

Assemblée nationale Québec

journal des Débats

Quatrième session - 32e Législature

Le mercredi 14 décembre 1983

Vol. 27 - No 63

Président: M. Richard Guay

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

	4389 4390
Affaires courantes Dépôt de documents	
Rapports annuels de la Société d'habitation du Québec (SHQ) de la Régie des entreprises de construction du Québec et de la Régie du logement du Québec	4392 4392
Dépôt de rapports de commissions élues Étude du projet de loi 36 - Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès	4392
	4392
modifiant diverses dispositions législatives	4392 4392
Questions orales des députés Les propos du premier ministre à la suite de son entrevue avec le président de l'Italie	4392
Le favoritisme dans le réseau de l'aide sociale Le dossier d'Urgences-santé Le projet de salle de concert à Montréal	4394 4395 4397
	4397 4402
Motions non annoncées	4402
Mise aux voix de l'amendement du ministre du Revenu au projet de loi 43 - Loi concernant les travailleurs au pourboire	4404
Mise aux voix du rapport de la commission qui a étudié le	
projet de loi 43 - Loi concernant les travailleurs au pourboire	4405
Travaux des commissions	4406
Recours à l'article 34	4408
Affaires du jour	
Prise en considération du rapport de la commission qui a étudié le	4409
au budget de 1983-1984 et sur la motion de censure M. Albert Houde M. Rodrigue Biron M. Hermann Mathieu M. Guy Tardif M. Michel Bissonnet M. Roger Paré	4410 4410 4413 4420 4424 4428 4433 4439
Projet de loi 55 - Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives concernant l'adoption	4440
	4442 4442
Mme Thérèse Lavoie-Roux	4444
M. Pierre-Marc Johnson (réplique) Renvoi à la commission permanente des affaires sociales	444 <i>7</i> 4448

Table des matières (suite)

Reprise du débat sur l'énoncé complémentaire	
au budget de 1983-1984 et sur la motion de censure	4449
M. Ğilles Baril	4449
M. Raymond Mailloux	4453
M. Jean-Pierre Charbonneau	4457
M. Marc-Yvan Côté	4462
Mme Louise Harel	446
Mme Lise Bacon	447
M. Roland Dussault	447
M. John Kehoe	
Ajournement	4.40

Abonnement: 30 \$ par année pour les débats de la Chambre 30 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires

Chèque rédigé à l'ordre du ministre des Finances et adressé à Éditeur officiel du Québec
Diffusion commerciale des publications gouvernementales
1283, boulevard Charest-Ouest
Québec G1N 2C9
Tél. (418) 643-5150

0,75 \$ l'exemplaire - Index 5 \$ en vente au Service des documents parlementaires Assemblée nationale Édifice H - 4e étage Québec GIA 1A7

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec ISSN 0709-3632

Le mercredi 14 décembre 1983

(Dix heures trois minutes)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Si nous voulons nous recueillir quelques instants, il va falloir que les députés qui se parlent nous fassent le plaisir de se taire. Nous allons nous recueillir quelques instants.

Veuillez prendre vos places.
M. le leader de l'Opposition.

Demande de directive sur un avis de motion concernant l'étude du projet de loi 35

M. Fernand Lalonde

Lalonde: Avant d'entamer les affaires du jour, j'aurais une directive à vous demander. Je vous réfère à l'article 156, deuxième paragraphe, de notre règlement qui dit ceci: "Si, à la suite de la convocation de la conférence des leaders parlementaires, une entente n'a pu être conclue, le leader parlementaire du gouvernement le déclare à l'Assemblée et, après avis, il propose que le rapport de la commission", etc. C'est un article qui a été invoqué hier et on retrouve, pour la première fois, au feuilleton d'aujourd'hui, effectivement un avis au nom du leader parlementaire du gouvernement, en appendice, donc en avis, à savoir que, conformément à l'article 156 - dont je viens de lire en partie le deuxième paragraphe du règlement, le rapport de la commission permanente des affaires municipales sur l'étude après la deuxième lecture du projet de loi 38, Loi sur la participation gouvernementale au financement des municipalités, soit déposé à l'Assemblée nationale avant 13 heures, le vendredi 16 décembre 1983, la commission - on parle de la commission élue permanente - devant mettre fin à ses travaux au plus tard à minuit, le jeudi 15 décembre 1983, c'est-à-dire demain soir à minuit. C'est ce qu'on appelle communément la motion de guillotine, la motion de clôture.

M. le Président, donc l'article 156 dit qu'un avis doit paraître, on retrouve l'avis au feuilleton. Or, la validité de cet avis repose sur les critères qu'on retrouve au premier paragraphe de l'article 156 qui se lit comme suit: "Lorsqu'une commission a étudié un projet de loi pendant une période de temps correspondant à l'importance ou à la longueur du projet, le leader parlementaire du gouvernement peut, sans avis, proposer une motion énonçant les modalités d'un accord conclu", etc. Effectivement, il y a eu une tentative d'accord lors d'une réunion des leaders, hier soir, et le leader du gouverne-

ment a affirmé, par ses gestes, par la publication de son avis, qu'une commission a étudié un projet de loi pendant une période de temps correspondant à l'importance ou à la longueur du projet.

M. le Président, ma demande de directive repose plus particulièrement sur l'article 59 du règlement qui dit ceci: "Le président peut ordonner de mettre de côté ou de modifier un avis qu'il juge non conforme au règlement." Je vous soumets respectueusement que l'avis, pour être conforme au règlement, doit satisfaire aux critères que l'on retrouve à l'article 156, à savoir qu'une commission a étudié un projet de loi pendant une période de temps correspondant à l'importance ou à la longueur du projet.

On ne dit pas que le leader du gouvernement croit que la commission a étudié, on ne dit pas que dans l'opinion du leader du gouvernement une commission a étudié, on dit bien: Lorsqu'une commission a étudié... On affirme un critère qui n'est plus un critère subjectif, à savoir que c'est le gouvernement qui pense ceci ou cela.

Donc, M. le Président, j'invoque l'article 59. Vous, par exemple, vous prononcez sur les avis qu'on vous envoie régulièrement pour soulever des questions de privilège lorsque, sur réception de l'avis, vous vous prononcez sur la validité de cet avis, sur le caractère conforme ou non de cet avis avec notre règlement. Je vous demande, M. le Président, de vous prononcer sur le caractère de conformité.

D'abord, avez-vous le droit ou le pouvoir de vous prononcer sur la conformité de l'avis, selon l'article 156? Pouvez-vous nous dire que le leader du gouvernement, de toute évidence, n'a pas satisfait au premier critère puisque la commission en question, la commission des affaires municipales, lorsque le leader du gouvernement nous en a fait part à 23 h 15 hier soir, venait d'entamer depuis quelques heures à peine l'étude article par article du projet de loi qui doit quand même avoir une certaine importance puisque le gouvernement nous a dit qu'il voulait absolument le faire adopter? On m'informe que l'article 1 n'est pas encore adopté, n'a même pas été appelé. On a entendu le président représentant l'Union des municipalités régionales de comté, tel que cela avait été entendu ici, et on est aux motions préliminaires, tout à fait normales et régulières, comme cela se passe régulièrement en commission. On n'a même pas appelé l'article 1.

M. le Président, au nom de l'institution

et de la dignité de notre institution, je vous demande d'intervenir.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Jean-François Bertrand

M. Bertrand: Sur les derniers propos tenus par le leader de l'Opposition qui indique que l'article 1 n'a même pas été appelé, je voudrais lui indiquer, au contraire, que l'article 1 a été appelé hier en commission parlementaire.

Nous ferons référence, si vous voulez bien, à la transcription du journal des Débats. L'article 1 a été appelé et, par la suite, bien sûr, il y a eu des motions.

M. le Président, le leader de l'Opposition a bien dit que l'article 1 n'avait même pas été appelé. (10 h 10)

M. Lalonde: C'est cela.

M. Bertrand: Or, l'article 1 a été appelé. C'est d'ailleurs ce que le président doit faire chaque fois qu'on entreprend l'étude article par article. Il appelle l'article 1 et, par la suite, les députés peuvent présenter des motions préliminaires avant de commencer la discussion de l'article 1.

Or, M. le Président, hier, en commission parlementaire - je ne veux pas entrer sur le fond, puisque ce n'est pas le moment de le faire - pour ceux qui étaient présents, il était évident - j'y suis allé à trois ou occasions - qu'on n'avait pas quatre l'intention d'entreprendre de façon sérieuse l'étude du projet de loi 38 article par article. Comme le gouvernement a pris la décision politique de faire adopter ce projet de loi avant l'ajournement des fêtes, comme, à l'évidence, en commission parlementaire, hier, autant durant une période de l'aprèsmidi que durant la soirée, on s'est livré de l'autre côté à ce qu'on appelle la présentation de motions préliminaires, mais qui ont pour objectif de bâtir un "filibuster", c'est-àdire une forme d'obstruction systématique pour empêcher l'adoption d'un projet de loi, je n'avais d'autre choix, dans la mesure évidemment où le gouvernement prend la décision politique d'adopter ce projet de loi avant le 21 décembre, que d'inscrire un avis au feuilleton ce matin.

Il faut être conscient aussi, M. le Président, que cette commission parlementaire a siégé hier. Elle va siéger aujourd'hui. Elle va siéger demain, puisque, déjà dans l'avis, il est indiqué que cette commission parlementaire terminera ses travaux à minuit, jeudi soir, ce qui veut donc dire que, pour un projet de loi de 17 articles, mais dont les plus importants sont à peu près les trois premiers les autres étant plutôt des articles de concordance, dans les

circonstances, trois jours de commission parlementaire nous apparaissent évidemment amplement suffisants pour disposer de l'étude article par article. J'ajouterai que lorsque j'avais présenté, au mois de juin dernier, deux motions de cette nature en vertu de l'article 156, l'une sur le projet de loi 17 et l'autre sur le projet de loi créant l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche, à la suite d'une entente intervenue entre les leaders mêmes après la présentation de l'avis au feuilleton, l'avis fait en conformité avec l'article 156 avait été retiré du feuilleton parce que nous étions parvenus à conclure une entente des deux côtés.

Ce qui indique qu'effectivement, nous pouvons, au fur et à mesure que les travaux avancent en commission parlementaire, sentir si oui ou non nous pouvons dégager une entente, conclure une entente sur l'étude article par article d'un projet de loi. Dans la mesure où le gouvernement prend la décision politique d'adopter ce projet de loi, le leader du gouvernement se voit placé devant la situation d'inscrire au feuilleton aujourd'hui un avis, tout en sachant que la commission parlementaire aura travaillé trois jours pleins et que c'est amplement suffisant, M. le Président, pour procéder à l'étude article par article de ce projet de loi.

M. Lalonde: M. le Président, si vous le permettez...

Le Président: M. le leader parlementaire de l'Opposition.

M. Lalonde: Les propos du leader du gouvernement sont transparents et démontrent bien que le leader du gouvernement s'est trompé de moyen. Il invoque la décision politique du gouvernement de faire adopter dans un délai donné un projet de loi. M. le Président, je vous soumets que le règlement contient des dispositions, en particulier l'article 84, pour tout leader du gouvernement ou tout gouvernement qui veut suspendre les règles pour raison d'urgence.

Le leader du gouvernement confond entre la suspension des règles pour raison d'urgence et l'abus de droit, l'abus de procédure dont un groupe parlementaire pourrait se rendre coupable dans l'exercice de nos fonctions parlementaires, à savoir, dans le cas qui nous occupe, lors de l'étude d'un projet de loi. Lorsqu'il nous dit que de toute évidence nous n'avons pas l'intention de contribuer à l'adoption de ce projet de loi pour la date que le gouvernement a en tête, ce n'est pas ce qui est dit à l'article 156. L'article 156 ne dit pas: Lorsque le leader du gouvernement est d'avis que l'Opposition n'a pas l'intention de contribuer ou de collaborer à l'étude d'un projet de loi. Cet article dit: "Lorsqu'une commission a étudié un projet de

loi pendant une période de temps correspondant à l'importance ou à la longueur du projet."

Ce sont des critères objectifs et non pas simplement des caprices que le ministre ou que le gouvernement pourrait avoir à l'égard d'un projet de loi. M. le Président, je suggère que vous avez le pouvoir... Lorsqu'un député emploie un article qui n'est pas celui qu'il devrait utiliser pour atteindre une fin, vous avez le pouvoir de lui dire: N'employez pas celui-ci, c'est celui-là qui répond aux besoins. Donc, dans les circonstances, je vous propose que vous avez le pouvoir de dire au leader du gouvernement que les critères de l'article 156 n'ont pas été remplis et que son avis n'est pas conforme au règlement et devrait être simplement rayé du feuilleton.

Le Président: J'ai quelque difficulté à vous suivre jusqu'à votre conclusion, M. le leader de l'Opposition. L'article 156 est, en fait, du droit nouveau. On ne le trouvait pas, si je ne m'abuse, dans l'ancien règlement. Toute la rédaction de l'article en est une qui ne laisse aucune latitude, me semble-t-il, au président.

En fait, l'article porte sur la capacité du leader du gouvernement de faire quelque chose et cette capacité de faire quelque chose est tout simplement conditionnelle à la convocation d'une conférence des leaders parlementaires, que le leader - encore et toujours le leader - peut demander au président et que le président doit donc convoquer à la demande du leader. Le seul rôle prévu pour le président dans cet article, c'est, à la demande du leader, de convoquer une conférence des leaders. L'initiative de la demande de convocation appartient au leader, l'initiative de la motion de rapport de la commission - ou de guillotine comme on l'appelle communément - appartient au leader. Rien dans cet article ne donne au président de l'Assemblée quelque pouvoir que ce soit. J'en veux, à titre de parallèle...

Il est très difficile de se comprendre dans cette Chambre quand trop de députés s'expriment en même temps, même à voix basse.

J'évoque, en parallèle, l'article 83 sur la question préalable où on dit, précisément: "Sur une motion principale, un député qui a le droit de prendre la parole peut, lorsque l'Assemblée ou une commission n'est pas saisie d'un amendement, poser la question préalable en proposant que la motion principale soit immédiatement mise aux voix." Et là, au paragraphe 2, on donne au président un pouvoir très spécifique. "Le président peut refuser que soit posée la question préalable s'il juge que le débat sur une motion n'a pas été prolongé indûment ou s'il croit que les droits de la minorité seraient lésés par l'acceptation de la question préalable."

Si on avait voulu que le président ait les mêmes pouvoirs à l'article 156, il me semble qu'on l'aurait dit de manière tout aussi spécifique qu'à l'article 83. Ne l'ayant pas dit, j'ai... Oui, je comprends que le président peut mettre de côté une motion si elle n'est pas conforme au règlement. Mais qui est celui qui détermine, en définitive, lorsqu'une commission a étudié un projet de pendant une période de temps correspondant à l'importance ou à la longueur du projet? Comme tout l'article vise à donner une capacité d'initiative nouvelle, par rapport à l'ancien règlement, au leader du gouvernement, il me semble qu'en bonne logique c'est son jugement qui prévaut et non pas celui du président. Si on avait voulu... D'autant que ce jugement est un jugement - vous l'avez dit vous-même ou le leader du gouvernement l'a dit, l'un des deux - qui a une dimension politique. Il n'appartient pas au président de s'impliquer

dans ce genre de question.

Si je comprends bien, par l'article 156, on aurait voulu officialiser et créer, peut-être pas de la meilleure manière, la notion de guillotine qui, normalement, est employée de manière tout à fait exceptionnelle et qui, peut-être en raison du nouveau régime de fin de session que nous connaissons à l'Assemblée nationale, est devenue presque un rituel ici. À la faveur de la rédaction du nouveau règlement, peut-être y a t-il lieu d'en revoir la rédaction, de la modifier, de la corriger ou de l'abolir, je ne sais trop? C'est un débat qui doit se faire à la sous-commission de l'Assemblée nationale.

(10 h 20)

Dans l'état actuel du règlement, l'article m'apparaît très clair. Il donne au leader du gouvernement la capacité de faire ces choses à partir du moment où, lui, porte un jugement sur le temps que la commission a consacré à l'étude du projet de loi ou la longueur du projet. Si on avait voulu donner au président le pouvoir de statuer ou de protéger les droits de la minorité ou de porter un jugement en ce sens que le débat n'a pas été prolongé indûment, il me semble qu'on l'aurait fait de manière très explicite, tout comme on l'a fait pour une motion de moindre importance qui est la question préalable, où là, on l'a prévu d'une manière très explicite. Si on l'a prévu de manière très explicite pour une motion de moindre importance a fortiori, il me semble qu'on l'aurait prévu pour une motion de plus grande importance qui est la motion de clôture, si telle avait été la volonté de l'Assemblée nationale au moment où elle a adopté ce règlement. Cela ne me semble pas avoir été la volonté qui s'est exprimée à ce moment.

M. le leader de l'Opposition.

M. Lalonde: M. le Président, je veux

simplement dire que nous nous soumettons à votre décision. Il nous reste qu'à regretter que ce ne soit pas votre jugement qui préside à l'application de l'article 156 mais le jugement d'un leader arrogant.

Le Président: Aux affaires courantes, au dépôt de documents, M. le leader du gouvernement.

Rapports annuels de la SHQ, de la Régie des entreprises de construction et de la Régie du logement

M. Bertrand: M. le Président, au nom ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur je voudrais déposer le rapport annuel 1982 de la Société d'habitation du Québec, le rapport annuel 1982-1983 de la Régie des entreprises de construction du Québec et le rapport annuel 1982-1983 de la Régie du logement du Québec.

Le Président: Rapports déposés. M. le ministre des Affaires municipales.

Rapport annuel du ministère des Affaires municipales

M. Léonard: M. le Président, j'ai le plaisir de déposer le rapport annuel 1981-1982 du ministère des Affaires municipales.

Le Président: Rapport déposé. Au dépôt de rapports de commissions, Mme la députée de Johnson.

Étude du projet de loi 36

Mme Juneau: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la com-mission élue permanente de la justice qui a siégé les 7 et 8 décembre 1983 aux fins d'étudier, article par article, le projet de loi 36, Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès. Le projet de loi a été adopté avec amendements.

Le Président: Rapport déposé. M. le député de Deux-Montagnes.

Étude du projet de loi 18

M. de Bellefeuille: M. le Président, au nom de notre collègue de Richelieu, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission élue permanente des travaux publics et de l'approvisionnement qui a siégé le 8 décembre 1983 aux fins d'étudier, article par article, le projet de loi 18, Loi sur la Société immobilière du Québec. Ce projet de loi a été adopté avec amendements.

Le Président: Rapport déposé. M. le député de Prévost, au nom du député de

Vimont.

Étude du projet de loi 46

M. Dean: M. le Président, au nom de mon collègue de Vimont, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission élue permanente des transports qui a siégé les 9 et 12 décembre 1983 aux fins d'étudier, article par article, le projet de loi 46, Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal et modifiant diverses dispositions législatives. Le projet de loi a été adopté avec admendements.

Le Président: Rapport déposé. M. le député de Kamouraska-Témiscouata.

Étude du projet de loi 47

 M. Lévesque (Kamouraska-Témiscouata):
 M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission élue permanente des transports qui a siégé les 7, 8 et 12 décembre 1983 aux fins d'étudier, article par article, le projet de loi 47, Loi sur le transport par taxi. Le projet de loi a été adopté avec les amendements.

Le Président: Rapport déposé. Il n'y a pas de rapport du greffier en loi ni de présentation de projet de loi, ce qui nous mène à la période des questions. M. le chef de l'Opposition.

QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS

Les propos du premier ministre à la suite de son entrevue avec le président de l'Italie

M. Lévesque (Bonaventure): M. Président, ma question s'adresse à l'honorable premier ministre. Je regrette d'avoir à revenir ce matin sur un sujet que j'ai abordé il y a deux jours en cette Chambre, mais je crois cependant que le dignité et la fierté des Québécois sur la scène internationale m'oblige à y revenir et, particulièrement, à cause d'inci d'incidents. d'événements ou de faits nouveaux. On se rappellera qu'à la suite d'un entretien avec le président de l'Italie, le premier ministre du Québec avait tenu des propos qui avaient causé un incident diplomatique. On se rappelle que le premier ministre a réaffirmé en cette Chambre les propos qu'il avait tenus et ne semblait être inspiré d'aucun ferme propos. Il a laissé entendre, relativement au démenti de l'ambassade de l'Italie à Ottawa, que c'était là probablement une procédure, si j'ai bien compris, d'ordre diplomatique. Mais ce matin, nous voyons ceci dans le Soleil de Québec à la une: "Lévesque irrite Pertini." On me permettra simplement de lire deux ou trois paragraphes.

"Le premier ministre René Lévesque a manqué à la règle diplomatique quand il a rapporté à des journalistes des commentaires faits par le président italien Sandro Pertini au cours d'une entrevue privée la semaine dernière.

"C'est l'opinion qu'a émise hier au cours d'un échange téléphonique depuis Rome M. Michelangelo lacobucci, adjoint du premier ministre italien." Il s'agit, M. le Président, si je ne m'abuse, d'un ministre plénipotentiaire. "M. Lévesque, a-t-il dit, a fait montre d'indiscrétion quand il a dévoilé le contenu de ce qui était essentiellement un tête-à-tête sans cérémonie entre deux hommes politiques.

"Nous ne pouvons pas comprendre pourquoi M. Lévesque s'empresse de rencontrer la presse pour faire de telles déclarations", précisant que cet incident et la controverse qu'il a provoquée au Canada avaient irrité M. Pertini.

Dans les circonstances, puis-je demander au premier ministre s'il songe à présenter des excuses au gouvernement italien?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Non, M. le Président. Je renverrai simplement le chef de l'Opposition à ce que j'ai dit il y a deux jours en réponse à sa question. Cela ne change rien sur le fond, sauf que le seul commentaire que je me permettrai c'est que c'est normal qu'on se serve de la diplomatie pour envelopper des choses qui ne font pas l'affaire mais qui, quant à moi, étaient extrêmement stimulantes et que je trouvais bon de rapporter.

Le Président: M. le chef de l'Opposition, en complémentaire.

M. Lévesque (Bonaventure): Si je reviens en question additionnelle, c'est que je pense qu'il est de mon devoir, M. le Président, d'insister auprès du premier ministre sur cette question qui humilie les Québécois. Je pense qu'il serait important, et nous ne demandons pas au premier ministre des choses auxquelles il n'est pas habitué... nous demandons simplement qu'il ajoute ses excuses à des excuses qu'il a volontairement présentées dans le passé dans des situations encore moins graves et moins répandues, par exemple, sur la scène internationale.

Est-ce que le premier ministre ne serait pas d'accord qu'il doive poser un geste, particulièrement lorsqu'on songe à la communauté italienne ici au Québec, lorsqu'on songe aux relations que nous devons garder avec les autres pays, par exemple, un pays ami comme l'Italie? Est-ce que le premier ministre ne serait pas d'accord que cette question devrait être réglée et cela à

l'avantage des Québécois?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, non seulement je ne trouve pas cela humiliant pour les Québécois, parce que ce que j'ai rapporté des propos du président Pertini était, au contraire, extraordinairement sympathique, spécifiquement pour le Québec.

Ce que je trouve plutôt humiliant pour le Québec, c'est non seulement ce chaperonage, mais aussi les efforts systématiques du gouvernement fédéral, que relaie d'ailleurs en ce moment le député de Bonaventure, pour essayer, comme je l'ai dit, d'invisibiliser le Québec qui, pourtant, existe et existe à l'échelle internationale aussi.

Le Président: M. le chef de l'Opposition, question complémentaire.

M. Lévesque (Bonaventure): M. le Président, est-ce que je puis demander au premier ministre s'il se considère un citoyen canadien et s'il connaît d'autres personnages politiques qui se promènent à travers le monde et dont les propos sont de nature à diminuer le pays auquel il appartient?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, oui je me considère comme un citoyen canadien qui représente, ici comme à l'étranger, une des deux nations, un des deux peuples qui constituent ce pays et je n'accepte pas que ce pays, par ses moyens officiels, essaie de réduire le plus possible à rien une nation qui a le droit d'exister. (10 h 30)

Le Président: Question supplémentaire, M. le député de Jean-Talon.

M. Rivest: M. le Président, en question supplémentaire, pour reprendre les questions du chef de l'Opposition qui, à mon avis, n'ont pas eu de réponse. Est-ce qu'il ne serait pas convenable, comme minimum, compte tenu de tout ce qui se dit au sujet de cet incident, que le gouvernement du Québec, dans l'intérêt des Québécois, prenne l'initiative - je ne sais pas si cela a été fait, mais je crois que cela n'a pas été fait - de fournir au président de l'Italie, comme au bureau du premier ministre italien, la version officielle du gouvernement du Québec sur l'impair qu'a commis le premier ministre du Québec à la suite de sa rencontre avec le président de l'Italie?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, je l'ai dit au début et je le répète, ce que

j'ai dit il y a deux jours est la seule version que j'en donnerai, malgré les tentations.

M. Gratton: M. le Président.

Le Président: Question complémentaire?

M. Gratton: Question complémentaire, M. le Président.

Le Président: M. le député de Gatineau.

M. Gratton: À défaut, pour le premier ministre, de s'excuser pour son impair, pourrait-il au moins rassurer les Québécois en nous promettant de ne plus voyager à l'extérieur à l'avenir?

Le Président: Question principale, M. le député de Laurier.

Le favoritisme dans le réseau de l'aide sociale

M. Sirros: Merci, M. le Président. Hier, la ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu s'engageait à vérifier l'existence d'un deuxième rapport d'enquête, rédigé par MM. Savard et Marquis, portant sur le même système de favoritisme, qui aurait été transmis au ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu. Peutelle nous informer si elle a pu le trouver?

Le Président: Mme la ministre la Maind'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, sommairement, s'il vous plaît.

Mme Marois: Merci, M. le Président. Effectivement, je me suis enquise auprès de mon sous-ministre s'il existait un tel rapport. On devra comprendre que, quand on me donne le nom des enquêteurs, pour moi ce n'est pas très significatif, je ne connais pas tous les enquêteurs de la Commission de la fonction publique. J'ai posé cette question à mon sous-ministre et effectivement il existe un rapport signé par ces deux personnes. D'ailleurs, ce rapport est inscrit dans le rapport annuel 1982-1983 de la Commission de la fonction publique qui a déjà été déposé en cette Chambre.

On comprendra que le sujet dont il est question ici est très délicat, et je veux répondre à toutes les questions avec honnêteté et exactitude. J'ai demandé à mon sous-ministre de me faire tenir ce rapport. Il est, encore une fois, important et il ne semble pas qu'il s'agisse des mêmes questions soulevées par l'autre rapport dont on a fait état ici. Je vais en prendre connaissance et je répondrai aux questions qui pourraient s'ensuivre.

M. Sirros: Question complémentaire, M. le Président.

Le Président: Question complémentaire, M. le député de Laurier.

M. Sirros: Seulement une précision. Je vous ferai remarquer que dans le rapport de la Commission de la fonction publique, il ne s'agit que d'un résumé du rapport sans identification de quoi que ce soit. J'imagine que le rapport lui-même en dit beaucoup plus sur les choses spécifiques dont il est question. La ministre pourrait-elle s'engager à déposer cette fois-ci ce deuxième rapport en prenant soin, encore une fois, comme cela a été fait dans le passé par ce gouvernement, de rayer les noms qu'elle veut bien protéger?

Le Président Mme la ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Mme Marois: Cette question m'avait déjà été posée, M. le Président, sur un autre rapport que j'ai lu en détail et je me suis posée la question: Puis-je le déposer en rayant les noms, les dates et les lieux? Et je le dis comme je l'ai constaté: Il n'est pas possible de le faire sans que les personnes identifiées dans ce rapport ne puissent immédiatement être retracées. D'autre part - et je ne lui en ai pas parlé moi-même - le président de la Commission de la fonction publique déclarait cependant dans les journaux, il y a quelques jours ou une semaine, qu'il ne considérait pas que de tels rapports pouvaient être rendus publics et qu'ils demeuraient confidentiels. J'appliquerai donc, à moins que l'autre rapport soit plus vague, la même règle de conduite au sujet du rapport mentionné par le député de Laurier.

M. Sirros: Deux petites...

Le Président: En complémentaire, M. le député de Laurier.

M. Sirros: ...questions supplémentaires, M. le Président. Premièrement, comment se fait-il que jusqu'à maintenant, la ministre n'ait pas pris connaissance du rapport d'enquête sur le même système et deuxièmement, comment se fait-il que quoique la Commission de la fonction publique conclue que la plainte est fondée, il n'y ait aucune indication quant aux suites que le ministère a données. Jusqu'à maintenant, le ministère n'y a pas donné suite.

Le Président: Mme la ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Mme Marois: Le député semblait dire tout à l'heure que j'avais des personnes à protéger, je ne sais pas trop. Je veux être bien claire. Je ne protège personne ici. Je

fais mon boulot et j'essaie de le faire le mieux possible avec, comme je l'ai déjà dit, toute l'honnêteté dont je peux être capable. Effectivement, quant au rapport dont on parle - j'ai lu l'élément de plainte dont on fait état, la décision, plainte fondée - je vous dis et je vous répète que ce rapport est important. Je ne voudrais pas faire d'impair et impliquer qui que ce soit pour que, par la suite, cela puisse leur être nuisible d'une quelconque façon. Je vais donc en prendre connaissance et je vais répondre aux questions qui pourront être soulevées par la suite sur ce rapport.

M. Picotte: M. le Président...

Le Président: Question complémentaire, M. le député de Maskinongé.

M. Picotte: Merci, M. le Président. En prenant connaissance du rapport, la ministre pourrait-elle nous dire s'il est exact que ce supérieur immédiat dont il est fait mention a procédé à du tordage de bras et à du chantage auprès d'un candidat qui s'était classé deuxième sur la liste d'admissibilité, ce qui a permis à M. Claude Labbé, qui était classé beaucoup plus loin, d'occuper le poste de directeur général de la région de Québec en 1982?

Le Président: Mme la ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Mme Marois: Je répète que je trouve toujours ennuyeux qu'on cite le nom des personnes puisque ces personnes ne peuvent se défendre. C'est très dommage et c'est très injuste à leur endroit puisqu'on laisse planer un certain nombre de soupçons. Ceci étant dit, je prends avis de la question, M. le Président.

M. Picotte: Question additionnelle, M. le Président.

Le Président: M. le député de Maskinongé.

M. Picotte: La ministre pourrait-elle nous dire aussi, quant au supérieur immédiat dont il est fait mention, M. André Roy, communément appelé "le parrain" dans tout le réseau, comment il se fait qu'il peut procéder de cette façon sans encourir de sanction disciplinaire à la suite des rapports que vous avez en votre possession au ministère?

Le Président: Mme la ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Mme Marois: Bis. Je reprends exactement la réponse que j'ai donnée précédemment à l'autre question. Merci, M. le Président.

Le Président: M. le député de Laurier, en complémentaire.

M. Sirros: Tout à l'heure, j'ai demandé: Comment se fait-il que la ministre n'était pas au courant de l'existence de ce rapport? Après avoir pris connaissance du rapport, peut-elle nous expliquer comment il se fait que jusqu'à présent son prédécesseur n'ait pas réagi à ce rapport et à son existence?

Le Président: Mme la ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Mme Marois: Quand ce rapport est déposé - on fait état du rapport de la com-mission - pour moi, il est assez normal qu'à mon ministère on ne m'ait pas parlé d'un tel rapport. Comme il n'y a que deux semaines que je suis en fonction et qu'il existe pas mal de rapports au ministère, on n'a pas pu me parler de tout. J'ai posé des questions relatives à un certain nombre d'autres choses; j'ai aussi un plan de relance à mettre en oeuvre, y mettant toute l'énergie possible, tout en répondant aux questions des membres de l'Opposition pour les éclairer. On comprendra que je ne peux pas tout savoir et tout connaître.

Je prends avis pour les autres éléments de la question et une fois que je serai passée à travers ce rapport, je pourrai répondre adéquatement aux questions

soulevées ici.

Le Président: Question principale, M. le député de Brome-Missisquoi.

Le dossier d'Urgences-santé

M. Paradis: Ma question s'adresse au ministre des Affaires sociales. Lundi, dans cette Chambre, le ministre des Affaires sociales a louange la qualité des soins dispensés par Urgences-santé à la population. Toutefois, le ministre a refusé de dire à la population ce qu'il entend faire quant au filtrage des appels téléphoniques, quant au manque d'équipement de communication **et** quant au manque d'équipement médical essentiel.

Lundi, le journal The Gazette, en page éditoriale, titrait: "Give doctors the tools." Donnez aux médecins les outils dont ils ont besoin pour sauver des vies. Hier, dans le journal La Presse, Lysiane Gagnon, sous le titre, "Une situation d'urgence", nous parle du ministre Johnson et de son préjugé défavorable aux malades et aux médecins.

Ma question au ministre est la suivante: N'est-il pas vrai que le ministre a choisi, dans ce dossier, de protéger la bureaucratie plutôt que de protéger la vie des malades?

(10 h 40)

Le Président: M. le ministre des Affaires sociales.

Une voix: Il n'aime pas les malades et il n'aime pas les médecins.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, je commencerai par la fin. Je considère, après avoir appris ce métier et après l'avoir pratiqué pendant quelques années, après avoir oeuvré au ministère des Affaires sociales depuis deux ans et demi, que c'est particulièrement injuste de dire que j'ai un préjugé défavorable à l'égard des malades. J'y ai consacré une bonne partie de ma vie. Je trouve regrettable que le député responsable du dossier des affaires sociales en face reprenne ce type de préjugé.

Ce que j'ai voulu faire et ce que nous avons fait, c'est faire en sorte que ce système fonctionne pour les citoyens de Montréal. Je le répète, c'est le seul système en Amérique du Nord où les médecins occupent une place aussi importante. Il y a 150 médecins dans ce système, 39 sont sur la route aux périodes maximales, 6 sur la route aux périodes minimales, c'est-à-dire la nuit. Il y a, encore une fois, des centaines d'infirmières, d'ambulanciers et de réparti-

Quant à la question du filtrage des appels, je rappellerai trois choses. D'une part que ce qu'on appelle l'arbre de filtrage, qui est la technique par laquelle on évalue la pertinence d'envoyer une ressource lourde ou une ressource plus légère selon le cas, est élaboré par des médecins. Deuxièmement, que cet arbre, une fois qu'il est approuvé, l'est par un médecin directeur des services médicaux. Troisièmement, que le conseil d'administration du Conseil régional de Montréal a mis sur pied un comité composé de trois personnes dont deux médecins, pour voir à cette question.

Quant aux questions de communication, il est possible que, pour des raisons de disponibilité, il faille améliorer le système tel qu'il existe au niveau des médecins, mais je rappellerai qu'au moment où il doit y en avoir 39, de façon systématique, dans les mois derniers, il y avait 36 médecins qui se présentaient, et qu'on ne peut pas, à l'égard de ce système, faire le reproche de l'absence de disponibilité au niveau des communications si, dans certains cas, et je dirai presque tous les jours, le système lui-même doit recruter d'autres médecins qui ne se présentent pas et qui ne sont pas disponibles comme ils doivent l'être.

Quant aux questions d'équipement, je rappelle qu'il y avait trois moniteurs défibrillateurs il y a un an, qu'il y en a quinze, et qu'il y en aura d'autres dans les mois à venir. Encore une fois, c'est un système qui évolue avec le temps. C'est un système qui se perfectionne et qui

n'atteindra jamais cependant la perfection totale.

- Le Président: Question complémentaire, M. le député de Brome-Missisquoi.
- M. Paradis: Quant au curriculum vitae du ministre, quelqu'un qui l'observe depuis longtemps Lysiane Gagnon dit ce qui suit: "Comme d'habitude le ministre Johnson a tenté hier en Chambre de dédramatiser l'affaire avec le préjugé défavorable...
- Le Président: M. le député, quelle que soit l'estime que nous pouvons avoir à l'endroit de la journaliste en question ou de tout autre journaliste, nous en sommes à la période des questions complémentaires, sans préambule.
- M. Paradis: N'est-il pas vrai, M. le ministre, que le 21 octobre 1983 vous avez déclaré publiquement, quant à l'équipement médical essentiel, c'est-à-dire les moniteurs défibrillateurs, les ressusciteurs: "Les moniteurs défibrillateurs ont été commandés il y a quelques semaines déjà et les docteurs le savent." Avez-vous fait cette déclaration le 21 octobre et est-ce que cette déclaration était vraie?
- **Le Président:** M. le ministre des Affaires sociales.
- M. Johnson (Anjou): M. le Président, les moniteurs défibrillateurs ont été commandés à la suite d'un rapport et de l'opinion exprimée par le comité médical donc les médecins qui sont sur la route qui a été déposé à la fin du mois d'août. L'organisation, c'est-à-dire le comité et la structure responsable d'Urgences-santé, a effectivement commandé dans les semaines qui suivent je ne pourrais pas dire la date exacte, je ne l'ai pas ici à la portée de la main, je pourrai vous la donner dans quelques minutes les moniteurs défibrillateurs.

Ils ont cependant été laissés entreposage pendant un peu plus de deux semaines pour la bonne et simple raison qu'il fallait s'assurer des moyens de les répartir sur le territoire. Un moniteur défibrillateur, je le rappellerai, c'est un appareil un peu plus gros qu'une grosse serviette, qui pèse, je pense, une douzaine de livres, qui contient des batteries qui doivent être rechargées, qui doit être entretenu régulièrement et dont on doit vérifier constamment la capacité de fonctionner, puisque ce sont des moniteurs autonomes, donc à batteries rechargeables. Il fallait donc mettre sur pied, une fois qu'on les avait commandés et qu'on les avait obtenus, l'ensemble des services de logistique pour qu'ils soient rendus disponibles médecins. C'est ce qui a été fait au conseil régional; les médecins étudiaient

différents moniteurs. Ils ont fait une recommandation et, dès qu'ils l'eurent faite, on a mis sur pied ce qu'il fallait comme structure pour qu'ils soient disponibles pour les médecins, qu'ils soient entretenus adéquatement, étant donné qu'on ne peut quand même pas demander aux médecins de faire le travail d'entretien et d'entreposage de ces équipements. Ils ont autre chose à faire; ils doivent s'occuper des patients.

- Le Président: Question complémentaire, M. le député de Brome-Missisquoi.
- M. Paradis: À la suite des recommandations sur les appareils, vous maintenez donc que c'est avant le 21 octobre que les appareils ont été commandés.
- M. Johnson (Anjou): ...pas entendu.
- M. Paradis: Est-ce que vous maintenez votre déclaration que c'est avant le 21 octobre que les appareils ont été commandés à la suite des rapports techniques qui ont été soumis?
- **Le Président:** M. le ministre des Affaires sociales.
- M. Johnson (Anjou): M. le Président, si le député veut bien me donner quelques minutes, je lui fournirai la réponse dans cinq minutes au maximum.
 - M. Leduc (Fabre): M. le Président.
- Le Président: En attendant, M. le député de Fabre, question principale.

Le projet de salle de concert à Montréal

- M. Leduc (Fabre): Merci. Ma question s'adresse au ministre des Affaires culturelles. Dans le cadre du plan de relance, il a été question récemment de la participation du gouvernement du Québec au financement d'une nouvelle salle de concert à Montréal pour l'Orchestre symphonique de Montréal. Je voudrais savoir si le ministre a entendu parler d'une participation du gouvernement fédéral, lui qui a financé, en 1980, la salle de concert de Toronto pour un montant de 9 800 000 \$, ce qui représenterait un montant de 13 500 000 \$ en 1983. Je m'adresse au ministre des Affaires culturelles, M. le Président.
- **Le Président:** M. le ministre des Affaires culturelles.
- M. Richard: M. le Président, j'ai eu l'occasion de rencontrer à ce sujet et à d'autres sujets mon collègue, le ministre des Communications, lundi matin, à Montréal, et

je lui ai demandé une fois de plus sa collaboration pour la construction de la salle de l'Orchestre symphonique de Montréal, compte tenu que c'est un équipement culturel extrêmement important pour une métropole comme Montréal et compte tenu aussi que cette salle va s'intégrer à un complexe commercial d'au-delà de 100 000 000 \$, évidemment très important pour le développement économique de Montréal. Or, malgré mes supplications et malgré l'offre de collaboration que j'ai formulée à mon collègue, M. Fox, dans plusieurs autres dossiers, c'est une fin catégorique de non recevoir qu'il m'a opposée et qu'il a opposée au gouvernement du Québec en ce qui a trait à la collaboration du fédéral dans ce dossier, nonobstant le fait que je lui aie rappelé que la ville de Montréal interviendrait, que le gouvernement du Québec était disposé à fournir une somme de 15 000 000 \$, que l'entreprise privée interviendrait et qu'il y aurait même une souscription publique pour fournir les fonds nécessaires au budget de fonctionnement de cette salle. Il y aura un grand absent, M. le Président; c'est le gouvernement fédéral et c'est à n'y rien comprendre puisque, comme l'a évoqué mon collègue, tout à l'heure, quand il s'est agi du Roy Thomson Hall, à Toronto, le gouvernement fédéral s'est empressé de fournir près de 10 000 000 \$ à la construction de cette

Une voix: ...chef péquiste vient d'arriver.

Le Président: Question principale, M. le chef de l'Opposition.

L'usine de transformation de Paspébiac

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Je posais une question, hier, au ministre lui demandant s'il était d'accord avec les conclusions et les recommandations du rapport Cyr-Vaillancourt relativement aux possibilités de réouverture de l'usine de transformation du poisson à Paspébiac, dans le comté de Bonaventure. Le ministre m'a répondu textuellement ceci: "J'aimerais savoir quand ce rapport m'a été remis parce que je n'ai pas entendu parler du rapport."

Une voix: Ah! Ah!

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, nous apprenions quelques minutes plus tard que le président du Groupement pour la réouverture de l'usine de Paspébiac, M. Pierre Provost, s'était rendu à Gaspé, en fin de semaine, remettre de main à main... (10 h 50)

Une voix: Ah non!

M. Levesque (Bonaventure): ...ce rapport au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Le ministre peut-il...

Une voix: Il ne prend pas un coup, il mange.

- M. Levesque (Bonaventure): ...expliquer ce qui s'est passé, s'il a véritablement induit la Chambre en erreur et s'il a des commentaires additionnels à faire à ce sujet?
- Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.
- M. Garon: C'est pour cela que j'ai demandé au député de Bonaventure, hier, de quel rapport il s'agissait. Je ne le connaissais pas sous le nom du rapport Cyr-Vaillancourt. S'il m'avait dit le rapport du CLSC, je l'aurais su, parce qu'il m'avait été remis par M. Provost. Je pensais que c'était le rapport du CLSC, je ne l'appelais pas...

Des voix: ...

M. Garon: Je l'ai lu, je l'ai ici devant moi. J'ai même la petite carte du CLSC Baie-des-Chaleurs. C'est pour cela que j'ai demandé à la fin de la période des questions au député de Bonaventure s'il pouvait me dire quand le rapport m'avait été remis. Je ne le connaissais pas sous ce nom. Plusieurs rapports nous sont remis pendant une semaine. S'il m'avait dit que c'était le rapport du CLSC ou de l'OPDQ préparé avec le CLSC, j'aurais su de quoi il s'agissait. Il a parlé du rapport Cyr-Vaillancourt, et je ne connaissais pas le rapport sous ce nom.

J'ai lu le rapport. Les conclusions ont une page et demie. Pardon?

Une voix: ...

M. Garon: Non, j'ai lu le rapport au complet. Il fait l'historique de la situation. Il fait l'historique des différentes entreprises qui ont tenté d'ouvrir l'usine, celles qui avaient des projets. Si le député de Bonaventure l'a lu, il aura vu que pour chaque projet il indique à quel point ce sera difficile. Il indique toutes les difficultés qu'il peut y avoir pour ouvrir l'usine. Il parle des questions d'approvisionnement, du régime des quotas et qu'il va falloir prendre du poisson ailleurs pour l'amener là. Il parle de la deuxième et de la troisième transformation, mais il propose de faire du surimi. Cela peut vous dire que je l'ai lu. Du surimi, c'est un genre de gelée protéique, inventé par les Japonais après cinq ans de recherche avec lequel on peut faire des pattes de crabes imitées ou de la crevette. Il parle de tout cela, sauf qu'à la fin, il dit: En l'absence de

promoteurs, peut-être que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec devrait lui-même ouvrir l'usine. C'est un peu le problème. Habituellement, les libéraux nous reprochent de faire des compagnies d'État avec des fonds publics, d'intervenir nous-mêmes, qu'il faudrait plutôt stimuler l'entreprise privée.

Cela fait cinq ans que je stimule l'entreprise privée. Elle a l'air difficile à stimuler. Je vais vous dire une chose, par ailleurs, actuellement, des projets sont en discussion. Vont-il aboutir? Je ne le sais pas. Je vous ai dit qu'il y avait des difficultés. L'une des difficultés qui sont mentionnées dans le rapport, c'est que Paspébiac est située au fond d'une baie. On indique les heures que cela prend aux bateaux pour se rendre aux différents bancs de pêche, le banc de Bradelle, le banc de Bennett, le banc de Miscou, le banc des Orphelins. Ces différents bancs sont tous plus loin de Paspébiac que des autres ports de débarquement.

M. le Président, je peux vous dire que je suis disposé à 100% à travailler avec des gens qui sont intéressés à ouvrir l'usine. Nous le faisons actuellement avec un groupe en particulier, mais ce n'est pas un projet facile. Ceux qui lisent le rapport se rendent compte que ceux qui ont écrit le rapport arrivent aux mêmes conclusions.

Le Président: M. le chef de l'Opposition, en complémentaire.

M. Levesque (Bonaventure): Le ministre pourrait-il lire plus attentivement le rapport? Il s'apercevra que, justement, les heures qui séparent les bancs de pêche de l'usine de Paspébiac sont souvent moindres que celles d'autres usines. Qu'il lise le rapport comme il le faut, et il verra que ce qu'il a dit est partiellement vrai et partiellement faux.

Deuxièmement, le ministre est-il d'accord avec les conclusions suivantes de ce rapport? J'en cite deux: "Depuis sa fermeture, le gouvernement du Québec, propriétaire de l'usine, n'a jamais fait la promotion systématique de cette usine."

Une voix: Ah!

- M. Levesque (Bonaventure): Deuxièmement je cite: "On doit reconnaître que le gouvernement du Québec, en particulier le MAPAQ c'est le ministère du ministre n'a pas assumé entièrement ses devoirs en tant que propriétaire de biens publics et qu'en conséquence il est en partie responsable de la situation actuelle." Est-ce que le ministre est d'accord avec ces conclusions?
- Le President: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Garon: En réponse à la première question, je dirais que c'est vrai que dans le rapport on indique différents points de débarquement par rapport à différents bancs, mais on ne dit pas, par exemple, que quand les bancs sont plus désavantagés, les pêcheurs de cette région vont pêcher sur ces bancs. On fait tout simplement le rapport entre la distance entre différents points de débarquement avec tel banc ou tel banc de pêche. Excepté qu'on ne dit pas que ce sont les bateaux de pêche de cet endroit qui vont pêcher sur ce banc. J'aimerais voir cette étude. C'est facile, simplement comparer les distances. Je peux bien dire que Montréal est situé à 700 milles de Gaspé, mais je sais qu'il n'y a pas de bateaux de Montréal qui vont pêcher à Gaspé. Je n'ai rien prouvé en disant cela.

Deuxièmement, en parlant des efforts, je peux dire qu'il y a même des gens de la Corée qui sont venus nous voir pour cette usine. Il a fallu en parler pas mal dans le monde pour que les gens viennent nous voir d'un peu partout... La Corée, en Asie... Il y a des gens qui sont venus d'un peu partout, il y a des compagnies françaises également, des compagnies européennes. Sauf que je vous ai dit que quand on arrive dans les faits concrets, après avoir fait des pro forma et rencontré des gens, pour dire: Est-ce qu'on va faire une piastre avec cela? là le visage leur rallonge et ils se désistent tranquillement. Une des principales causes, qui est mentionnée dans le rapport également, c'est que le syndicat local est un syndicat très revendicateur et que les gens qui le rencontrent se rendent compte qu'il commence les négociations exactement en 1978 où il les a laissées à ce moment. Les entrepreneurs sont un peu inquiets quand ils savent qu'il y a eu des difficultés à ce moment à l'usine sur des questions de productivité.

Quand, dans les conventions collectives qu'on voit en Gaspésie, on met des clauses pour la non-modernisation qu'on dit qu'il ne faudra pas augmenter la production parce que cela va faire baisser la main-d'oeuvre et qu'on est en concurrence avec l'Islande, le Danemark, la Norvège, qui eux ont une forte productivité, les entrepreneurs intéressés sont un peu inquiets.

Le Président: M. le ministre.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, question additionnelle.

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): Comment le ministre peut-il expliquer - le ministre parle de distance, il parle de différentes conditions - sans avoir à admettre qu'il n'y a pas eu de

volonté politique, que de 1766 à 1978, pendant 212 ans, cela a été une industrie qui a fait vivre beaucoup de travailleurs et de familles dans la région de Paspébiac? Pendant 212 ans. Et depuis que le PQ a mis son nez là-dedans, c'est fermé.

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Garon: Ce n'est pas ma faute si les poissons rouges ont diminué. La grosse raison, c'est que c'était une usine spécialisée dans le poisson rouge et que les quotas de poisson rouge ont diminué de façon draconienne. Ce n'est la faute de personne, c'est arrivé comme cela. À part cela, ce sont les entrepreneurs qui sont partis. Dans l'espace de trois ou quatre ans, deux ou trois entreprises différentes se sont succédé dans cette usine, qui ont quitté à tour de rôle parce qu'elles ne faisaient pas d'argent. Maintenant, la distance n'est pas le seul facteur. Dans le fond, il y a plusieurs facteurs additionnés ensemble qui font que c'est un projet problématique. D'ailleurs, dans leurs conclusions, les gens disent: Il faudrait peut-être que le gouvernement se résigne à la faire fonctionner à perte, parce qu'ils comparent les coûts sociaux d'avoir tant de personnes qui ne travaillent pas, tant de personnes qui travaillent, et disent euxmêmes: Est-ce qu'il faudrait que le gouvernement songe à l'exploiter lui-même à perte? Je vois d'ici les libéraux si on exploitait une usine à perte. Si les libéraux nous disaient qu'ils ne critiqueront pas si on exploite des usines à perte, s'ils nous félicitaient pour exploiter des usines à perte en tenant compte des coûts sociaux et des coûts économiques... Je vois tout le baratin qui va partir, toutes les critiques qu'on a eues à mon égard quand on a essayé de faire fonctionner la raffinerie de sucre pour faire vivre des centaines de personnes, parce que dans une phase d'implantation il y avait des déficits. Vous vous rappelez la guerre que vous m'avez faite là-dessus? Pourquoi auraiton deux poids, deux mesures?

Moi, j'ai été impressionné par les arguments des libéraux. Je me suis dit: Il faut être plus prudent dans l'avenir. Si les libéraux me disent qu'ils vont tenir compte de ces facteurs, qu'ils vont nous encourager à aller dans les usines qui font faire des déficits systématiquement, on est sûr que ces usines vont faire des déficits... (11 heures)

Le Président: En conclusion, M. le ministre.

M. Garon: ...mais qu'en même temps cela va faire travailler du monde, là cela serait une nouvelle philosophie et on peut regarder cela.

Le **Président:** M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): Est-ce que le ministre se rend compte qu'il y a des centaines de personnes qui viennent de l'entendre à Pasbébiac et dans la région et qui ne sont pas impressionnés par les farces du ministre, eux qui attendent d'avoir du travail et des réponses positives.

Une voix: C'est cela.

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Garon: Il n'y a pas de farce. C'est une conception des choses. On dit dans le rapport que l'usine a employé jusqu'à 175 personnes, apparemment dans sa période la plus forte. On fait l'historique de toute l'usine depuis qu'elle fonctionne. Évidemment dans le temps des Robin, si on veut revenir au règne des Robin, c'est vrai qu'il y a eu 200 ans d'exploitation par les Robin, sauf que les Robin avaient établi...

Le Président: À l'ordre!

M. Garon: ...la tête de leur empire esclavagiste à Pasbébiac. Mme la députée de Montréal, je le sais parce que mon grandpère était pêcheur et que, pendant 50 ans de sa vie il a eu des coupons comme salaire et il n'a pas eu d'argent. Je sais ce que c'est quand je parle des pêches. Il y avait peutêtre des gens de l'Ouest de Montréal qui étaient actionnaires dans ces compagnies.

Le Président: À l'ordre!

M. Garon: Sauf une chose, ces gens avaient établi leur empire esclavagiste à Pasbébiac et c'est de là qu'ils dominaient tout le territoire de la Gaspésie. Les gens n'ont pas vu la couleur de l'argent. Ils vendaient du poisson et ils recevaient des coupons qui leur donnaient le droit d'acheter aux magasins. À la fin de l'année, après avoir travaillé toute l'année pour la compagnie Robin, ils devaient de l'argent à Robin. Comprenez-vous? C'est de même que cela se passait. Aujourd'hui on essaie autrement, de faire en sorte que les gens du millieu soient propriétaires et qu'ils dominent leurs ressources. C'est la philosophie qui nous anime.

Actuellement, je déplore, et le député de Bonaventure lui aussi devrait déplorer que le gouvernement fédéral nous empêche de faire en sorte que les gens du milieu soient les propriétaires de leurs usines. C'est cela que nous voulons faire à Newport. Actuellement, à Newport, vous savez que les pêcheurs qui ont joint l'usine représentent

environ de 75% à 80% du débarquement. Nous souhaitons que les gens du Parti libéral nous appuient dans cela pour que les gens de Newport soient propriétaires de leur entreprise. Nous voulons la même chose à Cloridorme, la même chose à Saint-Maurice, la même chose à Rivière-au-Renard et la même chose éventuellement à Pasbébiac également, pour que les gens dirigent euxmêmes leur développement avec l'aide du gouvernement du Québec et pour qu'ils ne soient pas dépossédés comme ils l'ont été dans le passé, même dans leurs coopératives. C'est cela le changement de philosophie et c'est sur cela que nous allons nous battre pour faire en sorte que le développement se fasse par les Gaspésiens eux-mêmes. C'est ce qu'ils souhaitent, c'est plus difficile mais cela va réussir.

Le Président: En complémentaire, M. le chef de l'Opposition, suivi de M. le député de Duplessis.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, est-ce que le ministre qui prétendait que la propriété de l'usine était bien importante ne se rend pas compte qu'il est lui-même, comme ministre, propriétaire de l'usine de Pasbébiac.

M. Lalonde: Qu'est-ce que vous allez faire?

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, brièvement s'il vous plaît.

M. Garon: M. le Président, importante pourquoi? Nous sommes prêts à la louer, ou à la vendre à des gens qui vont se faire des promoteurs. Nous sommes prêts même à leur donner un coup de main pour l'acquérir, nous sommes prêts même à être participants dans l'entreprise, excepté que cela n'est pas facile pour un ensemble de conditions. Pensez-vous que j'ai du plaisir à ce que l'usine soit fermée? J'aurais beaucoup plus de plaisir qu'elle soit ouverte. Sauf qu'il y a des difficultés. Je suis allé rencontrer un groupe au printemps, mais que voulez-vous j'ai rencontre un groupe, et quinze jours après ce même groupe avait des difficultés financières. C'est comme cela à plusieurs reprises, des gens qui viennent nous voir et qui ont des projets mais qui n'ont pas d'argent. J'en ai vu plusieurs projets. Je suis allé sur place rencontrer des gens à plusieurs reprises, mais j'ai rarement eu des projets avec des capitaux. Maintenant, dans le cadre de la réorganisation des pêches qui est en train de s'effectuer, il n'est pas impossible qu'on puisse faire quelque chose avec Paspébiac. Actuellement, nous travaillons à un projet sérieux - j'espère que les gens qui sont un peu au courant n'ébruiteront pas la

chose - et qui, s'il réussissait, assurerait l'ouverture de Paspébiac sur une base stable. J'espère qu'il va réussir. Ce n'est pas facile, c'est un projet d'une nature différente de tout ce qu'on a imaginé, même dans ce rapport. Si cela réussissait, je serais des plus heureux, mais c'est en train de se discuter actuellement et nous espérons que les promoteurs vont aller jusqu'à la fin du projet et n'abandonneront pas en cours de route.

- M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, est-ce que le ministre pourrait...
- Le Président: M. le chef de l'Opposition.
- M. Levesque (Bonaventure): ...ajouter, lorsqu'il parle de capitaux ou de manque de capitaux, s'il serait disposé à accepter la proposition du gouvernement fédéral qui se dit prêt à investir 3 500 000 \$ présentement dans l'usine de Paspébiac, s'il a la collaboration du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation? Est-ce que le ministre va attendre à la prochaine campagne électorale pour venir nous faire des annonces comme il l'a fait la dernière fois?
- **Le Président:** M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.
- M. Garon: M. le Président, je ne sais pas si le député de Bonaventure a lu le rapport fédéral au complet; moi, je l'ai lu. Il y a un astérisque et une note en bas de page qui dit: "Le gouvernement fédéral n'a aucun projet pour Paspébiac."
 - M. Levesque (Bonaventure): Non, non.
- M. Garon: Je regrette, j'ai le rapport. En tout cas, nous n'avons pas eu le même rapport de M. De Bané, mais celui que j'ai dit qu'il n'y a aucun projet pour Paspébiac.
 - M. Levesque (Bonaventure): 3 000 000 \$.
- M. Garon: Oui, il a mis des chiffres dans les colonnes! M. De Bané met beaucoup de chiffres dans les colonnes; il avait mis 224 000 000 \$ au printemps, mais il n'a pas dépensé un cent. Sauf que je peux vous dire que, quand vous lisez le rapport, le rapport indique un paquet d'argent; par exemple, il dit qu'il va moderniser Newport, selon les règlements du Québec: 5 000 000 \$ sur cinq ans. C'est une usine qui est évaluée à 200 000 \$; il veut mettre 3 000 000 \$ pour la moderniser et il dit 5 000 000 \$ sur cinq ans, soit 1 000 000 \$ par année. Mais comment va-t-il pouvoir arriver au 1er janvier, alors qu'il dit lui-même que ça va

prendre 3 000 000 \$ pour la moderniser et qu'il veut mettre 2 000 000 \$ dedans cette année? Les chiffres ne marchent pas. Sauf que, moi, j'ai les chiffres; en l'espace de dix jours, j'ai reçu trois versions différentes du projet fédéral. J'aimerais un peu qu'il s'aligne avant qu'on en parle davantage. Dans chacun de ces projets, il est indiqué qu'il n'y a pas de projet concret pour Paspébiac.

- Le Président: Question complémentaire, M. le député de Duplessis.
- M. Perron: Merci, M. le Président. Ma question s'adresse au ministre l'Agriculture, des Pêcheries et l'Alimentation et se rapporte à la première réponse qu'a donnée le ministre au député de Bonaventure. Puisqu'il a parlé d'approvisionnements, est-ce que le ministre pourrait nous dire, dans l'éventualité de l'ouverture de l'usine de Paspébiac, si le rapport mentionne les endroits d'où devront provenir les approvisionnements? Est-ce que ce sont les Îlesde-la-Madeleine, la côte sud ou la Côte-Nord? Si oui, quels sont ces endroits?
- **Le Président:** M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.
- M. Garon: Les questions ne sont pas traitées véritablement de cette façon. On indique la distance entre Paspébiac et différents bancs de pêche, sans dire que les approvisionnements vont venir de ces endroits; on parle surtout de l'approvisionnement possible avec le sébaste, si les stocks sont augmentés et réservés aux gens du golfe. Mais les gens n'avaient pas estimé que M. De Bané, en augmentant le quota, le réserverait pour les gens hors du golfe. Or, sur l'augmentation de quota de 31 000 tonnes à 50 000 tonnes, il y a 10 000 tonnes qui iraient pour les gens hors du golfe. M. Bané vient d'annoncer, dans un De télégramme d'hier ou d'avant-hier, qu'il augmente le quota de cette saison parce que le poisson n'a pas été tout pris dans le golfe, car il a émis les permis trois mois en retard à Madelipêche. Il a décidé d'augmenter les quotas des entreprises hors du golfe, c'est-à-dire de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, parce qu'il n'a pas accordé les permis à temps au printemps à Madelipêche. À toutes fins utiles, il y a eu une augmentation du quota, mais l'augmentation du quota, dans une proportion de 280%, est pour les entreprises hors du golfe, c'est-à-dire pour la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, qui n'avaient pas l'habitude de venir pêcher dans le golfe. J'ai quasiment hâte qu'on ait un ministre anglophone aux Pêches à Ottawa.

Le Président: Fin de la période des

questions. M. le ministre des Affaires sociales, en complément de réponse à la question du député de Brome-Missisquoi. (11 h 10)

Le dossier d'Urgences-santé (suite)

M. Johnson (Anjou): M. le Président, en complément de réponse à la question du Brome-Missisquoi, oui, député de la commande a été passée téléphoniquement le 21, confirmée par un bordereau de commande le 25. Les appareils ont été livrés le 28 et ont été mis en service le 14 novembre. Le délai de deux semaines est imputable à la réorganisation des ports d'attache des médecins, à l'organisation conséquente des horaires des véhicules, à l'embauche et à l'entraînement du personnel nécessaire à l'entretien et à la mise sur route de l'équipement - le personnel devant couvrir 24 heures par jour, sept jours par semaine - et à la mise en condition du nouvel équipement. quinze moniteurs défibrillateurs permettent de couvrir 70% des gardes avec l'équipement. Il existe, cependant, dix autres moniteurs défibrillateurs qui sont détenus par les compagnies ambulancières et qui sont également au service des médecins.

Le Président: Question complémentaire, M. le député de Brome-Missisquoi.

M. Paradis: Pourquoi le ministre a-t-il déclaré publiquement, le 21 octobre, que les moniteurs défibrillateurs Life Pack Five avaient été commandés il y a quelques semaines et que les médecins le savaient? Pourquoi a-t-il fait cette déclaration le 21 octobre, alors qu'il vient de nous dire qu'effectivement, ils ont été commandés le 25, soit quelques jours après la déclaration du ministre?

Le Président: M. le ministre des Affaires sociales.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, je prendrai connaissance de la transcription de la période de questions du 21.

Le Président: M. le député.

M. Paradis: M. le Président, ce n'est pas à la période de questions que cela a été déclaré. Je soulève une question de règlement.

Le Président: Le message est passé. Vous vouliez signaler au ministre que ce n'est pas la transcription de la période des questions qu'il doit regarder. Bien.

Une voix: II le sait.

Le Président: Il en prend bonne note.

Cela n'allonge pas, pour autant, la période des questions. S'il n'y a pas de motions non annoncées, nous passons à... M. le leader de l'Opposition.

Motions non annoncées

M. Lalonde: M. le Président, j'aimerais avoir le consentement unanime de cette Chambre pour discuter de la motion suivante: Que cette Assemblée déplore les indiscrétions du premier ministre Lévesque lors de son récent voyage en Italie et exige du premier ministre qu'il s'excuse publiquement auprès des autorités italiennes afin de rétablir la dignité des Québécois sur la scène internationale.

Le Président: Est-ce que j'ai le consentement?

Des voix: Non.

Le Président: Je dois comprendre qu'il n'y a pas de consentement. Il n'y a pas de consentement, M. le leader de l'Opposition. M. le député de Laprairie.

M. Saintonge: Oui, M. le Président, je veux demander le consentement **pour la** motion suivante: Que cette Assemblée invite ministre des Affaires municipales rencontrer les unions représentant les diverses municipalités du Québec afin d'adopter une position commune à être présentée au gouvernement fédéral en vue afin d'une entente sur les façons de faire respecter la compétence du Québec dans les affaires municipales sans pour autant priver les municipalités du Québec des fonds disponibles pour la création d'emplois et ainsi éviter l'adoption par l'Assemblée nationale de tout projet de loi arbitraire, discrétionnaire, discriminatoire et abusif à l'égard **des** municipalités du Québec.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: On n'a pas besoin d'un consentement, M. le Président, puisque le ministre a rencontré les représentants des unions.

Le Président: Il n'y a quand même pas consentement? M. le député de Mont-Royal.

M. Ciaccia: Que cette Assemblée, compte tenu du travail essentiel qu'elle doit accomplir et de la nécessité pour la population de s'informer adéquatement de ses travaux, accepte de ne plus siéger après minuit.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le leader, y a-t-il consentement ou non à la présentation de la motion? M. le leader de l'Opposition.

M. Lalonde: M. le Président, question de règlement. Lorsqu'une motion non annoncée est proposée - et vous avez fait, pour ma proposition, ce que vous faites normalement, vous avez demandé s'il y avait consentement - il est de tradition que le refus de consentement ou l'acceptation n'a pas à être expliqué. Je demanderais au leader du gouvernement, s'il a l'intention d'accepter, de faire signe que oui. À ce moment-là, on pourra en discuter. S'il ne veut pas l'accepter, il en prendra la responsabilité.

Le Président: C'était, d'ailleurs, le sens de mon intervention au moment où vous vous êtes levé. Est-ce qu'il y a consentement ou non à la présentation de la motion?

M. Bertrand: Il n'y a pas consentement, M. le Président.

Le Président: Il n'y a pas consentement. M. le député de Gatineau.

M. Gratton: M. le Président, j'aimerais solliciter le consentement unanime de l'Assemblée pour qu'elle débatte de la motion suivante: Que cette Assemblée déplore que le gouvernement ait fermé le Parlement pendant un mois le 18 octobre dernier, ce qui l'amène, aujourd'hui, à devoir recourir à des moyens abusifs... M. le Président, est-ce que je dois recommencer?

Une voix: Il n'y en aura pas, de consentement.

Le Président: Le député qui propose...

M. Gratton: Non, je sais qu'il n'y aura pas de consentement, mais vous allez quand même attendre de savoir à quoi vous ne consentez pas.

Le Président: À l'ordre s'il vous plaît! Le député qui propose une motion dite non annoncée a le droit de se faire entendre et de lire le texte de sa motion. Ce n'est qu'après que la demande de consentement se fait.

M. le député de Gatineau.

M. Gratton: Merci M. le Président. La motion se lirait donc comme suit: Que cette Assemblée déplore que le gouvernement ait fermé le Parlement pendant un mois, le 18 octbore dernier, ce qui l'amène aujourd'hui à devoir recourir à des moyens abusifs pour faire adopter le projet de loi 38 que l'ensemble des municipalités du Québec dénonce comme hypocrite et méprisant à

leur endroit et ce, avant même que son étude ait été valablement entamée en commission parlementaire, confirmant ainsi le mépris et l'arrogance du gouvernement à l'endroit de ce Parlement.

M. Pagé: Et de son leader.

Le **Président:** Y a-t-il consentement à la présentation de la motion?

M. Bertrand: M. le Président. C'est une demande de directive. Pas de consentement, mais une demande de directive. Je pense qu'il est indiqué dans un de nos articles du règlement qu'une motion ne peut pas référer à un sujet qui est déjà en discussion à l'Assemblée nationale ou en commission parlementaire. Or, je vous fais valoir que la motion que vient de présenter le député de Gatineau fait référence à des travaux qui sont en cours à une commission parlementaire. Si on veut émettre des opinions, c'est à cette commission parlementaire ou dans le cadre d'un débat prévu à l'Assemblée nationale. Mais on ne peut pas faire à l'Assemblée nationale ce qui est déjà fait ailleurs.

M. Gratton: Sur la question de règlement.

Le Président: M. le leader adjoint de l'Opposition.

M. Gratton: Je vous ferai remarquer, M. le Président, que le but, l'objectif premier de la motion que je viens de présenter est d'amener l'Assemblée à déplorer que le gouvernement ait fermé le Parlement pendant un mois, le 18 octobre dernier. C'est ce qui est arrivé. Cela n'a rien à voir avec le feuilleton. Si le gouvernement n'y consent pas, soit, mais qu'on ne vienne pas essayer de se retrancher derrière le règlement.

Le **Président:** Puisque, de toute façon, il n'y avait pas de consentement à la présentation, il n'y avait pas de motion dont était saisie l'Assemblée. Donc, il n'y avait pas de question de règlement nécessaire, d'aucune part.

M. le député de D'Arcy McGee.

M. Marx: M. le Président, j'aimerais proposer la motion non annoncée suivante: Que le ministre des Affaires municipales prenne toutes les mesures nécessaires afin de faire modifier la Loi sur les cités et villes et le Code municipal pour que les municipalités puissent réglementer l'étalage des revues pornographiques afin d'exiger que ces revues soient étalées hors de la vue et de la portée des jeunes. J'imagine que tout le monde sera d'accord pour discuter de cette motion.

Le Président: Y a-t-il consentement à la présentation de la motion? Il n'y a pas consentement.

M. le député de Nelligan.

M. Lincoln: J'aurais voulu présenter la motion suivante: Compte tenu de l'aggravation continuelle des risques de guerre nucléaire, que cette Assemblée appuie l'initiative ayant pour but de promouvoir la paix et réduire la confrontation entre les grandes puissances, incluant la présente initiative du premier ministre du Canada en ce sens.

Le Président: Il n'y a pas de consentement.

À l'ordre s'il vous plaît!

Si un ministre ou un député veut s'entretenir avec un autre ministre ou un autre député, je rappelle que le parlement est suffisamment vaste pour le faire à l'extérieur de cette Chambre.

M. le député de Sainte-Marie.

M. Bisaillon: M. le Président, je voudrais solliciter le consentement de cette Chambre pour présenter la motion suivante: Qu'à l'approche de la période des fêtes, moment privilégié de paix, l'Assemblée nationale appuie les efforts du premier ministre canadien, M. Trudeau, en vue d'amener les principales puissances à trouver un terrain d'entente favorisant la paix désarmement.

Le Président: M. le député de Sainte-Marie, la même motion vient présentée. Il n'y a pas eu de consentement à la présentation d'une motion analogue du député de Nelligan, il y a deux secondes.

M. le leader de l'Opposition, puis-je vous rappeler une question de règlement que vous avez soulevée plus tôt, à savoir qu'on ne doit pas motiver son refus ou son accord?

M. le député de Laurier.

M. Sirros: M. le Président, puis-je savoir si la motion suivante serait recevable vu l'échange qu'il y a eu, à savoir que cette Assemblée invite ou demande au ministre du Revenu de surseoir à son projet de loi concernant les travailleurs au pourboire et d'accepter de poursuivre le dialogue avec les entrepreneurs et les employés, ainsi que le gouvernement fédéral, afin de présenter à la session du printemps un projet de loi assurant une véritable équité sociale pour les travailleurs de la restauration, sans nuire à l'industrie de la restauration. (11 h 20)

Le Président: Je vous fais remarquer qu'indépendamment du consentement qui sera donné ou non j'ai de sérieux doutes quant à la recevabilité de ce genre de motion puisque, aux affaires courantes, il y a un

enregistrement des noms prévu sur la prise en considération du projet de loi auguel vous faites référence. Alors, c'est manifestement une question dont est saisie la Chambre à l'heure actuelle. La manière dont on peut s'opposer à l'adoption du projet de loi à l'heure actuelle, c'est, évidemment, de voter contre, mais une motion comme celle-là est irrecevable à l'heure actuelle.

M. le leader adjoint de l'Opposition.

M. Gratton: On attendait pour voir si le député de Lac-Saint-Jean avait une motion non annoncée à présenter. Il semble que non.

Le Président: M. le leader adjoint, je vous en prie.

Ceci nous mène donc enregistrement des noms sur les votes en suspens, précisément sur le projet de loi 43.

Alors, qu'on appelle les députés.

(11 h 20 - 11 h 28)

Mise aux voix de l'amendement du ministre du Revenu au projet de loi 43

Le Président: À l'ordre! À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît! Si les députés veulent comprendre ce sur quoi ils sont appelés à voter, il serait bon qu'ils puissent au moins prendre connaissance de l'amendement qui est très long et dont je vous fais part. Il s'agit maintenant de voter sur l'amendement proposé par M. le ministre du Revenu au projet de loi 43, Loi concernant les travailleurs au pourboire, ainsi subséquemment, de voter sur le rapport.

L'amendement proposé est le suivant: L'article 2 de ce projet de loi est modifié...

M. Rochefort: Plus fort.

Le Président: M. le député de Gouin, je veux bien parler plus fort. Ce n'est pas parce que je ne parle pas assez fort, c'est parce qu'il y a trop de députés qui parlent en même temps que l'on n'entend pas. Même si je parlais plus fort, l'amplification du son ne serait pas meilleure. J'ajoute effectivement que, s'il y a des députés qui ont des problèmes d'audition, les écouteurs sont là à leur disposition dans leur bureau, avec la prise en dessous, à cette fin.

Donc, l'article 2 de ce projet de loi est modifié: "1° par le remplacement du premier alinéa de l'article 42.2 de la Loi sur les impôts (Lois refondues du Québec, chapitre 1-3) qu'il édicte par le suivant... Donc, le nouvel article 42.2 se lirait: Quiconque emploie un particulier dont la rémunération comprend habituellement des pourboires et qui exerce en tout ou en partie ses fonctions dans un local d'un établissement, au sens de la Loi concernant la taxe sur les repas et l'hôtellerie (Lois refondues du Québec, chapitre T-3), où l'on sert des repas ou des

boissons, à l'exclusion d'une cafétéria ou d'un local de restauration rapide où il n'y a pas de service aux tables et où les employés ne reçoivent habituellement pas de pourboires, ou dont les fonctions consistent en tout ou en partie à livrer des repas ou des boissons dans l'établissement à l'extérieur d'un tel local, doit attribuer à chaque période de paie à cet employé, si celui-ci n'appartient pas à une catégorie exclue par règlement, sa quote-part de la différence entre 8% du chiffre de ventes sujettes à pourboire, pour la période de paie précédente, faites dans le local ou sur livraison dans l'établissement et qui sont imputables à de tels employés - je sais que l'amendement est un peu fastidieux, mais il ne gagnera pas en clarté si les députés parlent en même temps - et le total des pourboires déclarés par ceux-ci pour la même période relativement à ces ventes.

"L'amendement modifie également l'article 42.4, par le remplacement de l'article 42.4 de cette loi qu'il édicte, par le suivant: 42.4 Quiconque exploite un établissement, à l'exclusion d'une cafétéria ou d'un local de restauration rapide où il n'y a pas de service aux tables et où les employés ne reçoivent habituellement pas de pourboires, où travaille un particulier visé dans l'article 42.2 qui n'est pas son employé, doit déclarer par écrit à l'employeur de ce particulier, au début de chaque période de paie pour la période de paie précédente, le chiffre des ventes de son établissement qui sont sujettes à pourboire, qui ont été faites dans un local ou sur livraison dans l'établissement et qui sont imputables à chacun de ces particuliers."

Que ceux et celles qui sont favorables à cet amendement veuillent bien se lever, s'il vous plaît.

Le Secrétaire adjoint: MM. Lévesque (Taillon), Bertrand (Vanier), Jolivet (Laviolette), Mme Marois (La Peltrie), MM. Bédard (Chicoutimi), Laurin (Bourget), Johnson (Anjou), Bérubé (Matane), Landry (Laval-des-Rapides), Lazure (Bertrand), Gendron (Abitibi-Ouest), Godin (Mercier), Biron (Lotbinière), Marcoux (Rimouski), Ouellette (Beauce-Nord), Mme LeBlanc-Bantey (Îles-de-la-Madeleine), MM. Martel (Richelieu), Léonard (Labelle), Tardif (Crémazie), Garon (Lévis), Clair (Drummond), Fréchette (Sherbrooke), Brassard (Lac-Saint-Jean), Duhaime (Saint-Maurice), Chevrette (Joliette), Richard (Montmorency), Paquette (Rosemont), Rancourt (Saint-François), Leduc (Fabre), Léger (Lafontaine), Proulx (Saint-Jean), Gauthier (Roberval), de Bellefeuille (Deux-Montagnes), Mme Lachapelle (Dorion), MM. Boucher (Rivière-du-Loup), Dean (Prévost), Rodrigue (Vimont), Beaumier (Nicolet), Gagnon (Champlain), Dussault (Châteauguay), Desbiens (Dubuc), Mme Juneau (Johnson), MM. Fallu (Groulx), Bordeleau (Abitibi-Est), Rochefort (Gouin), Marquis (Matapédia), Baril (Arthabaska), Laplante (Bourassa), Charbonneau (Verchères), Champagne (Mille-Îles), Perron (Duplessis), Blais (Terrebonne), Blouin (Rousseau), Lachance (Bellechasse), LeMay (Gaspé), Mme Harel (Maisonneuve), MM, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Payne (Vachon), Paré (Shefford), Tremblay (Chambly), LeBlanc (Montmagny-L'Islet), Lafrenière (Ungava), Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue).

Le Président: Que ceux et celles qui s'opposent à la motion d'amendement veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: MM. Lévesque (Bonaventure), Lalonde (Marguerite-Bourgeoys), Scowen (Notre-Dame-de-Grâce), Ciaccia (Mont-Royal), Mailloux (Charlevoix), Ryan (Argenteuil), Vaillancourt (Orford), Mme Bacon (Chomedey), MM. Marx (D'Arcy McGee), O'Gallagher (Robert Baldwin), Bourbeau (Laporte), Vallières (Richmond), Assad (Papineau), Mathieu (Beauce-Sud), Blank (Saint-Louis), Maciocia (Viger), Polak (Sainte-Anne), Rocheleau (Hull), Rivest (Jean-Talon), Gratton (Gatineau), Pagé (Portneuf), Côté (Charlesbourg), Johnson (Vaudreuil-Soulanges), Paradis (Brome-Missisquoi), Lincoln (Nelligan), Cusano (Viau), Dubois (Huntingdon), Sirros (Laurier), Saintonge (Laprairie), Picotte (Maskinongé), Bissonnet (Jeanne-Mance), Dauphin (Marquette), Kehoe (Chapleau), Houde (Berthier), Middlemiss (Pontiac), Hains (Saint-Henri), Leduc (Saint-Laurent), Champagne (Saint-Jacques), Maltais (Saguenay), Bisaillon (Sainte-Marie).

Le Secrétaire: Pour: 63
Contre: 40
Abstentions: 0

Le Président: La motion d'amendement est donc adoptée.

Mise aux voix du rapport de la commission qui a étudié le projet de loi 43

À l'ordre! Je mets donc aux voix le rapport de la commission permanente du revenu qui a étudié le projet de loi 43 après la deuxième lecture, tel qu'amendé. Peut-on considérer que cela est le même vote? Non! Que les députés qui sont favorables veuillent bien se lever.

Le Secrétaire adjoint: MM. Lévesque (Taillon), Bertrand (Vanier), Jolivet (Laviolette), Mme Marois (La Peltrie), MM. Bédard (Chicoutimi), Laurin (Bourget), Johnson (Anjou), Bérubé (Matane), Landry (Laval-des-Rapides), Lazure (Bertrand), Gendron (Abitibi-Ouest), Godin (Mercier), Giron (Lotbinière), Marcoux (Rimouski), Ouellette (Beauce-Nord), Mme LeBlanc-Bantey (Îles-de-la-Madeleine), MM. Martel

(Richelieu), Léonard (Labelle), Tardif (Crémazie), Garon (Lévis), Clair (Drummond), Fréchette (Sherbrooke), Brassard (Lac-Saint-Jean), Duhaime (Saint-Maurice), Chevrette (Joliette), Richard (Montmorency), Paquette (Rosemont), Rancourt (Saint-François), Leduc (Fabre), Léger (Lafontaine), Proulx (Saint-Jean), Gauthier (Roberval), de Bellefeuille (Deux-Montagnes), Mme Lachapelle (Dorion), Boucher (Rivière-du-Loup), Dean Beaumier (Prévost), Rodrigue (Vimont), Gagnon (Champlain), (Nicolet), Dussault (Châteauguay), Desbiens (Dubuc), Mme Juneau (Johnson), MM. Fallu (Groulx), Bordeleau (Abitibi-Ést), Rochefort (Gouin), Marquis (Matapédia), Baril (Arthabaska), Laplante (Bourassa), Charbonneau (Verchères), Champagne (Mille-Îles), Perron (Duplessis), (Terrebonne), Blouin (Rousseau), Lachance (Bellechasse), LeMay (Gaspé), Mme (Maisonneuve), MM. raska-Témiscouata), Payne Harel Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), (Vachon), Paré (Shefford), Tremblay (Chambly), LeBlanc (Montmagny-L'Islet), Lafrenière (Ungava), Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue).

- Le Président: Que les députés qui s'opposent à ce rapport veuillent bien se lever, s'il vous plaît.
- Le Secrétaire adjoint: MM. Lévesque (Bonaventure), Lalonde (Marguerite-Bourgeoys), Scowen (Notre-Dame-de-Grâce), Ciaccia (Mont-Royal), Mailloux (Charlevoix), Ryan (Argenteuil), Vaillancourt (Orford), Mme Bacon (Chomedey), MM. Marx (D'Arcy McGee), (Robert Baldwin), O'Gallagher (Laporte), Vallières Bourbeau (Richmond), Assad (Papineau), Mathieu (Beauce-Sud), Blank (Saint-Louis), Maciocia (Viger), Polak (Sainte-Anne), Rocheleau (Hull), Rivest (Jean-Talon), Gratton (Gatineau), Pagé (Portneuf), (Charlesbourg), Johnson (Vaudreuil-Soulanges), Paradis (Brome-Missisquoi), Lincoln (Nelligan), Cusano (Viau), Dubois (Huntingdon), Sirros (Laurier), Saintonge (Laprairie), Picotte (Maskinongé), Bissonnet (Jeanne-Mance), Dauphin (Marquette), Kehoe (Chapleau), Houde (Berthier), Middlemiss (Pontiac), Hains (Saint-Henri), Leduc (Saint-Laurent), Champagne (Saint-Jacques), Maltais (Saguenay), Bisaillon (Sainte-Marie).

Le Secrétaire: Pour: 63
Contre: 40
Abstentions: 0

Le Président: Le rapport est donc adopté.

Aux avis à la Chambre, M. le leader du gouvernement.

Travaux des commissions

M. Bertrand: M. le Président, je voudrais faire motion pour que, ce matin, de 11 h 45 .à 13 heures, à la salle 81-A, la

commission du revenu siège pour étudier, article par article, les projets de loi 54, 44 et 52; qu'au salon rouge, de 11 h 45 à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, la commission du travail se réunisse pour poursuivre l'audition des organismes relativement au dossier de la Commission de la santé et de la sécurité du travail; que, de 11 h 45 à 13 heures, de 15 heures à 18 heures et de 20 heures à 24 heures, à la salle 80-A, la commission des affaires municipales se réunisse pour étudier, article par article, le projet de loi 38; qu'à la salle 90, cet après-midi, de 15 heures à 18 heures, la commission des affaires culturelles se réunisse pour étudier les projets de loi 3 et 35, article par article, et que, ce soir, de 20 heures à 24 heures, toujours à la même salle 90, la commission du revenu se réunisse pour étudier, article par article, les projets de loi 54, 44 et 52.

Le Président: Cette motion est-elle adoptée?

M. le leader de l'Opposition. À l'ordre! À l'ordre!

M. Lalonde: Est-ce que le leader du gouvernement a demandé un consentement pour qu'on ait trois commissions qui siègent aujourd'hui?
(11 h 40)

Le Président: M. le leader du gouvernement.

- M, Bertrand: M. le Président, ce soir, de 20 heures à 24 heures, la commission des affaires municipales siège en même temps que la commission du revenu, chacune sur responsabilités: la commission affaires municipales pour le projet de loi 38 et la commission du revenu pour les projets de loi 54, 44 et 52. Différents groupes nous ont indiqué qu'ils viendraient à la commission du travail; il semblerait aussi que quelquesuns se soient désistés, puisqu'il n'est pas prévu - c'est exact - que la commission siège ce soir; donc, elle siège aujourd'hui de 11 h 45 à 13 heures et de 15 heures à 18 heures; ce qui veut donc qu'effectivement, pendant cette période, trois commissions parlementaires seraient appelées à siéger. Il faudrait obtenir le consentement pour que ces trois commissions puissent siéger.
- Le Président: M. le leader de l'Opposition.
- M. Lalonde: Si je comprends bien, c'est seulement pour la période qui va se terminer à 18 heures. À compter de 20 heures, nous n'aurions que deux commissions; ce seraient celle du revenu et celle des affaires municipales. Vous avez parlé de la commission des affaires culturelles pour les projets de loi 3 et 35, de quelle heure à quelle

heure aurait-elle lieu?

Le Président: M. le leader de l'Opposition.

M. Lalonde: M. le Président, puisque c'est à notre demande que la commission du travail s'est réunie pour étudier, en fait, et examiner l'administration de la CSST, nous allons, comme nous l'avions indiqué, consentir qu'il y ait trois commissions jusqu'à 18 heures, mais, puisque la CSST ne sera pas convoquée ce soir, à compter de 20 heures, il n'y aura que deux commissions.

Le Président: Y a-t-il consentement à la motion?

M. Pagé: Vote enregistré, M. le Président.

Le Président: Qu'on appelle les députés!
Les députés sont priés de prendre leur place. À l'ordre! M. le leader du gouvernement, je pense que vous avez une modification à faire à la motion.

M. Bertrand: Une petite modification, M. le Président, étant donné la réception que vous offrez cet après-midi, à compter de 17 heures, pour souligner le 375e anniversaire de la ville de Québec. Je dois indiquer que la commission du travail, pour laquelle j'avais fait motion afin qu'elle siège au salon rouge de 15 heures à 18 heures - oui, j'avais fait motion pour qu'elle siège au salon rouge de 15 heures à 18 heures - siégera plutôt à la salle 81-A de 15 heures à 18 heures.

Le Président: Pour le bénéfice des députés, nous allons reprendre. Ce matin, au salon rouge, siège la commission du revenu.

M. Bertrand: Salle 81-A.

Le Président: Le revenu? Je pense que je vais vous laisser la refaire. Cela pourra être plus clair.

M. Bertrand: Ce matin, de 11 heures à 13 heures, M. le Président, à la salle 81-A, la commission du revenu; au salon rouge, ce matin, la commission du travail; ce matin aussi, à la salle 80-A, la commission des affaires municipales.

Cet après-midi, à la salle 81-A, la commission du travail; à la salle 80-A, la commission des affaires municipales; à la salle 90-A, la commission des affaires culturelles.

Ce soir, à la salle 80-A, la commission des affaires municipales et, à la salle 90-A, la commission du revenu.

Le Président: Bien. Que ceux et celles qui sont favorables à la motion veuillent bien

se lever

Le Secrétaire adjoint: MM. Bertrand (Vanier), Jolivet (Laviolette), Mme Marois (La Peltrie), MM. Laurin (Bourget), Johnson (Anjou), Bérubé (Matane), Landry (Laval-des-Rapides), Gendron (Abitibi-Ouest), Godin (Mercier), Biron (Lotbinière), Marcoux (Rimouski). Quellette (Beauce-Nord). Mme LeBlanc-Bantey (Îles-de-la-Madeleine), MM. Martel (Richelieu), Léonard (Labelle), Tardif (Crémazie), Garon (Lévis), Clair (Drummond), Fréchette (Sherbrooke), Brassard (Lac-Saint-Jean), Duhaime (Saint-Maurice), Chevrette (Joliette), Richard (Montmorency), Paquette (Rosemont), Rancourt (Saint-François), Leduc (Fabre), Léger (Lafontaine), Proulx (Saint-Jean), Gauthier (Roberval), de Bellefeuille (Deux-Montagnes), Mme Lachapelle (Dorion), MM. Boucher (Rivière-du-Loup). (Prévost). Rodrigue (Vimont), Beaumier Dussault (Nicolet). Gagnon (Champlain). (Châteauguay), Desbiens (Dubuc), Mme Juneau (Johnson), MM. Fallu (Groulx), Bordeleau (Abitibi-Est), Rochefort (Gouin), Marquis (Matapédia), Baril (Arthabaska), Laplante Charbonneau (Verchères), (Bourassa), Champagne (Mille-Îles), Perron (Duplessis), Blais (Terrebonne), Blouin (Rousseau), Lachance (Bellechasse), LeMay (Gaspé), Mme Harel (Maisonneuve), MM. Lavigne (Beauharnois), Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Payne (Vachon), Paré (Shefford), Tremblay (Chambly), LeBlanc (Montmagny-L'Islet), Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), Bisaillon (Sainte-Marie), MM. Lévesque (Bonaventure), Lalonde (Marguerite-Bourgeoys), Scowen (Notre-Dame-de-Grâce). Ciaccia (Mont-Royal), MM. (Charlevoix), Ryan (Argenteuil), Vaillancourt (Orford), Mme Bacon (Chomedey), MM. Marx (D'Arcy McGee), O'Gallagher (Robert Bourbeau (Laporte), Baldwin), (Richmond), Assad (Papineau), Mathieu (Beauce-Sud), Blank (Saint-Louis), Maciocia (Viger), Polak (Sainte-Anne), MM. Rocheleau (Hull), Gratton (Gatineau), Pagé (Portneuf), Côté (Charlesbourg), Johnson (Vaudreuil-Soulanges), Paradis (Brome-Missisquoi), Lincoln (Nelligan), Cusano (Viau), Dubois (Huntingdon), Sirros (Laurier), Saintonge (Laprairie), Bissonnet (Jeanne-Mance), Dauphin (Marquette), Kehoe (Chapleau), Houde (Berthier), Middlemiss (Pontiac), Hains (Saint-Henri), Leduc (Saint-Laurent), Champagne (Saint-Jacques), Maltais (Saguenay). (11 h 50)

Le Président: S'il y en a qui sont contre ou qui s'abstiennent, c'est le temps de le manifester.

Le Secrétaire: Pour: 98
Contre: 0
Abstentions: 0

Le Président: La motion est donc adoptée.

Je signale à l'intention de l'Assemblée - parce qu'on entend mentionner des chiffres des salles de commissions auxquels on n'est peut-être pas habitué - qu'il s'agit, dans le cas de la salle 90, tout comme c'est le cas de la salle 80, de nouvelles salles de souscommissions aménagées dans la perspective de la réforme parlementaire, qui peuvent, à la rigueur, servir à des petites commissions parlementaires. La raison pour laquelle, dans certains cas, il faut obliger les commissions à siéger dans ces salles tient du fait que la salle 91 dont tout le monde se plaint depuis des années - et à bon droit - fait l'objet de travaux pour finalement l'aménager convenablement et en faire une salle de commission de la même taille que la salle 81, si bien qu'à la reprise de la session ou à la nouvelle session, à la mi-mars, nous aurons donc deux grandes salles de commissions à 81 et 91. Entre-temps, je sollicite votre collaboration à toutes et à tous pour faire en sorte que tout cela puisse se dérouler aussi rondement que possible. M. le député le Gatineau.

Recours à l'article 34

M. Gratton: Justement à ce sujet, M. le Président, et peut-être en vertu de l'article 34, on sait qu'hier, la commission des affaires municipales étudiant le projet de loi 38 s'est retrouvée dans la salle 80-A. C'est d'ailleurs là que nous renvoie le leader du gouvernement encore aujourd'hui. Or, le projet de loi 38 fait l'objet d'un vif intérêt de la part des médias d'information et de la part des députés, tout au moins, en tout cas, ceux de l'Opposition.

On manque d'espace. Les journalistes nous ont fait des représentations selon lesquelles ils ne peuvent suivre les débats et en donner un compte-rendu fidèle dans leurs médias respectifs. J'aimerais demander au leader du gouvernement si, à défaut de mieux planifier les travaux et de peut-être y faire siéger une commission qui attire moins d'attention, moins de députés, il ne pourrait pas faire un changement quant à l'affectation des salles. À défaut de cela, qu'il prenne les moyens pour que les journalistes puissent faire leur travail d'information du public convenablement.

M. Bertrand: Je pense, M. le Président... Enfin, je vais indiquer au député de Gatineau que, relativement au choix des salles où les commissions siègent, bien sûr qu'on peut, comme on l'a fait hier, par exemple, décider, à un moment donné, d'envoyer au salon rouge une commission qui était à la salle 81-A parce qu'il y avait plus de gens présents à une commission qu'à l'autre. Ce sont là des des accommodements auxquels effectivement je peux parvenir.

Mais, au-delà de ce genre d'accommodement, il y a des salles disponibles et d'autres qui ne le sont pas; la salle 91 n'est pas disponible et je ne peux donc faire une motion pour déférer un projet de loi à cette commission parlementaire. C'est pourquoi, M. le Président, sur cet aspect plus particulier des locaux, je crois très sincèrement que cela ne relève pas de la responsabilité du leader. Cela relève de ma responsabilité dans la mesure où je peux faire des permutations et, à ce moment, si c'est possible, je le fais.

Le Président: Effectivement, là-dessus je... Oui?

M. Lalonde: M. le Président, je note que, pour ce soir, à moins que j'aie mal entendu, on n'emploie que les salles 80-A et 90-A, alors que 81-A, plus grande, plus spacieuse, sera vide. Y aurait-il moyen de faire siéger la commission des affaires municipales justement, le projet 38, à la salle 81?

M. Bertrand: D'accord.

Le Président: La motion sera donc modifiée pour que, ce soir, les affaires municipales siègent à la salle 81. La modification est-elle adoptée?

M. Gratton: Avant qu'on l'adopte, parce que j'en ai une autre à suggérer. Ce matin, la commission du revenu doit siéger à la salle 81-A, si je ne m'abuse, alors que la commission des affaires municipales siège à 80-A. Si on interchangeait les deux, on pourrait satisfaire tout le monde.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: Adopté.

Le Président: La modification est donc faite. Je veux réitérer ce que je disais précédemment. L'endroit où le leader du gouvernement fait motion pour faire siéger les commissions est sa responsabilité mais la disponibilité des salles est la mienne. Je ne voudrais pas qu'on attribue à quelqu'un d'autre le fait qu'il peut y avoir des locaux plus exigus pour les quelques jours qui nous restent encore avant l'ajournement d'hiver. Je suis sûr que vous comprendrez que cela peut être un mal nécessaire pour un plus grand bien, pour avoir de meilleures salles de commission dès la reprise de la nouvelle session au printemps.

M. le député de Viau.

M. Cusano: M. le Président, j'aimerais savoir du leader du gouvernement si dans l'organisation de ses travaux, il s'est arrêté à la date de la convocation de la commission du travail qui aurait dans un avenir prochain à entendre des mémoires des groupes ou des individus qui voudront s'exprimer sur le projet de loi 42, sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: Vers la mi-février, M. le député.

Le Président: M. le député de Viau.

M. Cusano: M. le Président, si vous me permettez un commentaire, vous avez convoqué des gens ici pour la commission qui étudie présentement l'administration de la CSST. On a reçu plusieurs plaintes à savoir que les gens ont été avisés très en retard. Est-ce qu'on pourrait avoir l'assurance de la part du gouvernement que les personnes intéressées seront informées à temps.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: Oui, je veux faire remarquer au député que je comprends très bien le sens de sa question et il a parfaitement raison. Sur les auditions relativement à la Commission sur la santé et la sécurité du travail, c'est à la suite d'une rencontre que nous avions eue, les deux formations politiques. Effectivement, à ce moment-là, les délais normaux pour faire savoir à certains groupes qu'ils pouvaient être entendus ne pouvaient pas être respectés. Donc, cela a pu contrarier certains groupes, ce qui est tout à fait compréhensible dans les circonstances. Làdessus, il y avait entente pour qu'on puisse les entendre au mois de décembre.

Quant à l'autre commission parlementaire, il n'y a aucun problème, car les délais normaux seront respectés.

Le Président: M. le député de Laprairie.

M. Saintonge: Est-ce que le leader pourrait me dire quand le ministre des Affaires municipales doit déposer les amendements annoncés relativement à la loi 38 actuellement à l'étude?

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je crois que c'est normalement en commission parlementaire que ces amendements devraient être déposés. La question devrait donc être posée au ministre en commission parlementaire.

Le Président: M. le député de Viger.

M. Maciocia: M. le Président, j'ai posé ma question hier au leader du gouvernement, à savoir s'il avait les informations à ma question au feuilleton depuis le 22 novembre et, deuxièmement, sur la question du contrat de M. Yves Michaud.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, justement, pendant la période des questions, j'ai discuté avec le premier ministre de cette question du contrat de M. Michaud pour la Société du Palais des congrès. Le premier ministre doit aujourd'hui, à son bureau, prendre les informations requises et évaluer s'il y a effectivement possibilité ou pas. Il peut effectivement y avoir des circonstances qui empêchent que certains documents soient rendus publics. Le premier ministre m'a dit tout à l'heure qu'il ferait les démarches aujourd'hui à son bureau. Dès que j'aurai les informations, je les transmettrai.

Quant aux questions posées par le député et qui sont au feuilleton. Je ne sais pas... La question était posée à quel ministre? J'ai une indication ici que la réponse nous parviendrait mardi de la semaine prochaine. Quant à la Société de développement industriel, est-ce que c'est vous aussi? On me dit possiblement mardi aussi, et le mot "possiblement" est souligné. Dans les deux cas, il semble qu'il y aurait une possibilité pour mardi. Ce serait plus vrai dans le cas du Manoir Richelieu que dans le cas de la Société de développement industriel.

Prise en considération du rapport de la commission qui a étudié le projet de loi 9

Le Président: Cela nous mène aux affaires du jour et à la prise en considération du rapport de la commission permanente du loisir, de la chasse et de la pêche, qui a étudié le projet de loi 9, la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Je cède la parole à M. le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. (12 heures)

M. Chevrette: M. le Président, j'ai rencontré mon collègue de l'Opposition. Il n'y a qu'un amendement et c'est un oubli de transcription. De consentement, nous nous abstiendrons de faire des discours, de chaque côté de la Chambre, et nous pourrions procéder à son adoption, avec la confirmation du député de Charlesbourg.

M. Côtés M. le Président, effectivement, on se servira de la troisième

lecture pour donner la réplique.

- Le Vice-Président (M. Rancourt): Consentement unanime des partis.
- M. Chevrette: M. le Président, on m'a dit de préciser, que l'amendement plutôt que de le lire a été bel et bien déposé au secrétariat général de l'Assemblée nationale, en bonne et due forme.
- **Le Vice-Président (M. Rancourt):** Très bien, j'en prends note. Est-ce que nous adoptons les règlements?
- **M. Chevrette:** L'amendement et le rapport.
- Le Vice-Président (M. Rancourt): L'amendement. Donc, je vais vous faire la lecture de l'amendement. C'est sur le projet de loi 9, Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. L'article 104, déjà modifié par l'addition, à la quatrième ligne, après le nombre (12) du nombre et de la virgule (32.1) est de nouveau modifié par l'addition, après le nombre (32.1), du nombre et de la virgule (35,).

Est-ce que cet amendement est adopté?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté. Est-ce que le rapport de la commission permanente du loisir, de la chasse et de la pêche est adopté?

Des voix: Adopté.

- Le Vice-Président (M- Rancourt): Adopté. M. le leader du gouvernement.
- M. Bertrand: M. le Président, je vous demanderais et la parole est au député du comté de Charlevoix d'appeler l'article 2 du feuilleton pour permettre la reprise du débat sur la motion du ministre des Finances.
 - M. Pagé: M. le Président.
- Le Vice-Président (M. Rancourt): Oui, M. le whip de l'Opposition.
- M. Pagé: On se rappellera qu'à la fin de la dernière séance, où nous avions à discuter du budget, l'honorable député de Charlevoix avait demandé l'ajournement. Ce matin, je vous prie d'accepter la demande que je vous formule de reconnaître plutôt l'honorable député de Berthier.
- **M. Bertrand:** Oui, d'accord. Je voudrais simplement donner l'information, M. le Président, sur l'organisation des travaux. Il y a un projet de loi 55 relativement à

certaines dispositions législatives concernant l'adoption. Mme la députée de L'Acadie, probablement en route de Montréal vers Québec, avait discuté avec le ministre des Affaires sociales de la possibilité de discuter de ce projet de loi vers la fin de l'aprèsmidi. Quand nous aurons les informations, peut-être pourrons-nous, à ce moment-là, évaluer à quel moment plus précisément le débat pourrait avoir lieu.

Reprise du débat sur l'énoncé complémentaire au budget de 1983-1984 et sur la motion de censure

Le Vice-Président (M. Rancourt): Reprise du débat sur la motion du ministre des Finances proposant que l'Assemblée approuve le complément aux politiques budgétaires du gouvernement pour 1983-1984 et sur la motion de censure suivante, celle du député de Vaudreuil-Soulanges: "Que cette Assemblée blâme sévèrement le gouverne-ment qui, dans son énoncé complémentaire au budget de 1983-1984, n'a rien ajouté de précis ou de concret aux mesures mal définies évoquées par le premier ministre le 13 novembre dernier, qui a maintenu les deux tiers des taxes soi-disant temporaires en place depuis deux ans, compromettant ainsi davantage une reprise économique déjà incertaine et qui, par conséquent, a trompé les attentes qu'il avait lui-même fait naître auparavant pour tenter de justifier sa décision de retarder d'un mois la reprise des travaux parlementaires."

La parole est au député de Charlevoix.

M. Houde: Non, non, Berthier.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Ah oui! Il y a eu une modification. D'accord, je vous reconnais donc, M. le député de Berthier.

M. Albert Houde

M. Houde: Merci, M. le Président. Avant d'étudier devant cette Assemblée les retombées économiques des mesures de relance annoncées par le premier ministre sur les résidents de ma circonscription, permettez-moi de dire quelques mots sur la récente perturbation survenue dans le gouvernement.

La démission soudaine, comme ministre et député, du ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu a semblé prendre tout le monde par surprise. Il reste que le premier ministre semblait présager l'événement, puisque le titulaire, contrairement à la coutume, était remplacé en moins de 24 heures. M. le Président, vous me permettrez, en passant, de féliciter la nouvelle titulaire de sa promotion.

J'espère que les deux ministres qui se

remplacent vont se ressembler car, autrement, je me permets de croire que le succès de cet intéressant projet de retour au travail des assistés sociaux sera sérieusement compromis.

Chacun parle assez ouvertement du succès que l'ancien ministre avait obtenu à Ottawa dans ses entretiens avec la ministre canadienne de la Santé et du Bien-Être social, succès qui n'entre guère dans la stratégie indépendantiste du gouvernement. Ce fut le dernier prétexte qui explique sa disgrâce, car il faut toujours être contre Ottawa, cela calme les séparatistes plus pressés et cela rapporte des dividendes électoraux. La bataille que mène le gouvernement pour l'indépendance, après avoir débuté sur le dos des sièges sociaux, des entreprises anglophones, dont plusieurs ont quitté le Québec, se transporte sur le dos des assistés sociaux, si on recommence à bouder l'aile fédérale, et sur les pêcheurs de la Gaspésie, eux, qui n'ont pas les moyens et n'auront pas la chance de partir. Cette allusion me permet de décerner un prix d'honneur à l'ineffable et souriant ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, un champion de la stratégie péquiste, de la lutte contre Ottawa, et qui arrive à décider qu'il est bon de rejeter une assistance fédérale que les pêcheurs acceptent majoritairement, en leur imposant un double permis pour affirmer la juridiction québécoise sur des fonds marins. Au Québec, les fonds de trou, cela nous appartient. Il s'agit maintenant de nommer un haut fonctionnaire et de créer une structure, selon la coutume gouvernementale, pour mesurer et surveiller les agrès de pêche qui, à l'avenir, ne toucheront ni n'atteindront le fond marin.

M. le Président, je passe maintenant à des choses plus sérieuses. Après avoir retardé l'ouverture de la session d'un mois pour mettre la dernière main à un plan de relance de l'économie, le premier ministre nous sert du réchauffé, des mesures déjà en marche, mais qui ne marchent que dans la publicité gouvernementale.

Je voudrais citer un article paru dans le Soleil du 9 mars 1983: "Reprise de la session. Québec dépenserait 650 000 \$ en publicité." - Ceci est à part d'autres montants que je vais vous mentionner tout à l'heure. "La reprise de la session et l'annonce des mesures que le cabinet Lévesque a retenues pour la relance économique coincideront avec un impact blitz publicitaire du gouvernement québécois. La Presse canadienne a appris que deux contrats totalisant 650 000 \$ ont été octroyés à la firme "Publicité Foster Ltée", de Québec, par le ministre de la Maind'Oeuvre et de la Sécurité du revenu afin d'illustrer les possibilités des programmes de création d'emplois. La campagne de publicité dans les médias en vertu du premier contrat

doit se terminer le 18 novembre. Quant à celle découlant du nouveau contrat de 500 000 \$, si la recommandation du ministère des Communications est retenue, elle débutera le 15 novembre et durera treize semaines. Ces interventions publicitaires s'inscrivent dans le cadre d'une campagne interministérielle ayant pour thème la création d'emplois. À ce budget de publicité, il faut ajouter un autre montant de 250 000 \$ pour la portion de la campagne assumée par les ministres des Affaires municipales, 30 000 \$, et des Communications, 100 000 \$, et par l'Office de la planification et de développement du Ouébec, 120 000 \$.

"Parallèlement à cette démarche publicitaire en plusieurs volets centrée sur la création d'emplois, le ministre des Affaires sociales entreprendra de son côté une campagne visant à susciter l'activité bénévole. Celui-ci coûtera 300 000 \$\\$ et couvrira les mois de décembre 1983 et janvier et février 1984". Au total donc, retenez le montant. Quand on dit que, dans plusieurs programmes, il se dépense plus d'argent en publicité que le programme ne rapporte aux individus, le total se chiffre à 1 200 000 \$\\$ que le gouvernement consacrera à sa publicité entre octobre et février 1984. M. le Président, n'est-ce pas honteux? Ces chiffres ne constituent qu'un minimum, puisqu'il faut s'attendre que le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration entreprenne sa campagne pour sensibiliser l'opinion publique à la nécessité de la Charte de la langue française. (12 h 10)

Récemment, lors des travaux de la commission parlementaire qui examine l'application de la loi 101, le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, estimait qu'une telle campagne devrait déborder le Québec. La campagne publicitaire interministérielle aura une envergure nationale, mais les exemplaires utilisés pour illustrer les réalisations des programmes de création d'emplois seront régionalisés; les médias écrits, la radio et la télévision seront mis à profit.

Pour continuer, le premier ministre disait avoir 2 000 000 000 \$\(^3\) à disposer pour la relance des PME. Dans son énoncé complémentaire du budget, le ministre des Finances n'a dégagé que 30 000 000 \$\(^3\). Dans le dictionnaire du ministre, cela signifie un trou de 1 970 000 000 \$\(^3\) pour réaliser tous les programmes qu'ont annoncés les tournées ministérielles qui ont parcouru la province pour faire leur publicité.

Quelles seront, pour ma circonscription, les retombées de ce formidable effort de relance? Mon comté en est un typique, mirural, mi-urbain, près de la région métropolitaine. Il vit du tourisme, de l'agriculture et de quelques petites et

movennes entreprises industrielles. Une partie de la classe ouvrière va chercher ses revenus dans la métropole qui est en même temps le plus proche marché où nos entreprises vendent leurs produits. Ce qui aurait d'abord aidé ceux qui, pour le travail ou leurs affaires, se rendent régulièrement à Montréal, aurait été l'abolition du péage, mesure recommandée par le comité des députés péquistes de la rive nord et promise par tous les canards du gouvernement en 1981 lors des élections générales dans la province de Québec. Nous avons vu des ministres, des députés, dire dans leur campagne électorale que les postes de péage seraient diminués et probablement abolis. Nous sommes en décembre 1983, nous commencerons bientôt 1984; ils n'ont pas diminué; non, au contraire, ils ont augmenté; deux postes sur trois ont doublé; pour le poste du député de l'Assomption, ministre des Finances, il a augmenté seulement de 0,10 \$ aux heures de pointe. Pour le reste ils ont doublé aussi. De Berthierville à Montréal il va trois postes de pécas dest Montréal, il y a trois postes de péage dont deux sont situés dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Chaque voyage, de Berthierville à Montréal aller-retour, coûte 3 \$ en automobile et je ne parle pas des camions. Nous avons beaucoup de camionnage dans mon comté vers Montréal; il s'agit du transport du bois, du sable et des grains pour l'agriculture. Il semblerait que le ministre des Finances ainsi que des députés et ministres péquistes de la région Lanaudière s'en foutent passablement.

L'année dernière, au début de 1983, ils ont fait une étude, mais le ministre des Transports n'a pas semblé accepter le rapport de l'étude qui avait été faite. Seulement en ayant une vision des faits et d'après des études qui ne sont pas sérieuses, le ministre les met-il tout simplement de côté ou serait-ce une affaire arrangée? Je ne le sais pas. Peut-être qu'il pourra nous répondre lorsqu'il prendra la parole.

Bel exemple de fédéralisme rentable. Nos voisins d'en face, sur la rive sud du fleuve, emprutent la transcanadienne et ne paient rien. Mais le ministre des Finances a d'autres subtilités, il a baissé les droits de péage aux heures d'affluence, seulement et au troisième poste de péage installé dans son comté, comme je le disais tantôt. Le ministre des Finances, dans sa réplique, pourrait prendre la décision et dire une fois pour toutes, que les postes de péage seront abolis au début de 1984. Enfin, on pourrait être traités comme les autres dans la province de Québec.

La diminution de la taxe ascenseur de 40% à 30%: la belle affaire! Pour chaque automobiliste voyageant régulièrement à son travail, pour ses affaires, et un peu pour ses loisirs, cela peut représenter deux pleins d'essence en moyenne jusqu'à la fin de mars

1984, c'est-à-dire la fin de l'année financière.

Pour les cultivateurs de mon comté, cela ne change à peu près rien. J'ai fait mention à quelques reprises, ici dans cette Chambre et aux médias d'information, de tout ce qu'il pouvait en coûter pour l'essence. Il semblait, à un moment donné, que la taxe de 20% sur l'essence était temporaire. Qu'est-ce qui arrive au ministre des Finances? Il semble qu'il l'ait oubliée. Il n'y a pas si longtemps qu'il a dit que c'était seulement temporaire. Cela fait deux ans et je pense qu'on va la garder encore longtemps. Quand le ministre a augmenté la taxe ascenseur de 20% à 40%, qu'est-ce qu'il a fait? Immédiatement, le lendemain matin il avait fait l'annonce la veille et elle entrait en vigueur à minuit une minute - à huit heures, toutes les stations-service recevaient un avis par courrier spécial de Purolator, selon lequel, immédiatement, elles devaient payer leurs taxes. Qu'est-ce qui est arrivé, cette fois-ci, lorsqu'il a diminué la taxe de 40% à 30%? La semaine passée, j'ai discuté avec un pompiste de mon comté. Il m'a dit: Nous n'avons même pas encore reçu les formules pour le remboursement de ce qu'on a versé. C'est le même ministre pourtant. Deux poids, deux mesures.

Lorsqu'on a eu le remboursement de la taxe sur l'essence, l'Association des chauffeurs de taxis disait ceci dans un journal: "En novembre 1981, quand le ministre des Finances a augmenté la taxe sur l'essence, tous les détaillants ont reçu un formulaire pour le paiement de la taxe supplémentaire, le lendemain du dépôt du budget. Maintenant que c'est nous qui avons de l'argent à recevoir, on attend toujours le formulaire, affirme le président, M. Vincent Della-Noce." C'est dire que, lorsqu'on demande et lorsqu'on donne, ce n'est pas la même chose.

Lorsqu'on parle, M. le Président... Je fais remarquer qu'ils continueront à subir une taxe temporaire qui a bien l'air de devoir devenir permanente, le ministre des Finances étant toujours à l'opération "raclage des fonds de tiroirs". Pour les transports en commun, les plus importants économiseront, il est vrai, des sommes plus considérables. Mais accepteront-ils de diminuer au profit des usagers leurs coûts de transport? Il est vrai que les propriétaires de taxis bénéficieront d'un crédit d'impôt de 500 \$. Bravo! Mais attention! Ce crédit d'impôt ne s'appliquera que pour l'année d'imposition 1984. Quand vont-ils le recevoir? Quand le propriétaire de la voiture fera, en avril 1985, son rapport d'impôt. Plaise à Dieu que le ministre des Finances n'ait pas d'autre trou à combler en présentant son prochain discours sur le budget, car cette générosité annoncée pourrait disparaître. Ce sont des choses qu'il fait de temps à autre, le

ministre des Finances.

D'ailleurs, à la télévision, un petit propriétaire de taxi a déclaré fort ingénument que le crédit d'impôt ne lui donne rien de plus. "J'en fais même pas assez pour en payer, de l'impôt." Avec le fouillis qui existe dans cette industrie, ce n'est pas surprenant. Mais ceux qui, avec la diminution de la taxe ascenseur, arriveront à augmenter leurs recettes, seront pris au piège de l'impôt qui en reprendra une partie. (12 h 20)

Je reviens aux 2 000 000 000 \$\text{disponibles} pour la relance des PME. Certaines expériences, dans mon comté, me font croire que les normes sont plus sévères que dans le comté de Duplessis et qu'il y aurait bien du "tataouinage" avant de consentir un prêt à une entreprise établie et sérieuse. Je dirais ce qu'on disait autrefois dans les banques: Il faut prouver que l'on n'a pas besoin du prêt pour l'obtenir. Or, on a vu le gouvernement prendre plus de risques, et à grands coups de millions de dollars, dans d'autres secteurs.

Il y a également eu du gaspillage dans le lancement de ce programme. J'ai parlé des tournées ministérielles. J'y ajoute une annonce publicitaire de 1 200 000 \$ confiée à deux agences pour lancer un énorme ballon qui s'est dégonflé pour devenir une toute petite balloune. On lisait dans les journaux: La relance compte que le gouvernement fédéral en fasse beaucoup plus; le milieu patronal et le syndicat sont déçus. Le premier ministre Lévesque annonce une cinquantaine de mesures déjà connues, du réchauffé, comme disait l'éditorialiste Claude Lavergne dans le Dimanche-Matin. Ceci ressemble aux annonces que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation fait souvent. Il annonce, il "réannonce" et "réannonce" encore. Souvent, on arrive à des crédits périmés à la fin, ce qui veut dire que les annonces qu'il avait faites des sommes qu'il avait mises en disponibilité, il ne les emploie même pas toutes et elles disparaissent. Il ressemble un peu au ministre des Finances, le premier ministre.

Parlons des sentinelles placées autour du bureau du ministre des Finances qui préparait son budget complémentaire, pour éviter des fuites. Il y avait si peu à cacher dans ce budget vide que l'Opposition n'aurait même pas parlé d'un pareil incident s'il s'était produit. On voyait, pendant plusieurs jours, les agents de la Sûreté du Québec garder la porte du ministre des Finances. Imaginez-vous! Avec tout ce qu'il a annoncé, la seule chose qui pouvait sortir, c'était les 278 000 000 \$ que le gouvernement fédéral a donnés en cadeau au ministre des Finances. Autrement, ce dernier n'aurait rien eu à annoncer. Par-dessus tout cela, il ne prend même pas cette somme pour la relance

économique. Il prend cet argent pour boucher des trous qui existaient déià.

M. le Président, je termine sur une note beaucoup plus sérieuse. Le mouvement des jeunes indépendantistes québécois, au cours d'un récent congrès, a déclaré avec raison que l'indépendance ne devait pas devenir un enjeu électoral. L'indépendance, si elle devait un jour se faire, devrait être le choix majoritaire de toute la population et de l'ensemble des groupements politiques. Cette recherche de l'indépendance ne doit pas se faire sur le dos de certaines classes de la population, comme le gouvernement continue à le faire. Je dis que, même pour des raisons économiques, elle ne doit pas passer par le virage culturel des "sex bars" et des danseuses nues.

J'invite donc le gouvernement à rayer de son programme politique son option indépendantiste, à cesser les batailles stériles et coûteuses contre le gouvernement fédéral aussi longtemps que le Québec fera partie du Canada et à travailler ensemble à la relève économique du Québec à laquelle l'Opposition est prête à participer en tout temps, pour répondre à toutes les demandes qui sont faites pour aider les Québécois et les Québécoises à se sentir bien chez nous, au Québec, à l'intérieur du Canada.

Merci M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, député de Lotbinière.

M. Rodrigue Biron

M. Biron: M. le Président, je voudrais parler dans ce débat sur ce discours sur le budget complémentaire de choses que les gens du Québec veulent avoir, parler de choses que le gouvernement du Québec fait présentement pour répondre aux besoins, aux préoccupations, aux désirs des hommes et des femmes du Québec.

J'entendais mon collègue, le député de Berthier dire tout à l'heure: Le gouvernement a annoncé un programme de garanties aux entreprises de 2 000 000 000 \$ et il a mis dans son budget, d'ici à la fin de mars, pour ce programme, environ 30 000 000 \$ et dire aussi, il y a un trou, il y a un manque

à gagner.

Il faut vraiment comprendre la nouvelle approche du gouvernement et c'est ce que les entreprises québécoises nous ont demandé. Les entreprises ne nous ont pas demandé de gaspiller de l'argent en subventions de toutes sortes comme cela se faisait autrefois, particulièrement à l'époque du Parti libéral, mais elles nous ont demandé de gager sur ceux et celles qui sont capables de réussir. Elles nous ont demandé d'avoir confiance dans les Québécois et dans les Québécoises, les hommes et les femmes à la tête des

entreprises et les entreprises elles-mêmes et de leur garantir des sommes d'argent qui proviendront des institutions financières du Québec, qui ne viendront pas des poches des contribuables du Québec, donc, des garanties de prêts. C'est ce que les entreprises nous ont demandé et les entreprises en plus nous ont dit: Ce qui bloque le développement économique à l'heure actuelle, ce qui brise l'allure économique du Québec en particulier et du Canada c'est la crainte de voir encore une fois la folie des taux d'intérêt élévés tel que préconisé par le gouvernement canadien et la banque du Canada il y a deux ans. Les investisseurs sérieux avant d'investir se posent de sérieuses questions sur le genre de gouvernement canadien et de politique monétaire que nous avons. Il y a deux ans, les politiques monétaires voulaient tuer les entreprises. Le chef du gouvernement canadien, M. Trudeau a déclaré une fois dans l'Ouest canadien: Il y a du chômage mais il n'y en a pas encore assez. Il faut fermer d'autres entreprises pour que la situation économique se replace. C'est complètement ridicule mais c'est tout de même cela. C'est ce qui a été dit par le chef du gouvernement canadien. Cela inquiète les PME québécoises qui n'ont pas des sommes d'argent astronomiques comme les grandes multinationales pour investir au Québec.

L'approche du gouvernement du Québec. Le premier ministre, M. Lévesque, nous disait, il y a déjà quelques années, que le développement économique c'est d'abord l'affaire des entreprises et des hommes et des femmes qui y travaillent. Un peu plus tard dans une autre allocution à l'Assemblée nationale le premier ministre nous disait aussi: La croissance future des entreprises dépendra en grande partie de la capacité de la direction supérieure d'accepter des idées neuves de gens d'action et des personnalités fortes. C'est autour d'idées neuves, de gens d'action, et de personnalités fortes que cela soit dans ce prêt et dans cette garantie de prêts aux entreprises, que ce soit dans ce programme de bourses d'affaires pour les jeunes entrepreneurs, des idées neuves, des personnalités fortes, des gens d'action qui sortent des universités et des cégeps qui ne demandent pas mieux que d'aider le Québec à se développer économiquement et à créer de l'emploi chez nous.

Il faut bousculer les habitudes, il faut changer les intérêts mais c'est le prix à payer pour que le Québec continue sa marche et la reprenne encore d'une façon beaucoup plus rapide vers son plein développement économique. Dans ce sens notre approche en est une nouvelle. C'est exact. Elle n'est pas encore comprise par les gens de l'Opposition qui vivent encore comme il y a 10 ans, il y a 15 ans ou il y a 20 ans mais dans le monde économique cela a évolué à cause de la crise économique.

Nous avons tenté certaines expériences avec un grand succès. Expérience particulière de Corvée-habitation où avec très peu d'argent des citoyens québécois, des travailleurs et des entreprises nous avons réussi à lancer un programme extraordinaire a apporté 800 000 000 \$ 900 000 000 \$ d'argent de construction en l'espace d'un an et demi, de constructions nouvelles qui ne se seraient pas faites autrement. 800 000 000 \$ ou 900 000 000 \$ c'est tout près de 1 000 000 000 \$ qui ont été investis au Québec parce qu'il y a un gouvernement qui a écouté des gens, qui a écouté M. Louis Laberge, le président de la Fédération des travailleurs du Québec, qui a écouté M. Raymond Blais, le président de la Fédération des caisses populaires Desjardins, qui a écouté d'autres chefs syndicaux, d'autres travailleurs, d'autres d'entreprises, d'autre gens au Québec qui lui suggéraient d'intervenir dans cette facon tout à fait nouvelle de débloquer l'économie, de corriger et de pallier cette crainte que les gens avaient des taux d'intérêt élevés. (12 h 30)

Avec le programme Corvée-habitation qui a coûté quelques dizaines de millions de dollars aux contribuables québécois, nous avons stimulé l'économie de la construction domiciliaire à tel point que le Québec est à l'avant-garde des autres canadiennes, en avant de toutes les autres provinces canadiennes pour la construction domiciliaire. C'est à cause de Corvéehabitation, à cause d'un programme du gouvernement du Québec pour stimuler l'économie, mais un programme nouveau, intelligent qui est difficile à comprendre pour nos amis d'en face et qui nous donne quand même des idées pour continuer dans le même sens.

C'est la même chose vis-à-vis du plan d'urgence d'aide aux entreprises manufacturières. Dans les entreprises manufacturières, il y a deux ans, il y avait pleine crise des taux d'intérêt élevés faisant en sorte que les grandes entreprises mieux financées que les entreprises québécoises pouvaient tout simplement, avec leur capitalactions, cesser de payer des dividendes pendant un an ou deux ans, laisser passer la crise des taux d'intérêt et recommencer après à payer des dividendes. L'intérêt sur leur argent ne leur coûtait rien, 0%, en pleine crise économique.

Ce n'était pas la même chose pour les PME québécoises. Les entreprises québécoises qui, à cause de notre histoire, de notre tradition, sans blâmer les autres, sont habituellement un peu plus mal financées au point de vue du capital-actions, au point de vue de l'équité de l'entreprise, pour se financer, pour fonctionner, pour faire travailler du monde, pour prendre des commandes, pour vendre les produits

manufacturés ont besoin d'argent, de liquidité, donc ont besoin d'une marge de crédit. Ces entreprises mal financées se présentaient aux institutions financières pour obtenir des crédits habituellement à 8%, 10% ou 12% de taux d'intérêt. Au moment de la crise, les intérêts ont monté à 18%, 20% et 24% pendant un temps pour certaines entreprises. Si vous comparez 20%, 22% ou 24% payé par les entreprises québécoises contre 0% pour les grandes entreprises multinationales, surtout en Ontario, il y a une différence énorme. Nos entreprises ne pouvaient pas cesser de payer de l'intérêt ou des dividendes. Elles étaient obligées de payer à même leur marge de crédit à la banque. Cela faisait fermer des entreprises complètes. Les entreprises qui, autrefois, étaient des rentables, bien gérées, pouvaient continuer à donner du "gagne", du travail aux hommes et aux femmes du Québec.

Le gouvernement du Québec a présenté un projet à la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres. M. Lévesque l'a présenté en disant: Nous croyons qu'à cause de la politique des taux d'intérêt élevés vous êtes en train de tuer la structure industrielle du Québec. Nous avons 10 000 entreprises manufacturières québécoises. Lorsque la crise ou la folie des taux d'intérêt sera terminée, on aura besoin de ces 10 000 entreprises manufacturières. Ce n'est pas facile de partir une entreprise manufacturière. Il y a d'abord la technologie, l'entraînement personnel pour produire des choses. Que vous produisiez du vêtement, de la chaussure, du meuble, de l'électronique ou des pièces de fonderie, il y a de la technologie, de la technique, de l'apprentissage. La clientèle en soi est beaucoup plus loin. On a dit: Nous voulons garder cette structure industrielle de base. Il n'est pas question que nos entreprises fassent de gros profits. Au moins, nous voulons protéger cette structure industrielle de base pour pouvoir continuer après la crise des taux d'intérêt, la crise économique, à faire travailler d'autre monde et rouvrir nos portes, au lieu d'avoir 30 employés, en avoir 40 ou 50 après la crise. Nous voulons garder l'entreprise. Si on la tue aujourd'hui, elle ne rouvrira pas ses portes facilement le lendemain matin de la crise.

Le gouvernement du Québec a demandé au gouvernement fédéral de payer la moitié des pots cassés en disant: Vous êtes responsable de 100% des pots cassés. Même si vous n'avez pas d'idée pour sauvegarder nos entreprises, nous, on en a, on a écouté nos chefs d'entreprise et on pense que c'est ce qu'il faut faire. Après avoir écouté longuement les chefs d'entreprise du Québec, avec l'expérience que les gens du Québec ont, on a dit: Payez-en la moitié, on va en payer la moitié et on va au moins protéger 1000 entreprises manufacturières québécoises.

La réponse du gouvernement fédéral a

été celle-ci: On a donné 200 000 000 \$ à Chrysler Corporation, 150 000 000 \$ à Massey-Ferguson en Ontario, 125 000 000 \$ à Consolidated Computers en Ontario, 10 000 000 \$ à un hôtel Hilton à Windsor en Ontario, on en a mis beaucoup là-bas mais au Québec on va mettre 31 000 000 \$ dans la Maislin parce que le président de Maislin c'est un ami de M. Trudeau mais à part de cela, on ne met rien pour les PME québécoises. Cela a été la réponse du gouvernement fédéral. Nous, on est revenu ici avec absolument rien de la part du gouvernement fédéral dans notre portefeuille pour aider les PME québécoises. On s'est dit, si on laisse faire, la folie de la Banque du Canada et le gouvernement fédéral va tuer nos entreprises manufacturières. Est-ce qu'on doit laisser faire ou si on ne doit pas agir tout seul. On a agi tout seul. Le programme n'a pas été aussi vaste qu'on l'aurait voulu au début parce que le Québec était seul à payer pour les pots cassés du gouvernement fédéral vis-à-vis les entreprises

manufacturières québécoises dans la folie des taux d'intérêt élevés. On a mis sur pied un programme, le programme d'urgence pour aider aux entreprises manufacturières. On a dit: On va atteindre à peu près 1000 entreprises. Au moment où on se parle, on en a 800 environ, on avait dit 1000 dans deux ans, on en a 800 et le programme se termine le 31 mars 1984.

On a mis en circulation 150 000 000 \$
de capitaux de risques garantis aux PME
manufacturières québécoises qui voulaient
continuer leurs activités, conserver leurs
structures industrielles, conserver leur
technologie et conserver leurs emplois et
essayer de passer à travers la crise des taux
d'intérêt en disant: Après cela, on aura une
structure financière beaucoup plus forte et
on sera capable de faire des affaires non
seulement au Québec mais à l'extérieur du
Québec.

On a mis 150 000 000 \$, aidé 700 entreprises manufacturières, au delà de 30 000 emplois protégés, plusieurs milliers d'autres créés dans ces mêmes entreprises. J'en ai rencontré des chefs d'entreprises, j'en rencontre constamment dans mes tournées à travers le Québec. J'en ai vu un dernièrement, une entreprise de la Beauce, mon 'collègue le député de Beauce-Sud, qui m'a dit: Vous m'avez aidé. À l'époque j'avais 75 travailleurs, aujourd'hui, j'en ai 140 travailleurs et je n'ai rien demandé au gouvernement du Québec ou au gouvernement d'Ottawa sauf, l'appui du gouvernement du Québec pour sauver mon entreprise dans la folie des taux d'intérêt élevés. Voilà une entreprise sauvée. On en a d'autres comme cela partout dans le Québec. C'était 10 employés à l'époque, maintenant c'est 15.

Il y a énormément d'efforts qui ont été faits de la part du gouvernement du Québec.

Ce qu'on disait tout à l'heure, 2 000 000 000 \$ qui n'étaient pas en circulation, ces 2 000 000 000 \$ seront en circulation d'ici à deux ans dans les entreprises manufacturières mais cela ne sera pas payé par le gouvernement du Québec ou par les contribuables. C'est de l'argent qui existe à l'heure actuelle dans les institutions financières. Tout ce dont on a besoin, c'est de l'appui de la part du gouvernement du Québec. C'est cela qu'on va faire.

Programme d'urgence qui a épargné 30 000 emplois. Cela a coûté 6 000 000 \$ au moment où on se parle. Bien sûr qu'il va arriver encore des petits comptes au cours des deux prochaines années. Mais, cela a coûté 6 000 000 \$ aux contribuables pour conserver 30 000 emplois. Cela c'est d'être un gouvernement responsable. Cela est d'avoir, comme disait le premier ministre, des idées neuves, une approche différente et faire en sorte qu'avec très peu d'argent, nous soyons capables d'agir sur le développement économique.

Les chefs d'entreprises ne nous demandent pas de les payer à 100%, ce n'est pas cela qu'ils nous demandent, les travailleurs non plus, ils nous disent: Nous sommes capables. La seule chose, on veut pouvoir jouer dans des règles économiques qui sont à peu près égales entre les Québécois et les gens de l'Ontario. Le gouvernement fédéral fait en sorte que les règles économiques qu'il édicte soient toujours plus favorables aux gens de l'Ontario ou de l'Ouest qu'à ceux du Québec. Finalement, il y a quelqu'un qui doit intervenir. Ceux qui interviennent, habituellement, pour les Québécois, les Québécoises, toujours et historiquement, peu importe ceux qui ont été au pouvoir à Québec, cela a toujours été le gouvernement du Québec qui est intervenu alors que le gouvernement fédéral avait une vision "Canadian" des choses et "Canadian", c'est surtout l'Ontario d'abord.

Je veux, bien faire comprendre que nous avons au Québec des responsabilités particulières, nous sommes un peuple différent. Il faut vivre d'une façon différente avec notre monde. L'histoire économique du Québec, ce n'est très vieux, ce n'est pas très long. On n'a pas une tradition depuis des centaines d'années dans le monde économique. Historiquement et tout ceux qui ont plus que 40 ans, 45 ans, se souviennent qui était à la tête des grandes entreprises québécoises. Qui était à la tête de ces entreprises? Les anglophones qui venaient de l'extérieur, qui vivaient au Québec le temps de faire de l'argent. Je ne veux pas blâmer ces gens mais nous, les Québécoise et Québécoises francophones, on n'y était pas dans ce monde.

Avant 1960, quel genre d'entreprises on avait au Québec? De grandes entreprises

multinationales ou nationales pour la plupart, dirigées par des anglophones qui exploitaient sainement et économiquement nos richesses naturelles. Ils sortaient nos richesses naturelles pour les vendre à l'extérieur. En dehors de cela, on avait une foule de petites ou de moyennes entreprises qui, au niveau régional, servaient le mieux possible la collectivité régionale. On n'avait pas de grandes entreprises appartenant aux Québécois et aux Québécoises. On n'avait pas cela il y a une vingtaine d'années. Seulement de grandes multinationales anglophones. (12 h 40)

Bien sûr, lorsque les Québécois et les Québécoises se sont mis à étudier les sciences économiques, les sciences de génie, on s'est mis à occuper notre place. On ne veut pas enlever celle des autres; on veut seulement occuper notre place. Et c'est sûr que cela a dérangé un peu le monde anglophone. Et les gouvernements du Québec qui se sont succédé ont voté des lois dans ce sens qui dérangeaient aussi un peu en disant que le français serait respecté au Québec. Que ce soit l'Union Nationale au temps de M. Bourassa, ou le Parti libéral, au temps de M. Bourassa, ou le Parti québécois, des lois successives sur la langue ont été votées ici à l'Assemblée nationale pour faire en sorte que les jeunes Québécois, les jeunes Québécoise qui montaient dans l'entreprise puissent être respectés pour ce qu'ils ou ce qu'elles étaient, avec leur langue, avec leurs connaissances, avec leurs capacités.

En 1960, on avait 5% des étudiants canadiens en administration qui étaient des Québécois et des Québécoises. Au moment où on se parle, on a 33% d'étudiants canadiens qui sont des Québécois et de Québécoises. On en a beaucoup au moment où on se parle. C'est excellent. Ces gens-là se préparent à prendre leur place à la direction des grandes entreprises qui existent, qui fonctionnent au Québec, fussent-elles des entreprises nationales ou multinationales. Je pense qu'il faut faire des efforts vis-à-vis de ces gens-là qui n'ont pas encore des millions ou des milliards à la disposition du monde francophone. Il y a des grandes institutions comme les caisses populaires, la Banque Nationale, la Banque d'épargne, certaines institutions québécoises qui ont maintenant de plus en plus de capitaux et craignent de moins en moins de mettre ces capitaux à la disposition des Québécoises des Québécoises francophones. Ce n'est pas ce qui existait autrefois. Les capitaux étaient aux mains des anglophones. Et il faut faire des efforts de ce côté-là. Il faut faire des efforts pour reprendre le terrain perdu. Et, bien sûr, on ne le fera pas si on fait la même chose que les gens de l'extérieur. Il faut avoir des idées plus novatrices, plus dynamiques.

Le programme qui a été annoncé par le premier ministre du Québec le 13 novembre dernier et confirmé dans le discours sur le budget avec les fonds nécessaires par le ministre des Finances est un programme qui fait en sorte d'aider les entreprises pour ce qu'elles demandent, pour ce dont elles ont le plus besoin: des garanties de prêts avec une police d'assurance disant: Si le taux d'intérêt vient encore à 18%, ou 20%, ou 22% au cours des cinq prochaines années, ce taux va être garanti par la collectivité québécoise, moyennant une petite prime d'assurance. C'est très peu, c'est exact. Mais, au moins, cela protège les entreprises qui savent que, dorénavant, si elles veulent faire des investisssements, cela va leur coûter entre 11% et 12% d'intérêt pendant cinq ans et ne se retrouveront pas dans trois ans avec un taux d'intérêt de 22%. C'est important.

Les entreprises qui veulent prendre plus de commandes, qui ont besoin de marges de crédit additionnelles, qui ne peuvent pas le faire présentement parce qu'elles ont traversé la crise économique, si elles nous prouvent qu'elles vont créer des emplois au Québec, elles vont être aidées dans le même sens: pas par des subventions, seulement de l'aide, des garanties aux entreprises afin qu'elles puissent faire leur devoir d'entreprises. Des garanties par le gouvernement du Québec pour donner une chance aux Québécois francophones à la tête de ces entreprises - et, bien sûr, on va aider les Québécois anglophones ou allophones à la tête des entreprises - de créer des emplois au Québec. C'est notre pensée, c'est notre obsession.

Un autre programme intéressant qui a été également annoncé par le premier ministre et pour lequel nous avons les sommes d'argent nécessaires, c'est la bourse d'affaires pour les jeunes entrepreneurs. C'est un nouveau programme. C'est vrai que c'est une approche nouvelle qui n'a encore jamais été pensée. Mais cette approche fait suite à une réflexion profonde d'une quinzaine de députés du Parti québécois. On s'est réunis pendant plusieurs séances à la suite du Sommet québécois de la jeunesse où des jeunes nous ont dit: Nous voulons travailler et nous ne voulons pas d'emplois temporaires, mais des emplois permanents. Et nous voulons, si possible, aider les créateurs d'emplois. Une foule de jeunes, à l'heure actuelle, dans les universités, dans les cégeps, sont prêts à créer des emplois; ils ont des idées novatrices. Il faut aider ces jeunes.

Malheureusement, autrefois, dans nos grandes institutions d'enseignement, on montrait quoi aux Québécois et aux Québécoises? On leur montrait à travailler pour les autres. Un jeune Québécois que j'ai rencontré lors d'une tournée de consultation sur les bourses d'affaires m'a dit: M. Biron, il va falloir changer bien des choses dans les institutions d'enseignement. Autrefois, on

nous montrait - et même encore maintenant trop souvent, malheureusement - dans les institutions d'enseignement à travailler pour les autres, nous les étudiants en sciences économiques. On disait: Vous allez travailler pour les gouvernements ou pour les grandes sociétés. Maintenant, le gouvernement du Québec dit aux jeunes: Vous allez travailler pour vous autres. Vous allez être indépendants. Il ne faut pas avoir peur du mot "indépendant". Vous allez être indépendants économiquement. Vous allez prendre vos décisions économiques. Une fois que vous aurez pris assez de décisions économiques, vous franchirez aussi l'étape de prendre la décision de l'indépendance politique. Mais nous allons d'abord montrer aux jeunes diplômés d'université, de collège et de cégep, à devenir indépendants économiquement. Ils sont compétents. Ils sont capables de le faire. Ce qui manque? De l'expérience et de l'argent.

Le gouvernement du Québec a dit: S'il manque de l'expérience et de l'argent, on va essayer de combler cela. On a institué des programmes au ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, des programmes Uni-PME, outils de gestion, qui font en sorte d'aider ces jeunes diplômés universitaires à travailler pour la première année. On va payer une partie de leur salaire ou, dans certains cas, la totalité de leur salaire.

Il y en a aussi chez mon collègue, le ministre de la Science et de la Technologie, pour la première année d'expérience au niveau d'une PME manufacturière, d'une PME commerciale ou d'une PME de tertiaire moteur. Une fois que cette expérience est franchie, ce jeune ou ces jeunes qui veulent se lancer en affaires mais qui sont diplômés depuis, au maximum, cinq ans; le pourront, donc, tous ceux et celles qui ont gradué depuis 1979.

Parmi eux, il y plusieurs jeunes qui n'ont pas craint de dire oui au Québec en 1980. Il y a beaucoup de ces jeunes. Ces gens sont capables, ils ont le courage nécessaire et ils ont la vision nécessaire pour se lancer à leur compte, pour devenir indépendants économiquement. À ces jeunes qui veulent lancer leur propre entreprise, ces jeunes qui veulent participer au capitalactions d'une entreprise existante, qui veulent être partenaires dans une entreprise où le chef d'entreprise commence à prendre de l'âge n'a peut-être pas de relève et veut de la relève, mais de la relève avec de l'argent, nous, au gouvernement du Québec, disons à chaque jeune diplômé universitaire, collégial ou professionnel qui veut se lancer en affaires, lancer sa propre entreprise ou acheter une participation pour devenir un des patrons dans une entreprise existante, qu'il y aura une bourse d'affaires de 25 000 \$ garantie par le gouvernement du Québec au deux tiers. Le jeune présente son projet au ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme en région. Nous l'étudions rapidement. Le jeune se trouve un parrain ou nous lui suggérons un parrain, une personne qui a au moins cinq ans d'expérience dans la gestion des entreprises, commissaire industriel ou professeur à l'université, au collégial, dans les sciences économiques ou les sciences appliquées, qui veut agir comme parrain et suivre l'entreprise ou les jeunes pendant un an ou deux.

Finalement, si le projet est acceptable, nous donnons notre garantie. Ces jeunes se présentent à l'institution financière. Ils obtiennent leur montant de 25 000 \$ pour investir dans le capital-actions de l'entreprise et devenir leur propre patron, à condition d'avoir un poste de commande dans l'entreprise. Bien sûr, si l'entreprise est de taille moyenne, on ne demandera pas au candidat d'être directeur général demain matin, mais il peut avoir un poste de commande dans l'entreprise, siéger au conseil d'administration de l'entreprise et donner de la structure autant au point de vue du marketing qu'au point de vue de la gestion ou de l'ingénierie de l'entreprise. Le gouvernement du Québec va payer 100% de l'intérêt la première année et 50% les deuxième et troisième années du prêt, le prêt est remboursé sur une période de cinq ans. Cela ne coûte pas cher.

va mettre en circulation 125 000 000 \$ de capitaux de risques qui vont être prêtés par les institutions financières. Toutes les institutions financières ont répondu avec beaucoup d'empressement. Le président de la Fédération des caisses populaires Desjardins, M. Raymond Blais, disait dans une conférence de presse qu'il avait vu beaucoup de programmes, lui, par les différents gouvernements, mais que le programme des bourses d'affaires était le programme le plus structurant pour l'avenir économique du Québec, parce que nous allons développer des entrepreneurs, d'entrepreneurs au Québec. Nous allons développer l'entrepreneurship. Les jeunes n'auront plus de crainte de se lancer à leur compte, de devenir indépendants. Cela me semble important. Le message, c'est que nous voulons de plus en plus d'entrepreneurs, de chefs d'entreprise, de gens capables de faire des affaires, de gens compétents. On les entraîne d'ailleurs dans les universités et dans les collèges à cette fin et nous ferons en sorte de permettre à tous ces jeunes de devenir des chefs d'entreprise au Québec.

M. le Président, on nous parlait d'investissements. J'aimerais avoir beaucoup de temps pour vous parler de ces nombreux investissements qu'on a eus au Québec depuis seulement 1983. J'ai ici une liste d'une cinquantaine d'investissements de plus de 1 000 000 \$, que ce soit dans la microélectronique, dans la bureautique, dans la

production de pièces de communication, dans téléphonie, dans l'industrie de la robinetterie, dans l'industrie du plastique, dans le domaine hospitalier. Une des actions du gouvernement du Québec, c'est que nous avons fait en sorte qu'en négociant avec notre politique d'achat du gouvernement du Québec, une grande entreprise multinationale s'établisse à Sherbrooke, la compagnie Travenol du Canada qui a créé une centaine d'emplois à cause de la politique d'achat du gouvernement du Québec. Dans le domaine pharmaceutique, depuis 1983, nous avons de nombreux investissements au Québec. Dans le domaine des articles de sport, nous avons fait une entente avec Sport MasKa, de Saint-Hyacinthe, et Procycle de la Beauce, pour faire en sorte de rapatrier au Québec toutes les marques de bicyclettes ou de produits CCM.

(12 h 50)

Ce sont maintenant des Québécois qui produisent, qui gèrent ces entreprises et qui sont responsables de la production. dans beaucoup d'autres domaines, M. le Président, que ce soit dans le plastique, dans l'industrie du granit, dans la structure d'acier, dans le meuble, dans les appareils ménagers, dans le vêtement, enfin une série d'investissements de plus de 1 000 000 \$ chacun qui ont été faits en 1983. 1 000 000 \$ par investissement, il y en a de 10 000 000 \$, il y en a de 15 000 000 \$, il y en a un de 26 000 000 \$ qui a été fait à Saint-Hyacinthe et que j'ai annoncé dernièrement; il s'agit du développement d'un nouveau produit dans l'industrie des pâtes et papiers avec la compagnie Kimberly-Clark. C'est un investissement qui devait se faire en Ontario. Nous avons rencontré les dirigeants de cette compagnie. Nous nous sommes expliqués et nous avons parlé avec eux honnêtement de Saint-Hyacinthe. Ils avaient déjà une usine à cet endroit et ils nous ont dit: Vous avez raison, il faut s'établir à Saint-Hyacinthe, c'est là qu'on a la meilleure productivité au monde dans nos

Finalement l'investissement ne s'est pas fait en Ontario, il s'est fait au Québec sans aucune aide du gouvernement fédéral. C'est 400 emplois qui, avec le temps vont être sécurisés, ou créés ou protégés à Saint-Hyacinthe parce que le gouvernement du Québec s'est occupé d'une entreprise et qu'il a bien fait comprendre qu'il n'y avait pas tellement de grands problèmes au point de vue de la taxation, de la langue, et des relations du travail. C'était la meilleure équipe de travailleurs et de travailleuses que cette entreprise multinationale avait et cette compagnie est venue s'établir avec 26 000 000 \$ à Saint-Hyacinthe.

Que ce soit dans les pâtes et papiers avec Donohue ou McLaren, dans le développement des produits chimiques, dans les nouveaux produits, dans l'industrie de développement d'un nouvel autobus, dans la modernisation et la protection dans le domaine du textile, dans l'équipement naval, l'usine d'hélicoptères Bell Helicopter... Pourquoi Bell Helicopter est-elle venue s'établir au Québec? C'est tout simplement parce que - le ministre fédéral, M. Lalonde lui-même nous le disait - ces investissements c'est le Québec vis-à-vis Bell Helicopter; les F-18 ce sont des "peanuts" comparativement. D'ailleurs certains ministres péquistes avec qui j'en ai parlé m'avaient dit: Obtenez-nous Bell Helicopter et le F-18 on n'en parle plus.

Cela veut dire que si nous n'avions pas critiqué, si le gouvernement du Québec n'avait pas critiqué et nos gens en face disaient: Vous voulez détruire le système canadien. Ce n'est pas pour le détruire, on avoir notre dû. C'était engagement qu'on avait fait à l'occasion du référendum d'avoir 50% des produits du F-18. On nous en a livré juste 25%, l'autre proportion est allée ailleurs à l'extérieur parce que les gens du gouvernement canadien n'ont rien fait pour créer des emplois dans le domaine de l'aéronautique. On s'est battu, on a chialé contre eux et parce qu'on a chialé cela nous a apporté l'investissement de Bell Helicopter de 750 000 000 \$ c'est dû au gouvernement du Québec. Si on n'avait pas chialé on n'aurait jamais eu cela. On est obligé de chialer tout le temps quand on veut avoir ce qu'on veut pour un avion.

M. le Président, on parlait tout à l'heure de collaboration avec le gouvernement fédéral. Nous sommes prêts mais ce que nous voulons par exemple, c'est que le gouvernement fédéral collabore avec le Québec. Lorsque le fédéral écrit des lettres à des entreprises qu'on veut aider par une petite subvention, par une garantie de prêts et que le fédéral dit: Toute subvention versée par la Société de développement industriel du Québec pendant notre période de contrôle réduira celle du ministère d'un montant égal... On a des dizaines d'entreprises qui sont maintenant avisées par le gouvernement fédéral que si elles acceptent une subvention du Québec, celle d'Ottawa est annulée ou la subvention de Québec diminue le montant d'Ottawa. Cela ne dérange pas le gouvernement fédéral qu'on ait entreprises québécoises, bien sûr cela va les rendre plus compétitives, elles vont pouvoir être plus actives sur les marchés et cela va peut-être nuire à des grands gars au gouvernement fédéral parce qu'ils n'aiment pas cela que le Québec soit trop actif.

Avant de terminer j'aurais voulu parler de tourisme mais vendredi matin nous avons une commission parlementaire sur le tourisme et je m'attends à répondre à de nombreuses questions et à parler spécifiquement de l'industrie du tourisme au Québec.

Je veux dire en terminant qu'un

organisme du gouvernement fédéral qui s'appelle le Conseil des sciences du Canada disait vis-à-vis des politiques économiques: Le gouvernement de l'Ontario n'a jusqu'ici proposé aucune stratégie industrielle globale. On l'a attaqué souvent à ce sujet et l'Opposition et la presse de l'Ontario soutiennent que le programme "Build" - c'est le programme le plus important du gouvernement de l'Ontario au point de vue aide à l'entreprise - est simplement constitué par des programmes antérieurs coiffés d'un titre nouveau. Là-dessus, ce qu'on dit du gouvernement du Québec on dit: C'est le Québec qui parmi toutes les provinces canadiennes a préparé la stratégie industrielle la plus complète. C'est aussi dans cette province que les autorités ont mené l'analyse officielle la plus claire des problèmes qu'elle présente et de ses perspectives.

Quand des gens du gouvernement fédéral disent que c'est au Québec, le gouvernement québécois ne s'est pas laissé distancé en matière de préparation d'une politique industrielle on peut soutenir que les autorités du Québec s'occupent plus que toutes les autres de la réorganisation industrielle de leur province. Quand un organisme comme le Conseil des sciences du Canada dit que le Québec s'occupe plus que toutes les autres provinces de son développement économique c'est dire que le gouvernement du Québec a des idées sérieuses vis-a-vis le développement économique et que le gouvernement du Québec a une politique là-dessus.

M. le Président, avant de terminer, je cite le président de la Bourse de Montréal, qui n'est pas reconnu comme étant un péquiste, qui disait: Québec offre, et de loin, le meilleur environnement, sur le plan fiscal, pour le financement des entreprises. C'est écrit dans le quotidien du 9 novembre 1983, où on dit: Ce n'est pas un propagandiste péquiste ou encore moins un indépendantiste qui m'a livré cette appréciation, entre deux séances de travail du congrès de la Chambre de commerce du Québec, mais nul autre que le jeune président de la Bourse de Montréal, M. Pierre Lortie.

M. le Président, il y a des gens qui disent que le gouvernement du Québec actuel, c'est le gouvernement qui s'occupe le plus du développement économique, c'est le gouvernement qui est le plus conscient de la création d'emplois et c'est le gouvernement qui a les idées les plus neuves pour aider les entreprises québécoises.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Beauce-Sud.

M. Mathieu: Merci, M. le Président. Compte tenu de l'heure, je demanderais la suspension du débat.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que cette motion de suspension du débat est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Boucher: Je demande la suspension de nos travaux jusqu'à 15 heures.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que cette motion de suspension de nos travaux est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté. Nos travaux sont suspendus jusqu'à 15 heures.

(Suspension de la séance à 12 h 56)

(Reprise de la séance à 15 h 01)

Le Vice-Président (M. Jolivet): A l'ordre, s'il vous plaît!

Vous pouvez vous asseoir.

Nous allons reprendre le débat sur le budget complémentaire du ministre des Finances et sur la motion du député de Vaudreuil-Soulanges. La parole était au député de Beauce-Sud.

M. Hermann Mathieu

Mathieu: Oui, merci, M. М. M. Mathieu: Oui, merci, M. le Président. Je désire intervenir au cours de ce débat sur le discours sur le budget complémentaire. Je voudrais rappeler les faits saillants de ce budget complémentaire. D'abord, une contribution fédérale augmentée 280 000 000 \$ non prévus certainement bienvenue de la part du gouvernement du Québec. Il y une augmentation du déficit de 90 000 000 \$. II ne faut surtout pas oublier le fameux programme de relance annoncé avec tant de dans lequel on a pompes injecté 30 000 000 \$.

Vous me permettrez, *M.* le Président, de faire brièvement une rétrospective de certains événements, d'une espèce de grande mise en scène théâtrale dont le gouvernement a le secret à lui seul. Nous savons que le gouvernement est fort dans les relations publiques. Je crois qu'en Amérique du Nord le gouvernement du Québec est à peu près le plus fort dans les relations publiques. Il sait où investir les millions et quoi faire dans le but de distraire l'opinion publique.

Or, le premier acte de cette vaste mise en scène fut la réunion du Conseil des ministres à Pointe-au-Pic. Qu'est-ce que le

gouvernement a annoncé à l'issue de ce Conseil des ministres? Les ministres étaient réunis en retraite fermée pour mijoter, trouver un fameux plan de relance. Qu'est-ce qu'ils ont fait? Il ont d'abord décidé de fermer le Parlement du 18 octobre au 15 novembre. Nous n'avons pu siéger ici, à ce moment-là. Nous nous retrouvons, aujourd'hui le 14 décembre, en pleine fin de session avec le rouleau compresseur sur le corps, avec une guillotine au projet de loi 38 concernant les municipalités et possiblement une autre au projet de loi 43.

M. le Président, la première décision de ce Conseil des ministres de Pointe-au-Pic fut de fermer le Parlement. La deuxième décision fut la création de deux comités. Il fallait créer un comité sur la relance économique. Ce comité a été créé et il siège tous les mardis, semble-t-il, mais il fallait également créer un second comité. Ce fut le comité sur la question nationale, un comité sur l'indépendance et il siège le jeudi. Or, le mardi, un comité siège pour créer des emplois, le jeudi, le comité siège pour couper les emplois. On sait qu'une des causes de la grave dépression que nous avons connue parce que le Québec a été plus affecté que les autres provinces du Canada par la crise économique, c'est justement cette option indépendantiste du québécois, option que le gouvernement devrait mettre de côté pour de bon étant donné que la population du Québec a eu à se prononcer sur cette déchirante question, le 20 mai 1980, et que 60% ont voté non, 40% ont voté oui. Quand on est respectueux du désir de la population que nous gouvernons, nous devons comprendre le message que nous transmet la population. Cela me fait penser à un conseil municipal qui déciderait de faire référendum pour bâtir une aréna. Supposons que la population dit non, on s'attend que les élus municipaux mettent le projet de côté.

Ainsi, nous nous attendions à la même chose à Québec, mais ce gouvernement, par son non-respect du voeu, du désir de la population a toujours dit oui, mais a dit: On va revenir avec l'indépendance. À l'élection de 1981, on a dit: On met l'indépendance en veilleuse. Aussitôt après l'élection, on la sort de la veilleuse. Le prochain coup, on ne sait pas ce qui nous attend. À la prochaine élection, y aura-t-il deux bulletins de vote? Est-ce qu'il y aura un bulletin de vote? Un pour le choix des députés et un autre pour la question de l'indépendance. Je ne sais pas, M. le Président. Pendant ce temps, c'est l'incertitude qui continue. Le gouvernement a l'air de se demander pourquoi la crise frappe plus sévèrement au Québec qu'ailleurs alors que c'est justement ce problème. Cela me fait penser à un médecin qui diagnostique une maladie et qui dit au patient: Vous souffrez d'une surdose de tel médicament et

comme remède, lui donne le même médicament. Le gouvernement confond la cause et le remède. Une des causes de la récession économique, c'est l'indépendance et le gouvernement a dit: Comme remède, je vais vous donner l'indépendance. Je pense que quand le gouvernement aura compris cela et quand il saura se montrer respectueux du voeu de la population, ce sera un grand pas de franchi. Je pense que c'est trop demander à ce gouvernement.

Deuxième acte de cette vaste mise en scène pendant laquelle il y a eu la retraite fermée à Pointe-au-Pic: conférence de presse du premier ministre, le 13 novembre dernier, au salon rouge, dans une pompe, dans un faste extraordinaire. Là, le premier ministre nous annonce un projet de relance. Il y avait 50 programmes différents pour ce projet de relance.

La première question des journalistes a été: Combien cela va-t-il coûter? Il ne le Dans quel délai savait pas. s'appliquerait-il? Il ne le savait pas. Combien cela allait-il créer d'emplois? Il ne le savait pas. Il savait une chose, M. le Président. Après que le chef du Parti libéral du Québec, M. Robert Bourassa, eut annoncé un vaste programme de reboisement, il fallait que le premier ministre l'annonce à son tour. Alors, le premier ministre a annoncé ce vaste programme de reboisement dont nous ne savons pas grand-chose encore, mais j'espère qu'on va en apprendre un peu plus. Evidemment, si le chef du Parti libéral du Québec, M. Bourassa, ne lui avait pas fait penser, probablement que le premier ministre n'aurait pas annoncé son programme car, l'an dernier, à l'étude des crédits, il semblait, d'après ce qui s'est dit à la commission parlementaire, que l'effort du gouvernement du Québec était suffisant.

Ensuite, on a eu droit à un troisième acte. Comme dans toute bonne comédie il y a trois actes. Troisième acte: le discours sur le budget du ministre des Finances, le 15 novembre dernier. Quels sont les faits saillants de ce discours? Je les réitère brièvement. D'abord, la diminution de la taxe ascenseur. Imaginez-vous, il baisse sa taxe ascenseur sur le pétrole de 40% à 30%. Quelle amélioration! Autrement dit, il nous vole un peu moins et il reste toujours les fameux 30%. Mais que s'est-il passé dans les jours suivants? Les compagnies ont augmenté le prix et on n'a pas entendu beaucoup de protestations de la part du gouvernement du Québec, on n'a pas vu de petite motion unanime à l'Assemblée nationale. Pourquoi? C'est que cette hausse du pétrole de 0,12 \$ le litre fait l'affaire du gouvernement, car le gouvernement retire 30% des 0,12 \$ d'augmentation. Il a renoncé aux 0,04 \$ le litre recueillis grâce à sa taxe ascenseur, mais il va chercher 0,036 \$ le litre grâce à l'augmentation des compagnies. C'est à se

demander si ce n'était pas organisé d'avance avec les compagnies. (15 h 10)

Pour le fameux projet de relance

annoncé au salon en grande pompe, que nous réserve le budget? Croyez-le ou non, M. le Président, le budget complémentaire nous réserve une somme de 30 000 000 \$ pour la relance économique. Mais le budget est beaucoup plus généreux pour les communications et pour la propagande; il ne faut jamais oublier cet aspect, M. le Président. Or, d'après les documents du gouvernement, le budget supplémentaire accorde 15 500 000 \$ aux communications: $30\ 000\ 000\$ pour la relance et $15\ 500\ 000\$ pour les communications. C'est pour cette raison que je vous disais que ce gouvernement a l'art de communiquer et d'essayer par des moyens audiovisuels, par les journaux, par des messages à la télévision: "C'est reparti au Québec", "La relance au Québec"... On voit les annonces à la télévision. Le gouvernement essaie de nous faire croire que c'est vraiment reparti, comme un médecin qui inonderait son patient de bons messages: Vous êtes en parfaite santé, vous êtes rétabli, alors que le patient ne serait pas rétabli du tout. Donc, 30 000 000 \$ pour la relance et 15 000 000 \$ pour les communications.

Je pense que la conclusion que l'on peut tirer, c'est que le budget, comme la conférence de presse, la vaste mise en scène du premier ministre, n'est pas une réponse valable à la situation. Ce maigre, ce piètre résultat ne justifiait pas de fermer le Parlement pour un mois et de museler les députés. Faire tout cela pour obtenir si peu de résultats, c'est presque incroyable. C'est là que nous voyons que nous avons un gou-vernement d'image, un gouvernement de tape-à-l'oeil, tout simplement.

Les causes de la piètre performance du Québec. On nous dit que, d'après les indicateurs économiques, cela va mieux au Québec qu'ailleurs. Et on l'entend tellement; Mais il y a d'autres indicateurs économiques qui nous démontrent le contraire. Par exemple, la récupération des emplois perdus pendant la crise: c'est le Québec qui a récupéré le moins d'emplois depuis la crise. Nous sommes en arrière des provinces maritimes, en arrière de toutes les provinces du Canada. C'est un indicateur qui est assez important. Pourtant, le gouvernement n'en fait pas mention.

Quelles sont les causes de cette piètre performance? Comme je le disais tout à l'heure, la cause première, c'est cette obsession séparatiste du gouvernement péquiste qui fait fuir les investissements. Il y a également une fiscalité disproportionnée, plus lourde qu'ailleurs. J'ai eu l'occasion de dénoncer à plusieurs reprises la taxe sur les livres de paie, la part que le patron paie

seul en taxes comme, par exemple, la prime de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, les services de santé, les taxes sur le capital. Tout cela a été considérablement augmenté. Cela devient "désincitant", ce n'est plus intéressant pour les petites et moyennes entreprises de créer de nouveaux emplois.

Il y a également notre Code du travail qui nous surprotège. Les chômeurs de mon comté, quand ils viennent me voir, ce n'est pas un Code du travail chromé qu'ils veulent, c'est un patron. Ils sont prêts à faire n'importe quoi. On impose tellement de normes, tellement de contraintes entreprises dans le Code du travail que nos entreprises ne peuvent plus entrer en concurrence avec les entreprises des autres provinces sur les marchés internationaux.

Il y a également cette hargne du gouvernement actuel contre l'entreprise privée, contre les investisseurs, contre les hommes d'affaires. Ce gouvernement méprise le profit, considère que c'est un péché. Vous n'en avez plus d'entreprises qui font des profits, vous voyez ce qu'il y a pour les remplacer.

a également la paperasserie épouvantable que cela va comporter. J'avais l'occasion de le dire il y a quelque temps en Assemblée. Ouvrez une petite entreprise, un kiosque de journaux sur un coin de rue et voilà que la procession des inspecteurs du gouvernement va commencer: l'inspecteur du ministère du Travail, celui des normes du travail, de la santé et la sécurité du travail, ça ne finit plus. Ce sont toutes des choses qui "désincitent".

Il y a également la loi 101. Vous me direz que la Beauce n'est pas affectée par la loi 101, j'en ai parlé la semaine dernière lors du débat sur le projet de loi 57. Pour nos entreprises francophones à 100%, dans lesquelles il n'y a pas un seul parlant anglais, où le patron, le propriétaire engage une secrétaire bilingue pour prendre les appels des États-Unis et des provinces extérieures, qu'est-ce qui se passe? On leur donne des lettres types dans le guide de francisation. On leur dit de rappeler aux fournisseurs, à ceux de qui on achète les matières premières, de communiquer en français avec nous, de rappeler aux clients du Vermont, des États-Unis, de l'Ontario qu'on va communiquer en français seulement avec eux. Ne pensez-vous pas, M. le Président, que c'est exagéré et que cela peut nous faire perdre des clients? Je l'indiquais, on montre même comment répondre au téléphone. Dans le guide, c'est un guide magnifique, c'est effrayant de voir que des gens ont du temps à perdre pour essayer de civiliser, de montrer à nos chefs comment se comporter. d'entreprises Imaginez-vous! on dit même comment répondre au téléphone. On dit: Décrochez, dites: Bonjour. On continue: Poursuivez la conversation uniquement en français. Ce sont toutes des choses semblables qui découragent, "désincitent", qui font fuir les capitaux.

Cette surabondance de règlements, cette surréglementation qui viennent emprisonner l'entreprise privée, qui viennent mettre comme un frein. Si on veut que la voiture reparte, il faut enlever le frein, M. le Président. Ce sont tous ces freins de paperasserie et de tracasseries inutiles. Imaginez-vous, dans le contexte actuel, lorsque nos chefs d'entreprises - j'en connais dans ma région - sont obligés de congédier des employés d'usines ou de bureaux. C'est dur pour un chef de petite entreprise d'être obligé de dire à un employé qui est là depuis dix ou quinze ans: Je dois te congédier. Imaginez-vous! mettez-vous dans la peau de ce type-là. C'est dur de dire cela à son employé. Le patron qui prend sur ses épaules une partie supplémentaire du travail de bureau, par exemple, parce qu'il doit congédier une secrétaire. Et, comme remède, on lui impose des normes aussi ridicules.

M. le Président, enlevez le frein de la paperasserie et de la tracasserie inutiles et mettez une fiscalité compétitive et le véhicule de l'entreprise privée va partir.

Je voudrais dire un mot de la nouvelle affectation que m'a donnée le chef de notre parti en me nommant porte-parole pour le secteur des terres et forêts. Je dois dire d'abord que je suis bien content de ce nouveau défi. On sait que la forêt représente un secteur très important de l'économie du Québec puisqu'elle représente 11,2% du produit intérieur brut, qu'elle apporte activités économiques de plus des de 80 000 000 000 \$ et comporte 20% exportations du Québec. En outre, 160 000 emplois directs en dépendent, soit environ 10% des emplois du Québec. J'entends m'acquitter de cette fonction avec toute l'énergie dont je serai capable.

Ceci m'amène à parler un peu du fameux programme que le gouvernement a lancé, lors de la vaste mise en scène, le programme de reboisement. Eh bien, M. le Président, ce qu'il faut mentionner, c'est que c'est beau d'arriver avec un programme de reboisement, mais il y a des conditions préalables. C'est bon le reboisement et c'est nécessaire. La preuve, notre chef l'a même réclamé avant que le gouvernement l'annonce. C'est un programme qui était nécessaire. Mais le gouvernement arrive et nous plaque, en cinq ans, 300 000 000 de plants. Il y a des conditions préalables à remplir. On n'arrive pas avec 300 000 000 de plants qu'on plaque là.

(15 h 20) Je pense aux 100 000 000 de plants qui seront affectés à la forêt privée. Il faut d'abord commencer par récupérer le bois en perdition affecté par la tordeuse sur le terrain des petits propriétaires privés. Il faut, ensuite, déblayer le terrain et il faut également faire des travaux de drainage. Environ le tiers de la région que je représente est apte au reboisement. Le tiers de ce territoire nécessite absolument des travaux de drainage. On ne va pas planter des arbres dans deux ou trois pied d'eau. C'est de l'argent gaspillé. Il va falloir, après avoir récupéré le bois en perdition, faire des travaux mécanisés, d'égouttement et de drainage. Il va falloir également faire des travaux de voirie forestière, parce qu'on plante des arbres pour pouvoir récolter dans 6Q ans. Il faut qu'on ait une infrastructure en place. Or, le programme du ministre de l'Énergie et des Ressources est complètement muet face à cela. J'aurai l'occasion de l'interroger dans les meilleurs délais, j'espère, pour savoir ce qu'il entend faire. Ensuite, on reboise et on ajuste la fiscalité municipale. Nous savons qu'en reboisant les terrains, la récolte est prévue dans 60 ans. Ce n'est pas comme une récolte de grain; on sème au mois de mai et on récolte au bout de trois mois. Donc, vous reboisez et vous redonnez une plus-value à votre terrain et, en conséquence, vos taxes foncières augmentent. Mais il va falloir ajuster notre fiscalité municipale pour inciter les gens au reboisement, parce qu'il faut bien comprendre que c'est une récolte qui va prendre 60 ans avant qu'on puisse faire cette récolte. C'est bon de jeter de la poudre aux yeux, mais il va falloir ensuite avoir des programmes pour cultiver cette forêt, pour enlever les essences indésirables qui nuisent. C'est tout un plan de travail et j'ai hâte de pouvoir poser des questions au ministre de l'Énergie et des Ressources plus profondément là-dessus.

Un autre secteur m'intéresse beaucoup - je profite de l'occasion pour en parler aujourd'hui, parce que, lors de l'étude du budget, nous avons un peu de latitude quant au choix de nos thèmes - c'est le domaine de la voirie rurale. Vous savez que la voirie rurale a été grandement négligée. Le comté que je représente a, en plus, beaucoup de rattrapage à faire. Dans les paroisses rurales, il y a, dans certains rangs, des investissements considérables, de plusieurs millions de dollars. Les entreprises agricoles requièrent une bonne infrastructre pour le transport lourd, c'est-à-dire qu'il faut transporter le foin, les équipements à la ferme, il faut ensuite venir chercher les produits de la ferme, le lait, le bois, les céréales. Il faut transporter les animaux, etc.

M. le Président, on n'a pas d'infrastructure. On a un retard considérable. Au dernier budget, le ministres des Finances avait ajouté 50 000 000 \$. J'ai dit que j'étais content, que ce n'était pas beaucoup pour la province, mais que c'était en tout cas un signe au moins qu'il reconnaissait

qu'il y avait là un problème. Il va falloir que le gouvernement délie les cordons de la bourse dans ce domaine.

Dans la Beauce, j'ai tenu une grande réunion, au mois d'avril. Nous avons formé un comité représentant des maires de toutes les paroisses, des corps intermédiaires, l'UPA, le Conseil régional de développement, le Conseil de développement de la Chaudière, le Conseil économique de Beauce et nous avons fixé des priorités: celles des autoroutes, des routes numérotées et pour le réseau rural. Je ne voudrais pas que tout ce travail, auquel ont participé beaucoup de personnes, n'ait servi à rien. Je requiers donc du gouvernement des crédits supplémentaires pour notre réseau rural non numéroté.

Il y une partie de la population que je représente sur laquelle je voudrais attirer votre attention d'une manière spéciale: je veux parler des jeunes. Vous savez que ce n'est pas facile d'avoir 14, 18, 20 et 25 ans aujourd'hui. II y a des problèmes considérables. Le 29 juin dernier, j'ai organisé un colloque à l'intention de la jeunesse beauceronne. Il y a eu une excellente participation. Les jeunes m'ont fait part de leurs revendications. Je n'aurai pas le temps de vous dire tout cela aujourd'hui; cela prendrait beaucoup de temps. Mais je voudrais m'en tenir aux points essentiels. D'abord, nous avons une belle jeunesse. La jeunesse beauceronne a de l'idéal, de l'ambition, du talent. Elle veut perpétuer le miracle beauceron. Mais, par toutes sortes de moyens arbitraires, cette société vient l'empêcher d'éclore, de s'épanouir. On vient plafonner cette jeunesse qui a de si belles aspirations.

Que nous disaient les jeunes à ce colloque? Ils nous disaient, entre autres: Il existe au Québec toutes sortes de barrières mises en place afin de restreindre l'accession à plusieurs métiers techniques et professions. La jeunesse est celle qui souffre le plus de cet état de choses. Tout ce système devrait être repensé de façon à permettre aux jeunes d'accéder à cette partie du marché du travail en fonction de leur compétence, de leurs aspirations et de leurs aptitudes et non les obliger à faire des pirouettes pour arracher un peu d'expérience pour finalement obtenir une carte.

Il est plus difficile d'obtenir une carte de qualification pour un Québécois que pour un immigrant d'un autre pays, etc. Un système scolaire détaché de la réalité du monde du travail. Il faudrait que l'objectif premier de l'école redevienne la préparation adéquate, efficace de la jeunesse, de la jeune personne au monde du travail, au monde de l'adulte qui doit gagner sa vie et être utile à la société. Etre utile à la société. Se sentir utile à la société. Voilà l'idéal, l'aspiration de nos jeunes, M. le

Président. Maintenant, malheureusement, on les "parque", on refoule leurs aspirations par des barrières artificielles comme l'OCQ. J'ai eu l'occasion d'en traiter à plusieurs reprises. C'est toujours avec émotion que je traite de ce sujet délicat.

La société me fait penser à un immense bateau en détresse. Les jeunes doivent sauter à l'eau, et il y a trois bateaux de secours. Un qui est rutilant. Les jeunes regardent avec admiration et veulent monter sur ce bateau. C'est le bateau de la fonction publique. Il y a une sécurité d'emploi, c'est impossible d'avoir accès à ce bateau. Il y a l'autre bateau, du monde de la construction, par exemple. Si tu n'as pas ta carte de l'OCQ, encore à l'eau. N'essaie pas de monter sur ce bateau, c'est impossible. L'autre bateau qui s'appelle les spécialités aux universités, c'est contingenté.

Qu'est-ce qu'on fait à nos jeunes? Qu'est-ce qu'on leur offre? Ce qu'on leur offre, c'est de se jeter à l'eau et on leur donne une petite bouée de sauvetage pour les empêcher de se noyer. Je trouve cela injuste et j'espère que notre société va comprendre, avant qu'il ne soit trop tard, que c'est la plus grande violence que l'on peut faire comme société à nos jeunes. On a besoin de notre jeunesse. C'est la relève de demain. Ce n'est pas la faute des jeunes s'ils sont venus au monde 10 ou 20 ans trop tard pour se partager le gâteau. Je conclus - vous me faites signe, M. le Président - qu'il va falloir que l'on se réveille et que l'on offre à nos jeunes autre chose qu'une petite bouée d'aide sociale à 149 \$ par mois parce que c'est les plafonner un peu bas. Il va falloir mettre des conditions favorables à leur épanouissement et à ce qu'ils se sentent utiles, nécessaires dans ce Québec pour lequel les parents ont fait tellement de sacrifices. Il faut que les jeunes aient leur place dans cette société. Merci, M. le Président. (15 h 30)

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur.

M. Guy Tardif

M. Tardif: Merci, M. le Président. Le dernier discours sur le budget contenait des dispositions relatives à Corvée-habitation. On comprendra qu'à titre de ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur, ce soit de ce sujet que je veuille entretenir la population du Québec. En rappelant brièvement ces dispositions du discours sur le budget, j'oserais tout simplement dire que, pour l'année 1984, les personnes, qui se prévaudront de Corvée-habitation ou même feront de la construction neuve, pourront, au plan fiscal, bénéficier des mêmes avantages qu'en 1983, c'est-à-dire, si elles étaient possesseur d'un régime

enregistré d'épargne-logement, de pouvoir déduire, jusqu'à concurrence de 10 000 \$, la différence entre ce qu'elles ont déjà et 10 000 \$ dans un REER.

Mais, M. le Président, cette particularité qui s'inscrit dans le cadre de la relance - c'est la raison aussi pour laquelle cela a été annoncé par le premier ministre, une phase 4 au programme Corvée-habitation au cours de l'année 1984, avec ces dispositions fiscales qui ont été annoncées dans le discours sur le budget - je pense que, pour bien montrer la raison pour laquelle le gouvernement a tenu à inscrire à nouveau Corvée-habitation dans le cadre de ce plan de relance, pour bien comprendre la raison de cela, il faut regarder le bilan de cette activité jusqu'à maintenant.

C'est au printemps de 1982 que se tenait le sommet économique au cours duquel M. Louis Laberge, président de la FTQ, appuyé en cela par M. Biais, le président du Mouvement Desiardins, lançait l'idée d'une Corvée-habitation. C'est justement le député de Beauce-Sud, qui me précédait en cette Chambre... Or, justement, une corvée, pour ceux qui s'en souviennent, c'était cette activité qui faisait que tous les citoyens d'un village accouraient pour éteindre un incendie lorsqu'un malheur frappait un des nôtres et, accouraient la suite, pour aller reconstruire la maison, aller reconstruire la grange une semaine plus tard.

Or, dans le domaine de la construction, ce n'était pas un incendie qui avait fait rage, mais c'était littéralement, j'allais dire la paralysie de l'industrie résultant des taux d'intérêt élevés, exorbitants, usuraires décrétés par la Banque du Canada.

Je veux juste rappeler qu'au mois d'août 1982, les taux d'intérêt avaient atteints plus de 20%, en fait 21% et 22%, ce qui était évidemment des taux jamais auparavant. Donc, paralysie connus l'industrie de la construction, lancement de programme qui, aujourd'hui... C'est important parce que cela avait été annoncé aussi dans une autre discours sur le budget, avions dit que l'objectif lancé au sommet économique, l'objectif repris dans le discours sur le budget du ministre des Finances, au mois de mai 1982, et repris en troisième lecture en cette Chambre lorsque j'ai présenté le projet de loi 82, c'était 50 000 logements entre juin 1982 et mars 1984. Or, nous sommes en novembre 1983 et pouvons dire: Mission accomplie, puisque, avec les chiffres de la SCHL pour le mois de novembre, notre objectif a été non seulement atteint, mais dépassé avec un grand total de 50 130 mises en chantier au Québec au cours de cette période, c'est-àavec quatre mois d'avance dire l'échéancier que nous nous étions fixé.

Cet objectif, que nous avons largement dépassé, d'aucuns diront - je me souviens

encore des discours du député de Mont-Royal qui, dans le temps, disait: On sait bien, Corvée-habitation et les autres programmes d'habitation du gouvernement du Québec, c'est normal que cela marche. De toute façon, les taux d'intérêt ont baissé. Oui, M. le Président, c'est vrai que les taux d'intérêt ont baissé et c'est aussi vrai, comme il me le disait, que ces taux ont baissé de l'Atlantique au Pacifique, de sorte que si c'était l'unique facteur déterminant, on aurait pu s'attendre à une production de logements à peu près identique dans l'ensemble du Canada. Or, que constate-t-on?

C'est vrai qu'il y a eu une reprise de la construction dans l'ensemble du Canada. Pour la période allant du mois d'août 1982, au moment où on a lancé le programme, le 2 août 1982, au lendemain des vacances de la construction, jusqu'au mois de novembre 1983, donc, il y a quelques jours, l'augmentation dans l'ensemble du Canada a été de 9,7%. Donc, il y a eu une reprise de la construction. Cette reprise a été évidemment plus forte en Ontario que dans l'ensemble du Canada. Cette reprise en Ontario a été de l'ordre de 24%. Encore une fois, avec des taux d'intérêt identiques de l'Atlantique au Pacifique. Que s'est-il produit au Québec? Pour cette période couvrant à peu près 16 ou 17 mois, ce n'est rien de moins qu'une augmentation de près de 70% que nous avons connue au Québec par rapport aux 17 mois antérieurs, c'est-à-dire une augmentation trois fois plus forte que celle de l'Ontario et six fois plus forte que celle de l'ensemble du Canada.

Je veux bien que les taux d'intérêt expliquent une partie de la reprise, mais il est bien évident qu'ils n'expliquent pas tout. Ce programme, encore une fois, mis au point par tous les travailleurs de la construction qui ont contribué à ce fonds, je les invite à s'en prévaloir encore plus qu'ils ne le font, parce que le programme Corvée-habitation leur permet, à eux et à eux seuls, de construire eux-mêmes leur maison et de bénéficier d'une subvention de 1000 \$ de plus que les autres citoyens. Je les invite, de grâce, à s'en prévaloir. Ils y **ont** d'autant plus droit qu'un travailleur de la construction contribue à ce fonds 0,125 \$ l'heure, huit heures par jour. Cela fait évidemment 1 \$ par jour. Cela fait 5 \$ par semaine. Cela fait 250 \$ par année, et sur quatre ans de contributions, cela veut dire que l'ouvrier de la construction qui travaille à temps plein contribue 1000 \$, et son employeur la même chose. Or, il n'est que normal qu'en sus de tous les avantages que confère Corvée-habitation, il y ait, dans le cas du travailleur de la construction qui contribue au fonds, cette aide additionnelle. Je tiens rappeler ici.

L'autre point, c'est que nous venons de recevoir les chiffres de la Société canadienne

d'hypothèques et de logement, y compris les chiffres des mises en chantier, pour le mois de novembre, le dernier mois qui vient de s'écouler. Que constate-t-on? On constate que pour l'ensemble du Canada, il y a eu une baisse de 10% des mises en chantier par rapport à l'année précédente, le dernier mois, 10% de moins. En Ontario, c'est une baisse de 25% des mises en chantier et, au Québec, non seulement il n'y a pas de baisse, non seulement on se maintient, mais c'est 45% de plus que le mois de novembre de l'année dernière. C'est donc dire que ce programme a été véritablement un succès. Ce qui est important, c'est de voir maintenant ce que cela représente, parce que 50 000 logements, cela peut sembler abstrait, même si on peut voir des maisons, mais en termes d'impact économique, en mettant un coût moyen d'environ 55 000 \$ par unité de logement, cela veut dire que c'est une injection dans l'économie de 2 500 000 000 \$. C'est important. Cela veut dire également - et je ne prends pas en compte ce qu'on appelle les investissements en amont, c'est-à-dire les infrastructures que les municipalités doivent ériger, les rues, les égouts, les trottoirs, les aqueducs. Je ne tiens pas compte des investissements en aval, c'est-à-dire l'ameublement, la décoration, le mobilier, l'aménagement qui, aussi, sont des dépenses, des injections d'activité économiaue. (15 h 40)

Uniquement sur la base des mises en chantier, cette démarche a signifié la création ou le maintien de 50 000 emplois au Québec. Ce n'est pas pour rien qu'on dit: Quand le bâtiment va, tout va. C'est non seulement la construction, c'est le moulin à scie qui commence à tourner dans la région du nord de la Mauricie, M. le Président, que vous connaissez très bien. C'est le moulin à scie du Lac-Saint-Jean et de la Gaspésie qui recommence à fonctionner, c'est l'usine de brique à Laprairie; ce sont toutes ces industries qui recommencent à fonctionner.

Qu'est-ce qu'on constate? Uniquement maisons elles-mêmes impliquent ou signifient la création de 50 000 emplois d'une durée d'une année, puisqu'on considère que la production d'un logement se traduit par une personne/année de travail. Cette production s'est manifestée partout; elle s'est manifestée dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie avec des augmentations de 219% des mises en chantier au cours de ces mois, dans la région de Québec, dans la région de l'Estrie, qui a connu un essor sans précédent, dans la région de Trois-Rivières, dans la Mauricie, dans celle de Montréal, dans celle de Laurentides-Lanaudière, dans l'Outaouais.

compte plus le ne d'Ontariens qui déménagent de ce côté-ci de la frontière parce que les maisons sont bien faites, sont bien construites et coûtent moins cher. Malgré les taxes municipales et tout ce qu'on a dit sur le niveau de taxation, c'est quand même plus intéressant et moins cher de vivre au Québec que de vivre outre Outaouais. Les députés de l'Opposition auraient intérêt à aller parler aux entrepreneurs de l'Outaouais pour se faire montrer la liste des Franco-Ontariens qui décident de revenir du côté québécois.

Autre fait notoire: ce programme, non seulement a-t-il bien fonctionné mais, qui plus est, c'est vrai qu'il n'a pas coûté cher. Il y a des gens qui ont dit: C'est un programme qui n'a pas impliqué beaucoup de déboursés. Est-ce qu'on va nous reprocher justement d'avoir mis au point un programme qui a eu le mérite de ne pas coûter cher, qui a eu le mérite d'être disponible et d'agir là où il le fallait et, ce faisant, de produire

des résultats à peu de frais?

Au moment du premier rapport annuel de Corvée-Habitation, au terme des douze premiers mois de fonctionnement, il s'était mis en chantier à peu près 38 000 logements, dont 17 000 dus à Corvée-Habitation. 17 000 logements, cela voulait dire une injection de 900 000 000 \$ dans l'économie. Or, ces 900 000 000 \$ dans l'économie, au mois de juillet 1983, il n'y a pas longtemps, avaient nécessité, de la part du gouvernement, une sortie de fonds d'à peu près 9 000 000 \$ et, de la part de nos partenaires, encore 9 000 000 \$; ce qui signifie qu'avec une mise de fonds de 0,01 \$ par nous et de 0,01 \$ par nos partenaires, nous avons réussi à faire sortir 1 \$ du bas de laine du contribuable pour se porter acquéreur de sa maison.

Évidemment, les coûts ne sont pas uniquement limités à cette contribution de 9 000 000 \$ que nous avions au mois de juillet dernier, étant donné que le fédéral s'est retiré, s'est retiré comme il était arrivé, sans consultation. Il est parti de la même manière et nous avons dû assumer seuls la subvention de 3000 \$ au comptant. Ceci dit, malgré cela, malgré les projections - parce que nous allons continuer à payer la différence entre le taux d'intérêt du marché et le taux de Corvée-habitation pendant trois ans, comme nous nous y sommes engagés -Corvée-habitation nous a permis d'atteindre notre objectif, de l'atteindre à bon compte, de l'atteindre avant la fin du délai et, qui plus est, a laissé des sommes résiduelles que nous pouvons utiliser dans la pha-

À cet égard je voudrais simplement rappeler au consommateur québécois que s'il décide de se construire une maison, de la mettre en chantier avant le 31 décembre 1983, ce qui implique l'installation des fondations de l'offre d'achat, il peut se prévaloir de la phase 3 de Corvée-habitation qui implique un taux de 9,5% garanti pour trois ans, avec une subvention comptant de

2000 \$, plus 1000 \$ si la municipalité dans laquelle est érigée la maison contribue également au fonds Corvée-habitation. Si, en plus de cela, il s'agit d'un travailleur de la construction, il y a 1000 \$ additionnels. Cela est pour la phase 3 qui se termine le 31 décembre, à la fin de ce mois, et **pour** laquelle les maisons devront être livrées et complétées avant le 1er mai dans le cas des maisons unifamiliales et le 1er septembre dans le cas des multifamiliales et des condos.

Pour ceux qui voudraient attendre après le 1er janvier pour faire le geste de s'acheter une maison, ils pourront le faire puisqu'il y aura une phase 4 qui implique le même taux d'intérêt de 9,5% garanti pour trois ans, qui implique une subvention au comptant de 1000 \$ moyennant que la municipalité contribue pour au moins 500 \$ et, troisièmement, l'avantage du Régime enregistré d'épargne-logement que j'ai mentionné tantôt et que les gens pourront choisir d'utiliser plutôt que le comptant selon ce qui sera plus avantageux pour eux.

Voilà donc, M. le Président, les avantages de ce programme que nous continuons en quelque sorte en prime au cours de l'année 1984 dans le cadre de la relance étant donné que l'objectif a été atteint et que cette année nous réaliserons à peu près 40 000 logements au Québec, ce qui correspond au besoin, c'est-à-dire à la demande de logements.

Au-delà de ce bilan statistique, au-delà de ce bilan financier, il y a un bilan plus difficilement palpable qui est ce que j'appellerais une espèce de bilan social. D'abord Corvée-habitation, et c'est une donnée inédite à ce jour, a profité à 83% à des locataires, à des gens qui n'avaient jamais été propriétaires de leur maison.

Une deuxième donnée importante, c'est que Corvée-habitation a créé un climat de confiance. Cela a commencé à faire redémarrer la roue, si bien que bon nombre de personnes ont investi, ont décidé d'aller de l'avant et, tout en étant influencées par ce climat, de faire des investissements parallèles à ceux qu'elles faisaient dans le domaine de Corvée-habitation.

Un autre avantage, également, a été de développer une solidarité entre les partenaires, de leur permettre de se mieux connaître. Corvée-habitation est aussi non seulement ce programme de subvention mais c'est un conseil d'administration qui réunit représentants de quatre centrales syndicales, les représentants de patronales de la construction, associations quatre représentants du gouvernement, des représentants de l'UMQ et de l'UCCQ, du monde municipal, des représentants institutions financières et des ordres professionnels liés à la construction et tous ces gens-là ont travaillé ensemble comme vraiment, je pense, cela ne s'était fait auparavant.

Corvée-habitation a également permis aux municipalités de s'impliquer dans l'habitation. Pour des raisons aue certainement d'aucuns connaissent, toute l'économie de notre droit municipal ne fait pas de l'habitation une fonction municipale alors que nous avons, avec Corvée-habitation, amendé la Loi sur les cités et villes, amendé le Code municipal de façon à permettre aux municipalités de jouer un rôle actif dans le domaine aussi bien de la construction neuve que de la restauration. Beaucoup d'entre elles l'ont fait, je tiens à les en remercier vivement. Si Corvée-habitation a été un si grand succès, c'est aussi parce que les municipalités ont participé, M. le Président. (15 h 50)

Autre chose également, autre contribution de ce programme, c'est évidemment que cela a commencé à faire des petits, si je peux m'exprimer ainsi. Cela a commencé à porter fruit et, après le fonds Corvée-habitation, il y a maintenant le Fonds de solidarité des travailleurs mis de l'avant par la FTQ. C'est un autre exemple de concertation et de prise en charge par les Québécois dans le domaine économique. Également, cela nous a permis de constater que le bas de laine des Québécois était peutêtre mieux garni qu'on pensait, puisque, avec le programme Corvée-habitation, les mises de fonds initiales pour les maisons, ce n'était rien de moins que de l'ordre de 15 000 \$ à 16 000 \$ pour, encore une fois, de jeunes ménages.

Le deuxième élément important, c'est que, même en bonifiant les REEL, les régimes enregistrés d'épargne-logement, les gens en ont sorti peut-être 60 000 000 \$. Il reste encore 1 000 000 000 \$ présentement dans les régimes enregistrés d'épargnelogement. Il y a donc là un bas de laine fort important et que je ne saurais trop inviter les Québécois à utiliser pour relancer l'économie.

Autre type de bilan, cette fois, après ce bilan financier, statistique, économique, social, j'appellerais cela une espèce de bilan qualitatif. Plusieurs des programmes d'habitation auparavant avaient produit, au dire des urbanistes et des architectes, une morne monotonie en permettant de reproduire à l'infini des modèles de maison d'un goût plus ou moins douteux. Ce qu'on a constaté, c'est qu'avec Corvée-habitation, il y a eu une recherche d'un nouveau type d'habitat, d'un nouveau genre, recherche de qualité, de design, d'apparence, et on n'a pas eu, à toutes fins utiles, cette standardisation à outrance qu'avaient entraînée certains autres programmes. Ce n'est pas celui qui vous parle qui vous le dit, c'est M. Bélanger, économiste au service de l'Association des constructeurs d'habitations du Québec, dans une étude récente qu'il publiait.

Également, Corvée-habitation a permis la construction de maisons dont le prix correspond, mieux en tout cas, à la capacité de payer des jeunes ménages. Je l'ai dit tantôt, 83% des acquéreurs étaient de jeunes ménages locataires. Or, cela aussi est important pour contrer cette espèce de tendance qu'on voyait se manifester depuis quelques années de construire des maisons, j'allais dire des deuxièmes maisons, pour les gens qui sont propriétaires une deuxième fois de maison plus coûteuse, plus de luxe. Évidemment, Corvée-habitation a permis de réaliser, j'allais dire de faire une percée dans un nouveau type d'habitat, un nouveau mode de tenure qui est celui de la copropriété, de la petite copropriété. On a même vu des entrepreneurs offrir à des locataires de devenir propriétaires de leur logement pour une mensualité à peu près identique à ce qu'ils payaient comme locataires, particulièrement dans la région de Québec, à Sainte-Foy, et dans la région de Montréal également. Là-dessus, le milieu de la construction a découvert tout un nouveau créneau, toute une nouvelle clientèle à laquelle il ne s'était à peu près pas adressé auparavant.

Autre effet important de Corvéehabitation, contrairement à plusieurs autres programmes d'habitation auparavant, c'est qu'il n'a pas contribué à cet étalement urbain à la campagne et, au contraire, on constate que le nombre de mises en chantier est à peu près directement proportionnel à la proximité des noyaux urbains. Cela aussi est important quand on sait que c'est quand même avec nos deniers à tous que doivent être payés les rues, les égouts, les aqueducs, les trottoirs, les services de transport en commun et autres. Cette donnée est drôlement intéressante en ce qui concerne Corvée-habitation.

Également, sur le plan de contribution de ce programme, nous avons constaté, encore une fois, ce que j'appelle une certaine stabilité dans les prix des maisons. Étant donné, évidemment, que nous avons fixé un plafond, qui était de 60 000 \$, ceci a contribué à maintenir les prix des maisons à un niveau, disons, beaucoup plus en accord avec la capacité de payer des jeunes ménages.

Donc, tout ceci pour dire, M. le Président, que Corvée-habitation, c'est une expérience dont on n'a pas fini d'analyser toutes les implications. Ce que l'on sait, c'est que c'est un succès à tous les points de vue, que ce programme a réussi à relancer l'économie, et ce n'est pas sa moindre gloire. Évidemment, il me tarde de m'asseoir avec nos partenaires et d'essayer d'imaginer, j'allais dire des façons presque permanentes de travailler, parce qu'une société - je ne sais pas si la caméra pourra prendre ces graphiques - ne pourra pas se permettre indéfiniment d'avoir une production d'habitation en dents de scie comme celle qu'on a connue au cours des 30 dernières années. Ce graphique commence en 1951, à peine au lendemain de la guerre. On voit ici qu'en 1982, 30 ans plus tard, nous avions atteint un niveau de production qui nous faisait reculer de 30 ans. Avec cette production en dents de scie, évidemment, il n'y a aucune industrie qui peut fonctionner. Les scieries, les inventeurs, les entrepreneurs, les ouvriers, personne ne peut travailler dans un contexte semblable où une activité fébrile est suivie d'une paralysie presque complète. Nous avons remonté le niveau des mises en chantier à peu près au niveau de 38 000 ou 40 000 unités par année. Les démographes nous disent que c'est là à peu près le besoin, ce qu'on appelle la formation nette des ménages qui arrivent annuellement sur le marché du logement.

Or, M. le Président, il nous faut trouver les moyens ensemble pour garder une certaine adéquation entre l'offre et la demande. C'est ce à quoi je voudrais m'employer avec nos partenaires. Mais tout ceci, nous pourrons d'autant mieux le faire quand nous n'aurons plus ces variations intempestives des taux d'intérêt décrétées par la Banque du Canada. Combien de fois j'ai entendu le député de Mont-Royal et d'autres nous dire: On n'avait pas le choix, il fallait suivre les États-Unis. Je n'en disconviens pas, c'est tout à fait vrai, mais ici, on ne se contentait pas de suivre les États-Unis, la Banque du Canada nous imposait des taux d'intérêt hypothécaires de deux, trois et même quatre points de pourcentage plus élevés qu'aux États-Unis, parce que non seulement la Banque du Canada poursuivait l'objectif de réduire, de combattre l'inflation, mais également un autre objectif qui était de sauver la valeur du dollar. Comprenez-vous ces gens, après avoir fait des campagnes sur la soi-disant valeur de la piastre à Lévesque qui vaudrait moins un jour? On se souvient d'avoir entendu parler de cela il y a quelques années. S'il avait fallu que le dollar canadien, qui se traîne péniblement autour des 0,80 \$ et qui a même baissé à 0,76 \$ et à 0,78 \$ à un moment donné, baisse à 0,65 \$. C'est pour cela qu'on nous a fait payer des taux d'intérêt de trois et quatre points de pourcentage de plus, rien d'autre que cela, strictement pour une question d'image. Mais pour une question d'image, on a fait faire faillite à des tas d'entreprises au

J'ai rencontré, par hasard, un bonhomme qui vit dans mon comté dans le nord de Montréal, que j'ai connu quelques années auparavant, alors qu'il était propriétaire d'une scierie au Lac-Saint-Jean. Je lui ai demandé ce qu'il faisait à Montréal

tout à coup. Il a dit: M. le ministre, vous n'êtes pas au courant? Je suis venu me faire oublier. Je lui dis: Pourquoi êtes-vous venu vous faire oublier? Il a dit: J'ai fait faillite. J'ai tout perdu. J'ai perdu mes terres, mon équipement, ma machinerie, à cause des taux d'intérêt. Combien d'entreprises pourraient raconter cette triste histoire? J'espère que, pour un bon nombre d'entre elles, ce cauchemar sera fini. Et sur ce programme de relance que nous avons mis de l'avant, encore une fois, je vois l'Opposition dire: Combien est-ce que cela coûtera? Quels sont les chiffres? M. le Président, s'il avait fallu que nous essayions de chiffrer le programme Corvée-habitation avant son départ, on n'aurait rien fait. Ce qui est important, ce n'est pas de calculer au départ ce que cela va coûter. J'allais même dire que ce que vous investissez n'est même pas important. Ce n'est pas ce qu'on a investi qui compte, c'est le rendement. À cet égard, ouvrir une marge de crédit de 2 000 000 000 \$ pour les entreprises québécoises, cela pourrait coûter cher, cela pourrait également ne rien coûter. Nous préférons faire confiance et croire que ce ne sont pas toutes nos entreprises qui évidemment vont entraîner des déboursés, et qu'elle pourront utiliser cette marge de crédit sans précédent qui leur est donnée.

M. le Président, le programme de relance, nous y croyons. Nous croyons que tous les Québécois devraient s'en prévaloir et, à cet égard, puisse Corvée-habitation avoir été pour eux et pour l'ensemble des autres intervenants cette espèce de phare, de bouée dans la tourmente. Quant à moi, je remercie encore une fois tous nos partenaires. Aujoud'hui, si nous pouvons dire: Mission accomplie! quatre mois avant le temps, avec des déboursés moins élevés, c'est grâce à l'effort des travailleurs, des entrepreneurs, des municipalités, de tous ceux qui nous ont aidés. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet) M. le député de Jeanne-Mance.

M. Michel Bissonnet

M. Bissonnet: M. le Président, tout d'abord je voudrais souligner au ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur que, lorsque des citoyens doivent de l'argent au gouvernement, ils doivent aujourd'hui encore payer un taux d'intérêt de 16%.

Je me dois tout d'abord de saluer de façon plus que particulière les électeurs du comté de Jeanne-Mance qui m'ont élu à cette Assemblée. Je suis toujours à leur disposition. Ils le savent très bien. Il me fait plaisir de féliciter mon collègue, le député de Vaudreuil-Soulanges qui a présenté cette

motion et vous me permettrez de la relire. Le député de Vaudreuil-Soulanges, Daniel Johnson, a proposé: "Que cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement qui, dans son énoncé complémentaire au budget de 1983-1984, n'a rien ajouté de précis ou de concret aux mesures mal définies évoquées par le premier ministre, le 13 novembre dernier, qui a maintenu les deux tiers des taxes soi-disant temporaires en place depuis deux ans, compromettant ainsi davantage la reprise économique déjà incertaine et qui, par conséquent, a trompé les attentes qu'il avait lui-même fait naître auparavant pour tenter de justifier sa décision de retarder d'un mois la reprise des travaux parlementaires."

Dans le feuilleton d'aujourd'hui, nous avons également deux de nos collègues qui ont présenté des motions qui méritent d'être soulignées à cette Assemblée. Le député de Bonaventure a présenté une motion qui sera discutée dans les jours à venir, et je lis cette motion: "Que cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement péquiste qui, en persistant à promouvoir l'option indépendantiste, témoigne de son mépris à l'endroit de la volonté de la grande majorité de la population et nuit à la reprise de l'économie ainsi qu'à la création d'emplois permanents."

Une autre motion, la motion du député de Portneuf, M. Pagé, qui se lit comme suit: "Que cette Assemblée blâme le gouvernement qui, par son refus d'abolir ou à tout le moins de modifier substantiellement le règlement de placement dans l'industrie de la construction, empêche systématiquement des milliers d'ouvriers et de jeunes diplômés de travailler dans le domaine de la construction, les condamnant ainsi au chômage ou à l'aide sociale."

M. le Président, je devais intervenir sur cette motion du député de Vaudreuil-Soulanges, vendredi dernier. l'intention, à ce moment, d'attirer l'attention des électeurs du comté de Jonquière, du comté de Mégantic-Compton, sur les élections qui avaient lieu le 5 décembre 1983. J'ai été à deux ou trois reprises dans le comté de Mégantic-Compton et à une ou deux reprises dans le comté de Jonquière, et ce qui m'a particulièrement frappé dans le comté de Jonquière, c'est que la candidate du Parti québécois, sur de grandes affiches publicitaires, avec sa photo et un message, avait un sigle du Parti québécois d'à peu quatre pouces carrés: la identification que la candidate mettait pour le Parti québécois... elle était même gênée d'indiquer qu'elle était candidate du Parti québécois. Et en faisant du porte à porte, en rencontrant la population, où il y avait eu une majorité de 12 500 citoyens pour le PQ en 1981, à cette élection, notre candidate qui sera ici avec nous vendredi, Mme SaintAmand, a obtenu une majorité de 1273 voix. Je tiens à la féliciter et à féliciter également la députée du comté de Mégantic-Compton, l'épouse de notre ex-collègue M. Fabien Bélanger, Madeleine. Je suis convaincu que ces deux députées rehausseront la députation du Parti libéral dans cette Chambre.

M. le Président, nous devions siéger au mois d'octobre. Le premier ministre nous annonçait, à cette époque, que la Chambre suspendrait ses travaux pour une période d'un mois. Le gouvernement formait deux comités: un comité sur l'indépendance et un comité sur la relance économique.

Le comité sur l'indépendance. Référendum 60% des Québécois qui disent au gouvernement: Nous voulons rester dans le système fédéral. Il y a à peu près deux, trois ou quatre mois, au début de septembre, un sondage par tout le Québec indiquait qu'à un pourcentage de 72% la population ne voulait pas devenir indépendantiste. Malgré ces deux avertissements, le gouvernement forme un comité pour l'indépendance du Québec.

Deuxièmement, comité pour la relance économique. Dans l'énoncé complémentaire du ministre des Finances, seulement un montant de 30 000 000 \$ a été affecté à la relance économique. On ne traite pas assez des problèmes de la jeunesse. Je mentionnais la motion du député de Portneuf qui veut apporter des modifications à l'Office de la construction; un jeune qui termine son secondaire V et qui est diplômé ne peut absolument pas travailler dans le domaine de la construction ne pouvant avoir de carte de compétence car on a une liste de 3000 ou 4000 personnes qui attendent pour travailler. Donc, à quoi sert à ces jeunes de poursuivre leurs études dans ce domaine, s'ils ne peuvent pas avoir leur carte de compétence?

Pour ce qui est des problèmes du tourisme, qu'est-ce que le gouvernement fait pour relancer cette industrie? On a actuellement la loi sur les employés au pourboire contre laquelle l'Opposition votera en troisième lecture, car on veut que cette loi soit effective à compter du 1er janvier. Mais on n'est pas prêt, autant chez les restaurateurs que chez les travailleurs au pourboire, et on ne touche pas aux autres catégories de travailleurs au pourboire. Il faut que cette loi soit retardée à une date ultérieure.

Les taxes. Depuis 1976, au moins une quarantaine de taxes ont été augmentées par ce gouvernement. En 1977-1978, la taxe sur les repas a été haussée de 8% à 10%. Le montant initial non taxable était de 2,10 \$, maintenant il est de 3,25 \$. Est-ce que des travailleurs peuvent, en 1983, avoir des repas pour moins que 3,25 \$, M. le Président? On n'a qu'à regarder ici, au restaurant Le Parlementaire: il n'y a aucun repas qui est en

dessous de 3,25 \$, tout le monde doit payer une taxe sur ces repas. Le ministre des Finances aurait dû, dans son énoncé complémentaire, rehausser le montant de la non-taxation pour les repas, soit de 3,25 \$ à 5,50 \$ ou 6 \$, puisque c'est le prix moyen des repas actuellement.

En 1981-1982, hausse des taxes sur le carburant, taxe ascenseur de 20%. En 1981-1982 également, taxe sur l'électricité, augmentation de 16,3%. En plus l'augmentation de 16,3%, on ajoute augmentation de taxe de vente de 8% sur 16,3% et on arrive à un montant de 18%. En 1981-1982, pour les employeurs, augmentation de 100% des taxes sur l'assurance-maladie, soit un revenu net de 379 000 000 \$. En 1981-1982, une abolition de déductions pour garde d'enfants de six ans En 1982-1983, supplémentaire, on reporte la taxe sur l'essence de 20% à 40%. Difficultés d'entreprises de transport, d'entreprises d'auto-taxi, difficultés énormes concernant cette surcharge, cette surtaxe. Dans la même année les tarifs d'immatriculation pour les automobiles sont augmentés d'environ 60%.

Taxe de vente. Le ministre des Finances nous avait informés que cette taxe temporaire de vente serait abolie, taxe temporaire qui est maintenant taxe permanente. Elle devait passer de 8% à 9%. Je me permets de citer le texte du ministre des Finances dans son énoncé complémentaire: "L'an dernier, il était apparu inévitable d'augmenter de 8% à 9% la taxe générale de vente et celle qui s'applique aux télécommunications. Ce taux devait prévaloir jusqu'à la fin de l'année fiscale, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1983. À la suite d'une déclaration ministérielle, j'ai annoncé que le même taux serait maintenu au moins jusqu'à ce soir. J'annonce maintenant qu'il ne sera pas réduit." Dans une déclaration ministérielle, on nous reporte à une date et, à l'énoncé complémentaire, à la suite de la conférence du premier ministre au salon rouge, le ministre des Finances nous dit: Jusqu'à ce soir peut-être, et le soir il dit: Je ne la réduis pas.

Certificats d'immatriculation. Le ministre des Transports vient d'annoncer à la population du Québec une augmentation des primes d'assurance automobile et des certificats d'immatriculation. Dans l'énoncé complémentaire du ministre des Finances, quelques semaines auparavant, voici ce que celui-ci disait au sujet de la taxe sur l'essence: "Il faut quand même reconnaître que l'augmentation du prix de l'essence, à cause de la surtaxe, aura accéléré le passage à des voitures plus petites, consommant moins et donc contribuant à sauver l'énergie. D'autre part, cette surtaxe a contribué, avec le nouveau Code de la route, à réduire la

vitesse de circulation sur les routes. Les résultats en ce qui a trait aux accidents et en particulier aux accidents sérieux sont tout à fait spectaculaires. C'est ainsi que les primes d'assurance automobile pour dommages corporels n'ont augmenté que légèrement depuis maintenant quatre ans. Enfin, l'augmentation de la taxe sur le carburant aura entraîné une chute somme toute souhaitable de la consommation d'essence super qui, au Québec, était proportionnellement triple au reste du Canada." (16 h 10)

M. le Président, le ministre nous dit qu'il y a moins d'accidents à la suite de l'augmentation de la taxe d'essence maintenant, le ministre des Transports augmente les tarifs parce qu'il y a plus d'accidents. Qui dit vrai entre les deux Sur cette question, plusieurs ministres? projets de loi nous sont présentés, par exemple, le projet de loi 38 où on n'a qu'à citer un texte d'un éditorialiste qui est bien connu à Québec, M. Jean-Louis Roy. Le projet de loi 38, pour ceux qui nous écoutent, touche le financement des municipalités. Dans son éditorial du 12 décembre 1983 - cela ne fait pas longtemps, c'est cette semaine, c'est lundi - M. Jean-Louis Roy dit: "Le caractère odieux du projet de loi 38 n'a échappé ni au parti d'Opposition ni aux élus municipaux. Il est en effet intolérable que le pouvoir arbitraire d'un ministre, le principe de la rétroactivité et la notion même de discrimination soient conjugués dans un même texte de loi. Les élus municipaux avaient absolument raison d'exiger que ce projet de loi soit étudié en commission parlementaire avant son adoption en deuxième lecture." Et il y a un article à cet effet du président de l'Union des municipalités du Québec ce jour même dans les journaux. "Rarement aura-t-on vu une législation aussi contraire aux exigences élémentaires de justice. Rarement aura-t-on vu une législation aussi pesamment punitive à l'endroit de partenaires majeurs, plutôt victimes que coupables. Tel qu'il est, le projet de loi 38 ne doit pas franchir les dernières étapes parlementaires et devenir la du Québec. Mais gouvernement s'entêtait, on saura alors que rien ne l'arrête dans la voie de l'arbitraire."

Les parlementaires du groupe ministériel, y compris les perroquets qui ont fait la parade des principes la semaine dernière à l'Assemblée nationale, devraient lire le projet de loi. Celui-là ne compte pas des milliers de pages. Mais on a réussi à inscrire dans ces trois pages tout ce qu'il y a de plus répugnant en régime démocratique. C'est le projet de loi no 38, la loi sur le taxi. Il y a des éléments qui sont positifs à l'intérieur de cette loi, mais on arrive encore avec une législation déléguée où il y a beaucoup de réglementation, où les parle-

mentaires ne peuvent pas connaître exactement la législation déléguée qui tiendra lieu de loi dans les mois à venir. Il est difficile de se prononcer alors qu'on a fait des comités pour étudier la réforme parlementaire. Ces comités recommandent qu'à compter du 1er janvier, la réglementation soit présente à l'intérieur des projets de loi.

Que s'est-il passé depuis 1981, lors de l'élection du Parti québécois pour le renouvellement de son mandat. En 1981, on a promis beaucoup de choses. J'en ai parlé justement cette semaine. On promettait à tous les citoyens de l'est de Montréal, un peu avant 1981, lors du référendum, la poursuite du métro, ligne no 5 dans tout l'est de Montréal. C'était avant le réfé-rendum. C'était le ministre de Belleval, le ministre des Transports à l'époque avec le ministre des Affaires municipales - je peux en parler, j'étais maire de la ville de Saint-Léonard à ce moment-là. Une grosse affaire. Après le référendum, rien. En 1981, avant l'élection où j'étais présent, on annonce le même projet, un projet d'entente. Les fonctionnaires savent ce qu'est une entente signée avec le gouvernement. Ils ont compris que le gouvernement ne respectait pas sa signature. Projet d'entente. Le métro, la ligne no 5 dans l'est. Après l'élection, le métro, on l'attend encore et on a fait la campagne dans l'est de Montréal, en particulier dans mon comté, parce que lorsque j'étais maire de la ville de Saint-Léonard, à la communauté urbaine, j'avais avec le maire de Montréal-Nord, le maire Yves Ryan, voté contre ce projet d'entente, parce que c'était une lettre d'intention d'un ministre et non pas une entente du gouvernement.

Aujourd'hui, qu'est-ce qui arrive avec le métro dans l'est de Montréal? Il est arrêté à la station Saint-Michel. Le ministre des Finances...

Une voix: ...

M. Bissonnet: M. le Président, je demanderais au député de Bourassa d'être tranquille, s'il vous plaît! Je ne le dérange pas quand il parle.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Jeanne-Mance, vous avez la parole.

M. Bissonnet: D'accord, merci.

Le ministre des Finances, député de L'Assomption, promettait, dans son comté, que le tarif de péage serait diminué sur les autoroutes, qu'il passerait de 0,25 \$ à 0,10 \$, en particulier à la station de Charlemagne. Le député de Berthier en a parlé dans son discours sur le budget. On promettait de le faire passer de 0,25 \$ à

0,10 \$. Comme je ne parle pas à travers mon chapeau, voici, selon des journalistes, ce que disait le ministre des Finances quinze jours avant l'élection. "Le député de L'Assomption, M. Parizeau, a finalement fait part aux journalistes présents d'une nouvelle réjouissante pour les usagers de l'autoroute 40. En effet, d'ici deux mois environ, le tarif exigé à la barrière de péage de Charlemagne sera de 0,10 \$ durant les heures de pointe. Le temps d'adopter les motions et documents nécessaires pour changer le filage du système de perception, a-t-il ajouté." Promesse électorale!

Un an après... Non, pas si longtemps que cela, six mois après l'élection, on double le tarif de péage sur les autoroutes. Dans l'énoncé complémentaire, on les gèle au prix actuel, à 0,50 \$. Le député de Laval-des-Rapides, lui, ne parlait pas de diminution de 0,25 \$ à 0,10 \$, il annulait tous les péages de la région de Laval. Promesse électorale non remplie.

À cette élection, on promit une déduction d'impôt de l'ordre de 2%. On attend encore cette promesse électorale non réalisée.

Qu'est-ce qui s'est passé depuis 1981? Des démissions de députés péquistes. Le député de Louis-Hébert, M. Morin, démissionne. Vous savez, il y a une nouvelle loi qui régit les pensions des députés présentement, mais les députés qui ont été élus avant 1981 sont couverts par l'ancien régime. Sous l'ancien régime, un député qui a fait deux termes ou cinq ans est admissible à une pension, non pas à 60 ans, mais immédiatement, au moment où il part. Le député de Louis-Hébert, lui, a démissionné au début de décembre, soit cinq ans et dix jours après son élection. Aujourd'hui, il est professeur à l'ENAP; il a donc un salaire à l'ENAP plus la pension du gouvernement. Nous avons acquis à sa place un excellent député très présent dans cette Chambre, très présent dans la région de Québec aussi, le député de Louis-Hébert, M. Doyon.

Autre démission: le député de Saguenay qui a proposé à cette Assemblée un projet de fusion de municipalités - les citoyens qui sont à l'écoute se le rappelleront sûrement une fusion forcée alors que le Parti québécois, par ses slogans qui ont coûté 3 000 000 \$ ou 4 000 000 \$, lançait: La personne avant toute chose! C'était bien beau, il ne faut pas se faire avoir, mais on force les citoyens d'une municipalité à se fusionner. Résultat? Élection du nouveau député libéral de Saguenay, M. Maltais, à la suite de la démission du député de Saguenay qui, lui, travaille maintenant dans un CLSC. Donc, le salaire du CLSC et la pension très importante de député: deux salaires pour l'ex-député de Saguenay.

Le député de Jonquière, ancien

président de l'Assemblée nationale, a démissionné pour être nommé juge à la Cour provinciale. Même chose: salaire de juge et pension de député. Il a été remplacé par Mme Saint-Amand que nous accueillerons tous ensemble avec enthousiasme vendredi.

Dans le comté de Saint-Jacques, sans commentaire! (16 h 20)

Une voix: J'espère!

Une voix: If a eu une grosse pension par exemple!

M. Bissonnet: Nous avons eu un comté difficile où nous avons travaillé, où la population nous a répondu favorablement et nous avons accueilli un gars du peuple avec nous, Serge Champagne, un jeune avocat.

Dans le comté de Charlesbourg, je me rappelle très bien pourquoi le ministre de Belleval n'a pas été nommé ministre dans le gouvernement suivant. C'est à la suite de toute la promotion qu'il a faite concernant le métro dans l'est de Montréal pour nous présenter un engagement, une lettre d'intention du gouvernement alors que, selon ce que j'en pense, il n'avait pas la permission du Conseil des ministres à ce moment-là d'aller où il est allé. Donc, élection du député de Charlesbourg. Notre collègue Marc-Yvan Côté est un très bon organisateur. Je tiens à vous dire que c'est de bon augure pour les prochaines élections générales.

C'est à la suite de ces démissions que le gouvernement a quand même repêché ses anciens députés pour leur donner des promotions. C'est du favoritisme, M. le Président. Yves Michaud, Délégation à Paris. Il vient d'être nommé président du Palais des congrès de Montréal.

Je connais un peu le domaine municipal; j'ai été une vingtaine d'années làdedans. Le 16 juin 1982 on a nommé Mme Louise Cuerrier, députée de Vaudreuil-Soulanges, qui a été bien remplacée par le député actuel de Vaudreuil-Soulanges, notre confrère Daniel Johnson; elle a été nommée pour dix ans à 51 583 \$ par année. Elle a certainement eu une augmentation depuis. Mme Cuerrier est membre de la Commission municipale du Québec. Quelle est l'expérience pertinente de Mme Cuerrier dans le domaine municipal? Je me pose des questions.

Un autre collègue, l'ex-député de Laprairie, M. Gilles Michaud, a été nommé le 27 mai 1982, membre de la Régie des loteries et courses du Québec au salaire de 45 000 \$ par année. Ces deux derniers n'étaient pas éligibles à un régime de retraite, mais ils ont quand même trouvé un emploi très rémunérateur à la suite de leur travail parlementaire dans cette Assemblée.

Je peux parler aussi de l'ex-ministre

des Affaires municipales, le Dr Lussier, qui a été engagé par mandat, et j'y reviendrai tantôt.

Une voix: ...

M. Bissonnet: Non, c'est un ancien membre de l'Union Nationale, mais il n'a jamais été libéral.

Slogans politiques: On a dépensé 24 000 000 \$. Dans le domaine de la publicité au Québec, nous autres on s'est fait avoir. En 1977 on a dépensé 4 000 000 \$ on était au 28e rang au niveau national canadien. En 1978, 11 000 000 \$, 7e rang. En 1979, 14 000 000 \$, 4e rang. En 1980, 16 000 000 \$, 7e rang. Vous vous rappelez, les amis du Québec qui nous écoutent, des slogans "II faut rester forts!" Ça c'est quelque chose. "La personne avant toute chose". Est-ce assez beau d'entendre cela d'eux autres? Ils ont dépensé de l'argent et qu'est-ce qui arrive aujourd'hui? "Il ne faut pas se faire avoir." Non, on a payé pour ça, M. le Président. "Il faut se prendre en main." Je vais vous dire une chose, les Québécois sont en train de se prendre en main et ils vont se prendre en main avec le Parti libéral du Québec.

On a des programmes de subventions. Je fais référence aux programmes de subventions à Sept-Îles pour les Jeux du Québec où on a dépensé 28 000 \$ dans un "sex bar". Le député de Charlevoix a porté à l'attention de cette Chambre cinq cas de subventions dans le programme OSE, où on a dépensé plus de 150 000 \$ et aujourd'hui il n'y a plus personne là. Ces personnes sont disparues du comté de Charlevoix. Je peux parler de certaines dépenses que ce gouvernement a faites depuis 1981. C'est toujours la faute d'Ottawa. Là, c'est la faute des municipalités. C'est la faute de tout le monde. Ce n'est jamais leur faute.

Dans le Devoir du 16 avril 1982 - on dit toujours que c'est la faute d'Ottawa, qu'il ne donne jamais assez d'argent au Québec - dans un article de Normand Delisle, on dit: "Ottawa dépense beaucoup plus au Québec qu'il ne retire d'argent de la province". Beaucoup de gens pensent le contraire. Je cite le texte suivant: "Le surplus versé par Ottawa au Québec va, cependant, aller en diminuant dans les prochaines années compte tenu de la diminution des paiements de transfert et de l'abolition de la subvention reliée au pétrole." Cet article démontre hors de tout doute qu'Ottawa fait sa part.

Dépenses inutiles. Savez-vous, mes chers concitoyens, que les rebuts, les déchets au Québec, on les met dans des sacs bleus.

Une voix: Pourquoi?

Une voix: Parce que cela coûte moins

M. Bissonnet: Cela coûte deux fois plus cher, M. le Président.

Une voix: Moins cher.

M. Bissonnet: Cela coûtait 68 \$ pour 1000 sacs verts et, vous autres, vous aimez tellement le bleu - vous aimez cela le bleu que vous en avez acheté des bleus et cela coûte 121,50 \$ pour 1000.

Une voix: ...

M. Bissonnet: M. le Président, c'est exactement ce qu'on fait. Le cas de Pierre Duguay - vous connaissez ce cas, M. le ministre des Affaires sociales - il a quitté son emploi comme directeur général, un peu reconnu comme un ami du régime, 140 000 \$ - il y a eu des questions à l'Assemblée nationale - le 4 mars 1982. On a fait une pièce de théâtre, "Ben, voyons donc bébé"; cela a coûté 85 000 \$. On a envoyé les employés du ministère du Revenu assister à cette pièce de théâtre. "Le Québec est au monde"; cela a coûté 47 000 \$.

Une voix: C'était, bon cela!

M. Bissonnet: On a fait un film sur l'arrivée au pouvoir du PQ intitulé "Le Québec est au monde"; subvention provinciale de 47 000 \$. Est-ce que, mes chers concitoyens, vous avez vu ce film?

M. le Président, la fête nationale des Québécois, déficit de 1 316 000 000 \$.

Des voix: Un million.

M. Bissonnet: 1 316 000 \$. On a essayé une opération de lavage de cerveau. J'avais posé des questions au ministre des Communications, à l'époque. Un autre projet s'en venait: "Faut pas s'faire avoir; la personne avant toute chose". Là, on était en train de faire une belle petite affaire: l'opération de lavage de cerveau. Cela aurait coûté 2 000 000 \$; on a arrêté cela, M. le Président.

L'embauchage du Dr Lussier - j'y reviens - a coûté 29 000 \$. On l'a embauché pour aider au niveau des affaires municipales. C'est un ex-député de L'Assomption. Les toilettes à l'Assemblée nationale sont très luxueuses. Ceux qui vont venir nous visiter à l'Assemblée nationale, n'oubliez pas d'aller les visiter; c'est quelque chose!

Avant de terminer, je tiens à dire qu'à la suite de l'élection partielle dans le comté de Jonquière le ministre des Communications, le leader du gouvernement, nous a dit: Victoire morale. Ah! Grosse victoire morale! Le député du comté de Sherbrooke, le ministre du Travail, Raynald Fréchette, estime que le résultat des élections complémentaires représente un avertissement important pour l'aile parlementaire du PQ et pour les militants. Vous êtes plus près de votre base. Vous ne suivez pas vos militants. Je cite le ministre Fréchette: "Dès l'arrivée des premiers résultats, l'espoir a commencé à faiblir - Aie, cela devait faiblir - parmi la trentaine de militants réunis." C'est comme le premier ministre; il y a eu un "party" dans son comté: 83 personnes pour fêter ses 15 ans...

M. le Président, le termine et le vous dis qu'avec le Parti québécois, les Québécois, réveillez-vous; on est fort mal taxés; on reste fort mal administrés, on ne s'occupe pas de nos jeunes en particulier et le chômage sévit toujours. M. le Président, aux gens qui m'écoutent, je dis: Prenez votre carte du Parti libéral; on a besoin de vous. Merci. (16 h 30)

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Shefford. C'est l'alternance.

M. Roger Paré

M. Paré: M. le Président, pour répondre à mon collègue de Jeanne-Mance qui vient de parler et qui disait que ce n'est jamais notre faute, je vais le contredire un peu. Je vais vous dire que c'est en très grande partie notre faute, oui, c'est notre faute à nous si la situation financière du Québec est meilleure qu'ailleurs. Il ne faudrait pas l'oublier et il serait bon de le rappeler une fois de temps en temps, parce que le Québec a pris ses responsabilités dans le passé, durant les dernières années, durant la crise économique. On est le seul gouvernement provincial au Canada - on ne parlera pas du gouvernement fédéral, parce qu'on en entendu le Vérificateur général parler d'un trou de 2 000 000 000 \$. On est le seul gouvernement provincial au Canada à avoir baissé les impôts et les taxes pendant que partout ailleurs on les augmentait, on mettait même des tickets modérateurs sur bien des services gouvernementaux.

Oui, M. le Président, c'est notre faute si le budget va mieux au Québec. C'est aussi notre faute si la dette par habitant coûte moins cher. La seule place où cela coûte moins cher, c'est en Ontario, et il n'y a pas beaucoup de différence. Il faudrait aussi aller voir à l'extérieur, et j'invite les gens à lire les journaux de l'extérieur. Ils vont s'apercevoir que cela ne va pas mieux ailleurs. Je ne veux pas dire que j'en suis heureux, mais c'est une réalité. À l'heure actuelle, l'endettement est plus important en Alberta qu'au Québec. Il faudrait regarder par la companie qu'au page page ailleure. Si le dette per les journes et les pages qu'au pages est le l'extérieur. aussi ce qui se passe ailleurs. Si la dette par citoyen est moins élevée au Québec qu'en Alberta maintenant, c'est notre faute. Je le

dis au député de Jeanne-Mance, oui, c'est notre faute, c'est parce qu'on a pris nos responsabilités.

C'est aussi la faute du gouvernement du Parti québécois si, à l'heure actuelle, la différence entre les taxes et les impôts qui sont payés par les citoyens est de 11,9% par rapport à l'Ontario. On paie présentement 11,9% de plus en impôt et en taxes que les citoyens de l'Ontario. Mais quand M. Bourassa a laissé le pouvoir en 1976, par la force des choses, parce qu'il était obligé, parce qu'il ne pouvait plus emprunter à cause d'une mauvaise administration, la différence était de 19,5%. On est rendu à 11,9%. C'est grâce aux dernières nouvelles qui ont été annoncées dans le discours sur le budget. Les gens d'en face nous disent: Il n'y a rien là. Oui, il y a quelque chose, M. le Président, et nous en avons la preuve présentement. Il y a presque 50% de différence entre 1976 et 1983 pour les taxes et les impôts payés en Ontario et au parce qu'on a pris responsabilités.

Je trouve cela un peu décevant de les entendre de l'autre côté, surtout ceux qui se prennent pour des financiers. Il nous disent: Si vous voulez que les gens viennent investir Québec, donnez-leur des avantages financiers. Arrangez-vous pour que ce soit comparable à l'Ontario. Dans leur temps, la différence était de près de 20%. Avec les dernières annonces de réduction d'impôt - je le rappelle, la seule province qui a annoncé des diminutions d'impôt et de taxes, en 1983, c'est le Québec - on est rendu à environ 11% de différence seulement, près de la moitié. Faites attention à ce que vous dites, messieurs, parce que ceux qui nuisent le plus au développement, c'est ceux qui, comme vous, passent leur temps à dire que cela va mal. Mais heureusement, il y a des gens qui voient clair. C'est souvent de l'extérieur qu'on est capable de voir que les choses vont mieux.

Le MEER à Ottawa a commandé une étude. Ce n'est pas le gouvernement du Québec. Ce n'est pas nous qui avons dépensé pour faire l'étude, même si on nous reprochait tantôt de faire toutes sortes d'études, des films ou quoi que ce soit, c'est le fédéral, par une maison new yorkaise. Ce n'est pas encore nous autres. Cette étude nous a démontré que la meilleure place pour investir en haute technologie, dans toute l'Amérique du Nord, c'est Montréal. Pourquoi? Parce que nous n'avons pas eu peur de vanter les mérites du Québec et de Montréal. Oui, on a investi. On parlait de campagnes publicitaires tantôt. On donnait même des exemples de 45 000 \$ et de 50 000 \$. Sur un budget

23 000 000 000 \$, M. le Président, je dois dire que ce n'est pas beaucoup. Oui, on a investi dans la promotion du Québec, parce

que c'est de cette façon qu'on attire des entreprises. Maintenant Montréal est un lieu privilégié pour les investissements. On dit cela dans la Presse, non pas dans le nouveau journal du Parti québécois. Dans la Presse, on dit que les avantages comparatifs de Montréal sont de 40% à 60% bénéfiques pour les entreprises. Cela comprend toutes les villes en Amérique du Nord. Cela veut dire que, malgré nos inconvénients, qu'ils soient structurels, géographiques, que ce soit à cause de la température aussi, c'est plus avantageux d'investir dans la technologie à Montréal, donc au Québec, qu'à San Francisco, Los Angeles ou n'importe quelle autre ville américaine. C'est dit dans une étude commandée par le fédéral, une étude américaine.

De l'autre côté, on nous dit que cela va mal. M. le Président, si cela va bien. c'est aussi notre faute. Ce n'est pas leur faute, parce que, quand cela semble aller bien, ces gens sont de mauvaise humeur. C'est incroyable. Dites-vous quelque chose: la relance économique, le développement, c'est avant tout une question de confiance. On va réussir à développer le Québec si on y croit et si on a confiance. Nous, on le prouve de façon quotidienne. On donne des chances aux investisseurs alors que les gens d'en face font quoi? Cela va mal, cela n'a pas de bon sens. Dès qu'il y a une petite affaire qui va mal, on la monte en épingle pour montrer que tout va mal. Parce que, dans un programme, il peut arriver une petite chose, une petite décision qui a été prise en région, parce qu'il y a peut-être eu une erreur d'administration, une erreur technique, on monte cela en épingle, on en fait une montagne pour montrer qu'au Québec tout va mal, parce que ces gens aimeraient cela que tout aille mal au Québec.

Malheureusement pour eux, il y a de ce côté-ci de la Chambre un gouvernement péquiste, qui aime le Québec, qui aime les Québécois et les Québécoises et ceux-ci ont décidé qu'on était pour faire en sorte de se développer. On y réussit, malheureusement pour vous. C'est encore notre faute si la construction va si bien au Québec. Voyons les derniers résultats, tout récents, de Corvée-habitation, pour novembre 1983, comparativement à novembre 1982, c'est bien cela, une augmentation de la construction résidentielle au Québec de 45% en novembre 1983, comparativement à novembre 1982. Pendant ce temps, parce que les autres gouvernements n'ont pas su trouver des programmes semblables, sur l'ensemble du Canada, c'est une diminution de 10%. En Ontario, une diminution de 25%. Oui, M. le Président, cela va mieux au Québec parce qu'on a agi. C'est cela notre programme AGIR, d'aider les entreprises privées, du secteur privé, parce que ce sont elles qui vont nous aider. Pour les aider, il faut leur donner confiance. Il faut parler positivement et leur apporter une aide technique et financière. C'est exactement ce qu'on fait. On est en train de leur prouver qu'on va réussir.

Quand les gens d'en face viennent nous dire que ce n'est jamais notre faute, oui, c'est notre faute, si cela va mieux dans la construction, c'est notre faute, si la différence entre les taxes perçues par les Québécois et les Ontariens est moins grande qu'en 1976, lorsque vous étiez là, oui, c'est notre faute. Si vous criez si fort présentement, en disant qu'il n'y a rien d'annoncé dans le programme de M. Parizeau et dans le discours de M. Lévesque, c'est et dans le discours de M. Lévesque, c'est que vous autres, vous êtes habitués à de grosses annonces, à de grosses affaires qui coûtent très cher. Cela ne marche pas en fin de compte, mais cela s'annonce bien. Cela fait bien dans le décor. Cela fait les manchettes. Vous auriez aimé mieux qu'on annonce quelque chose de 4 000 000 000 \$00 de 5 000 000 000 \$00 quelque part, qui aurait peut-être créé 10 000 jobs, et c'est l'État qui aurait tout payé, très cher. De grosses annonces qui font un peu comme quand on a donné notre fer à Sept-Îles, une couple de cents la tonne et, aujourd'hui, couple de cents la tonne et, aujourd'hui, c'est fermé. De grosses annonces comme dans le temps de M. Bourassa, ITT, Rayonier, 20% du territoire québécois, on vous donne la forêt. Allez-y, venez chercher notre bois. Cela a donné quoi, M. le Président, de tout donner et de faire de grosses annonces? Allez voir à Port-Cartier, vous allez vous apercevoir que c'est fermé. Non, ce n'est pas ce qu'on fait. On a mis nos espoirs dans l'entreprise privée, on sait qu'elle en est capable, on sait que la volonté est là et on lui offre de l'aide.

C'est cela, à mon avis, le but qu'un gouvernement doit se fixer dans le développement économique, orienter le développement et apporter à l'entreprise privée tout le soutien financier possible. C'est exactement ce qu'on annonce. On n'est pas obligé d'en tenir compte dans le budget, pour des raisons bien simples que je vais vous expliquer, si les gens d'en face n'ont vous expirater, a les gens de l'atte nome pas compris. Parmi les programmes qu'on a annoncés, le meilleur, à mon avis, celui qui va avoir les retombées économiques les plus rapides possible et les plus avantageuses, c'est le programme de M. Biron sur le financement des entreprises: 2 000 000 000 \$\frac{1}{2}\$ à la disposition des 2 000 000 000 \$ à la 2 000 000 000 \$\frac{a}{a}\$ la disposition des entreprises. C'est un chiffre important, M. le Président, 2 000 000 000 \$\frac{a}{a}\$ qui ne coûteront rien au gouvernement. C'est pour cela que les gens d'en face ne sont pas contents, disposition ne coûtera rien au gouvernecela autres, on maintient ment. Donc, nous autres, on maintient notre déficit. Il n'est pas rendu à 32 000 000 000 \$, 33.000 000 000 \$, peut-être à 40 000 000 000 \$ comme à Ottawa. On le maintient, sauf qu'on utilise l'argent qui est dans nos institutions financières, après consultation avec ces mêmes institutions, d'accord. Ce qu'on va faire, c'est une garantie de prêt gouvernemental. Cela ne coûte rien, sauf s'il y a des faillites, et ce sera dans les années à venir, en espérant qu'il va y en avoir le moins possible. C'est sûr qu'il y a des critères, mais il y a des garanties et ce que veulent les gens, c'est cela, ce sont des garanties de pouvoir obtenir le financement pour agrandir une entreprise, pour lancer une entreprise, pour faire de la recherche et du développement, 2 000 000 000 \$, M. le Président, qui sont maintenant disponibles pour nos entreprises. (16 h 40)

On sait les effets qu'a eus le plan Biron durant la crise économique. On a créé 100 000 jobs depuis une année, grâce à des mesures semblables, et maintenant, ce n'est plus 500 000 000 \$ qu'on offre aux entreprises, c'est 2 000 000 000 \$ par ce projet. Et on va plus loin que cela, même si nous ne sommes pas un gouvernement national, même si nous n'avons pas de Banque du Québec, nous allons être le seul gouvernement à apporter une assurance sur le taux d'intérêt. Oui, M. le Président, c'est beau de s'assurer contre les accidents d'automobile, s'assurer contre le feu, se procurer des assurances-vie, etc., mais ce qui fait présentement le plus mal à l'économie c'est le taux d'intérêt et l'insécurité que cela occasionne.

Ou'est-ce que nous allons faire, M. le Président? Le gouvernement du Québec, le premier, qui va sans doute être imité - tant mieux, cela ne nous gêne pas du tout d'être imités, c'est la preuve que c'est encore au Québec que l'imagination est la plus fertile va maintenant apporter une assurance sur le taux d'intérêt. Donc, les gens vont pouvoir investir en toute tranquillité, s'ils agrandissent et font un emprunt. Notre plan de 2 000 000 000 \$ veut dire une possibilité de 10 000 000 \$ par entreprise. L'entrepreneur qui va décider qu'il se lance en affaires va savoir que non seulement il a la garantie de prêt du gouvernement, mais que le taux d'intérêt sur son emprunt est garanti, est assuré. Il ne risque donc pas de perdre tout son argent et toute son entreprise parce que la Banque du Canada c'est-à-dire Ottawa - décide de laisser monter le taux d'intérêt d'une façon inacceptable.

M. le Président, pour nous la crise est passée. Il est sûr qu'il y a encore des effets qu'on va essayer de réparer le plus vite possible avec des projets semblables. Mais si c'est un mauvais souvenir on en retire des leçons et les leçons qu'on retire c'est qu'il faut sécuriser les investissements au Québec. Avec tous les pouvoirs qu'on a comme gou-

vernement provincial, on le fait de cette façon, en apportant une garantie sur le taux d'intérêt. Donc, si le fédéral décide encore de laisser aller l'économie, comme il l'a fait depuis des années et qu'il le fait encore, nous, nous réagissons au Québec. Il faut le rappeler aux Québécois, de tout temps, depuis qu'il y a Statistique Canada, au Québec nous avons toujours eu une moyenne de 33% des chômeurs canadiens, entre 30% et 35%, mais une moyenne de 33% des chômeurs au Canada étaient des Québécois. Maintenant, cet automne, nous sommes rendus en bas de 29%, soit 28,8%. Vous allez me dire: C'est beaucoup. Oui, c'est beaucoup, on ne peut pas voir la vie en rose et accepter cela. Il y a encore trop de chômage et il va falloir baisser ce taux, il est encore trop élevé. Sauf que c'est la première fois que nous baissons en bas de 30% des chômeurs canadiens et on est rendu à 28,8%.

Des programmes que nous annoncés, l'Opposition nous disait l'an passé, quand on en a fait l'annonce: Ce n'est pas bon, cela ne vaut rien, c'est du temporaire, cela n'aura aucune conséquence, nous n'avons pas confiance, le climat n'est pas bon. Mais au Québec - on en a la preuve dans ce que je vous disais tantôt - le climat est bon, les gens investissent et ils vont investir davantage avec un programme semblable, moi, je peux vous le dire. Je les ai rencontrés et je vais rencontrer tous les investisseurs potentiels de mon comté. C'est exactement le genre de programme qu'ils nous ont demandé, parce que pendant l'automne, alors que les gens d'en face étaient en vacances, étaient en campagne de direction, étaient à travailler pour les élections partielles - qu'ils ont gagnées parce qu'ils y ont travaillé en permanence - nous, nous travaillions pour le développement économique du Québec. Nous avons rencontré les institutions financières, nous avons rencontré les promoteurs, nous avons rencontré le milieu industriel et le milieu commercial et nous leur avons demandé: Quels sont les programmes dont vous auriez besoin, les programmes que nous pourrions mettre à votre disposition pour pouvoir relancer l'économie? Ils nous l'ont dit, M. le Président, et nous les annonçons maintenant. Donc, nous savons ce dont nous parlons et nous savons très bien que nous répondons à la demande de nos hommes d'affaires pour relancer l'économie.

J'ai des petites nouvelles pour vous d'en face. Nous allons nous reparler dans un an - parce que nous serons encore ici, cela me surprendrait que nous n'y soyons pas encore dans une année - et vous allez voir les résultats de cela, ils vont être encore meilleurs que ceux que nous avons et nous serons probablement en bas de 28% du chômage canadien, parce que nous annonçons

des programmes.

Je ne sais pas si vous le savez, mais l'économie du Québec est très forte malgré tout, malgré ce que vous en dites. À preuve, si vous enlevez l'industrie automobile en Ontario - même si c'est la plus grande province au Canada - et que vous laissez tous les autres secteurs, le Québec exporte deux fois plus que l'Ontario. Ne venez pas dire que nous n'avons pas une économie forte et prospère. Même si nous sommes moins nombreux, même si notre économie est réputée moins forte, enlevez l'industrie automobile et nous exportons deux fois plus. Si je prends l'exemple de l'industrie automobile, c'est tout simplement que c'est une volonté politique d'Ottawa de mettre 92% de l'industrie automobile en Ontario. Donc, nous sommes obligés de nous battre plus fort, parce que l'argent que nous envoyons à Ottawa sert à développer l'industrie automobile en Ontario.

Parmi les autres programmes que nous annonçons dans AGIR, dans notre volonté d'agir au niveau du développement économique, il y a, entre autres, le reboisement, et c'est important. Il est inacceptable, alors qu'on sait qu'une centaine de municipalités au Québec - plus précisément 110 - vivent uniquement grâce à une entreprise reliée directement au bois, que ce soit les pâtes et papiers, que ce soit la transformation du bois de toutes sortes. Une centaine de municipalités vivent grâce à une industrie et on n'a jamais reboisé, sauf un peu ces dernières années. On a laissé aller une de nos matières premières aussi indispensable que le bois. En 1975, les libéraux en ont même brûlé 5 000 000, parce qu'ils ne savaient pas comment les replanter. Nous avons un programme de reboisement, 300 000 000 de plants par année. Si on coupe des arbres, on va en replanter d'autres. Donc, pour les générations à venir, on va s'assurer qu'on va être capable de faire fonctionner nos usines, parce qu'on va avoir la matière première.

Quand M. Bourassa se moque de notre plan en disant: Ils sont fous raides, ils vont planter des arbres partout à l'entrée et à la sortie des villes, je lui réponds: On n'est pas fou raide. C'est grâce à nous si cela va se faire et oui, on va en planter à la sortie et à l'entrée des villes, pas partout, par exemple. On va en planter dans les forêts, dans les terres en friche, là où on les coupe, mais on n'ira pas les replanter à la baie James, par exemple. Un des facteurs très importants dans les coûts pour les entreprises reliées au bois, c'est quoi? Ce sont les frais de transport. Que faut-il faire? C'est s'assurer que la matière première est près des usines. Des usines se sont installées en développées. On a coupé le bois, mais on n'a pas replanté. Donc, maintenant, cela coûte

cher de transport. On va replanter les arbres près des usines. On va assurer la rentabilité de nos entreprises pour les années à venir. Je pense que c'est une bonne décision. Qu'on s'en moque si on veut de l'autre côté. C'est parce qu'on n'a pas de programme quand on passe son temps à se moquer des autres.

Nous avons un programme. Ce sont 300 000 000 de plants par année qu'on va replanter. Cela veut dire quoi, au niveau de la création d'emplois? Parce que non seulement on va reboiser nos forêts, mais aussi, parce qu'on enlève tous les produits chimiques en forêt, on y va de façon mécanique. Dès 1984, ce sont 7000 emplois, pour atteindre les années suivantes de 17 000 à 18 000 emplois par année en forêt; 17 000 à 18 000 personnes qui vont travailler. Vous dites: Dans le budget, les chiffres n'apparaissent pas. Oui, ils apparaissent. Mais on ne les replantera pas cet hiver. On n'enlèvera pas la neige pour replanter les arbres. Cela va aller au printemps avec la fonte des neiges, c'est-àdire sur le budget qui va être annoncé à partir du mois d'avril 1984. Donc, si on ne veut pas faire de démagogie et de basse politique, qu'on regarde vraiment ce qui se passe et on va s'apercevoir qu'on n'avait pas besoin d'annoncer des sommes énormes dans le budget pour s'assurer qu'on a un plan de relance qui se tient. Il s'agit de voir comment le programme va pouvoir être mis en vigueur et dans le temps, comment il va s'appliquer, mais c'est un programme à très court terme, parce que le reboisement est pour le printemps qui vient. C'est un des sujets qui ont été retenus pour la relance de l'économie.

Parmi les autres, il y a l'épuration des eaux. C'est très important, l'épuration des eaux. Il faut absolument s'assurer que chez nous, on ait des conditions de avantageuses. Quand on possède au Québec un territoire aussi vaste avec une population aussi peu nombreuse, on devrait avoir les meilleures conditions d'environnement au monde, mais parce qu'on a négligé dans le passé, il faut réparer. La façon de le faire: les usines d'épuration, entre autres. On a l'argent. Cela a été inscrit dans le budget de 1983-1984. On n'a pas besoin d'annoncer d'autres montants. C'est déjà dans les budgets à dépenser d'ici la fin de mars 1984, sauf que les municipalités n'embarquaient pas assez rapidement. Que fait-on, dans ce temps-là? On amène des mesures incitatives. On fait en sorte que les municipalités puissent embarquer dans le programme. La façon de le faire, c'est que dans l'annonce qui a été faite le 13 novembre par M. Lévesque et retenue par M. Parizeau le 15 novembre, le gouvernement va subventionner à 90% les travaux reliés à des usines d'épuration dans les municipalités du Québec. Les municipalités vont embarquer.

C'est probablement plus de 1 000 000 000 \$ qu'on va dépenser làdedans. Comme nous pratiquons depuis 1976 la politique d'achat chez nous, la politique d'achat au Québec, cela veut dire que toutes les entreprises reliées à ce secteur par la sous-traitance ou par les produits qu'on va fournir ou par les entreprises de construction vont fournir beaucoup d'emplois. C'est plus de 1 000 000 000 \$ qu'on va investir. On n'avait pas besoin d'annoncer à frais de manchettes des chiffres. C'est déjà dans les budgets. Donc, on en annoncera d'autres dans le prochain budget pour s'assurer qu'on va être capable d'investir dans l'épuration des eaux.

Il y a une autre chose qu'on a retenue au niveau des taux d'électricité. C'est vrai qu'on est très riche au Québec. Il y a des gens qui veulent nous diminuer, mais qu'on regarde ce qu'est la réalité. Les deux tiers de l'énergie du Canada - et quand je parle de l'énergie, je parle de l'ensemble des énergies,, le pétrole, le gaz naturel et l'électricité - est produite au Québec grâce Hydro-Québec qui est le producteur d'énergie au Canada. (16 h 50)

On dira ce qu'on voudra, il ne faut quand même pas oublier que le père de l'électricité, c'est M. René Lévesque, en 1962, par la nationalisation de l'électricité. Elle est importante, cette richesse, mais il faut la développer et l'utiliser au maximum. Comment l'utiliser? On a déjà commencé par des taux réduits aux entreprises qui vont venir investir au Québec. Déjà, c'est annoncé. Pechiney, le plus gros investissement jamais vu au Québec, le plus investissement prévu: environ 1 500 000 000 \$. Reynolds, la même chose. Alcan est en train de grossir et il y en a peut-être un autre qui va venir bientôt de l'Allemagne. Cela veut dire quoi? Cela veut dire que le Québec, même s'il n'est pas producteur de bauxite, la matière première de l'aluminium, est en train de devenir le premier producteur d'aluminium au monde grâce à notre électricité, parce qu'on sait utiliser notre électricité à bon escient.

Ce n'est pas vrai qu'on va la donner aux Américains. Si on a donné notre fer pour quelques cents la tonne et qu'aujourd'hui tout est fermé parce qu'ils sont venus chercher tout ce qu'il y avait et sont partis, si on a donné notre bois sans avoir reboisé, on ne donnera pas notre électricité, ce n'est pas vrai. On va la garder chez nous et s'en servir pour attirer ces entreprises. Ce qu'on va vendre aux Américains, on va s'organiser pour le négocier avec le bon bout du bâton. C'est présentement qu'on doit négocier.

Avant de se lancer dans la phase 2 parce que, eux, ils ont leur chef 2 renové, "récapé" - on va s'assurer qu'on a tous les contrats en main. On pourra alors négocier debout et très fort parce que nos surplus, on va les utiliser. Mais si on décide qu'on bâtit maintenant d'autres chantiers énormes en phase 2 et qu'on va voir les Américains avec tellement de surplus que ça nous sort par les oreilles, qu'on ne sait plus quoi en faire, les Américains ne sont pas fous, ils viennent de prendre le bon bout du bâton. Là, ils vont l'acheter à bon marché, comme ils ont toujours pris nos richesses à bon marché. Mais ils ne prendront pas notre électricité à bon marché parce que les contrats, on va aller les chercher avant de bâtir. Cela va prendre quelques années, oui, mais on va en profiter, pendant les quelques années où on va vendre de l'électricité sur une base annuelle permanente pour attirer les entreprises chez nous.

N'oubliez pas une chose: de plus en plus, l'aluminium sera utilisé, entre autres, pour les moteurs d'automobile. Il ne faudrait pas que notre électricité serve à développer des usines d'aluminium dans les États du nord-est américain. C'est au Québec que cela va se faire. On utilise notre électricité.

À ceux qui pensent que parce que la phase 2 ne se fait pas, il n'y a pas d'investissement au Québec, je vais reprendre mon expression du début: Oui, c'est notre faute si, en 1982, Hydro-Québec a investi au Québec 2 500 000 000 \$ alors qu'en 1976, c'était environ 1 200 000 000 \$. C'est le double de ce qui s'investissait dans le temps des rouges. Il s'en investit quand même, de l'argent au Québec, par Hydro-Québec, sauf qu'on ne l'investit pas seulement sur des chantiers, on l'investit un peu partout, de façon plus égale sur le territoire. Cela veut dire qu'on peut créer plus de jobs de cette façon parce que, au lieu de n'avoir qu'un chantier et que ça nous coûte plus cher de transport, de temps et demi et de temps double, parce que les gens sont loin et travaillent sept jours par semaine, on peut payer des salaires plus raisonnables en faisant travailler des gens partout sur le territoire, que ce soit pour changer des transformateurs, que ce soit pour enfouir les fils, etc. De ce temps-ci, on serait bien heureux s'il y en avait plus, il y aurait peutêtre moins de pannes d'électricité au Québec. Non seulement c'est utile, mais c'est une obligation, à mon avis, qu'on le fasse de plus en plus. On investit là-dedans pour le moment et on se remettra à investir massivement dans des gros chantiers, dans de gros barrages le jour où on aura en poche des contrats pour de l'électricité, mais à des taux qui feront notre affaire et non pas l'affaire des acheteurs.

Donc, l'électricité aussi, on l'utilise pour le développement économique. C'est 2 500 000 000 \$ qu'on a dépensés en 1982, à peu près la même chose en 1983 et ce sera encore plus en 1984 parce qu'on va accélérer, à Montréal, le programme

d'enfouissement des câbles électriques. Qu'on vienne nous dire qu'on ne fait pas grand-chose, qu'on vienne nous dire que nos annonces, ce n'est pas beaucoup, je trouve cela malhonnête. Je ne m'en cache pas, je trouve cela malhonnête.

On nous a parlé des jeunes. Oui, nous aussi, nous avons la préoccupation des jeunes. J'ai fait la visite des cégeps et des universités avec certains de mes collègues pour savoir quoi faire pour les aider rapidement. On est allé les voir, on a relu tout ce qui avait été dit au Sommet québécois de la jeunesse en août dernier, ici, à Québec. Ce qu'ils nous demandent, les jeunes, c'est un espoir en l'avenir. Pour pouvoir y répondre, ils nous demandent du financement et une aide technique; c'est exactement ce qu'on leur donne par la bourse d'affaires pour les jeunes entrepreneurs. C'est une nécessité car même si on a créé 100 000 jobs depuis un an, même s'il est prévu qu'on en créera 125 000 jeunes d'ici novembre c'est de la récupération d'emploi pour ceux qui ont été renvoyés, remerciés durant la crise économique. Cela ne laisse pas beaucoup d'espoir pour nos jeunes. C'est pour cela que les évêques disaient: Une ieunesse sacrifiée... C'est un peu ce qui est en train de se faire.

Un gouvernement responsable ne peut pas accepter une chose semblable. C'est la raison pour laquelle on amène un changement majeur dans notre orientation et dans nos plans d'action: une bourse d'affaires pour les jeunes. Si on a payé, par des prêts et des bourses, pour que des jeunes aillent s'instruire, sortent préparés à aller en affaires, on va continuer à leur donner une aide financière pour qu'ils partent maintenant leurs propres entreprises. Cela veut dire qu'il y a maintenant un espoir. Cela veut dire un changement majeur au niveau de l'éducation. Finie la période où le système d'éducation au Québec prépare les jeunes à être au service des autres, à être bien spécialisés pour aller travailler pour une multinationale ou une grande entreprise dans un domaine bien précis. On va préparer nos jeunes, et c'est déjà commencé. On a anoncé encore 110 000 000 \$ la semaine derière pour équiper nos institutions d'enseignement supérieur pour être capables de prendre le virage nécessaire.

On va préparer nos jeunes à être capables de se prendre en main, à être capables de partir leurs propres entreprises dès la sortie des institutions, des cégeps ou des universités. C'est unique ça aussi, M. le Président, de donner une chance aux jeunes. Les jeunes qui vont partir avec cela, cela veut dire qu'ils vont se lancer avec d'autres jeunes et normalement ils embaucheront très souvent d'autres jeunes. Voilà donc un espoir. Ce qu'on veut faire de la génération perdue c'est une génération privilégiée au Québec,

en leur donnant la chance d'être en leur donnant la chance d'etre propriétaires chez eux, d'être leur propre patron, et cela dès le mois de janvier prochain. On va leur donner du financement. 25 000 \$ en garantie; pas d'intérêt la première année, on s'en charge; pas de remboursement la première année, ça aussi on s'en occupe. Cela leur donne le droit en plus à l'aide des institutions financières. Cela plus à l'aide des institutions financières. Cela leur ouvre la porte aussi aux autres programmes gouvernementaux, comme le bon d'emploi, comme PECEC ainsi que tous les autres programmes qui existent pour s'assurer qu'ils seront capables de se lancer en affaires. On va leur fournir l'aide technique avec les bureaux régionaux du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, par les modules-jeunesse qui sont implantés dans les bureaux de Travail-Québec.

Donc, oui les jeunes c'est une préoccupation, et on va les aider de toutes les façons. Celle qu'on a trouvée la plus rapide et qui répond à leur demande, il ne faut pas l'oublier, lors du Sommet québécois et lors des tournées qu'on a effectuées pendant l'automne, alors que les autres se reposaient et étaient en vacances. C'est cela qu'ils nous ont demandé et c'est cela qu'on leur donne.

Je pense qu'on propose des programmes qui pourront se réaliser rapidement, qui sont très importants, qui éliminent un paquet de choses que les entreprises nous ont dit ne plus vouloir voir dans le décor. Ce qu'elles veulent c'est que ce soit efficace et rapide. Donc, les 2 000 000 000 \$, c'est avec les institutions financières. Finie la paperasse.

On a la preuve. La moyenne pour accepter un projet dans le plan Biron pendant la crise, c'était onze jours; et c'est ce qu'on apporte encore. Un programme qui va s'appliquer de la même façon. L'entreprise va voir son banquier, son gérant de caisse, et tout se fait sur place. On n'a qu'à approuver. C'est donc quelque chose qui va répondre aux besoins des entreprises, qui va faire en sorte que la relance sera là effectivement. Cela nous aidera non seulement à régler le problème de la jeunesse au Québec, mais à régler le problème du chômage. J'espère que dans un an je pourrai vous dire qu'on est en bas de 28% du chômage, et ce ne sera certaiement pas grâce à vous, parce que votre pessimisme nuit au développement économique.

Pour répondre au député de Jeanne-Mance, comme je l'avais commencé: Oui, ce sera notre faute, et c'est avec plaisir qu'on va en prendre la responsabilité. Merci, M. le Président.

Des voix: Bravo! Bravo!

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Laporte.

M. André Bourbeau

M. Bourbeau: Merci, M. le Président. À la suite du plan de relance du gouvernement du Québec et du budget supplémentaire qui a suivi, les crédits affectés à l'industrie, au commerce et au tourisme pour l'année courante ont augmenté de 3 700 000 \$ et ceux destinés aux communications de 17 200 000 \$. À elle seule, cette comparaison est éloquente et démontre en fait que le gouvernement est beaucoup plus préoccupé par sa perte de popularité que par la situation de l'économie. C'est ainsi que l'espèce de grand cri de ralliement qu'il vient de lancer aux agents économiques québécois prend de plus en plus l'allure d'un cri de désarroi. (17 heures)

Le gouvernement péquiste s'étonne de voir la désillusion de tout le monde et s'insurge contre l'accueil réservé ou contre les critiques dont font l'objet les mesures de redressement qu'il propose. Le gouvernement péquiste n'a qu'à s'en prendre à lui-même car il récolte la confusion qu'il a semée et qu'il continue de semer. Le gouvernement péquiste a fait un choix quand il a décidé de biaiser toute l'administration gouvernementale pour essayer de faire la preuve que l'indépendance constituait le remède par excellence à tous nos maux. En courtisant tout le monde, il a simplement négligé d'orienter son action en fonction du nécessaire renforcement de l'économie québécoise dans le contexte de la concurrence qui est le sien sur les marchés qu'il exploite.

En refusant d'éclairer vraiment ses politiques par les impératifs de notre développement, il s'est retrouvé avec des objectifs contradictoires et un affaiblissement encore plus grand de notre économie. Ni ses voeux pieux, ni son projet flou d'une société idéale, ni ses phobies nationalistes, ni son concept d'un pays "Made in Québec" ne peuvent servir de base valable développement de notre province si la situation financière du gouvernement et des entreprises n'est pas foncièrement saine, si la compétitivité de nos entreprises ne devient pas un objectif prioritaire et si l'État, dans ses interventions, ne respecte pas les règles du jeu de l'économie.

gouvernement péquiste nous a présenté, à chaque année, des plans de relance à grand renfort de publicité comme s'il était seul à avoir le pas. Si on devait faire la somme de tous les emplois qu'il prétend avoir créés ou soutenus, pour employer un euphémisme, toute la population du Québec y passerait. On se rappellera que plus il avait l'impression que la situation économique lui échappait, plus son appel était pathétique et plus il prétendait faire des miracles avec nos impôts. À l'en croire,

il s'immolait pour sauver la race. En réalité, le premier souci du gouvernement péquiste était de produire un écran de fumée, de faire taire des critiques souvent fondées et, surtout, de rassurer tous ceux et celles qui s'inquiétaient des conséquences funestes de son projet séparatiste.

Certes, le gouvernement n'a pas fait que de mauvaises choses. Oui, il y a certaines réalisations qui peuvent être portées au crédit du gouvernement du Québec. Dans l'ensemble, cependant, l'efficacité de son action fut largement contrée par une série d'autres initiatives qui en affaiblissaient les résultats. Quand on subventionnait des emplois, c'était pour envoyer le monde encombrant sur l'assurance-chômage ou attaquer le gouvernement canadien. Quand on baissait l'impôt sur les profits des petites compagnies, on haussait les impôts indirects de ces mêmes compagnies, réclamant ces impôts avant même qu'il y ait des profits.

Quand des sièges sociaux se déplaçaient, on criait: Bon débarras! Puis, l'on courtisait les investissements étrangers sans plus de remise en question. Quand une entreprise fermait ses portes, c'était toujours la faute du gouvernement canadien. Pendant qu'on découvrait le virage technologique, on ignorait la formation professionnelle. On achetait Asbestos Corporation et on ignorait la modernisation de l'industrie minière. On gaspille des fonds publics pour acheter une compagnie privée, l'amiante, qui allait mal, celle-là, puis on cherche à vendre à l'entreprise privée une société publique qui va bien, soit la Société des alcools du Québec. On acceptait que le gouvernement canadien finance l'expansion du réseau gazier et on permettait à Hydro-Québec de lui faire une concurrence indue.

Une voix: Ils sont malades.

M. Bourbeau: On donnait des bons d'emploi aux jeunes diplômés et on laissait pour compte les étudiants et les sansdiplôme. On créait le ministère du Commerce extérieur et on oubliait les neuf autres provinces canadiennes où on exporte 60% de nos produits. On haussait la sécurité du revenu et on se payait la tête des bas salariés. On se donnait une politique d'achat. C'était pour faire place à l'arbitraire dans l'octroi des contrats. On donnait plus de pouvoirs aux syndicats face à l'employeur en ne regardant que les conséquences heureuses pour les centrales syndicales. On donnait plus d'argent aux municipalités, mais **on leur** refusait plus d'obligations. On prétendait réduire les dépenses et le déficit, alors qu'on faisait exactement le contraire. On voulait se donner l'allure d'un Québec autonome qui jouit de tous les attributs d'un pays indépendant et on a un premier ministre qui nous fait honte et qui ne cesse de gaffer chaque fois qu'il met les pieds à l'extérieur du Québec.

M. le Président, je pourrais allonger cette liste de contradictions qui illustrent pourquoi les citoyens, en regardant les feux d'artifices gouvernementaux, pensent d'abord à leur argent et au travail additionnel auquel ils devront consentir le lendemain. En parlant du budget supplémentaire du ministre des Finances, le journal Le Soleil titrait: "Des bonbons en attendant la relance". Il aurait pu titrer: Des feux de bengale en attendant le spectacle à grand déploiement, car c'est bel et bien de son image dont se préoccupe ce gouvernement. Tout le monde se demande pourquoi ses quelques récentes initiatives sont si tardives, alors que tant d'entreprises sont déjà disparues et que tant de travailleurs ont été refoulés hors du marché du travail. Tout le monde se demande pourquoi M. Parizeau a refusé d'investir dans la relance 150 000 000 \$ des 278 000 000 \$ d'argent neuf supplémentaire que lui a versés le gouvernement canadien et qui **ont été** appliqués à des dépenses récurrentes qui reviendront d'une année à l'autre et qui, contrairement à ce qu'on a laissé entendre, auraient du être financées par des impôts récurrents ou des impôts réguliers. La raison est purement électoraliste.

Il est invraisemblable qu'un gouvernement, rendu à mi-chemin de son année financière, soit incapable d'insuffler dans ses programmes économiques ou ses dépenses d'immobilisation des dizaines de millions additionnels pour favoriser l'emploi. Le ministre des Finances s'est contenté d'être égal à lui-même, partisan et opportuniste.

La taxe ascenseur sur l'essence était inique ou soulevait la réprobation générale, parce qu'elle était injuste pour les gagne-petit. Le ministre des Finances a décidé d'être seulement à moitié injuste. Le budget ne comporte rien qui favorise la reprise de l'embauche, rien pour réduire les coûts de la main-d'oeuvre. Y a-t-il dans le budget ou dans le plan de relance une seule ligne s'adressant particulièrement aux femmes? Non, c'était, nous dit-on, au tour des jeunes. Mais où en est le plan de relance de l'emploi chez les jeunes? Comment, alors qu'on se pourfendait pour les courtiser avant le sommet de la jeunesse, peut-on expliquer qu'après leur avoir promis un programme d'Action jeunes volontaires de 30 000 000 \$. au printemps, on vienne leur dire maintenant qu'on ne réussira qu'à dépenser 5 000 000 \$? Est-ce parce qu'il n'y a pas assez de jeunes en chômage? On s'étonnera après cela que les jeunes ne soient plus indépendantistes. Avant de se laisser tripoter la fierté, ils ont raison de réclamer simplement qu'on les respecte au point de leur dire la vérité. Où sont passés ces 25 000 000 \$ promis aux jeunes? Les jeunes sont déçus, et de plus en plus de Québécois

sont déçus avec eux.

Les municipalités déplorent le dirigisme gouvernemental. La FTQ constate, déçue, que, sans argent, le plan de relance, c'est du vent. La Chambre de commerce de Laval déplore l'absence de mesures propres à inciter l'entreprise privée à participer à la relance. Le Conseil du patronat nous dit qu'il n'y a rien dans ce budget sur les impôts des entreprises, rien sur la taxe de vente qui aurait dû être réduite comme la taxe sur l'essence, rien sur la nécessaire abolition de la taxe sur les biens de succession, rien sur fiscalité directe. La CSD constate, dépitée, que les 30 000 000 \$ affectés à la relance ne présentent que 7% de la marge de manoeuvre additionnelle qu'avait le gouvernement. (17 h 10)

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante parle, quant à elle, de l'exposé du ministre des Finances comme étant du taponnage budgétaire. Le président du Conseil des gens d'affaires, plus gentiment puisqu'il faisait campagne pour le oui lors du référendum - un bon péquiste, sans doute, M. le Président - demande au gouvernement de fournir des précisions sur les garanties de prêts totalisant 2 000 000 000 \$.

Moi aussi, M. le Président, je veux des

précisions, car on se demande quel sera le d'entreprises qui, boudées actuellement par les banques, réussiront à obtenir des prêts grâce à cette garantie gouvernementale qui ne compte d'ailleurs que pour les deux tiers des sommes empruntées. Si, de l'aveu même du ministre responsable, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, cette mesure ne coûte à peu près rien au gouvernement, comment va-telle vraiment stimuler le développement des entreprises et aider celles qui sont en difficulté? S'agit-il simplement de prendre l'argent affecté aux subventions l'entreprise pour éponger une partie pertes des institutions prêteuses? Après cela, on blâmera le gouvernement canadien de vouloir "sauver" Pêcheurs unis de la faillite pour protéger les créances de la banque nationale et du Mouvement Desjardins. Les grands bénéficiaires du beau programme de garanties de prêts de 2 000 000 000 \$ qu'on vient d'annoncer risquent d'être précisément les banques et spécialement les 'Big Five" que le premier ministre du Québec s'est plu

M. le Président, j'entendais tout à l'heure le député de Shefford, qui a parlé avant moi, annoncer que le Québec était pour investir 2 000 000 000 \$ dans la relance. Or, c'est tout à fait faux. La vérité - je pense que les citoyens et les citoyennes du Québec ont droit à la vérité - c'est que

à rencontrer à la veille de son spectacle de

Compton.

le gouvernement du Québec n'investira pas un sou dans le plan de 2 000 000 000 \$ de pas un plan Ce n'est d'investissement des dollars du gouvernement, c'est un plan de garantie de prêt. Quand on dit que le gouvernement va investir 2 000 000 000 \$ dans la relance, on trompe les citoyens. C'est de la mauvaise foi. C'est de la fausse représentation. Les Québécois savent fort bien que si le gouvernement n'investit rien - c'est la réalité - il y a peu de chances qu'il y ait de grandes retombées de ce projet. On sait qu'on n'a rien pour rien sur cette terre et les Québécois n'ont pas l'habitude de croire au Père Noël, surtout en été. On ne peut attendre des résultats spectaculaires d'une mesure dont l'ampleur se situe surtout au niveau de l'image plutôt qu'à celui de la réalité.

J'aimerais exhiber ici la brochure, le petit journal que le gouvernement du Québec a fait circuler récemment dans tous les foyers du Québec. Je suis sûr que les citoyens du Québec ont reçu ce journal AGÍR, Action gouvernementale d'intensification de la relance. En page 2 de ce journal, on voit un titre: "L'entreprise au centre de la relance." Un peu plus bas: "Le Québec investit 2 000 000 000 \$ en prêts garantis aux entreprises." C'est un titre qui est de nature à induire les citoyens en Québec n'investit pas erreur. Le 2 000 000 000 \$. Le Québec investit zéro sou et le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme l'a dit, cela ne coûte rien au gouvernement. Il s'en vante d'ailleurs d'une façon très ingénieuse, c'est bon et cela ne coûte rien. Si cela ne coûte rien, pourquoi nous dire qu'on investit 2 000 000 000 \$? C'est uniquement pour tromper les Québécois et leur faire croire que le gouvernement du Québec est en train d'investir de l'argent. Le gouvernement n'investit rien et ce titre qu'on emploie ici est de nature à induire les Québécois en erreur. C'est de la fausse représentation.

Le plan de relance du gouvernement, de l'avis de presque tous les observateurs, contenait beaucoup de vieilles "tunes" et le seul fil conducteur qu'on y retrouve, c'est l'imprécision, l'absence de l'absence d'évaluation des coûts, l'absence de consultation préalable valable, l'absence de critères précis et une totale incapacité du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme de nous dire si la mesure créera des emplois et combien d'emplois elle créera si elle en crée. Au total, les Québécois, nos entrepreneurs et nos travailleurs sont pris pour rester sur leur faim, mais ils peuvent se consoler en pensant que le gouvernement et le ministre des Finances sont à leur préparer de bons petits plats. Le gouvernement a décidé d'adoucir la sauce en s'attaquant aux irritants, dit-il. On modifie légèrement la loi 101, mais on ne reconnaît

pas de véritable statut à la communauté anglophone. On veut bien modifier en profondeur le Code du travail, mais pas question de toucher à la loi 17 qui confirme la rupture du rapport de forces dans les relations patronales-ouvrières. On diminue les contributions à la CSST, mais on diminue la protection des travailleurs également. On veut intégrer au marché du travail les bénéficiaires d'aide sociale, sur une base volontaire, mais on ne connaît pas le sort que le livre blanc sur la fiscalité des particuliers réserve aux bas salariés ni l'argent qu'on peut y consacrer.

C'est peut-être de la plomberie, mais, avant de laisser entendre que tous ceux qui veulent travailler auront droit à un emploi, on devrait au moins s'assurer qu'ils pourront vraiment s'intégrer au marché du travail avec dignité, sans pénalité, avec un salaire décent et avec un minimum de stabilité.

Le gouvernement a bien inutilement retardé la session, car il a failli dans sa promesse de relancer l'emploi. Il s'est contenté de lancer un programme de propagande qui manifestement ira en s'accentuant à la faveur de campagnes de publicité. Je n'en veux pour exemple, M. le Président, que le feuillet que j'exhibais tout à l'heure et qui est le premier geste que le gouvernement pose dans cette campagne de publicité et de propagande.

Le gouvernement voudra, au cours des prochains mois, intégrer les fonds fédéraux à ses plans pour mieux se donner l'impression d'agir et nous concoctera un projet de séparation politique pour la prochaine élection, qu'il diluera lâchement comme il l'a fait pour la question référendaire.

Le gouvernement n'inspire plus confiance, il a abusé de la crédibilité de tout le monde. Plutôt que d'exiger un virage mental collectif de la part de la population, c'est à l'intérieur même du gouvernement péquiste que le virage s'impose d'abord. Le Québec a besoin d'un secteur privé fort, de voir ses citoyens travailler, de voir ses ressources et ses talents vraiment exploités. C'est cela que le gouvernement a comme premier devoir et non de se relancer dans une quête insatiable de pouvoirs pour luimême ou pour se donner raison à n'importe quel prix avec ses doctrines à courte vue.

On se flatte d'annoncer une série d'investissements dans des complexes immobiliers, alors que, depuis son accession au pouvoir, les investissements publics directs du gouvernement ont diminué de façon draconienne, puis maintenus à un faible niveau, qui n'avait plus aucun rapport avec l'ampleur des emprunts gouvernementaux. Pourquoi devrions-nous applaudir à ce réveil tardif, au fait que des projets, comme le Musée de la civilisation, par exemple, promis il y a cinq ans, fasse encore l'objet d'une annonce? Le gouvernement, par ses

tergiversations, par son saupoudrage opportuniste, par les faux espoirs qu'il crée, par les fausses assurances qu'il donne, mine le courage de tous ceux qui luttent pour donner le meilleur d'eux-mêmes dans leur travail ou dans leur entreprise.

Le climat doit changer au Québec. Les défis que nous avons à relever commandent une extraordinaire adaptation de notre industrie et de notre main-d'oeuvre. Il faut, de toute urgence, mettre un terme à la confrontation et aux chicanes stériles inspirées par une vision étroite de l'avenir. Nous devons regarder avec réalisme l'effort qui est exigé de chacun, comprendre ce qu'implique la limite du pouvoir de dépenser de l'Etat et les contraintes et les défis que comportent les règles de la concurrence, aussi bien ici qu'à l'étranger. (17 h 20)

Le gouvernement essaie manifestement et, il faut bien le dire, tardivement de corriger son tir, mais néglige de remettre fondamentalement en cause son approche et s'acharne à avancer à cloche-pied, alors que nous avons besoin de toutes les ressources disponibles afin qu'elles soient engagées harmonieusement dans notre développement économique et social. Je vous remercie, M. le Président.

Le **Vice-Président** (M. Jolivet): M. le député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue.

M. Baril (Rouyn-Noranda-Témicamingue): Je demanderais l'ajournement du débat, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Cette motion est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Boucher: M. le Président, je vous demanderais d'appeler l'article 5) de notre feuilleton, s'il vous plaît.

Projet de loi 55

Deuxième lecture

Le Vice-Président (M. Jolivet): C'est la deuxième lecture du projet de loi 55, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives concernant l'adoption. M. le ministre des Affaires sociales a la parole.

M. Pierre-Marc Johnson

M. Johnson (Anjou): M. le Président, le projet de loi 55 qui s'intitule Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions

législatives concernant l'adoption vise essentiellement à encadrer d'une façon plus définitive dans le Code civil les conditions dans lesquelles l'adoption internationale puisse être pratiquée. Je rappellerai qu'en juin 1982, le secrétariat à l'adoption fut formé au ministère des Affaires sociales, notamment pour permettre au ministère d'avoir une structure qui soit à la fois légère, transitoire et temporaire, la plus souple et la plus efficace possible pour assurer que la réforme de l'adoption qui entrait en vigueur au mois de décembre 1982 se fasse dans le meilleur contexte possible assurant la transition entre les lois de l'adoption antérieures et les modifications au Code civil qui entraient donc en vigueur en décembre 1982.

C'est dans ce contexte, cependant, que devaient subsister des carences importantes et des difficultés de taille en matière d'adoption internationale, notamment à cause l'insuffisance de nos dispositions législatives dans ce domaine et à cause aussi de certaines pratiques qui avaient cours dans certains milieux où la plupart des gens impliqués - il faut bien le dire - étaient sans doute de bonne foi, mais se mettaient parfois dans des situations extrêmement délicates à l'égard des enfants ou à l'égard d'eux-mêmes. Le secrétariat à l'adoption a donc collaboré avec une série d'intervenants. On me permettra de souligner le travail absolument magnifique qui s'est fait entre le secrétariat du ministère des Affaires sociales, d'une part, et d'autre part, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ainsi que, évidemment, le ministère de la Justice qui a collaboré avec nous dans l'élaboration de ce projet de loi. Le secrétariat a également eu à collaborer avec les intervenants, les directeurs de la protection de la jeunesse sur l'ensemble du territoire du Québec ainsi qu'une série d'organismes bénévoles dont le but, l'objectif et l'activité les amènent à s'intéresser de façon importante à l'adoption internationale.

Que dit ce projet de loi? D'abord, son objectif est de clarifier la situation du droit à l'égard des enfants en adoption internationale à partir de deux principes. Le premier principe, c'est de faire en sorte que l'enfant d'un autre pays qui deviendra l'enfant adopté d'un couple du Québec et en général, dis-je, d'un couple, l'est dans un contexte où il est lui-même adoptable. Le deuxième principe de base est celui du milieu familial dans lequel cet enfant sera par la suite, à toutes fins utiles, appelé à former ou à être un membre d'un noyau familial ou d'une unité familiale. Il faut dire que quand on parle d'adoption internationale, on parle peut-être d'environ quelque 300 cas par année au Québec et des enfants qui proviennent d'un peu tous les continents du monde. Ces enfants sont

souvent ou sont la plupart du temps, devraisje dire, des enfants abandonnés qui se retrouvent tantôt dans ce qu'on appelait ici, il y a quelques années, des crèches ou des organismes d'État ou des organismes privés parfois reliés à des communautés religieuses ou à des organismes internationaux bénévoles dans ce domaine, ou encore des enfants qui sont tout simplement et tout bêtement dans un contexte où personne ne s'occupe d'eux.

Il faut s'assurer que le premier droit d'un enfant, du tiers monde ou d'ailleurs, est d'abord d'appartenir à une famille. Cette famille, dans la meilleure des hypothèses, doit être sa famille d'origine, dans son pays d'origine. Si nous sommes conscients que certains de ces pays d'où nous viennent ces enfants ont vécu des difficultés, que ce soit à cause des guerres civiles, que ce soit à cause des conflits armés entre États, que ce soit à cause de la pauvreté ou à cause de cataclysmes naturels qui ont amené une désorganisation économique et sociale, il faut être conscient que souhaiter que les enfants de certains de ces pays restent dans l'unité de base qui est l'unité familiale à laquelle ils appartiennent exige, à toutes fins utiles, un engagement du Québec à très long terme en matière de coopération internationale. Ultimement, s'assurer que les enfants du monde entier vivent dans les meilleures conditions possible, c'est un projet qui nous amènera sans doute quelque part pas loin de l'éternité. Il faut que le Québec y participe à sa façon, si modeste soit-elle, mais d'une façon dynamique.

Il n'en reste pas moins que des enfants sont abandonnés. Il faut s'assurer que ces enfants, au moment où des parents éventuels du Québec se présentent pour les adopter, sont adoptables, c'est-à-dire qu'il y ait eu une règle de consentement éclairé, libre, de la part des personnes qui s'en sont départies, si les parents sont là au moment où ils s'en départissent, ou encore que les autorités publiques de ces pays ont reconnu que ces enfants étaient considérés comme adoptables.

Pourquoi? Encore une fois pour éviter, dans ces situations d'enfants abandonnés, que des personnes, qui sont parfois pleines de bonne volonté, soient amenées je dirais presque à provoquer le consentement des parents naturels, par exemple, de ces enfants parce qu'ils sont dans une grande position de fragilité ou de faiblesse. C'est ainsi que le projet de loi contient une série de dispositions qui nous permettront, à l'égard de ces enfants, de nous assurer qu'en vertu de la loi du pays d'origine ces enfants sont adoptables. On peut présumer qu'en général, la notion d'adoptabilité d'un enfant présuppose l'abandon absolu ou l'incapacité de retracer les parents ou encore le consentement explicite des parents.

Deuxièmement, il faut nous assurer, pour notre part, que l'enfant qui arrivera au Québec arrivera dans un milieu, dans une unité familiale susceptible de lui donner affection, compréhension, soutien nécessaire à son éducation et, à toutes fins utiles, un milieu de vie où cet enfant pourra se développer. En d'autres termes, il ne s'agit pas de procurer à des familles des enfants abandonnés, mais bien de trouver pour un enfant abandonné une famille. C'est une distinction importante dans l'approche que nous devons avoir à l'égard de l'adoption internationale.

C'est ainsi que les dispositions du projet de loi 55 prévoient que ne peuvent adopter un enfant déclaré adoptable, en vertu de ce que j'ai dit précédemment, que ces unités familiales qui ont fait l'objet d'une évaluation au niveau de la Direction de la protection de la jeunesse. C'est d'ailleurs dans ce cadre que le secrétaria à l'adoption travaille en ce moment à standardiser les conditions et les critères d'éligibilité des milieux familiaux pour les fins d'adoption internationale comme pour les fins d'adoption domestique, je dois le dire.

Ce que ces deux principes fondamentaux impliqueront également, c'est que, d'une part, on s'assure que l'enfant est adoptable et, d'autre part, que la famille est jugée - il faut bien utiliser le mot -adéquate pour recevoir cet enfant et lui fournir un milieu de développement normal et adéquat.

(17 h 30)

C'est également une autre dimension, celle de la filiation. Il faut s'assurer que, dès qu'un enfant est adopté au Québec, qu'il provienne d'un pays étranger ou qu'il soit d'ici, les règles de filiation s'appliquent, c'est-à-dire que cet enfant soit un citoyen à part entière mais aussi un membre de cette famille à part entière. Ce n'est pas théorique: il faut s'assurer - c'est ce que nous prévoyons dans des amendements au Code civil et également à l'égard des pouvoirs du tribunal - qu'une fois que l'enfant est adopté, il ait exactement les mêmes droits qu'un enfant qui serait issu de ce couple biologiquement.

Je donnerai un simple exemple: Dans la mesure où il y avait plein de trous dans nos lois à cet égard-là depuis 20 ans, et on sait que plusieurs centaines d'adoptions internationales ont été pratiquées depuis 20 ans, il y a en ce moment des enfants qui sont dans une position où, s'ils sont dans une famille où il y a deux enfants biologiques des parents et qu'eux sont des enfants adoptifs internationaux, il est possible, par exemple, que les droits à la succession leur soient

contestés.

Il faut donc s'assurer qu'on régularise une fois pour toutes cette situation. Et du seul fait de l'adoption de certaines dispositions de ce projet de loi, nous régulariserons de façon rétroactive les droits de tous ces enfants qui nous viennent de l'étranger et qui ont été adoptés dans des

familles québécoises.

Finalement, une autre disposition. Celle-là vise à régulariser une situation qui existe et qui a fait beaucoup parler d'elle dans certaines régions du Québec: il s'agit de parents québécois qui, sans doute de bonne foi, se sont rendus à l'étranger et ont ramené des enfants. Je ne dirai pas qu'ils les ont adoptés puisque, dans certains cas, les conditions dans lesquelles ils les ont ramenés n'étaient pas absolument claires. Il faut donc s'assurer que ces personnes qui l'ont fait dans un contexte de bonne foi, pour les fins de l'équilibre de ces enfants, de la sécurité affective en même temps que de la sécurité juridique qui doivent découler des liens qui les unissent à leurs parents, voient leur situation régularisée, en mentionnant bien cependant que, ce projet de loi étant adopté, il ne sera plus possible pour quelqu'un de procéder autrement que par le ministre des Affaires sociales, la Direction de la protection de la jeunesse ou les organismes que le ministre des Affaires sociales désigne pour les fins d'adoption internationale, afin d'éviter le genre de situation que nous avons connue et qui a fait parler d'elle jusqu'à encore il y a quelques semaines.

Dans les circonstances, M. le Président, et je n'allongerai pas mon discours pour plus que cela, je crois que le projet de loi 55 s'inscrit dans ces principes d'autonomie, de justice, d'équité, de générosité aussi et de conditions universellement applicables sur notre territoire pour les fins de la protection des droits de l'enfant, pour les fins de la sécurité juridique également des familles qui les accueillent. Je suis convaincu que le projet de loi 55 permettra que, 300 ou 400 fois par année, je le souhaite au rythme où les choses continuent, il y ait autant de bonheur que d'adoption.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Mme la députée de L'Acadie.

Mme Thérèse Lavoie-Roux

Mme Lavoie-Roux: Merci, M. le Président. Si nous avons accepté de bonne grâce et fort volontiers que ce projet de loi soit présenté à l'Assemblée nationale après l'échéance prévue pour le dépôt de nouveaux projets de loi, c'est que nous croyions qu'il était important, tant pour les enfants à être adoptés que pour les parents qui attendent de régulariser une situation qui a été difficile pour eux durant de nombreux mois, que, ceci justifiait que même à la toute fin de la session, ce projet de loi soit déposé et adopté.

Inutile de vous dire qu'au point de départ il ne s'agira pas pour nous de faire quelque obstruction que ce soit à ce projet de loi. Nous souhaitons quand même pouvoir en discuter attentivement lors de l'étude article par article dans les prochains jours. le ferons dans un esprit de collaboration mais surtout avec l'objectif de servir le mieux possible les enfants qui passent par l'adoption.

Le ministre a fort bien identifié les problèmes, c'est-à-dire régulariser situation des parents qui, de bonne foi, n'ont pas suivi les canaux prévus pour l'adoption internationale et tenter de résoudre les problèmes auxquels ils ont eu à faire face durant de nombreux mois, sinon un an et

Je voudrais d'abord parler du problème de l'adoption internationale. Évidemment, tous ceux qui désirent un enfant, compte tenu du petit nombre d'enfants adoptables au Québec, c'est-à-dire qui sont placés pour adoption par leurs parents naturels, se tournent de plus en plus vers l'étranger. Les nombres peuvent apparaître restreints - le ministre le signalait - entre 300 et 400, mais ceci demeure quand même très important de se préoccuper que ces 300 ou 400 enfants qui sont adoptés annuellement le soient dans les meilleures conditions possible tant pour eux que pour les parents qui les adoptent et surtout ne pas oublier la troisième partie, les parents qui acceptent de laisser aller leur enfant en adoption.

Je voudrais simplement quelques problèmes auxquels, je pense, le ministre apportera peut-être des réponses en commission parlementaire. Le premier concerne cette coopération internationale. Le projet de loi précise que, désormais, seront reconnus comme adoptables les enfants qui, de par la loi de leur pays d'origine, sont déclarés adoptables. Je pense que c'est déjà, au départ, une excellente chose, parce que cela permettra justement de clarifier ces situations où les enfants arrivaient avec des consentements d'adoption plus ou moins clairs, si bien qu'on était en droit de se demander si les parents naturels de cet enfant avaient vraiment consenti à ce qu'il soit placé pour adoption dans un pays étranger et surtout s'ils avaient réalisé que, lorsqu'ils donnaient ce consentement, parfois au moment où ces parents-là étaient mis dans des situations matérielles extrêmement pénibles dans leur pays d'orgine, en fin de compte, ce n'était pas un enfant qui était placé d'une façon temporaire, mais un enfant qui était placé d'une façon permanente et avec lequel ils n'auraient plus aucun contact.

Je voudrais que, du moins de notre côté, dans cet effort de collaboration ou de coopération internationale eu l'adoption, on s'assure qu'on ait au moins, de part et d'autre, des conditions identiques. Je comprends qu'elles ne peuvent pas être totalement identiques, compte tenu de certaines situations particulières, culturelles ou autres, des pays d'origine de ces enfants, mais qu'au moins on ait la même exigence pour la reconnaissance de l'adoptabilité de ces enfants-là qu'on a à l'égard des enfants québécois. Au Québec, on ne laisse pas adopter les enfants dans n'importe quelles circonstances. On a des critères; le ministre y faisait allusion. On est à les définir d'une façon un peu plus précise, quoiqu'il y ait derrière nous, un vaste champ d'expérience, parce que le Québec est probablement une des provinces qui a connu le plus grand nombre d'adoptions, compte tenu du nombre important d'enfants qu'on a eus et si on se réfère, par exemple, à il y a 25 ou 30 ans, où toutes les mères célibataires laissaient aller leur enfant en adoption. Alors, on a développé une expérience fort pertinente, qui devra être utilisée, et je souhaite bien que ce ne soit pas laissé uniquement entre les mains du Secrétariat de l'adoption, dont l'expérience beaucoup plus courte, quant à l'élaboration de ces critères.

Mais le point important, c'est que, visà-vis de ces ententes qu'on pourra conclure avec d'autres pays, il faut quand même prendre garde qu'un pays, et particulièrement des pays très pauvres ou qui se trouvent dans une situation, enfin, qui font face à une révolution ou qui sont en état de guerre, ne soit pas trop libéral, parfois, quant à laisser aller leurs enfants pour adoption, alors que l'avenir nous indiquera qu'il n'était peut-être pas dans le meilleur intérêt de l'enfant de se faire adopter dans un pays étranger.

(17 h 40)

Le problème qui se pose pour les parents au Québec qui désirent adopter un enfant, c'est vraiment de concilier - il ne faut jamais perdre cela de vue - ce désir fort légitime d'une famille de vouloir adopter un enfant et le droit des enfants eux-mêmes. S'il y a un choix à faire entre les deux, dans mon esprit et, je pense, dans l'esprit de la Loi sur la protection de la jeunesse, c'est le droit de l'enfant qui doit d'abord être considéré et qui ne doit pas être soumis à toutes sortes d'aléas qui émanent des meilleures intentions du monde.

Là-dessus, je tiens à souligner, M. le Président, que j'ai eu à lire quelques déclarations que la présidente du Secrétariat de l'adoption a faites quant aux difficultés et aux exigences parfois plus grandes de l'adoption internationale. Je dois dire que, dans l'ensemble, enfin de ce que j'ai lu, je souscris à sa philosophie qui est celle vraiment de protéger l'enfant, de ne pas profiter d'une situation difficile dans un pays pour que, tout à coup, on croie que les enfants puissent être adoptés plus facilement. Je tiens à le souligner, parce que je pense que sa philosophie, dans son ensemble, je le répète - m'apparaît la meilleure. Il y a un autre objectif dans ce projet

de loi, c'est de protéger même les Québécois contre les abus auxquels ils peuvent être soumis quand ils passent par des voies qui ne sont pas régulières. On l'a vu l'an dernier, je pense, dans le cas de la république Dominicaine. Il s'est fait - il faut le dire, et je pense qu'il ne faut pas craindre de le dire et de sensibiliser la population à cela - un trafic d'enfants au sujet duquel le Québec pas plus que les autres provinces ne peut se culpabiliser, mais c'est important pour la population de réaliser en fin de compte que, si les choses ne se font pas telles qu'elles devraient être faites, tout le monde sera perdant: les parents adoptifs, l'enfant luimême et, très souvent, les parents qui ont donné leur enfant pour adoption. C'est dans ce sens, comprenant cet esprit dans lequel le gouvernement veut procéder, que je suis prête à souscrire, quitte à, comme je le disais tout à l'heure, réviser certains articles ou enfin à obtenir un peu plus d'éclaircissements à leur sujet.

L'adoption couvre beaucoup plus que l'adoption internationale, mais je voudrais simplement toucher à deux points particuliers qui touchent à la fois l'adoption internationale et l'adoption au Québec qui est celle de la conservation des dossiers et de la confidentialité des dossiers, parce que cela touchera les enfants adoptés au plan international comme les enfants adoptés au Québec. Il n'y a pas de dispositions dans le projet de loi, que je puisse voir, pour assurer cette conservation des dossiers. On sait fort bien qu'il y a un mouvement qui remonte au moins aux années soixante et dix, mais qui a pris un peu plus d'ampleur au Québec pour adoptés de retrouver leurs parents naturels et pour les parents naturels de retrouver l'enfant qu'ils avaient donné en adoption. C'est un problème fort complexe dans lequel je ne veux pas entrer. Je pense qu'il ne s'agit pas, au moment de l'adoption du projet de loi, d'adopter une politique en ce sens, mais il faudrait au moins inscrire dans la loi les instruments qui permettraient, au fur et à mesure qu'on pourra élaborer une politique ou établir certains principes directeurs, de savoir comment on veut agir dans l'avenir quant à cette possibilité pour les adoptés et les parents naturels de se retrouver, pour qu'au moins les outils soient là. Je me dis que ce qui me paraît le plus essentiel, cela me semble être le dossier, qu'il se retrouve dans un pays étranger ou qu'il se retrouve au Québec.

M. le Président, c'est un point sur lequel j'aimerais que le ministre nous rassure, d'abord, d'une part, sur la conservation des dossiers et peut-être aussi quant à la confidentialité. On sait qu'avec les modifications qui ont été apportées au Code civil, lors de sa révision, on a rendu un peu plus stricte la possibilité pour les enfants adoptés de retrouver leurs parents

naturels et, à l'inverse, je me demande si on ne devrait pas profiter de cette occasion, puisque déjà on fait des modifications au Code civil par l'adoption de cette loi 55, pour peut-être regarder d'un peu plus près la possibilité de ce qu'on qualifie ici de retrouvailles. Je sais que ceci crée beaucoup d'anxiété. Il faut faire montre de beaucoup de réalisme, parce que les adoptions se sont faites il y a 10, 15, 20, 25 et 30 ans dans un contexte qui n'est plus celui d'aujourd'hui. Il y a, à l'égard de ce contexte passé,

un sain réalisme dont il faut tenir compte. Il faudrait au moins s'assurer, pour les adoptions que l'on fait aujourd'hui, qu'on mette en place des mécanismes qui permettront de trouver des réponses plus faciles aux enfants pour demain que celles qu'on peut apporter aujourd'hui aux enfants qui ont été adoptés dans le passé ou aux parents qui ont laissé aller leurs enfants pour adoption. J'aimerais que le ministre nous dise réplique si ces deux éléments lui paraissent importants, qu'on mette dans la loi les instruments dont on aurait besoin pour assurer à l'avenir cette possibilité de retrouvailles et, également, de peut-être profiter de ce projet de loi pour apporter de nouvelles modifications aux articles du Code civil qui, au moins, corrigeraient durcissement que la révision du Code civil a apporté. Autrefois, c'était possible par un tribunal de remonter à ses origines, aujourd'hui, c'est, à toutes fins utiles, sauf pour des fins de recherche et des fins d'enseignement, tel qu'il est dit - je ne l'ai pas sous la main - dans l'article, dans la révision du Code civil amendé.

Les dossiers judiciaires et administratifs ayant trait à l'adoption d'un enfant sont confidentiels. Aucun des renseignements qu'ils contiennent ne peut être révélé, si ce n'est pour se conformer à la loi. Toutefois, le tribunal peut permettre la consultation d'un d'adoption à des fins d'enseignement, de recherche ou d'enquête publique pourvu que soit respecté l'anonymat de l'enfant, des parents et de l'adoptant. Par la suite, dans l'article suivant, on dit qu'il est possible pour l'adopté majeur d'obtenir des renseignements permettant de retrouver ses parents, si ces derniers y ont préalablement consenti. Cela me semble légitime. Il en va de même des parents d'un enfant adopté, si ce dernier est devenu majeur et y a préalablement consenti. Par contre, ces consentements ne doivent faire l'objet d'aucune sollicitation. Alors, dans le cas où les deux seraient consentants, on voit véritablement les difficultés auxquelles ils ont à faire face, puisque aucune sollicitation ne doit se faire ou, du moins, l'interprétation que les tribunaux en ont donnée jusqu'à maintenant, c'est que personne - même, par exemple, le centre des services sociaux qui aurait les dossiers voulus - n'a la possibilité de faire le rapprochement entre l'adopté et ses parents naturels. Là-dessus, je conseillerais au ministre de peut-être examiner d'un peu plus près les suggestions qui sont contenues dans l'opinion que la Commission des droits de la personne du Québec a donnée justement sur la confidentialité des dossiers et sur le droit, tant des parents naturels que de l'adopté et aussi des parents adoptifs, parce qu'il s'agit de concilier ces trois droits, et c'est là que cela devient extrêmement difficile, mais, parce que c'est difficile, parce que c'est délicat, je pense qu'il ne faut pas se dire: C'est trop complexe, on n'y touche pas. Je pense qu'il faut y aller doucement, qu'il faut y aller avec précaution, mais qu'on ne devrait pas fermer la porte à toute discussion ultérieure sur ce sujet.

M. le Président, en terminant, je veux simplement dire que je suis heureuse qu'on ait régularisé, éclairci et rendu plus opérationnelles les conditions de l'adoption internationale. Tout en disant au gouvernement: Je voudrais que vous assuriez que les conditions que vous prévoirez pour permettre les adoptions internationales les plus heureuses ou les plus satisfaisantes possible, et qu'on ne se repose pas trop facilement et uniquement sur le fait qu'une adoption aura été reconnue comme légale dans un pays, sans y avoir quelque droit de regard, ou peut-être faudrait-il en venir à des ententes. Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, à cet égard, a certainement des responsabilités pour justement s'assurer que ces conditions soient les meilleures possible.

Je réalise le désir des parents d'adopter des enfants à tout prix, mais, encore une fois, je le réitère - je pense que c'est le cas de la majorité, de la très, très grande majorité, sinon la totalité des députés qui sont ici, à l'Assemblée nationale - je pense qu'on est capable de reconnaître le désir des parents d'avoir des enfants et, s'ils ne peuvent en avoir naturellement, d'en adopter, mais je pense que, quand des choix difficiles doivent être faits, c'est le bien-être de l'enfant qui doit passer en premier. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre, votre droit de réplique.

M. Pierre-Marc Johnson (réplique)

M. Johnson (Anjou): M. le Président, je remercie la députée de L'Acadie, dont je connais l'intérêt pour ces questions, et surtout son expérience et sa connaissance des expériences qui ont été vécues dans ce domaine.

Je dirai que, sur l'ensemble des dispositions et des commentaires qu'elle a faits sur la partie adoption internationale, nous nous entendons, je pense, fort bien, à cette nuance près cependant qu'il est extrêmement difficile, dans le droit international privé, d'introduire des notions de similitude entre les lois, notamment pour les fins du consentement, et la façon pour le Québec de s'assurer que nous ne voyons pas des personnes abuser d'une situation de fragilité, par exemple, des parents, dans le cas d'une guerre civile, ou dans un pays où les gens auraient pu être soudoyés ou autre chose, ce n'est pas tellement au niveau du droit. Il s'agit, d'une part, dans la loi, de reconnaître que c'est la loi du pays qui s'applique pour l'"adoptabilité", mais nos interlocuteurs doivent être bien choisis. Pour cela, il y a deux façons de s'en assurer. La première façon, c'est que le ministre des Affaires sociales et tout un milieu de direction de la protection de la jeunesse dont la préoccupation initiale, ce sont les enfants, ainsi que des organismes désignés par ceux-ci sont ceux qui font affaires avec ces pays, c'est-à-dire que ce n'est pas laissé à n'importe qui. C'est laissé à une structure qui est préoccupée et animée par le principe de la primauté du bien de l'enfant. Deuxièmement, nous demandons aux organismes que nous accréditons, comme ce que nous faisons nous-mêmes à travers, la présence de la responsable du secrétariat, Mme Gervais et ses collaborateurs immédiats, nous faisons affaires avec des établissements - ce qu'on appelle des orphelinats, des crèches ou autre - dont nous connaissons le sérieux du fonctionnement et en tentant d'y reconnaître des principes similaires aux nôtres à l'égard de la protection des droits des enfants. Je pense que ce sont les meilleures façons de se prémunir et ce serait extrêmement difficile d'instruire ces principes dans le droit civil puisque cela deviendrait un conflit de droit permanent au niveau du droit international privé qui doit s'appliquer.

Je pense qu'à travers les interlocuteurs et à travers ceux, finalement, qui appliquent ces lois dans les pays et que nous choisissons - puisqu'il nous appartient de le faire et non pas aux individus - on a là les garanties du maintien de cette préoccupation, de la primauté du principe de l'intérêt de l'enfant sur tout autre.

Quant aux questions qui touchent l'information et la confidentialité, ce sont effectivement des questions qui débordent le projet de loi 55. En ce qui a trait à la dimension du droit de l'adoption internationale, le secrétariat est l'endroit où sont conservés ces dossiers, alors que, dans le cas de l'adoption interne au Québec, c'est dans les centres de services sociaux que sont conservés les documents. J'ai pris bonne note du rappel des dispositions législatives et de la jurisprudence récente que nous connaissons

qui a eu comme effet de limiter de plus en plus l'accès des adoptés à la connaissance de leur origine. Cependant, je dirai que nous avons entrepris trois choses: la première, c'est une revue de toute cette situation qui, encore une fois, doit prendre un certain temps avec différents intervenants: la deuxième, c'est d'introduire pour les adoptions à venir - et c'est l'approche que nous souhaitons - une sorte de formule de consentement chez les parents abandonnant l'enfant. Dans la mesure où une mère qui serait seule accepterait de remettre son enfant à l'adoption, nous pourrions prévoir qu'au moment où elle le fait, elle accepte à l'avance qu'au moment de sa majorité l'enfant pourra demander ses origines biologiques et obtenir les renseignements.

Finalement, le troisième élément de ce que nous avons fait, c'est, je dirai, le début de la mise en branle d'un système de jonction des consentements. Nous savons que le principe qui prévaut en vertu des dispositions du Code civil est celui du consentement réciproque. C'est-à-dire que si l'enfant adopté au Québec manifeste son intention de connaître ses parents biologiques et si ses parents biologiques ont manifesté leur acceptation que l'enfant qu'ils ont remis en adoption il y a cinq, dix ou... enfin, habituellement, on parle d'enfants majeurs, donc, il y a 18, 20 ou 25 ans, à ce momentlà, il faut faire en sorte qu'il v ait une concordance de ces deux consentements.

J'ai eu des discussions là-dessus avec le secrétariat de l'adoption, il y a quelques mois à peine, et nous sommes en train de mettre en place, sur l'ensemble du territoire du Québec, une façon de faciliter ces consentements au niveau des dossiers, c'est-à-dire le constat de ces consentements au niveau des dossiers. Encore une fois, comme l'a dit Mme la députée de L'Acadie, c'est une procédure qui est complexe et exigeante, mais elle peut être faite. Elle sera, soit dit en passant, passablement coûteuse, il faut le reconnaître, parce qu'il faut, d'une part, s'assurer de la confidentialité et, deuxièmement, traiter un volume considérable d'échanges de consentement.

La méthode pour ce faire exige donc une série de précautions où on s'assure qu'on a respecté la confidentialité mais, en même temps, qu'on a revu l'ensemble des dossiers, qu'on est bien sûr que les consentements qu'on échange sont les consentements recherchés puisque, comme le sait Mme la députée de L'Acadie, il s'est déjà produit, notamment dans la région de Québec, un cas où une enfant qui avait été adoptée a retrouvé sa mère biologique. Elles se sont toutes les deux rencontrées, elles étaient, semble-t-il, très heureuses de s'être retrouvées, mais quelqu'un a découvert, au bout d'un certain temps, que la personne n'était pas la fille de la mère biologique en question. Pourquoi? Parce qu'il faut se rappeler comment se faisaient les dossiers au Québec il y a vingt ans. Parfois, c'était M. le curé ou M. le vicaire qui s'occupait de cela. Cela se faisait à travers une crèche, le nom n'était connu que du prêtre ou de mère Unetelle de la crèche. Dans le fond, retrouver l'origine spécifique, c'est souvent très difficile. Il faut donc s'assurer que l'ensemble des procédures qui entourent la recherche de la conjonction des consentements soient faites avec une très grande rigueur pour ne pas arriver à des situations aussi absurdes et finalement aussi inhumaines que celles-là.

Dans les circonstances, je pense que pour l'avenir, donc, ce que nous regardons c'est le consentement a priori, qui n'aura donc d'effet que dans 18 ans à toutes fins utiles, et, deuxièmement, de ces efforts que nous faisons d'identification des consentements au niveau des dossiers.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Est-ce que la deuxième lecture du projet de loi 55, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives concernant l'adoption est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le **Vice-Président (M.** Jolivet):Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

Renvoi à la commission des affaires sociales

M. Boucher: M. le Président, je fais motion pour que ce projet de loi soit déféré à la commission élue permanente des affaires sociales.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Cette motion est-elle adoptée?

Une voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Boucher: Compte tenu de l'heure je demanderais la suspension de nos travaux jusqu'à 20 heures.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Cette motion est-elle adoptée? Adopté. Suspension de nos travaux jusqu'à 20 heures.

(Suspension de la séance à 18 heures)

(Reprise de la séance à 20 h 01)

Le Vice-Président (M. Rancourt): À l'ordre, s'il vous plaît!
Veuillez vous asseoir.

M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je vous inviterais à faire un petit voyage dans le temps et à reconnaître le député post-historique du comté de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, pour la poursuite du débat sur le discours sur le budget.

Reprise du débat sur l'énoncé complémentaire au budget de 1983-1984 et sur la motion de censure

Le Vice-Président (M. Rancourt): D'accord. Reprise du débat sur la motion du ministre des Finances proposant que l'Assemblée approuve le complément aux politiques budgétaires du gouvernement pour 1983-1984 et sur la motion de censure suivante, celle du député de Vaudreuil-Soulanges: "Que cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement qui, dans son énoncé complémentaire au budget 1983-1984, n'a rien ajouté de précis ou de concret aux mesures mal définies évoquées par le premier ministre le 13 novembre dernier, qui a maintenu les deux tiers des taxes soi-disant temporaires en place depuis deux ans, compromettant ainsi davantage une reprise économique déjà incertaine, et qui, par conséquent, a trompé les attentes qu'il avait lui-même fait naître auparavant pour tenter de justifier sa décision de retarder d'un mois la reprise des travaux parlementaires."

M. le député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue.

M. Gilles Baril

M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamirt-gue): M. le Président, je ne peux saisir aussi belle occasion qui m'a été offerte par le leader de mon gouvernement, le député de Vanier, pour citer cette phrase si belle, mais combien présente parmi nous, députés péquistes, libéraux ou autres, qui nous permet de faire une réflexion à la fois sur le passé, le présent et l'avenir politique du Québec, mais aussi de jeter une interrogation sur les personnes qui ont observé les deux ans de travail que j'ai accompli dans mon comté et, bien sûr, ceux du reste du Québec. Je m'en voudrais de ne pas citer cette phrase célèbre du grand philosophe Platon...

Des voix: Oh!

M. Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue): ...qui a été, à mon point de vue, la pierre angulaire qui m'a poussé, comme jeune individu, comme jeune citoyen du Québec, du Témiscamingue et de cette petite municipalité où je suis né, Saint-Eugène, à me lancer en politique. Cette phrase, c'était la suivante, et Platon disait: "Le problème avec ceux qui ne veulent pas se mêler de

politique, c'est d'être gouvernés par des gens pires qu'eux-mêmes." J'avais douze ans et alors président des étudiants en huitième année à l'école secondaire, je voulais à tout prix caresser ce rêve et non pas le caresser pour les années à venir, mais partout le traduire dans la réalité et affronter ce qu'on appelait dans mon comté cette institution, ce phénomène de la politique qui a véritablement marqué l'histoire de l'Abitibi-Témiscamingue et tout particulièrement de ce mouvement qui a véritablement fait de notre région une région connue, mais aussi respectée non seulement au Québec, mais partout au Canada comme les créditistes ou le Ralliement des créditistes de M. Samson ou le Crédit social de M. Caouette.

J'ai décidé moi aussi, en étant jeune, non pas de me laisser guider par des pires que moi-même, mais de me lancer en politique et de joindre les rangs du Parti québécois, puisqu'on m'en a donné la chance, mais bien sûr aussi, parce que je pensais qu'à l'intérieur de ce parti, on pouvait à la fois faire deux choses qui m'étaient fondamentalement données, mais qui me préoccupaient comme individu et comme citoyen à la fois de ma municipalité et de mon comté du Québec, celui de changer véritablement le visage économique et social de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, mais aussi celui de bâtir un nouvel avenir pour le Québec, de dresser un nouvel espoir pour le Québec et à la fois de donner une place véritable aux jeunes par ma présence à l'Assemblée nationale et, bien sûr, dans les convictions profondes qui m'ont animé et que je veux défendre comme membre de ce parti politique que je crois fondamentalement le plus progressiste et le plus à l'avant-garde du Québec. Ce parti défend une cause qui, à mon humble avis, est tout à fait légitime, qui vise essentiellement la plus grande liberté des individus, à la fois jeunes ou vieux, hommes ou femmes, mais qui, plus que jamais, veut faire avancer le Québec sur tous les visages, à la fois sur le plan économique, à la fois sur le plan culturel, à la fois sur le plan social, mais surtout d'abord et avant tout, avec ce puissant instrument qu'est la souveraineté politique du Québec qui va donner une fois pour toutes la pleine possession des moyens entiers des citoyens et des citoyennes du Québec pour la maîtrise pleine et entière de leur destinée.

M. le Président, je m'en voudrais de ne pas revenir à ce comté si éloquent, si grand par les personnes, les citoyens et les citoyennes qui le composent, ce comté qui m'a donné cette grande confiance qu'est le comté de Rouyn-Noranda-Témiscamingue. Je me voudrais de ne pas rappeler à quel point j'ai essayé d'être à la hauteur des gens, des personnes de ce comté qui m'ont fait confiance le 13 avril 1981, pour essayer véritablement de dresser un de mes premiers

objectifs, c'est-à-dire de bâtir un nouveau visage économique dans Rouyn-Noranda-Témiscamingue. On l'a fait, M. le Président, contre vents et marées, bien sûr, avec une crise économique qui essayait véritablement de sidérer l'ensemble du Québec, mais aussi avec une crise économique qui nous apprenait plus que jamais à être solidaires et à trouver entre nous des solutions concrètes à la fois au présent, mais aussi à l'avenir.

dans l'a fait Rouyn-Noranda-Témiscamingue avec le ministre responsable de la région, M. François Gendron, qui, plus que jamais, y a investi ses énergies et a cru à ce magnifique dynamisme des gens du comté qui ont voulu investir dans des choses aussi importantes que la création d'emplois et, bien sûr, donner, par le fait même, une place véritable à la jeunesse de mon comté, que ce soit par la création d'emplois ou que ce soit par toutes sortes de choses qui peuvent amener, de façon plus concrète, la jeunesse à contribuer à l'épanouissement à la fois local et collectif de notre région. On l'a fait par le Fonds de développement régional en l'espace de deux ans par des injections d'au-delà de 3 000 000 \$. On l'a fait dans le domaine de la culture par une salle d'expo-théâtre au Témiscamingue. On l'a fait par l'établissement d'un centre commutrès important pour nautaire collectivité de Rouyn-Noranda. On l'a fait aussi par la construction de deux bases de plein air très importantes à la fois pour les gens de Rouyn-Noranda et du Témiscamingue. On l'a fait tout dernièrement, M. le Président, par la rénovation complète du centre-ville de Rouyn-Noranda.

Je ne voudrais passer sous silence le domaine des affaires sociales, qui a caractérisé profondément la campagne électorale de 1981 chez nous à Rouyn-Noranda. On se rappellera qu'une crise à la fois épineuse et draconienne avait frappé la collectivité de Rouyn-Noranda pour véritablement nous amener à trouver des solutions au manque de médecins en région éloignée. C'est un engagement du député du comté et du comité des députés de la région qui a été pris pour dire que, plus que jamais, le gouvernement devait instaurer des lois et cela l'a été de façon concrète par la loi 27 pour trouver une solution à la fois durable et permanente au manque de médecins en région éloignée. Cela, je peux vous dire, M. le Président, que c'est une préoccupation qui est au coeur de toutes les démarches du député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue et, bien sûr, au coeur des préoccupations des gens de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, c'està-dire la qualité de vie, les soins de santé, l'environnement. Dans le domaine des soins de santé, on l'a fait plus que jamais, avec, tout dernièrement, l'implantation d'un CLSC qui va permettre véritablement de donner des services socio-communautaires à la population de Rouyn-Noranda tout particulièrement. (20 h 10)

On l'a fait aussi - et vous savez que cela me tient à coeur - dans l'implantation de deux maisons de jeunes à Rouyn-Noranda, le seul comté au Québec qui a le luxe et, bien sûr, le pouvoir, mais aussi la grande conviction de dire qu'il y avait de la place à Rouyn-Noranda pour deux maisons de jeunes. Et je pense qu'on en est fiers. On est fiers aussi de l'implantation de maisons d'hébergement pour femmes.

Je parlais tantôt de qualité de vie. Dieu sait que Rouyn-Noranda a toujours été associée à la mine Noranda, l'un des plus grands pollueurs au Québec: 50% des pluies acides au Canada proviennent de la mine Noranda. Je ne pourrais ignorer ce phénomène de plus en plus grandissant pour les citoyens de Rouyn-Noranda, c'est-à-dire la qualité de la vie. Premièrement, le gouvernement a voulu se lancer dans l'assainissement de l'air et, deuxièmement, dans l'assainissement des eaux. Il faut comprendre une chose: avant l'élection du député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, on ne se souciait pas de ce phénomène, de cette valeur importante qui constitue une préoccupation fondamentale pour les citoyens les citoyennes de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, c'est-à-dire la qualité de la vie. L'environnement constitue préoccupation fondamentale dans la vie quotidienne des citoyens et des citoyennes de mon comté. Et cela commence, d'abord et avant tout, par un vaste programme d'assainissement de l'air. Et cela se poursuit par un programme d'assainissement de l'eau. L'eau, pour nous, M. le Président, cela veut dire beaucoup de choses. N'oubliez pas que les gens de mon comté sont très sensibles et très ouverts aux grands problèmes du monde. Vous savez que je suis né dans un comté et dans une région caractérisée par l'eau, par la forêt, par ce vaste territoire caractérisé par la nature, l'écologie et la beauté d'un paysage formidable envié de partout dans le reste du Québec. Mais on peut dire que, tout particulièrement chez nous, cette denrée qui va devenir de plus en plus rare à l'échelle de la planète, va devenir quelque chose à la fois d'important et de déterminant pour l'avenir de l'économie de notre région, c'està-dire l'eau, parce que l'eau véritablement une des denrées les importantes et les plus exportables pour un comté comme le mien, les plus importantes pour un peuple comme les Québécois et les Québécoises qui veulent venir en aide à des pays sous-développés dont cette denrée est véritablement une préoccupation quotidienne pour les citoyens et les citoyennes de la planète.

La santé et l'environnement sont des choses fondamentales dans la vie des

citoyens et des citoyennes de Rouyn-Noranda. Je peux vous dire aussi qu'avec force et détermination, nous avons soutenu cette compagnie qui va devenir la plus importante et la plus enviée à l'échelle, non pas du Québec, mais du Canada, de l'Amérique et du monde entier, la première compagnie d'exploration et d'exploitation minière dans le domaine de l'or en Amérique, Exploration Aiguebelle. Nous avons cru à la capacité, à la force et au dynamisme des gens d'affaires qui ont mis sur pied cette compagnie et qui ont su, contre vents et marées, bien sûr, de la crise économique ou de tous ces gens qui ont fait que la loi dans le domaine des mines était que ceux qui dirigeaient ces grandes compagnies venaient de Toronto.

Nous, à Rouyn-Noranda, nous avons fait que dans un domaine aussi envié et aussi recherché que l'or, la compagnie la plus importante en Amérique et la plus importante en Amérique et la plus déterminante pour l'avenir économique dans le domaine de l'or au pays, ait son siège social et son conseil d'administration à Rouyn-Noranda. Je peux vous dire que cela a été une des plus grandes fiertés de la collectivité régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et c'est une des plus grandes fiertés du député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue. Par le fait même, cette compagnie va devenir un symbole pour l'ensemble des Québécois et des Québécoises, c'est-à-dire un symbole de réussite, de détermination et qui a, bien sûr, comme objectif, de développer l'économie par et pour les Québécois par l'entremise du milieu qui est celui de Rouyn-Noranda et par les gens qui le composent.

M. le Président, je ne voudrais pas oublier non plus le domaine de la forêt qui a été revitalisé depuis l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, le secteur de la forêt qui a été vraiment transformé à tous les niveaux, que ce soit dans le domaine des infrastructures industrielles, qui a permis au secteur du Témiscamingue de prendre conscience de sa richesse forestière, ou de cette grande capacité qu'ont les gens, les hommes et les femmes du Témiscamingue, de vouloir transformer cette matière première et cette ressource importante pour l'avenir de ce secteur c'està-dire la forêt

de ce secteur, c'est-à-dire la forêt.

Dans le domaine de la forêt, au Témiscamingue, on a à peu près tout inventé, ne serait-ce que le bruit de la scie pour en faire une musique dans les discothèques. Je peux vous dire que l'intelligence et le savoir des hommes et des femmes qui habitent le territoire du Témiscamingue sont à ce point qu'ils veulent, à l'aide de ce grand objectif de transformer par nous et pour nous cette matière première importante qu'est la forêt du Témiscamingue, réussir à créer des emplois pour les gens du Témiscamingue.

Je ne voudrais pas ignorer non plus... Je vois le député de Charlevoix qui, j'en suis convaincu, même s'il est libéral, comprendra la préoccupation fondamentale des citoyens et des citoyennes qui proviennent du milieu rural. Je parlerai bien sûr ici de routes et de chemins, d'asphalte et de gravelle, mais combien importants pour la vie des citoyennes et des citoyens de mon comté qui habitent un territoire aussi grand, sur le plan géographique et mathématique, que celui de l'État d'Israël. Combien est important aussi le réseau routier, le transport routier pour que ces gens puissent communiquer entre Belleterre et Ville-Marie, entre Ville-Marie et Témiscamingue-Sud, entre Témiscamingue-Sud en passant par Ville-Marie pour aboutir à Rouyn-Noranda.

C'est cette préoccupation fondamentale que j'ai eue depuis mon élection, les routes. On pourra me traiter de jeune politicien qui veut faire de la politique à la Duplessis, le problème était que des promesses électorales étaient faites depuis Maurice Duplessis, mais n'étaient pas réalisées. À la dernière campagne électorale, ce que j'ai voulu faire, c'est non pas des promesses à la Maurice Duplessis, mais j'ai voulu essayer de réaliser les engagements qui étaient au coeur des préoccupations des citoyens et des citoyennes de mon comté.

C'est important pour nous aussi, l'eau, comme je l'ai dit tantôt. J'évoquerai ici des engagements qui, sur le plan des dépenses publiques de tous les gouvernements, avaient été effectués dans les livres des fonctionnaires. Je parlerai ici de la route Latulipe-Belleterre. Cela fait 20 ans que c'était censé être réalisé et ça n'a pas été fait. D'ici la prochaine élection, ça va être fait.

Mon père, grand pionnier de l'histoire agricole du Témiscamingue, me montrait il y a à peine quelques mois un engagement et un dépliant des différents députés unionistes ou libéraux qui ont fait campagne sur des routes chez nous. J'ai dit à mon père: Je ne les ai pas promises mais au moins je vais les réaliser. Et c'est important pour les citoyens et citoyennes de mon comté, M. le Président. (20 h 20)

Je parlerai aussi de cette route si importante pour l'avenir économique du secteur de Rouyn-Noranda, c'est-à-dire la route Destor et Rouyn-Noranda, puisqu'à Destor on a actuellement en place une des mines d'or les plus importantes pour le secteur économique minier de la région du Québec et du Canada. La plus grosse mine d'or au Canada se trouve chez nous, dans mon comté; elle est dirigée par ces hommes et ces femmes d'affaires dynamiques, investis de confiance pour l'avenir et décidés plus que jamais à créer des emplois chez nous par l'argent des Québécois et pour les Québécois.

Un des phénomènes les plus éloquents,

les plus admirables de notre gouvernement a été véritablement ce geste qui veut non seulement combler à la fois un désir ou un objectif régional mais qui, définitivement, plus que jamais mise sur la région de l'Abitibi-Témiscamingue, sur cette intelligence qui la compose, mais aussi sur ces jeunes hommes et ces jeunes femmes qui devront demain relever de plain-pied, à tour de bras, les défis de l'avenir, défis économiques, sociaux, culturels ou politiques de l'Abitibi-Témiscamingue. M. le Président, notre gouvernement, épaulé par mes collègues Jean-Paul Bordeleau et Jim Lafrenière, et piloté par ce ministre qui, je dois le dire, jouit de la plus grande admiration chez les gens de chez nous, et piloté aussi par cette équipe régionale, a fait un voeu et manifesté la volonté que l'avenir se fasse d'abord et avant tout par la formation et le savoir. Nous aussi, M. le Président, voulions que la région de l'Abitibi-Témiscamingue soit une région capable de fournir au reste du Québec, du Canada et du monde, l'expertise, l'intelligence et le savoirfaire. Par le fait même, il y a à peine quelques semaines, nous avons institué l'Université du Québec dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Ce faisant, nous répondons à objectif à la fois local, régional et national qui veut, plus que jamais, doter tous les citoyens et les citoyennes du Québec, par l'entremise de mesures comme l'implantation d'une Université du Québec dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue... Nous pouvons véritablement dire qu'il y a un pas de fait, qu'il y a une démarche de faite, pour permettre à notre jeunesse régionale, à notre région tout entière, de pouvoir, elle aussi, collaborer à l'édification du Québec, mais aussi de savoir exporter, dans le reste du monde, une expertise comme, par exemple... Je voudrais, M. le Président, m'arrêter ici démontrer que nous allons aussi collaborer à l'expertise nationale et même mondiale. Nous allons créer un centre de recherche dans le domaine des technologies minières. Il faut savoir qu'à ce sujet, nous avons reçu la visite des Japonais, des Chiliens, des Argentins, des Français et des Allemands à Rouyn-Noranda; ils sont venus puiser une expertise fantastique pour l'importer chez eux. Par l'implantation de ce centre de recherche en technologie minérale, nous pourrons à la fois parfaire nos connaissances, mûrir notre expertise et véritablement l'exporter dans le reste du et monde.

Je pense aussi que notre comté a retrouvé sa véritable place au plan économique régional et au Québec. Comme député, j'avais un deuxième objectif, celui de donner un nouveau visage au Québec et ce n'était pas facile en période de crise économique, de crise de valeurs, de crise

d'institution, bref, en période de crise de société. Je voulais apporter, par mon élection, mon apport à bâtir le Québec, celui d'aujourd'hui et de demain. Ce que je peux dire, c'est que, depuis quinze ans, le Québec s'est modernisé à une vitesse fulgurante. Même si rien n'est jamais acquis, des choses importantes sont plus certaines aujourd'hui qu'hier. Rien ni personne n'arrêtera, par une loi, un décret ou autrement, l'affirmation de notre langue, de nos institutions dont le Québec s'est doté depuis quinze ans. Mais, en 1983, les choses ont déjà changé. Le Québec, le pays réel, celui de tous les jours, n'est plus le même. Notre société, M. le Président, si on peut le dire, est en profonde mutation. Les capitalistes et les socialistes sont en crise. On est devenu en fin de compte, M. le Président, esclaves de nos propres règles du jeu, de nos propres institutions que nous avions créées dans les années soixante. Bref, les institutions que nous avons créées, que nous avons imaginées ne sont plus adaptées aux exigences réelles des années quatre-vingt.

Je pense, M. le Président, que, comme gouvernement, nous avons d'immenses défis pour les deux prochaines années qui se dressent devant nous. Le premier, c'est de rédéfinir certaines institutions, à la fois l'organisation du travail et de placer comme préoccupation fondamentale le travail partagé au coeur des prochaines conventions collectives. Deuxièmement, ce serait de redéfinir le rôle du gouvernement à l'intérieur de nos institutions, de notre société, c'est-à-dire au coeur même de notre vie de citoyen et de citoyenne de tous les jours. Le troisième élément serait de définir la qualité de la vie de nos citoyens et de nos citoyens et de nos citoyennes.

M. le Président, je m'en voudrais de ne pas finir sur la question de la jeunesse, puisque c'est une conviction profonde qui m'a animé, qui m'a lancé à la convention péquiste, qui m'a élu contre ce député très bien connu, M. Samson. Cette conviction que j'ai toujours eue, c'était toujours de dire que la question de la jeunesse est une préoccupation fondamentale en temps de crise et qu'elle ne devait pas résulter en la création d'un ministère sectoriel, qui devait pour ainsi dire essayer d'étouffer un problème, par le fait même d'essayer de jeter de la poudre aux yeux à des gens et, pour ainsi dire, d'essayer de calmer des éléments de la société. Non, M. le Président, l'une des plus grandes victoires que j'ai eues comme député de Rouyn-Noranda Témiscamingue, c'est de faire comprendre à mon premier ministre que la question de la jeunesse est tellement importante que cela devait être lui qui devait véritablement se retrousser les manches et prendre le dossier en main.

Le problème de la jeunesse était

tellement important, qu'il ne devait pas relever d'un certain ministère ou d'un ministère de la jeunesse ou autre, mais d'abord et avant tout du premier ministre et c'était le premier ministre lui-même qui devait donner le ton gouvernemental en matière de préoccupations gouvernementales en ce qui a trait aux jeunes et, à partir de cela, le donner, comme préoccupation fondamentale de tous les jours à l'ensemble des ministres de son gouvernement, pour que l'ensemble de son gouvernement justement place comme préoccupation la question de la jeunesse plus que jamais dans l'ensemble des ministères sectoriels du gouvernement du Parti québécois.

Je pense que nous avons réussi et que nous allons continuer de réussir, puisqu'il y a une volonté manifeste, déterminée à vouloir faire place à cette jeunesse qui est véritablement la base, l'essence même, le catalyseur d'une société qui se veut en évolution, mais qui se veut aussi plus que jamais à l'avant-garde, porteuse de l'avenir et aussi investie de ce grand défi, c'est-àdire celui de faire le pays, de faire le Québec, de faire ce pays celui de tous les jours, celui que les jeunes désirent par l'entremise de ce défi qu'est la souveraineté politique du Québec. Je vous remercie, M. le Président.

(20 h 30)

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Charlevoix.

M. Raymond Mailloux

M. Mailloux: M. le Président, il y a quand même de curieux paradoxes dans cette Chambre. On vient d'entendre le plus jeune de la députation québécoise qui d'ailleurs a le mérite d'avoir été le plus jeune à entrer dans cette Chambre et celui qui doit lui succéder est celui qui incidemment est le plus âgé. Je voudrais dire, dans mes premiers mots, que je comprends l'enthousiasme de son âge et cela m'a reporté presque une vingtaine d'années en arrière. J'ai fait une erreur. M. le député de Maisonneuve va être d'accord. C'étaient mes premières armes en politique, effectivement, ce n'était pas moi qui me présentais. Ce qu'on appelait les suffragettes alors que Mme Pierre-F. Casgrain se présentait pour le Parti indépendant, dans Charlevoix, le Parti libéral, je pense, dans Charlevoix et je n'étais pas mûr à ce moment pour accepter la présence d'une représentante au fédéral du sexe supposément faible.

J'avais appuyé, au grand désespoir de mon père, qui était libéral je pense à tout crin qui disait que je faisais une erreur, j'avais appuyé la présence de M. Frédéric Dorion qui se présentait comme député conservateur indépendant. Mon père avait tellement raison que pendant les quelques années où il fut député, il n'a jamais voté une seule fois avec le Parti libéral. Je veux laisser forcément tout l'enthousiasme de son âge en espérant que tout ce qu'il espère pourra se réaliser. Il le fera dans l'avenir pour ses concitoyens. Cependant, en l'écoutant tantôt, cela a un peu dérangé le début de mon intervention. C'est qu'évidemment aux grandes options qui s'offrent à tous les gouvernements et aux champs d'activité que sont l'éducation, la santé, l'économie et autres, il est venu sur des problèmes plus terre à terre en disant qu'il était obligé de défendre ses concitoyens et parler du réseau routier de son comté.

Cela m'a quand même fait apporter la réflexion suivante: Dans une autre salle, présentement, on discute du projet de loi 38 par lequel le gouvernement veut empêcher l'intrusion du gouvernement fédéral dans un champ de compétence provinciale, soit le champ de la fiscalité municipale. Sous tous les gouvernements antérieurs, il y a eu des tentatives du gouvernement supérieur d'entrer un peu dans ce domaine. Quelle est la position du Parti libéral dans ce dossier? Je pense que tous mes collègues et moi-même disons: Nous ne contestons pas la compétence du gouvernement provincial, mais nous comprenons mal que tous les autres gouvernements - sauf un exemple que je donnerai tantôt - qui se sont succédé à la gouverne du Québec, que ce soit, à ma connaissance, le régime de M. Bourassa, que ce soit celui de M. Johnson, de M. Bertrand, malgré des heurts et des chicanes - et je pense que le ministre des Finances qui est ici en a eu passablement connaissance ayant été très près de tous ces gouvernements - on en est toujours venu ou à peu près à des ententes

respectant la compétence de chacun.

Tantôt, quand j'écoutais le jeune député Rouyn-Noranda-Témiscamingue blâmer forcément les retards que son comté doit subir dans le domaine de la voirie, j'avais l'impression que ce reproche m'était adressé étant donné que j'ai été pendant quelques années titulaire de ce ministère et je me disais ceci, et cela m'amène au projet de loi 38: Quand de l'autre côté de la Chambre on nous dit à tour de bras que c'est pour favoriser les anglophones qui vivent en Ontario que le gouvernement fédéral, un peu comme la tour de Pise, a toujours penché vers l'Ontario au détriment du Québec, je pense que le ministre des Finances et ceux qui sont les plus âgés de l'autre côté de la Chambre se rappelleront pertinemment qu'en 1961, n'eût été d'un autonomisme négatif de Maurice Duplessis qui pendant des années a refusé de signer l'entente fédérale-provinciale pour la construction de la route la plus importante qui traverse le Canada, la Transcanadienne, peut-être que les gouvernements qui se sont succédé par la suite

auraient eu moins de difficulté à couvrir les 44 000 milles du réseau routier qu'on rencontre dans le Québec, dans le réseau principal, tertiaire ou secondaire.

Je pense qu'on a subi à ce moment-là des retards de quelques années, car toute l'industrie est allée s'établir dans le Golden Belt, soit la ceinture des lacs de l'Ontario. Je pense qu'il faut le rappeler quand même à la mémoire des plus jeunes ici dans cette Chambre. Si, à ce moment-là, dans les années cinquante-cinq, cinquante-six et cinquante-sept, alors que les autres provinces mettaient en place un réseau routier invitant pour l'industrie, au Québec, on disait: Non, l'autonomie de la province ne permet pas que vous veniez acheter nos routes ou participer à l'achat de l'assiette des routes. Et pourtant, je pense que personne ne pourra nier que l'assiette de la route était remise à la province et que c'est la province, évidemment, qui devenait propriétaire de l'ensemble de toutes les infrastructures auxquelles participait le gouvernement fédéral.

J'ai tenté moi-même, dans les années ou je fus ministre des Transports, à même les taxes des contribuables, l'impossible pour améliorer ce réseau. Je pense que le gouvernement actuel fait la même chose et que d'autres gouvernements, dans une province aussi vaste que la nôtre et avec le climat qu'on connaît, en auront encore pour des années afin de faire en sorte que ce réseau soit complet.

Je voudrais revenir à la motion de mon collègue, le député de Vaudreuil-Soulanges, critique forcément le supplémentaire présenté par le ministre de Finances. J'écoute parler l'ensemble de ceux qui viennent de votre droite et, quand on vante les mérites du gouvernement du Parti québécois qui aurait, semble-t-il, réduit les taxes considérablement - je pense que le ministre des Finances nous le dit chaque fois qu'il présente un budget principal ou supplémentaire, j'aimerais leur rappeler que ce message a déjà apporté des votes dans la province de Québec, mais qu'aujourd'hui, quand l'ensemble des citoyens écoutent et qu'ils font le total de ce qui leur reste dans leur gousset, ils n'y croient plus d'aucune façon. Je dis que jamais un gouvernement au Québec n'aura vécu de l'inflation comme celui qui est devant nous et la taxe ascenseur en est un reflet percutant et combien coûteux pour chacun. Si on avait réduit nos taxes depuis 1976-1977, je vous demanderais où et à quels postes budgétaires nos concitoyens du Québec auraient eu des baisses sensibles?

Si vous me le permettez, M. le Président, je voudrais qu'on regarde huit postes budgétaires assez importants et qu'on fasse un parallèle entre ce qu'il en coûtait en taxes - d'accord, c'est en argent de 1970

à 1976 - et en argent du gouvernement du parti actuel, à compter de 1976-1977 jusqu'à maintenant. Il arrive souventefois qu'on nous dise qu'on a réduit la taxe sur les meubles, qu'on a enlevé la taxe sur les chambres d'hôtel, qu'on a réduit ceci, qu'on a baissé l'impôt sur le revenu. Quand je regarde les chiffres suivants, je me dis qu'avant de croire de tels messages, j'aimerais que les gens à votre droite regardent un peu ces chiffres-là. En 1976-1977, on réclamait aux contribuables québécois moins de 3 000 000 000 \$ en impôts sur le revenu, 2 900 000 000 \$ alors que, présentement, dans le budget actuel, 7 075 000 000 \$. Dans la contribution des régimes de santé, qui n'existent d'ailleurs que depuis la dernière année du gouvernement Bourassa, il en a coûté une somme de 275 000 000 \$, quand on a commencé à facturer les soins de santé, pour la contribution aux programmes de santé. Jamais un gouvernement n'a agi comme celui qui est devant nous. Dans la même claque - excusez l'expression - il a doublé cette contribution et on atteint cette année, non pas 275 000 000 \$, mais 1 425 000 000 \$. C'est l'une des taxes les plus nocives au Québec, car c'est une taxe directe pour chaque dollar d'emploi qui doit être payé. Chaque dollar d'emploi est taxé par le gouvernement actuel. Dans la vente au détail, on a, dans le dernier ou l'avantdernier budget, enlevé la taxe sur certains meubles ou certains articles, comme on va permettre aujourd'hui que d'autres articles servant à des personnes désavantagées physiquement soient exemptés de la taxe. Dans la dernière année du régime Bourassa, alors que ces exemptions n'étaient pas en vigueur, cela coûtait 1 365 000 000 \$ et, malgré tout ce que vous avez enlevé, vous allez chercher dans la poche contribuables, cette année, 2 158 000 000 \$. C'est passablement d'argent. (20 h 40)

M. le Président, que dire carburants? Alors que, dans le dernier exercice de Robert Bourassa, on allait chercher 430 000 000 \$ de taxes, cette année, c'est un montant de 1 266 000 000 \$ qu'on aura siphonné dans la poche de tous les contribuables québécois par la taxe ascenseur. Il n'y a pas seulement l'inflation. Il y a l'inflation de l'augmentation des prix du carburant qu'on voit assez souvent. J'ajoute que, même si, dans des régions, il y a depuis quelques jours une réduction de 0,04 \$ le litre de la taxe ascenseur, je vois mal comment le gouvernement, après des mois, n'a quand même pas jugé bon d'intervenir et d'appuyer fortement le gouvernement fédéral contre le trust international des compagnies de pétrole, qui a permis... Alors que, dans certaines parties du Québec, on se faisait la guerre des prix et que les carburants ont baissé de 0,09 \$ ou 0,10 \$ le litre, dans des régions comme la mienne, en aucun temps, on n'a eu 0,01 \$ de réduction, malgré la pauvreté de ces régions. Souventefois, on a connu des différences de 0,11 \$ et 0,12 \$ le litre, le gouvernement venant siphonner tous les jours dans la poche des contribuables démunis de 30 000 \$ à 40 000 \$, sous le couvert que les indépendants et les stations de pétrole ne voulaient pas se concurrencer. Il aurait appartenu, je pense, aux deux gouvernements, autant le gouvernement fédéral responsable des monopoles que le gouvernement provincial, d'intervenir dans ce sens.

Quand on regarde le domaine des repas et de l'hôtellerie, malgré que le prix de la chambre ne soit plus taxable, de 125 000 000 \$, c'est à 273 000 000 \$ qu'on

en est rendu aujourd'hui.

Je serai probablement obligé de réduire dans le temps qui m'a été imparti. Je voudrais parler également de ce qu'on avançait dans les jours précédents comme une trouvaille du Parti québécois selon laquelle l'entente-cadre signée sous le gouvernement Bourassa, en 1974, n'avait rapporté que quelques centaines de millions sous ce gouvernement, alors qu'aujourd'hui, c'est environ 1 500 000 000 \$ qu'on est allé chercher et, malgré qu'on soit un parti indépendantiste, on est capable de négocier. Ce serait quand même mêler des pommes et des citrouilles. Si je gagne 40 000 \$ par année et que mon voisin gagne 10 000 \$, même si je voulais faire croire à mes concitoyens que nous avons le même pouvoir d'achat, il n'y a pas un homme dans la société qui va me croire.

Quand on fait allusion au gouvernement Bourassa qui aurait reçu moins que l'actuel gouvernement de ces ententes, il y a peutêtre des raisons autres que celles que vous avancez. Comment aurait-on pu obtenir du gouvernement fédéral autant d'argent dans les ententes-cadres, alors que le budget variait de 25 000 000 000 \$\text{ à} 30 000 000 000 \$ au gouvernement central, entre 1970 et 1976, et qu'il atteint aujourd'hui... Je pense qu'on n'a qu'à faire référence aux chiffres avancés par le Vérificateur général pour dire que c'est près de 100 000 000 000 \$ dont on dispose là-bas avec le déficit qu'on connaît. Comment aurait-on pu le faire nous-mêmes, partie à ententes dans des pourcentages semblables, alors que nos budgets, entre 1970 et 1976, se situaient entre 5 000 000 000 \$ et 9. 000 000 000 \$, alors qu'aujourd'hui vous disposez de sommes qui varieront cette année entre 22 000 000 000 \$ 23 000 000 000 \$? Je pense qu'il faut quand même faire la part des choses et regarder les budgets d'antan et les budgets d'aujourd'hui.

Tout à l'heure, le ministre des Finances

était ici. Lors d'une intervention à propos du projet de loi 43, que je faisais la nuit dernière au sujet des travailleurs au pourboire, je disais que le gouvernement allait mettre en danger des centaines, pour ne pas dire des milliers de restaurateurs au Québec. Comment un gouvernement peut-il avoir le culot de fixer à 3,25 \$ le prix d'un repas non taxable à 10% en 1983 et 1984? Depuis combien d'années oblige-t-on l'industrie de la restauration à fournir des menus du jour à 3,25 \$? Non pas au Holiday Inn, non pas autour du Parlement, non pas au Reine Elizabeth, mais partout au Québec, dans tous les restaurants qui tirent la langue.

Avec des hausses du prix l'électricité qui ont atteint 26% dans deux dernières années, plus la hausse de cette année, cela va donner 30%, comment peut-on leur demander de fournir des repas à 3,25 \$ quand les aliments ont augmenté, depuis cette date, de 25%, 30% et 40%? Comment peut-on leur demander de continuer à fournir aux gens des repas à 3,25 \$ quand les loyers ont augmenté de 30% et 35%? On me répondra que personne n'a été obligé de le faire; mais on sait très bien que, pour tenter de conserver une clientèle, on oblige ces restaurateurs à se couper le cou partout au Québec, les conduisant tous vers la faillite appréhendée.

Pourquoi le ministre des Finances n'aurait-il pas fait preuve de logique et profité de son budget supplémentaire pour exclure de la taxe les repas de moins de 5 \$ afin que les travailleurs ne paient pas de taxe sur ces repas? Cela aurait également permis aux restaurateurs d'éviter une concurrence malsaine qui les placera dans une situation vraiment déplorable en 1984, s'il n'y a pas un redressement, alors que s'ajouteront tous les problèmes inhérents à la loi sur les travailleurs au pourboire.

J'espère qu'on pensera à cette industrie qui fait vivre des dizaines de milliers de personnes au Québec, l'une de nos industries principales. L'industrie touristique n'est pas seulement l'apanage d'installations de 400, 500 et 1000 chambres, ce sont des installations réduites, partout, en province, qui méritent également que le gouvernement

s'en occupe.

Parlant à bâtons rompus, je voudrais également dire un mot d'un geste qu'a posé le gouvernement récemment, qui aurait pu être posé il y a une année. Je vois le ministre du Travail ici, devant moi. Cela concerne le fameux permis de construction, le permis de classification. On nous dit que, dans le programme de Corvée-habitation, la construction de maisons, cela va bien; tant mieux et tant mieux si ça peut continuer. Ce que je comprends mal, c'est ceci. Il n'y a pas eu d'ouvrage en 1982, il n'y en a pas eu beaucoup non plus en 1983 pour les gens de la construction. Comment se fait-il qu'en

1982, les 33 000 ouvriers de la construction de la région de Québec, qui ont perdu leur permis de classification, comment se fait-il que ceux-là, on les a laissés tomber? Quelle raison peut-on invoquer pour repousser le même permis de ceux qui, cette année, n'ont pas pu se classer? Tant mieux pour ceux-là. Si c'est tant mieux pour ceux-là, pourquoi a-t-on deux poids deux mesures? Pourquoi ne pas permettre aux 33 000 employés de la construction de la région de Québec de rester dans le secteur d'activité où ils ont un apprentissage, le métier qu'ils ont choisi? (20 h 50)

Par la loi sur les travailleurs au pourboire, je ne voudrais pas accuser le gouvernement, mais j'ai l'impression que ce ne sont pas seulement les employés au pourboire qu'on veut rejoindre. Le gouvernement cherche à rejoindre le travail au noir. 0e dis que les 33 000 employés de la construction qu'on a limogés alors qu'on aurait dû leur permettre le même privilège que celui qu'on a accordé à ceux de cette année - tant mieux pour ceux-là - on les a conduits directement au travail au noir. Ils cherchent seulement à gagner leur vie, possibilité que le gouvernement leur a refusé en 1982.

Je voudrais dire deux mots en ce qui regarde des projets susceptibles d'intéresser davantage les gens de mon comté. Je me demande parfois si, ayant vécu à travers plusieurs régimes... Je me rappelle que, dans le temps, on disait, pour pouvoir bénéficier de travaux exécutés par les taxes des contribuables: Il faut être du bon côté. J'ai l'impression que c'est plus sophistiqué aujourd'hui, c'est peut-être moins criant.

Je vis dans une région qui est considérée comme une des six plus pauvres du Québec. Il y avait un CLSC chez nous qui était décidé déjà depuis très longtemps. Actuellement, tous les gens du milieu s'aperçoivent que d'autres endroits qui ont eu l'avantage de voter du bon côté peuvent obtenir l'implantation de CLSC alors que, dans un comté qui n'a pas voté du côté du gouvernement, on laisse tomber les gens qui vivent dans une région assez désavantagée.

En terminant - ma voix commence à s'irriter - on a nommé, semble-t-il, au Parti québécois un ministre responsable des irritants. Je dis que c'était le temps que vous en nommiez un. Je ne serai plus en politique la prochaine fois. Votre message était la meilleure machine de publicité que j'aie connue, il a passé la rampe longtemps. Là, il ne passe plus du tout. Quand on en dit trop et qu'on se vante trop, ça ne marche plus.

Quand vous allez aux États-Unis, M. le Président, et qu'une route est en construction... J'ai été quelques années ministre des Transports et une fois quelqu'un a eu le malheur de mettre une enseigne vantant les mérites du gouvernement. J'étais

tellement insulté que j'ai laissé le chantier. Une seule fois. Quand on visite les États-Unis, c'est écrit sur l'enseigne: Nous nous excusons d'entraver votre libre circulation. Vos taxes travaillent pour vous.

Je partais de chez moi hier matin et deux personnes me faisaient la remarque suivante - je ne répéterai pas le juron qu'on disait en même temps - On dirait que ça vient de leur poche, une subvention.

On a un beau petit hôtel de ville, c'est même un monument qui est classé. Il y a quatre enseignes de 4 pieds sur 8 pieds qui disent: Création de deux emplois temporaires de dix semaines; 4 pieds sur 8 pieds. Il y en a une à l'autre bout: Création de quatre emplois temporaires pour huit semaines. Il y en a quatre comme ca. C'est une condition sine qua non qu'un bout de route ne peut commencer sans que l'enseigne soit là. Pour n'importe quel programme, qu'il soit ministère des Affaires sociales ou de n'importe quel ministère, la condition sine qua non, c'est que ceux qui auront à exécuter le travail aient d'abord l'enseigne du gouvernement comme si ça venait de leur poche. S'il y en a un qui a payé de sa poche une fois de ce côté-là. au'il vienne me le dire.

Je pense qu'on n'a pas tous les mêmes méthodes pour faire de la politique. J'ai été pendant quelques années à l'administration de budgets qui, peut-être, dépassaient mes capacités. J'ai administré quelques milliards en budget. Si un sous-ministre était venu me demander: M. le ministre, voulez-vous signer une lettre d'intention à l'endroit d'une municipalité pour une subvention? J'aurais dit: Monsieur, vous allez changer de poste. Je n'ai jamais signé une lettre d'intention pour une subvention parce que ça ne venait pas de mes poches, ça venait de la poche des contribuables.

Quand vous envoyez, en tant que ministres, des lettres d'intention en vous vantant que cela vient de vos goussets ou comme si cela venait de vos goussets, les gens ont raison d'être irrités, parce que, chaque fois que vous donnez quelques chose, c'est une taxe que vous êtes allés chercher dans leurs goussets pour payer l'administration. Ils n'ont pas de remerciements à vous faire, comme ils n'avaient pas de remerciements à faire à l'époque où j'étais titulaire d'un ministère.

M. le Président, c'étaient quelques observations qu'à bâtons rompus je voulais faire relativement au budget qui est devant nous. Tant mieux, M. le Président, pour les quelques mesures valables qui sont quand même contenues dans ce budget. Si cela peut permettre que certains prêts dans le domaine de l'industrie, suivant des modalités qui seront appliquées, soient accordés à des entreprises pour leur permettre d'aller de l'avant, tant mieux. Pour les quelques

allégements fiscaux contenus dans ce budget, tant mieux également pour les contribuables québécois. Mais qu'on ne vienne pas, comme l'a fait le député de Shefford cet après-midi, nous dire que, dans le budget, il y a 2 000 000 000 \$ d'investissements pour l'industrie alors qu'on sait pertinemment que ce sont simplement des garanties qui seront données et que les seules pertes que pourra encourir le gouvernement ne seront des pertes que si des mauvais prêts ont été accordés.

C'étaient les quelques observations que je voulais faire concernant la motion annoncée par mon collègue de Vaudreuil-Soulanges, que j'appuierai sans aucun doute.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Verchères.

M. Jean-Pierre Charbonneau

M. Charbonneau: Merci, M. le Président. Je commencerai par reprendre quelques propos du député de Charlevoix, parce qu'il y avait vraiment, manifestement, dans ses propos, des incohérences qui ne peuvent être passées sous silence. Quand on entend le député de Charlevoix essayer d'utiliser le discours sur le budget pour continuer de mener l'attaque au projet de loi 38 et venir nous dire par la suite que le gouvernement actuel dépense au Québec selon la couleur politique des députés, il faut être effronté en maudit.

Une voix: On a vu cela chez vous.

M. Charbonneau: C'est effectivement parce qu'on veut empêcher vos amis libéraux...

Une voix: Voyons donc!

M. Charbonneau: ...qui ont les mêmes organisateurs politiques que vous, de faire cela et de continuer de faire ce qu'ils font depuis quelques années, et intensivement depuis un an, parce que les élections s'en viennent, qu'on a déposé le projet de loi 38 et qu'on va l'adopter. Vous venez essayer de camoufler cela en prétendant que nous dépensons selon la couleur politique des comtés. J'ai de petites nouvelles pour vous.

Les dépenses du gouvernement actuel sont faites, plus que cela ne l'a jamais été dans votre temps, selon des programmes normés. Dans le domaine municipal, toutes les municipalités du Québec sont sur un pied d'égalité, qu'elles aient des maires rouges, des maires péquistes, qu'il reste encore quelques maires de l'Union Nationale ou d'anciens créditistes. C'est vrai dans le comté de Charlevoix, c'est vrai dans le comté de Verchères, c'est vrai dans le comté de Maisonneuve, c'est vrai partout, M. le

Président. Il faut vraiment être effronté pour essayer, aujourd'hui, d'utiliser un subterfuge, c'est-à-dire le discours sur le budget, pour ramener cette affaire-là.

L'autre chose, M. le Président, où le jupon dépasse, où la combinaison dépasse, si on ne veut pas être sexiste, c'est l'exigence de visibilité qu'on nous reproche. Vous êtes les premiers à vous dépêcher à vous faire photographier avec les députés fédéraux qui, eux, plus que jamais on ne l'a fait et qu'on ne le fera, exigent des visibilités. On vient de déposer, au Parlement fédéral, un projet de loi sur les soins de santé et, dans le texte de la loi, une des conditions, c'est que la visibilité fédérale soit assurée. Vous venez nous reprocher à nous, au Québec, de dire aux citoyens que leurs taxes et leurs impôts qui sont dépensés par le gouvernement du Québec, oui, cela vient du Québec et que cela ne vient pas d'Ottawa...

- M. Mailloux: Me permettez-vous une question?
- M. Charbonneau: Certainement, monsieur.
- M. Mailloux: Voulez-vous mettre votre siège en jeu si je me suis fait photographier avec le député fédéral de Charlevoix?
- M. Charbonneau: Ah! M. le Président, je pourrais reconnaître avec le député de Charlevoix que lui ne s'est peut-être pas fait photographier.

M. Mailloux: Ah bon!

M. Charbonneau: Mais est-ce qu'il pourrait - je lui renvoie la balle...

M. Mailloux: Merci.

- M. Charbonneau: ...lui, mettre son siège en jeu et dire qu'aucun de ses collègues ne l'a fait?
- M. Mailloux: Non, je ne parle pas pour les autres.
- M. Charbonneau: Il sait bien que c'est
- M. Mailloux: Je ne parle pas pour les autres.
- M. Charbonneau: Il sait bien que plusieurs de ses collègues se dépêchent à faire la même chose.
- M. Mailloux: Ne généralisez pas; moi, je ne généralise pas. (21 heures)
- M. Charbonneau: M. le Président, les gens qui ont entendu le député de Charlevoix

parler en réplique à un discours sur un budget supplémentaire ont certainement conclu, surtout après ses dernières paroles, que cela ne devait pas être un si mauvais budget parce que, si cela avait été un très mauvais budget, on en aurait parlé beaucoup. J'ai écouté très attentivement le député de Charlevoix et je dois vous avouer qu'il n'y a pas beaucoup de références, quant à la pertinence du débat, au discours sur le budget qui a été prononcé par le ministre des Finances il y a quelques jours. Je pense que, si on prend des heures et des heures pour débattre de ce budget supplémentaire, c'est peut-être parce qu'il convient, dans notre société, que le Parlement épluche, parce que c'est son rôle, la valeur du budget présenté par le ministre des Finances. C'est d'abord pour cela un débat sur le discours du budget.

De toute façon, M. le Président, je voudrais essayer de vous parler un peu de ce budget supplémentaire, parce que cela fait déjà un certain temps qu'on en parle et il y a peut-être des gens qui ont oublié ce qu'il contenait. Essentiellement, il contient trois choses. Il contient d'abord un bilan des actions du gouvernement actuel, des actions de soutien et de relance économique depuis 1982, et il parle de l'importance que ces mesures ont eu sur la situation économique et sur la situation de l'emploi au Québec. Deuxièmement, ce budget contient des explications sur les effets de la reprise économique et de la gestion du gouverment sur les finances publiques. Je pense que c'est là un sujet important. Troisièmement, le budget, comme cela doit être le cas, indique un certain nombre de choix politiques et de décisions sur l'utilisation de la marge de manoeuvre budgétaire, financière que le gouvernement a réussi à dégager dans ce budget supplémentaire.

Si on prend les actions du gouvernement dont on a fait état dans ce discours sur le budget, je pense qu'on doit reconnaître que, depuis le début de la récession économique, le gouvernement du Québec, outillé comme un gouvernement provincial, et évidemment n'ayant pas des pouvoirs aussi importants et aussi puissants que le gouvernement du Canada sur la situation économique, a néanmoins posé des gestes importants, significatifs qui sont reconnus par tous ceux et celles qui font profession de s'occuper du monde des affaires ou de la question économique et même par nos adversaires politiques, sauf, bien sûr, ceux qui sont dans cette Chambre.

M. le Président, au printemps 1982, trois premières mesures importantes ont été prises par le gouvernement actuel. On a d'abord mis en place ce qu'on a appelé le plan Biron, c'est-à-dire un programme visant à sauver le maximum d'entreprises en difficulté, en misant sur leur capacité et

leur potentiel, même si elles étaient en difficulté à ce moment, ce qui nous a permis de faire un certain nombre de choses importantes. Je reviendrai tantôt sur les effets de ces mesures.

On a également mis en place un programme de création d'emplois important, en fait une batterie de mesures pour la création d'emplois qui ont amené une injection de fonds de 165 000 000 \$, ce qui était considérable par rapport à ce qui avait été traditionnellement consacré par le gouvernement du Québec à des programmes de création d'emplois temporaires ou permanents.

Troisièmement, au printemps 1982, le gouvernement a mis en place, à la suite du sommet socio-économique et à la suggestion que la Fédération des travailleurs du Québec avait faite, le programme Corvée-habitation qui est sans précédent dans le monde occidental en termes de solidarité et d'action économique. Ces mesures ont eu du succès durant toute l'année 1982.

Lors du dernier budget, celui de l'année financière 1983-1984, ayant fait le point sur la performance et l'efficacité de mesures, le gouvernement a conclu que chacune de ces trois mesures était importante et qu'il fallait les consolider et y aiouter d'autres éléments d'action économique, de soutien de l'emploi et de relance économique, ce qui nous a amenés à prendre, là aussi, une série de mesures qui sont les suivantes: Aux programmes de création d'emplois mis en place l'année précédente, on a ajouté beaucoup plus de fonds. Alors que, en 1982, on y avait consacré 165 000 000 \$, comme je l'indiquais tantôt, comparativement 40 000 000 \$ l'année précédente, cette année, on a injecté 265 000 000 \$ dans différents programmes de création d'emplois que les gens connaissent bien dans leur milieu, dans leur comté. On a également, au chapitre de la création d'emplois, maintenu le plan Biron, parce qu'il donnait de bons résultats et qu'il réussissait finalement à atteindre l'objectif qu'il s'était donné, c'està-dire éviter que des entreprises ferment leurs portes, alors que c'étaient des entreprises qui ont du potentiel et que, si on pouvait passer à travers la récession, elles seraient dynamiques. Troisièmement, on a appuyé - cela va se traduire prochainement, et on l'a vu cette semaine quand le ministre des Finances a posé le premier geste concret que le gouvernement avait à poser dans cette affaire - la création du fonds de solidarité de la FTQ. Cette semaine, on a donné un chèque de 10 000 000 \$ à la Fédération des travailleurs du Québec.

On a également poursuivi notre action d'aide à la construction domiciliaire en réduisant encore plus les taux d'intérêt qui étaient prévus dans le programme Corvée-

habitation, en ajoutant une subvention spéciale de 3000 \$ pour remplacer le programme fédéral qui avait été arrêté. On a accordé une déduction spéciale aux détenteurs de REEL pour l'achat de maisons neuves, on a ouvert le programme au secteur locatif et on a amené un certain nombre d'aménagements qui ont assoupli et bonifié le programme de Corvée-habitation.

On a également - cela est assez important - adopté toute une série de mesures qui visaient spécialement l'accélération des investissements publics au Québec, des investissements de l'État québécois et de ses partenaires, les municipalités et les sociétés d'État. 200 000 000 \$ de travaux sont en train d'être effectués par Hydro-Québec, 140 000 000 \$ ont été consacrés au niveau de l'oppositionement des l'accommendates. l'assainissement des eaux 100 000 000 \$ dans le domaine du transport en commun. Dans ces deux cas, le discours sur le budget ne le cache pas, on n'a pas atteint les performances qu'on voulait atteindre et c'est pour cela que le plan de relance qui a été appagé par le pramier relance qui a été annoncé par le premier ministre amène des modifications sur ces deux chapitres pour finalement qu'on atteigne les objectifs qu'on s'était donnés au début de l'année. On a également consacré 50 000 000 \$ additionnels en crédits pour la voirie provinciale, la voirie régionale, ce qui amène beaucoup de résultats concrets dans nos comtés ruraux.

Dans un troisième temps, on a accéléré par une série de mesures les investissements privés, d'abord en mettant sur pied un programme spécial de réduction des tarifs d'électricité, ce qui a permis à Reynolds de mettre en place un projet d'investissement considérable, ce qui nous a permis de décrocher le projet Pechiney. On a consacré 10 000 000 \$ à un programme spécial de subventions pour différents domaines au permis de la consecré de la consecret de la niveau de l'investissement privé et on a aussi adopté un programme important, dans le domaine de l'agro-alimentaire, pour la production céréalière sur une période de trois ans. C'est plusieurs dizaines de millions qui vont être consacrés à cela et qui ont déjà commencé à être consacrés. J'écoutais hier le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation parler déjà des résultats de ce programme, avant que l'année financière soit terminée. Ce programme réussit très

On a adopté une série de mesures qui visaient à implanter plus rapidement et plus énergiquement le virage technologique au Québec et on reconnaît actuellement qu'on est à l'avant-garde au Canada dans ce domaine. 173 000 000 \$ pour l'introduction de micro-ordinateurs dans les écoles, des crédits additionnels pour le développement technologique de centres de recherche et des crédits d'impôt égaux à 10% des salaires

versés au Québec pour des activités de recherche et de développement. On a également consolidé tout le travail qui se faisait au niveau du ministère du Commerce extérieur par une série de mesures dont des crédits additionnels de 8 000 000 \$ pour soutenir le travail de prospection de nos entreprises québécoises sur le marché international.

M. le Président, ces mesures ont donné des résultats significatifs. On en a fait état et le ministre des Finances en a fait état discours sur le budget supplémentaire. Je pense que, finalement, on juge l'arbre à ses fruits et je vais vous présenter quelques fruits en n'ayant pas la prétention, pas plus que le ministre des Finances d'ailleurs, de dire à la population et aux gens qui nous écoutent que l'ensemble de ces mesures ont fait que ce sont elles seules qui sont responsables de l'amélioration de la situation économique du Québec. Comme je le disais tantôt, le gouvernement du Québec le disais tantot, le gouvernement du Québec a des moyens limités dans le domaine économique. C'est évident que ces moyens limités ne peuvent pas à eux seuls changer la situation, mais, quand ils sont bien utilisés - c'est ce qu'on a essayé de faire - ils peuvent considérablement influer sur la situation et la preuve, la voici, M. le Président.

Depuis le mois d'avril 1982, le plan Biron dont je vous ai parlé tantôt, a permis de sauver pas moins de 700 entreprises au Québec dont plusieurs dans mon comté, plusieurs dans les comtés des députés de l'Opposition comme dans les comtés des députés ministériels. Ce n'est pas moins de 32 000 emplois qui auraient été perdus, qui ont été sauvegardés par ce travail, par cette mesure. D'avril 1982 au mois de mars 1983, lors de la première phase des mesures de lors de la première phase des mesures de relance économique du gouvernement, on a créé 32 000 emplois. Depuis mars 1983, à ces 32 000 emplois se sont ajoutés 45 000 emplois encore dont près de 75% pour des jeunes. À la fin de l'année budgétaire en cours, à la fin du mois de mars, on pense qu'on va atteindre facilement l'objectif de 60 000 emplois créés, soutenus avec ces mesures.

Depuis des dizaines d'années, on avait retrouvé au Québec un taux de chômage qui se situait autour de 33% de la moyenne canadienne. Cela a même monté jusqu'à près de 35% durant le pire moment de la récession économique, il y a un an et demi. Aujourd'hui, en partie à cause des efforts du Aujourd'nui, en partie a cause des efforts du gouvernement du Québec et aussi des efforts du secteur privé, on a baissé à 28%. Cela ne s'était jamais vu dans l'histoire des statistiques canadiennes. Il doit y avoir quelques liens entre les mesures dont j'ai fait état tantôt et cette réalité qui est nouvelle, finalement, quand on regarde la situation économique du Québec. (21 h 10)

Grâce au programme Corvée-habitation, on a vu cette année les mises en chantier augmenter de 135% contre 73% en Ontario et 44% dans tout le Canada. Les politiques spéciales qu'on a mises en place, notamment au niveau des investissements privés, ont fait en sorte qu'actuellement, il y a des projets en chantier où des décisions ont été prises qui vont susciter des investissements pour au-delà de 6 000 000 000 \$. Ce ne sont pas des pinottes, 6 000 000 000 \$. Et ce sont des décisions, des investissements et des projets qui n'auraient pas été faits - et les promoteurs le reconnaissent - si le gouvernement du Québec n'avait pas mis en place un certain nombre de mesures incitatives. Selon le Conference Board du Canada - et ce n'est pas un organisme particulièrement voué aux intérêts du Parti québécois et de l'indépendance du Québec - le Québec va afficher en 1983 une croissance économique supérieure à huit des neuf autres provinces du Canada. Et pour 1984, le même organisme prévoit que la progression du produit intériour réal du Octobre ve déparence la prévoit que la progression du produit intérieur réel du Québec va dépasser la moyenne canadienne.

Je termine sur ce bilan, ces résultats qui sont, néanmoins, assez significatifs, en vous disant que des millions de dollars de contrats qui ont été accordés à des entreprises du Québec à l'étranger ne l'auraient pas été - et là encore, les promoteurs de ces entreprises le reconnaissent - ces contrats n'auraient pas été accordés n'eût été de l'action du ministère du Commerce extérieur.

C'est ce que disait d'abord le discours sur le budget. Îl disait autre chose aussi. Il disait que les effets combinés de la gestion serrée qu'on a exercée depuis quelques années des dépenses publiques de l'État québécois, ainsi que de la reprise économique ont eu un impact réel, positif, sur la situation budgétaire du Québec. C'est ce que dit le discours sur le budget et je pense que personne de l'autre côté n'a été capable de contredire cela. Si on parle de gestion rigoureuse, ceux qui essaient de nous indiquer que cette gestion n'est pas rigoureuse sont dobligés de reconnaître que, quand nous faisons notre bilan par rapport au leur, avec à peu **près** le même nombre d'années d'exercice du pouvoir, l'un dans l'autre, les chiffres parlent par eux-mêmes. En 1983, on compte moins de fonctionnaires au service du Québec, de l'État québécois, **qu'en** 1976, alors que, de 1970 à 1976, le gouvernement Bourassa engageait 4000 fonctionnaires de plus par année, soit 24 000 de plus au total durant le règne du gouvernement Bourassa, phase 1. Et la phase 2, on va s'organiser, M. le Président, pour qu'elle vienne le plus tard possible.

En 1983 - et cela ne s'était jamais vu sous leur gouvernement - les budgets du

ministère des Affaires sociales et du réseau de l'Éducation sont équilibrés. Ce n'était pas facile de prendre un certain nombre de mesures et de décisions pour en arriver à cela. Mais il fallait le faire. Jamais ils n'ont réussi à le faire et nous, on a réussi. En 1976, les particuliers du Québec, quand on a pris le pouvoir, payaient 19,5%, presque 20% de plus de taxes et d'impôts qu'en Ontario. Et, avec les mesures qui ont été adoptées et qui sont en discussion par ce budget supplémentaire, on a ramené l'écart à 11,9%, et regardez bien ce qui va se passer lors du prochain budget, le printemps prochain. Vous les verrez encore critiquer, mais en même temps critiquer avec un sourire narquois, parce qu'ils se rendront compte qu'on aura réussi une performance qu'ils n'ont pas été capables de réussir quand ils étaient au pouvoir.

On pourrait également parler du déficit qui n'a pas augmenté depuis plusieurs années au Québec, toute proportion gardée. Quand on sait que l'inflation fait en sorte que les dépenses et les revenus augmentent, le déficit du Québec est resté stationnaire. Cela nous a permis, ce contrôle serré - on pourrait ajouter des exemples - des dépenses publiques, de dégager une marge de manoeuvre intéressante. Cette marge de manoeuvre, ajoutée à des revenus additionnels qui nous sont venus, bien sûr, par l'amélioration de la situation économique qui, notamment, a permis d'obtenir plus de transferts fiscaux fédéraux qu'on n'en avait prévus, parce que cette situation économique a eu une espèce de jeu compliqué qui fait en sorte que, à cause de la mauvaise situation économique, le gouvernement fédéral a été amené à payer plus qu'il ne l'avait prévu au gouvernement du Québec, tout cela a permis de dégager une marge de manoeuvre d'environ 500 000 000 \$ qui nous a permis et va nous permettre à la fois d'enclencher les mesures qui ont été annoncées par le premier ministre et de prendre un certain nombre de décisions qui sont des décisions de bonne gestion des choses publiques.

Qu'a-t-on fait, M. le Président, avec la marge de manoeuvre dont je viens de parler? On a d'abord utilisé 30 000 000 \$ pour financer les premiers déboursés de la relance. Là, on nous a servi toute une argumentation pour nous dire que c'était épouvantable de n'avoir consacré que 30 000 000 \$ aux mesures qui ont été annoncées par le premier ministre. Mais n'importe qui qui, par exemple, a à faire un achat important sait que la première chose qui doit être faite pour que la dépense s'effectue, c'est la décision. Entre le moment où on décide, le moment où on achète effectivement le bien et le moment où on à payer ce bien, il y a souvent des laps de temps importants. On nous reproche d'avoir décidé alors que c'est notre première

responsabilité. On a décidé une série de mesures importantes. Certaines de ces mesures amènent des déboursés plus rapides que d'autres. On a prévu ce qu'il fallait pour les déboursés les plus rapides. Pourquoi aurions-nous prévu plus d'argent que c'était nécessaire, alors que les mesures qui sont en place ou qui vont commencer le 1er janvier et qui, dans certains cas, sont déjà en route nécessitaient pas des déboursés immédiats? Cela aurait été aberrant et n'importe qui qui gère un budget de famille comprend que ce n'était pas nécessaire que le gouvernement affecte 300 000 000 \$ pour des dépenses qui pouvaient être payées dans un ou deux ans et même plus. Ce qui était important, c'est que des décisions qui vont avoir un impact considérable sur la situation économique soient prises maintenant et il n'y a personne qui pourra nous reprocher de ne pas avoir pris ces décisions. On y reviendra, à ces décisions.

On a donc également décidé, parce que ce n'était pas nécessaire d'enclencher des déboursés rapidement en regard du plan de relance, de consacrer une bonne partie de cette marge de manoeuvre à payer cette année des factures qu'on aurait eu à payer l'an prochain. On va nous dire: Vous auriez pu faire autre chose que de payer des factures anticipées. Bien sûr! Il est certain qu'on aurait pu réduire certains types de taxes plutôt que de payer nos factures plus rapidement. Mais on a décidé de faire cela pour une raison qui est fort simple: parce que, il y a quelques mois, le gouvernement a annoncé son intention de présenter à l'ensemble de la population du Québec, à l'ensemble des contribuables du Québec, un livre blanc qui modifierait fondamentalement la fiscalité des particuliers. On ne croyait pas utile - c'était notre prétention et cela l'est toujours - de s'engager dans une série de réformettes, alors qu'on veut s'engager dans les prochaines semaines - et les citoyens du Québec pourront apprécier l'ampleur de cette réforme dans les semaines qui vont venir - dans une réflexion collective majeure sur la fiscalité des particuliers. On a donc préféré payer des factures plus rapidement parce qu'on n'aura pas à les payer l'an prochain et que, de toute façon, un dans l'autre, cela s'équivaut normalement.

Finalement, on a décidé de prendre une mesure significative, c'est-à-dire de réduire la taxe sur l'essence de 10%. Cela nous a amenés à y consacrer, jusqu'au mois de mars, 132 000 000 \$. Donc, une partie de la marge de manoeuvre, 132 000 000 \$, a été à la réduction de la taxe sur l'essence. Il y a des Québécois qui, actuellement, ignorent que le résultat de cette diminution de la taxe sur l'essence fait en sorte qu'actuellement le gouvernement qui taxe le plus l'essence n'est pas le gouvernement du Québec, c'est le gouvernement fédéral. Alors

qu'avant le budget supplémentaire dont on parle actuellement, le niveau de la taxe provinciale sur l'essence était de 29,3%, celui du gouvernement fédéral était de 22,9%. C'était, évidemment, plus taxé au Québec qu'à Ottawa au niveau de l'essence mais, depuis le 21 novembre, le pourcentage de la taxe québécoise est de 23,6%, alors que le pourcentage prélevé par le gouvernement fédéral est de 24,7%. J'ai l'impression que des gens qui nous ont adressé, de l'autre c&té de la Chambre, des critiques depuis un certain nombre de mois sur la taxe ascenseur devront rajuster leur tir et le diriger vers leurs amis libéraux s'ils veulent être logiques avec les réclamations qu'ils ont faites ou les doléances qu'ils ont présentées au gouvernement du Québec dans cette Chambre depuis déjà plusieurs mois. (21 h 20)

M. le Président, il y a aussi 21 mesures fiscales additionnelles qui bonifient une série de domaines, y compris la capitalisation des entreprises et la situation fiscale des Québécois, mais je n'ai pas l'intention de passer en revue chacune de ces 21 mesures. Il est évident que les députés de l'Opposition, non plus, ne s'attarderont pas à ces 21 mesures. Âu moins, le député de Charlevoix a eu l'honnêteté de reconnaître, tantôt, qu'il y avait de bonnes choses dans ce budget. Il l'a dit à la fin de son discours. Il l'a dit rapidement, mais il l'a dit néanmoins et cela me suffit. Après tout, il ne faut pas trop en demander à un député de l'Opposition; ils ont leur partie à jouer et c'est très bien. Que le député de Charlevoix ait reconnu que ce budget supplémentaire contient de bonnes

mesures, cela me suffit.

Je voudrais maintenant, en regard du plan de relance qui a été annoncé, profiter de ce débat pour vous parler un peu de l'action que le gouvernement du Québec a menée à l'endroit des jeunes. Au mois de mars, donc avec les crédits prévus dans le budget de l'année financière en cours, le gouvernement a mis en place une série de mesures visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Je reprends les principales mesures annoncées par le premier ministre au mois de mars, des mesures qui visaient d'abord au maintien et au retour des jeunes décrocheurs aux études. 27 000 000 \$ ont été consacrés par le ministère de l'Éducation à ces mesures de maintien et de retour aux études avec les résultats suivants qui sont une primeur ce soir à l'Assemblée nationale, qui n'ont pas encore été rendus publics.

Si on fait le bilan de ce travail de maintien et de retour aux études, on peut se rendre compte que 10 000 000 \$\\$ en équipements nouveaux ont été répartis de la façon suivante: pour les secteurs du commerce et du secrétariat, 139 écoles du Québec ont bénéficié d'équipement nouveau;

en électromécanique, 23 écoles du Québec ont bénéficié d'équipement additionnel; en mécanique industrielle, 70 écoles du Québec ont bénéficié d'équipement additionnel; en équipement motorisé, 124 écoles du Québec

en ont bénéficié.

D'autre part, 222 projets d'orientation, d'information, de prévention de l'abandon scolaire, de retour des décrocheurs dans des classes de formation ou dans des écoles de décrocheurs, des processus spéciaux de formation ont été acceptés et mis en place par 82 commissions scolaires francophones et anglophones du Québec dans pas moins de 318 écoles secondaires du Québec, ce qui nous a permis d'intervenir directement et d'avoir une action significative et positive sur pas moins de 42 000 jeunes du Québec qui auraient peut-être déjà décroché de leur cours secondaire ou qui s'apprêtaient à le faire. Les actions qui ont été menées par les enseignants, par les commissions scolaires à l'intérieur du plan d'action que le gouvernement a mis en place au mois de mars ont permis cela.

Ce qu'il est intéressant de constater, c'est que, à cause de ces résultats, on a décidé d'aller plus loin et c'est ce qui, entre autres, a été annoncé par le premier ministre, il y a quelques semaines, dans le plan de relance. On ajoute à cela les services de l'éducation des adultes qui ont permis, dans 33 commissions scolaires, d'offrir des services additionnels pour rejoindre pas moins de 1000 jeunes décrocheurs identifiés. On a également permis à 2000 jeunes une accessibilité additionnelle aux cours par correspondance, ce qui n'aurait pas été le cas si des crédits additionnels n'avaient pas été prévus à cet

Au niveau collégial, on a créé quatre nouveaux sous-centres s'adressant à 344 étudiants dans des régions éloignées, possiblement dans la région de mon collègue, le député de Rouyn-Noranda. 26 nouvelles options, s'adressant à pas moins de 1000 étudiants, ont été ouvertes grâce à ce plan d'action spécial pour les jeunes. On a également mis en place six centres spécialisés. On a mis sur pied, par le biais du service d'éducation des adultes, 17 projets spéciaux de formation à l'intention de 400 jeunes décrocheurs identifiés au niveau collégial.

M. le Président, vous me faites signe que mon temps achève. Je pourrais également vous parler de la formation en entreprise, objectif qui avait été placé, au débût de l'année, à 2500 jeunes et qui a été révisé récemment par le premier ministre et le Conseil des ministres. Maintenant, l'objectif de formation professionnelle alternée - tant de travail, tant d'étude - pour les jeunes du Québec sera - c'est un défi considérable que la nouvelle ministre de

la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu aura à relever - de former, au cours des prochaines semaines et des prochains mois, pas moins de 30 000 jeunes.

On a également intensifié tout le travail au niveau de la création d'emplois. Comme je l'indiquais tantôt, pas moins de 74% des emplois qui ont été créés grâce au programme de création d'emplois temporaires et permanents qui a été mis en place par le gouvernement sont allés à des jeunes.

J'entendais cet après-midi un député de l'Opposition avoir, finalement, presque l'indécence de dire que le gouvernement n'a rien fait. Bien sûr - je suis le premier à le reconnaître - ce n'est pas assez quand on regarde la situation actuelle des jeunes. Mais ce gouvernement a pris des mesures fondamentales qui ont eu un effet important. Ce qui est plus important encore, c'est que, parce que ce gouvernement s'est rendu compte que ces mesures étaient des mesures de fond, il a décidé, avec ce budget et avec la décision qui a été annoncée par le premier ministre, d'aller plus loin dans chacune des directions de fond qui avaient été prises au début de l'année 1983.

Je termine en disant que ce qu'on a fait au niveau du plan de relance, soutenu par le budget supplémentaire et soutenu par le prochain budget qui arrivera dans quelques mois, c'est un pari sur l'avenir, un pari sur l'intelligence, un pari sur la responsabilité. Les retombées électorales ne viendront pas demain matin, mais on pense que c'est important de prendre maintenant des décisions parce qu'on pense que les Québécois ont l'intelligence et la responsabilité et ils verront clair à un moment donné.

Si on peut formuler un voeu en cette fin d'année - on aura bientôt, dans quelques jours, à quitter ce parlement pour les fêtes c'est que l'ensemble des Québécois soient convaincus que, s'ils le veulent, ils peuvent être les meilleurs. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Charlesbourg.

M. Marc-Yvan Coté

M. Côté: M. le Président, j'ai écouté attentivement pendant une demi-heure le député de Verchères discourir sur les grandeurs du projet de relance et du budget du ministre des Finances et, principalement dans les cinq dernières minutes qu'il a prises sur sa demi-heure, nous expliquer les grands mérites du progrès fait pour la jeunesse par le gouvernement actuel.

Je ne veux pas être très long là-dessus parce que je voudrais d'abord parler, avant tout, de la région de Québec, mais je me suis étonné de son empressement à parler des jeunes. Je me suis rappelé qu'il n'y a

pas tellement longtemps ce même député, qui avait une responsabilité bien particulière de défendre le dossier des jeunes auprès du premier ministre, a tout simplement démissionné de son poste et est quand même demeuré adjoint parlementaire. Oui, *M.* le député de Verchères, il reste beaucoup à faire lorsqu'on regarde les statistiques de chômage pour les jeunes, en particulier les 15-24 puisque, en novembre 1982, il y avait 22,6% de chômage et, en novembre 1983, 21% de chômage. Il reste encore beaucoup de travail et ce n'était certainement pas le temps et le moment pour quelqu'un qui avait une responsabilité comme celle-là de démissionner de son poste.

Ceci étant dit, M. le Président, vous me permettrez dans un premier temps de vous parler du budget. Vous savez que nos amis les péquistes ont une bonne philosophie basée sur deux thèmes: l'équité fiscale et l'équité sociale. Lorsqu'on parle de la région de Québec, on peut se poser une question: Est-ce qu'elle a besoin d'un budget qui vise à rétablir l'équité fiscale et l'équité sociale? Il y a des faits et je ne voudrais vous en mentionner que quatre pour être à même d'évaluer la situation, M. le Président, vous

qui êtes d'une autre région.

Regardons, d'abord, les statistiques de chômage pour le Québec. Il est bon de rappeler aux députés d'en face et aux citoyens qui nous écoutent qu'au Québec, en 1976, il y avait 257 000 chômeurs, qu'en novembre 1983, après sept ans d'administration péquiste, on se retrouvait avec 407 000 chômeurs, sans compter les 75 000 chômeurs cachés que l'on retrouve au Québec, au-delà de 50% des chômeurs cachés dans tout le Canada puisque, dans tout le reste du Canada, il n'y a que 71 000 chômeurs. La région de Québec ne fait pas exception avec un taux de chômage de 12,1%, particulièrement ressenti dans le comté de Charlesbourg. (21 h 30)

Deuxième point de référence: le bienêtre social. On se souviendra qu'en 1977 il y avait, dans la région de Québec 35 236 gens qui bénéficiaient de l'aide sociale; en décembre 1982, il y a un an, il y en avait 45 496. Le thème du Parti québécois en 1981, c'était: "Faut rester forts." En décembre 1983, 54 868 personnes bénéficiaient de l'aide sociale. Voilà où nous ont menés sept ans d'administration péquiste. C'est une augmentation des bénéficiaires de l'aide sociale dans la région de Québec de 56%.

Troisième point de référence. Vous vous souviendrez sans doute, M. le Président, vous qui êtes un syndicaliste, de la période extrêmement difficile que les fonctionnaires du gouvernement, tant du secteur public que du secteur parapublic, ont eu à subir il n'y a pas tellement longtemps. Évidemment, vous

savez la concentration des fonctionnaires dans la région de Québec, vous devez constater qu'il y a là un phénomène tout à important quant à la situation économique de la région de Québec. Quel est l'impact dans la région de Québec de toutes les coupures du président du Conseil du trésor, député de Matane, résident de Louis-Hébert, celui-là même qui a fait adopter ces lois iniques et qui a enlevé, dans la région de Québec, au-delà de 150 000 000 \$? J'en prends à témoin le journal Les affaires paru dans la semaine du 9 au 15 avril 1983. Sous le titre Québec sous le choc du recul de l'industrie gouvernementale, on disait ceci: "Au-delà des récupérations de salaires par le gouvernement, qui ont facilement, au cours trois derniers mois, dépassé les 150 000 000 \$ dans la région, le Québec métropolitain est aujourd'hui confronté à une absence de projets à caractère industriel ou touristique susceptibles de prendre la relève face à la décroissance de la fonction publique et parapublique."

Un quatrième point, M. le Président, que l'on retrouve dans un article publié dans le Devoir sous la signature de M. Georges Jodoin. M. Jodoin est un employé du gouvernement, donc normalement crédible; c'est un économiste à la Direction des études régionales du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec. Voici ce qu'il disait concernant le pouvoir d'achat des gens de la région de Québec: "D'autre part, le revenu moyen des contribuables de la région, déjà inférieur de 665 \$ à celui de la région de Montréal, a tendance à s'éroder plus rapidement à Québec qu'à Montréal. En effet, le pouvoir d'achat des travailleurs a baissé de 2,15% dans la région de Québec comparativement à 1,45% dans la région de Montréal au cours des deux dernières années. Cet écart s'accroîtra sensiblement en 1983 l'effet de la politique salariale restrictive du gouvernement du Québec puisque, toutes proportions gardées, il y a six fois plus de fonctionnaires dans la région de Québec que dans la région de Trois-Rivières - des gens que vous connaissez très bien, M. le Président - ou la région de Montréal."

On peut ajouter à cela, aisément, l'impact de projets de loi aussi iniques que le projet de loi 38, qui viendra littéralement priver certaines municipalités de subventions qui sont nécessaires à leur bon fonctionnement, et que le projet de loi 43, considérant que le Québec est une région touristique et qu'inévitablement le projet de loi qu'a déposé le ministre du Revenu affectera davantage les citoyens et les travailleurs de la région de Québec.

Donc, M. le Président, je n'hésite nullement à dire: Oui, effectivement, la région de Québec a besoin d'un équilibre fiscal et d'un équilibre sur le plan social que le gouvernement aurait dû manifester dans son budget.

Si on regarde de plus près ce similiprojet de relance économique que le premier ministre nous a annoncé à la télévision, à grand renfort de publicité et d'apparat, et que, par la suite, deux jours plus tard, le ministre des Finances venait concrétiser dans ses prévisions budgétaires, quel est l'impact véritable au niveau de projets pour la relance de la région de Québec? Regardons de plus près ce qu'on a annoncé. Est-ce que les cityones de la région de Québes et les cityones de la région de Québec et les citoyens et les citoyennes de Charlesbourg y ont trouvé leur compte compte tenu de ce qui a précédé: le chômage, le bien-être social, la perte de 150 000 000 \$ dans l'économie du Québec les pertes appréhendées du niveau des projets de loi 43 et 38? Un des premiers éléments dans ce projet de relance, confirmé par le ministre des Finances, c'est la construction d'un intercepteur d'égout sur la rive sud de Montréal avec un engagement budgétaire de 50 000 000 \$. Le deuxième, la maison de l'Orchestre symphonique de Montréal, 160 000 000 \$. On entendait ce matin, à la période des questions, le député Montmorency, ministre des Aff Affaires culturelles, lancer la balle dans le clan fédéral en disant: Ils ne veulent pas participer, alors qu'on a déjà annoncé le projet de 160 000 000 \$ pour Montréal. Troisièmement, nouveau siège d'une maison de la science et de la technologie. Evidemment, on ne sait pas encore tout à fait combien cela va coûter, mais cela n'a pas d'importance, on a encore du temps pour calculer et on arrivera avec les chiffres plus tard, mais il y a une volonté gouvernementale d'implanter, dans la région de Montréal, cette nouvelle maison de science et de la technologie. Quatrième projet, un centre de la nature et de l'alimentation à Terre des hommes. Encore là, il n'y aucune somme, aucun montant fixe, un autre projet pour la ville de Montréal. On a poussé l'odieux jusqu'à annoncer qu'on construirait, dans l'Est de Montréal, une maison pour le Centre de recherche industrielle du Québec, alors que le Centre de recherche industrielle du Québec est installé à Québec, qu'il emploie 223 personnes et qu'il laisse dans l'économie de la région de Québec 13 000 000 \$, créant ainsi de l'incertitude au niveau de cet équipement majeur en termes de recherche et d'emplois dans la région de Québec. C'est cela, le projet de relance, c'est cela qu'on a

J'écoutais, hier soir, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, bien gras, annoncer aux citoyens du Québec que tout allait bien et que ce gouvernement, ces faiseurs d'images, avaient réussi à implanter au Québec de l'industrie lourde. Le ministre nous disait:

Bécancour, 1 500 000 000 \$; Laterrière 1 000 000 000 \$. C'est ce que le premier ministre a annoncé avant les élections partielles pour tenter de sauver les meubles, au moment où l'Alcan n'était même pas prête à l'annoncer. Il disait: Windsor, 773 000 000 \$; Baie-Comeau, 500 000 000 \$; Mirabel, 500 000 000 \$.

M. le Président, puis-je vous dire que, si les citoyens et les citoyennes de la région de Québec croient ce qu'ils entendent, s'ils voient passer partout les investissements majeurs, en tenant pour acquis qu'ils se réaliseront et que ce ne sera pas comme lors de la visite du premier ministre à Natashquan, il y a deux ans, ou il a annoncé la construction d'une route dont les piquets d'arpentage ne sont même pas encore plantés - on en voit donc passer partout, sauf dans la région de Québec?

On a eu droit à quoi? Le ministre de la Science et de la Technologie, la semaine dernière, nous a fait un cadeau. Ce ministre est venu à Québec nous annoncer qu'on implanterait deux centres de recherche à Québec, deux sur six, un premier sur la bureautique et les ressources humaines, un investissement de 6 000 000 \$ créant 75 emplois; un deuxième centre sur la valorisation de la biomasse, un investissement de 17 000 000 \$ créant 25 emplois. Jusque-là, cela va bien. On se dit: La région de Québec a quand même réussi à obtenir 23 000 000 \$, 100 emplois, cela ne va pas si mal.

(21 h 40)

Lorsqu'on fouille plus en profondeur et qu'on va voir réellement ce qu'il y a comme investissements actuels, on constate que ces investissements s'étaleront de 1984 à 1987. Ah, surprise, c'est sur quatre ans! Donc, cela fait qu'en réalité on aura 5 750 000 \$ d'investissements en 1984 qui seront issus du budget qu'on a déposé le 15 novembre dernier. Qu'est-ce que cela démontre? Cela démontre que les députés et ministres de la région de Québec, de La Peltrie, de Lévis, de Montmorency et, enfin, pour terminer, de Vanier ont un poids tout à fait exceptionnel et qu'ils défendent très bien le thème particulier qu'ils ont défendu la dernière fois: Faut rester forts", qu'ils l'ont très bien défendu au moment de ce budget, qu'ils l'ont très bien défendu dans le plan de relance et qu'effectivement avec ces hommes, avec ces députés, la région de Québec va demeurer très forte sur le plan économique et très forte sur le plan de l'aide sociale.

Cependant, vous comprendrez facilement l'étonnement et la réaction des citoyens et des citoyennes de la grande région de Québec, et je suis convaincu que le député de Vanier aurait intérêt à écouter ce qui suit. M. le Président, le ministre de l'Environnement s'est promené dans tout le Québec pour annoncer des programmes et signer des protocoles d'entente à peu près partout au Québec au niveau de l'assainissement des eaux. J'ai l'impression que ces ministres ont été sensibilisés aux problèmes que vit actuellement la Communauté urbaine de Québec puisqu'en septembre, le 15 septembre 1983 plus exactement, la Communauté urbaine Ouébec signait une entente avec le ministre l'Environnement au coût de 224 000 000 \$. C'est avant même que le ministre des Finances dépose son budget. Qu'est-ce qu'il y avait dans cette entente? Si on respectait les normes d'avant le budget, le gouvernement du Québec paierait 200 220 000 \$ sur les 224 000 000 \$ et la Communauté urbaine de Ouébec. 23 180 000 \$. Si on applique les normes contenues à l'intérieur du budget, on se retrouve au niveau du gouvernement du Québec avec un paiement de 211 000 000 \$ et, au niveau de la Communauté urbaine de Québec, donc, les citoyens et les citoyennes de Québec qui paient des taxes, avec une facture de 13 000 000 \$.

J'ai reçu, comme, j'imagine, certains députés de la région de Québec, un télégramme provenant de la Communauté urbaine de Québec, demandant justice, demandant l'équité sur le plan fiscal pour les citoyens de la région de Québec. Ce télégramme était signé par M. Théo Genest, vice-président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec. Je ne veux citer que la demande qui était adressée au ministre des Finances." Le comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec, à sa réunion du 22 novembre dernier, m'a prié d'insister auprès de vous pour que la CUQ bénéficie, elle aussi, de ce plan de relance malgré le fait que nous ayons signé des protocoles d'entente avec votre gouvernement comprenant des pourcentages différents. Comptant sur votre support pour aider les municipalités membres de la communauté à participer à la relance, nous vous prions d'agréer, M. le ministre, l'expression de notre collaboration la plus entière." C'est là un premier cas, M. le Président.

Un deuxième. Le 5 juillet, quinze jours après l'élection partielle de Charlesbourg, le ministre de l'Environnement nous faisait l'honneur de venir visiter les citoyens de Charlesbourg et de signer - sans avoir invité le député de Charlesbourg, bien sûr, comme c'est la règle - un protocole d'entente avec la ville de Charlesbourg pour un montant de 4 000 000 \$. Donc, entente signée et protocole signé avant le budget. La facture à payer, si ces équipements devaient se réaliser, pour les citoyens de Charlesbourg, serait de 1 360 000 \$ et de 2 640 000 \$ pour le gouvernement. Si la politique budgétaire déposée le 15 novembre dernier s'appliquait, le gouvernement paierait 3 400 000 \$ et les citoyens de Charlesbourg

paieraient 600 000 \$, une différence de 760 000 \$ pour une population qui n'obtient pas justice vis-à-vis du gouvernement, qui n'a pas sa part de l'intervention gouvernementale

dans la région de Québec. M. le Président, j'aimerais porter à votre attention un autre cas qui vise à sensibiliser les députés de la région de Québec qui ne le seraient pas encore et demander l'intervention de ceux qui ont l'autorité, la responsabilité morale, de régulariser cette situation, compte tenu du fait que la région de Québec ne retire pratiquement rien de la relance économique annoncée par le gouvernement. Comme par hasard, Beauceville, dans le comté de Beauce-Nord, le comté du ministre de l'Environnement, a été un peu plus chanceuse. Évidemment, c'est possiblement un concours de circonstances. Disons que c'est cela. Mais, quand même, les chiffres sont là et les situations sont là aussi pour le prouver. Comme par hasard, Beauceville signe, le 8 décembre, soit trois semaines après l'énoncé budgétaire, un protocole d'entente avec le ministre l'Environnement pour l'assainissement eaux. Le coût du projet: 4 900 000 \$. C'est assez étonnant, M. le Président, que des municipalités et des villes comme celle de Charlesbourg, comme la CUQ dans la région de Québec, dans des négociations avec le ministre de l'Environnement, signent pour tout près de 300 000 000 \$ de travaux à des conditions de 85% et de 66% de subventions, et qu'une municipalité, une ville dans le comté du ministre, trois semaines après l'énoncé budgétaire, puisse bénéficier d'un protocole d'entente qui va puiser à même les fonds du gouvernement ce qu'il y a de plus avantageux.

La question est posée, M. le Président, et j'ose espérer que M. le ministre, député de Montmorency, puisse laisser de côté un certain moment son image internationale, parce que, à ce que je sache, la ville de Beauport fait partie de la Communauté urbaine de Québec et elle aussi, comme les citoyens de Charlesbourg, aura à payer sa quote-part de ces investissements. Les deux projets signés, les deux protocoles d'entente, signifient à la fois pour les citoyens de Charlesbourg et pour tous les citoyens de la région de Québec une différence de 17 000 000 \$. Si le député de Vanier, ministre des Communications, le roi du PO dans la région de Québec, décidait demain matin de déployer autant d'énergie pour aller chercher cette différence de subvention qu'il a déployé pour aller chercher 6 000 000 \$ de propagande 30 000 000 \$ de relance, je suis convaincu qu'il réussirait à convaincre le ministre des Finances de donner, sur le plan de l'équité fiscale et de l'équité sociale, à tous les citoyens de la région de Québec et, par

conséquent, aux citoyens de Charlesbourg, cette équité et cette justice. (21 h 50)

M. le Président, vous me permettrez de parler plus précisément du comté de Charlesbourg. On sait très bien qu'au niveau de la grande région de Québec il y a une ville, celle de Charlesbourg, qui a été négligée. Même si le comté de Charlesbourg a eu, de 1976 à décembre 1982, un député et un ministre qui occupait une fonction très importante dans le gouvernement Lévesque, la ville de Charlesbourg n'a pas reçu de la part de ce gouvernement un traitement juste. C'est ce que les citoyens de Charlesbourg vous ont signifié le 20 juin dernier, parce qu'au dépouillement il ne restait dans Charlesbourg que 3000 péquistes. M. le Président, il y a donc des injustices qu'il faut corriger le plus rapidement possible. Lorsqu'on considère la situation de la ville de Charlesbourg, en la comparant à celle de Québec et de Sainte-Foy au niveau des dépenses budgétaires nécessaires pour des services sur le plan municipal, on se rend compte que la ville de Québec dépense 1048 \$ per capita pour un budget de 185 000 000 \$, que la ville de Sainte-Foy dépense 849 \$ pour un budget de 65 000 000 \$ en 1983, alors que la ville de Charlesbourg, quant à elle, doit se contenter de 500 \$ per capita pour un budget de 36 000 000 \$, sachant que la population de Charlesbourg est la même que celle de Sainte-Foy.

Quelle est la place qu'occupe Charlesbourg dans la région de Québec? Une étude de la firme Urbatique Inc., en 1981, nous révèle des choses fort intéressantes. D'abord, la ville de Charlesbourg a sur son territoire 15% de la population de la communauté urbaine; deuxièmement, 3,75% des travailleurs occupant le territoire de la communauté urbaine travaillent à l'intérieur des limites de la ville de Charlesbourg, alors que 68% des gens travaillent à l'intérieur de la ville de Québec et 14% à l'intérieur de la ville de Sainte-Foy. Au niveau des emplois reliés à l'administration publique et à la défense, la ville de Québec tire la part du lion: 38 000 personnes sur 45 000 travaillent à l'intérieur des limites de la ville de Québec. Voilà des chiffres très révélateurs qui signifient très nettement au gouvernement en place qu'il faudra dorénavant prendre en considération qu'il y a des choses à rétablir au niveau de la ville de Charlesbourg et s'y attaquer. Les gens de Charlesbourg sont réveillés et maintenant revendiquer leur place au soleil.

Lorsque vous considérez, au niveau des mêmes villes, les revenus que doivent tirer ces villes pour s'en sortir, au niveau de la taxe foncière et des services, la ville de Québec tire 52% de ses revenus, alors que Charlesbourg y puise 75% de ses revenus. Au

niveau de la compensation tenant lieu de taxes, la ville de Québec tire 22.5%, comparativement à 19.8% pour la ville de Sainte-Foy et à 10% pour la ville de Charlesbourg. Une compensation tenant lieu de taxes, cela se tire sur des propriétés gouvernementales. Il y a, au niveau de la ville de Québec, 185 000 de population, 68 500 à Sainte-Foy et 68 000 à Charlesbourg. En compensation de taxes, en piastres et cents, la ville de Québec tire 20 729 000 \$; la ville de Sainte-Foy, 3 587 000 \$ et celle de Charlesbourg, 577 000 \$, ce qui veut dire que per capita la ville de Québec reçoit 111 \$, celle de Sainte-Foy, 52 \$ et celle de Charlesbourg, 8 \$. C'est comme cela sur toute la ligne et la démonstration est maintenant très claire: Charlesbourg n'a pas reçu dans le passé ce à quoi elle avait droit. Nous allons travailler à l'avenir pour corriger cette situation.

N'abordons que les équipements des édifices à bureaux occupés par le gouvernement du Québec dans la région de Québec. On se retrouve avec des édifices à bureaux occupés par le gouvernement du Québec dans une proportion de 72% dans la ville de Québec, de 23% à Sainte-Foy, de 4% à Sillery et de 0,4% à Charlesbourg. Est-ce là de la justice distributive? Il faut se dire que la tradition a été pour les gouvernements de concentrer leurs édifices à bureaux dans la région immédiate du parlement; mais il y a de l'espoir puisque Sainte-Foy a réussi à obtenir l'édifice du ministère du Revenu. Donc, décentralisation.

Il n'y a pas tellement longtemps, les chambres de commerce locales de Sainte-Foy, de Loretteville, de Beauport, de l'île d'Orléans et de Charlesbourg, en plus de la Chambre de commerce régionale de Québec, unissaient leurs efforts pour demander au gouvernement de déménager les employés de la RAAQ à l'Atrium de Charlesbourg. Je n'ai pas à vanter les mérites de l'Atrium de Charlesbourg pour accueillir les 2500 fonctionnaires, avec les 271 000 pieds carrés offerts et avec toutes les commodités possibles et imaginables, qu'on peut occuper en l'espace d'un mois. L'Atrium a fait des propositions très concrètes de location au gouvernement à un coût de 14,54 \$ pour dix ans. Personne, ni dans des constructions nouvelles, ni dans ce qui existe, ne peut offrir une telle qualité de service à un prix comparable à celui de Charlesbourg.

En terminant, deux choses. D'abord, sur le budget, la région de Québec reçoit, en 1984, 5 750 000 \$ en investissements de la relance économique, en plus de créer de l'inquiétude au niveau du CRIQ. Sur le plan de l'équité fiscale si chère à nos amis d'en face, il n'y a pas d'offre comparable: Charlesbourg, avec l'Atrium, est très bien située. Sur le plan de l'équité sociale, les chiffres mentionnés précédemment nous

révèlent hors de tout doute qu'il y a un écart très sensible qu'il faut corriger dès à

présent.

Sachant fort bien que le caucus du québécois régional s'occupe particulièrement de ce dossier, je veux le mettre en garde, mettre en garde le gouvernement et surtout le député de Vanier, président du caucus régional, roi péquiste de la région de Québec, contre toute tentative je termine là-dessus, M. le Président - de faire payer aux citoyens et aux citoyennes de Charlesbourg leur appui massif au Parti libéral, le 20 juin 1983. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Mme la députée de Maisonneuve.

Mme Louise Harel

Mme Harel: Merci, M. le Président. À l'occasion de ce débat sur le budget supplémentaire, je ne reviendrai pas sur le bilan-synthèse que certains de mes collègues ont eu l'occasion de faire, notamment mon collègue ministériel qui a précédemment, lequel a fait le bilan de l'ensemble des mesures contenues dans ce

budget supplémentaire.

Je voudrais, par ailleurs, immédiatement reprendre les propos tenus par le député de Charlesbourg pour lui dire que, sur le plan de l'équité tout court, la région de Montréal apprécierait beaucoup retrouver, comme cela a été le cas de la région de Québec, 93% des emplois perdus durant la crise. Si on parle d'équité, encore va-t-on devoir parler de cette réalité qui veut que la région de Québec ait pu, au cours des derniers mois, retrouver presque l'ensemble des emplois qu'elle avait perdus durant la crise. C'est donc dire que l'effort supplémentaire, dont j'aurai l'occasion de parler ce soir, qui doit être fait à Montréal, ne l'est que pour permettre de rétablir l'équité tout court. (22 heures)

Je sais que certains de mes collègues, mieux que moi, je pense, auront l'occasion de reprendre les propos tenus sur toute la question de l'assainissement des eaux. Je me rappelle avoir lu, dernièrement, une entente signée avec la ville de Laval. J'imagine que ma collègue de Chomedey doit être bien au courant de cette entente qui est toute récente. À ce que je sache, la ville de Laval n'est pas dans le comté du ministre de l'Environnement et elle va bénéficier, comme Beauceville et comme, certainement, plusieurs autres villes du Québec, des nouvelles mesures contenues dans le budget supplémentaire qui permettront d'accélérer tous les travaux des programmes d'assainissement des eaux, non pas pour les travaux déjà engagés, non pas lorsque des

sommes ont déjà été engagées, mais pour permettre des signatures d'ententes sur de

nouveaux projets.

Je voudrais vous dire, M. le Président, que la compassion ne suffit pas quand on parle de chômage, des chômeurs, des chômeuses, des travailleurs sans emploi, des assistés sociaux. Je ne pense pas que cela donne beaucoup aux chômeurs du Québec d'avoir été portés en bannière ou d'avoir servi de porte-étendard au député de Charlesbourg. Je pense que ce qui est important pour les chômeurs, chômeuses et les assistés sociaux au Québec, particulièrement dans le quartier ouvrier que je représente à l'Assemblée nationale, c'est de connaître les changements qu'on veut apporter à cette situation. Pour changer la situation, c'est un peu comme une maladie, il faut d'abord en connaître l'état de gravité, évidemment, mais il ne faut pas simplement le constater; il faut pouvoir diagnostiquer le problème et pouvoir offrir un traitement adéquat. Le traitement suppose un diagostic qui soit à la mesure de la gravité du problème.

Avant d'aborder plus spécifiquement les contenues dans ce mesures supplémentaire pour la région de Montréal, j'apprécierais pouvoir rapidement aborder cette question qui est souvent posée par bon nombre de nos concitoyens et concitoyennes: Quel est l'état de gravité de la situation? Qu'est-ce qui se passe? Est-ce, finalement, seulement un cycle comme ceux qu'on a pu vivre depuis la Deuxième Guerre mondiale, avec des croissances et des récessions de façon épisodique et avec ce sentiment que, d'une façon régulière, on se sort d'un cycle qui annule les effets de l'autre? Est-ce de cela qu'il s'agit maintenant?

On emploie très fréquemment, familièrement maintenant, cette expression de révolution technologique et, d'une certaine façon, elle a fini par perdre son sens. Si on veut vraiment bien comprendre ce qui se passe actuellement non seulement dans la société québécoise, mais dans l'ensemble des sociétés industrialisées qui sont affectées par cette révolution technologique, je pense qu'il faut se reporter à une autre révolution qu'on a appelée la révolution industrielle, qui s'est produite il y a peut-être une centaine d'années maintenant et qui a très très profondément bouleversé non seulement les modes de travail mais aussi les modes de vie dans l'ensemble des sociétés.

Ce bouleversement a été d'une ampleur telle qu'il a conduit très massivement la majorité des hommes et des femmes, qui vivaient de leur travail sur des fermes, sur des entreprises agricoles, dans les villes et dans les usines. Cette révolution industrielle a été, évidemment, caractérisée par la présence des machines et, donc, par un bouleversement qui a amené près de 80% de

la population agricole dans les villes. Cent ans plus tard ma foi, c'est à peine 4% de nos concitoyens au Québec qui vivent de l'agriculture. L'ensemble des hommes et des femmes, il y a cent ans, se sont retrouvés dans les usines et dans les villes. Ces bouleversements, on le sait, ont eu des conséquences très considérables sur la vie de famille, sur l'ensemble de la vie en société, ont provoqué des crises.

Je vous dirai, M. le Président, si on veut faire un vrai diagnostic de ce qui se passe maintenant, qu'il faut comprendre que c'est à peu près de la même nature que ce qu'on appelle la révolution technologique. Essentiellement, il faut savoir qu'il y a croissance économique et c'est ce qui, d'une certaine façon, étonne beaucoup de se rendre compte qu'il y a croissance, qu'il y a des investissements, qu'il y a même une valse d'investissements considérables à bien des égards et, par ailleurs, diminution des emplois. Comment est-ce possible de comprendre que souvent même la croissance économique est inversement proportionnelle à la croissance de l'emploi? Il y a croissance économique et il y a diminution des emplois. Il faut comprendre que c'est essentiellement lié à ce qu'on appelle la révolution technologique.

M. le Président, voici un exemple très simple. Quand des machinistes se sont présentés à mon bureau de comté, sur la rue Sainte-Catherine, ils étaient accompagnés de leurs enfants parce que leur femme était au travail et ils étaient à la recherche d'un travail. Ils m'ont expliqué que, s'ils consacraient 20 heures à fabriquer une pièce à l'usine où ils travaillaient, la bande perforée le faisait maintenant en une heure. C'était de jeunes travailleurs de 33 et 35 ans qui, pourtant, n'avaient pas reçu de formation pour réparer cette bande perforée qui passait devant eux, encore moins pour la programmer. Alors, il faut savoir qu'en l'espace d'à peine une décennie les machines et les hommes qui les conduisaient sont, à une vitesse affolante, remplacés par des équipements nouveaux, des équipements électroniques dans certains cas, des équipements informatiques dans d'autres.

Pensez simplement dans la vie quotidienne, puisque c'est le temps des achats de Noël, aux caisses enregistreuses à fonctions multiples. Il faut savoir que, dans la majorité des grands magasins, il y a ces caisses enregistreuses qui ne nécessitent plus d'inventaire. Vous savez que tout se fait en même temps et que tout est informatisé. Pensez à l'ensemble de ces hommes et de ces femmes qui, annuellement, étaient engagés pour faire les inventaires des commerces. Pensez à l'introduction de la bureautique dans les bureaux d'assurances, dans les commerces, dans les banques. Il faut voir qu'il y a là nettement une

modernisation.

Pensez à l'ensemble des investissements qui se font dans l'aluminium, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il faut savoir que ces investissements considérables, importants en termes de croissance de la production, n'entraîneront pas, en termes d'effets directs, une création d'emplois très importante. Pensez à l'ensemble des investissements publics qui ont été consacrés à la modernisation des pâtes et papiers. Simplement pour moderniser, pour rendre une entreprise concurrentielle, ces investissements de plusieurs centaines de millions de dollars n'auront pas comme conséquence une création d'emplois importante. Pourtant, il fallait le faire.

Un secteur que je connais plus, parce qu'il est familier à Montréal, c'est le secteur du textile. J'ai vu régulièrement sur mon bureau des demandes de modernisation d'entreprises du textile acceptées par la Société de développement industriel. C'est plus de 80 000 000 \$ qui ont été consacrés pour moderniser l'entreprise du textile à Montréal. Encore là, M. le Président, il n'y aura pas comme conséquence une augmentation importante d'emplois.

Je pense qu'il faut se rendre compte que le gouvernement du Québec pouvait se laisser porter par une certaine résignation, comme le font bien des gouvernements de sociétés industrialisées, puisque tous les indices, par exemple, le Conference Board on l'a, d'ailleurs, souligné ce soir prévoient, au Québec, une croissance supérieure à la très grande majorité des provinces du Canada, prévoient une progression du produit intérieur brut, en 1984, qui va dépasser la moyenne du Canada. Alors, il était possible de se laisser porter, d'une certaine façon, par cette croissance et de s'installer dans une certaine torpeur, une torpeur qui, évidemment, a des conséquences très lourdes pour ceux et celles qui sont laissés plan par cette croissance économique. (22 h 10)

Cela n'arrive pas qu'à nous et ce n'est pas arrivé qu'à nous. Parfois, je me dis: Au siècle dernier, quand est arrivée, par exemple, l'électricité qui est une technologie structurante, quelle tragédie cela a dû être pour les fabricants et les vendeurs d'huile à lampe, si on se reporte au contexte de l'époque? Il y a des technologies qui sont structurantes; l'automobile en a été une, l'électricité en a été une. Eh bien, on assiste, depuis à peine une décennie, à une introduction massive de ce type de technologies qui vont avoir des conséquences assez incroyables. Une estimation américaine très sérieuse qui provient du Stanford Research Institute prévoit que 20 000 000 des 25 000 000 d'emplois manuels américains auront disparu à la fin du siècle. La fin du

siècle, cela semble très lointain. Eh bien, c'est à peine dans un peu plus de 15 ans. C'est donc dire que quatre sur cinq des emplois manuels aux États-Unis auront disparu d'ici un peu plus de 15 ans.

C'est donc dire qu'il n'est pas possible d'attendre la relance de l'emploi des investissements technologiques considérables et essentiels. Il n'est pas possible, non plus, de renoncer à investir dans l'automatisation et de renoncer à investir comme société dans l'informatique et dans la technologie. C'est évident qu'on supprime du travail en modernisant des industries comme le textile, l'industrie du bois, l'aluminium et bien d'autres industries, mais on supprimerait, finalement, encore plus d'emplois si on ne faisait rien. supprimerait, en fin de compte, beaucoup plus d'emplois si on ne modernisait pas, parce que, tôt ou tard, on se retrouverait en perte de vitesse sur le plan des marchés et le Québec qui exporte près de 40% de son produit intérieur brut serait en perte de

vitesse nette. C'est donc dire qu'il faut continuer à moderniser, à automatiser. Cette automatisation et cette "technologisation" sont indispensables, mais cela pose des questions fondamentalement importantes sur le plan politique et sur le plan économique. Une question, entre autres, à laquelle tôt ou tard quelque gouvernement que ce soit aura à répondre, c'est comment faire la répartition du revenu national. Jusqu'à maintenant, il faut bien se rendre compte que le revenu était distribué par l'emploi, essentiellement. Vous occupiez un emploi qui vous permettait de gagner un salaire. Il y avait une répartition du revenu par l'occupation d'un emploi et celui-ci produisait des biens et services qui étaient réintroduits dans le circuit économique. M. le Président, on est dans une société qui va distribuer moins de salaires, puisqu'il va y avoir moins d'emplois. L'introduction des technologies aura comme conséquence la diminution de l'emploi. Tout en produisant de plus en plus de biens et de services, tout en produisant une croissance de biens et de services par l'introduction de ces technologies, il y aura une diminution du nombre d'emplois. C'est évident qu'on ne peut pas mesurer exactement les pertes d'emplois que vont provoquer les nouvelles technologies. Cela reste, évidemment, difficile à établir, mais cela tombe sous le sens que les 20 heures qu'un machiniste passait à fabriquer une pièce sont remplacées par une heure d'une machine avec une petite bande perforée et qu'en fin de compte il y a des gens qui sont en difficulté, qui peuvent même l'être d'une façon chronique.

C'est vous dire la nécessité dans laquelle était le gouvernement, pour secouer cette résignation qui pouvait nous gagner,

non seulement d'avoir de la compassion, non seulement de reconnaître l'état d'accablement dans lequel se retrouvent bon nombre de nos citoyens, mais de poser un bon diagnostic pour proposer un bon traitement à la situation. Voilà l'ensemble des orientations qui sont contenues dans le discours prononcé par M. Lévesque sur la relance, à savoir essentiellement comment mettre en place des programmes de création d'emplois qui ne soient pas que temporaires, non pas seulement des programmes de création d'emplois permettant de gagner ses timbres de chômage pour finalement retourner à l'aide sociale et reprendre le cycle du programme des emplois temporaires.

Ces programmes de création d'emplois supposent, évidemment, la prise en compte de l'ensemble des sommes d'argent phénoménales qui sont consacrées transferts de revenus, qui ne sont pas des revenus d'emplois, qui sont des revenus, en fait, des programmes d'allocation sociale. Là, les problèmes auxquels fait face le gouvernement du Québec, auquel ferait face n'importe quel gouvernement, sont, d'une certaine façon, liés à la nature même d'un gouvernement provincial. Vous savez, il est difficile de prendre toutes les responsabilités. Malgré qu'on puisse faire un bon diagnostic et vouloir appliquer un bon traitement, il est difficile de prendre sur soi d'être le médecin quand, finalement, les juridictions sont partagées de façon telle que le gouvernement du Québec n'est qu'un demi-gouvernement.

Là, si vous me le permettez, j'interviendrais sur la question du projet de loi 38 qui est présentement discuté et dont on a eu des échos en Chambre ce soir. Il faut bien se rendre compte que le gouvernement du Québec a des responsabilités dans les juridictions qui sont les plus coûteuses et les moins payantes. Si on pense, par exemple, aux juridictions qui sont attribuées à un gouvernement provincial en matière d'éducation, d'affaires sociales, de santé, il faut se rendre compte que ce sont les juridictions qui ont les plus hauts coefficients de main-d'oeuvre. Même si on réexamine à raison, peut-être, des ratios qui sont appliqués présentement dans le secteur de l'éducation, il demeure que les ratios maître-élèves sont plus imposants que ceux des fonctionnaires dans des juridictions de commerce international et interprovincial, comme c'est le cas au niveau du gouvernement fédéral.

En d'autres termes, le gouvernement québécois consacre près de 50% de son budget à l'ensemble des salaires au Québec, c'est-à-dire des salaires des fonctions publique et parapublique. C'est donc dire que ces responsabilités, en matière d'éducation, d'affaires sociales et de santé, et l'ensemble de ces responsabilités dans les juridictions qui lui sont attribuées sont beaucoup plus

coûteuses que les responsabilités qui sont portées par le gouvernement fédéral à qui on envoie la moitié de nos impôts. Le gouverne-ment fédéral a des responsabilités dans des domaines qui nécessitent un moins grand coefficient de main-d'oeuvre. Je pense que ce projet de loi 38, pour y revenir, a l'immense avantage de contrer ce que j'appellerais les effets pervers dans un système où celui qui a le plus d'argent a les responsabilités les moins coûteuses et les plus payantes, finalement. Celui qui a le plus d'argent, le gouvernement fédéral, a des responsabilités qui, en d'autres termes, nécessitent beaucoup moins de dépenses et est très tenté, comme il a pu le faire durant la dernière année, de distribuer inconsidérément ses surplus de déficit ou ses surplus budgétaires sans avoir planifié pour autant des ententes dûment signées et qui tiennent compte des besoins des populations concernées. (22 h 20)

M. le Président, si on revient à ce projet de relance et de transformation de l'aide sociale pour les personnes qui sont bénéficiaires et qui sont aptes au travail et qui, souvent, sont accablées d'ailleurs d'être dans l'incapacité d'avoir un travail, cela suppose qu'on puisse rapatrier en partie des montants qui nous viennent sous forme d'aide sociale, où encore qui nous viennent sous d'autres formes d'allocations. Pensez que si le gouvernement - et je fais référence à une étude qui a été publiée en octobre 1981, un document de travail qui s'intitule "La dynamique des finances publiques au Québec". C'est un document qui traite et qui illustre fonctionnement des mécanismes d'ajustement entre les paliers de gouvernement. Il faut se rendre compte que c'est un peu le principe des vases communicants, au sens où plus il y a de chômage au Québec, plus il y a de chômeurs et plus, à ce moment-là, la générosité fédérale augmente puisque le chômage amène un transfert de péréquation plus important. C'est donc dire qu'à la limite, s'il y avait un taux de chômage extrêmement élevé au Québec, cela correspondrait à une générosité très grande de la part du gouvernement fédéral.

Vous voyez que ce système est non seulement paradoxal, il est aberrant. Il est aberrant parce que, dans la mesure où des sommes d'argent sont consacrées à la création d'emplois, l'effet produit, c'est que, évidemment, les transferts, un peu comme les vases communicants, les transferts de péréquation diminuent puisqu'il y a des revenus d'emplois qui augmentent d'autant qu'il y a diminution des allocations de chômage, qu'il y a diminution de la part du gouvernement fédéral consacrée aux allocations d'assistance sociale. Donc, plus il y a de revenus d'emplois, plus il y a

d'emplois créés, plus il y a diminution des transferts de péréquation. À la limite, il y aurait 100% de chômeurs au Québec et la générosité du gouvernement fédéral serait totale. C'est de ce cercle vicieux dont il faut se sortir. Il faut s'en sortir parce qu'il faut se rendre compte que, pour chaque 100 \$ de salaire additionnel - et cela, cette étude le démontre et l'illustre éloquemment - le gouvernement fédéral réalise un gain financier net de 69,50 \$. Comment? Par la répartition suivante: ces 69,50 \$ sont obtenus d'abord par l'impôt sur le revenu payé au niveau fédéral, les taxes à la consommation, ce qui fait un total de 10,40 \$. L'économie que le gouvernement fédéral réalise au titre des transferts dont je viens de parler, en fait, les tranferts de paiement d'assurancechômage ou d'allocations sociales, plus d'économie en prestations d'assurance-chômage directement. C'est donc un total de 69,50 \$ qui est directement réalisé par le gouvernement fédéral à même un 100 \$ investi pour créer des salaires additionnels.

La conclusion de cette étude était la suivante. La politique fédérale en matière de transferts aux provinces annule plus de 50% de la hausse des revenus du Québec qui sont générés par des salaires versés aux anciens bénéficiaires de l'assurance-chômage. Je dois vous dire, M. le Président, que la même illustration a été faite également pour les salaires versés à des bénéficiaires de l'aide sociale. La même illustration a été faite pour des salaires versés à des nouveaux arrivants sur le marché du travail. Je m'en tiens pour l'instant à l'illustration salaires versés aux bénéficiaires l'assurance-chômage. C'est donc dire en bref que le gouvernement fédéral accapare 92% du gain financier que les gouvernements - le gouvernement du Québec et le gouvernement d'Ottawa - peuvent penser se procurer par l'amélioration de l'économie québécoise. Le gouvernement du Québec n'en récolte que 7%. Donc, essentiellement, quand des salaires sont versés à d'anciens bénéficiaires de l'assurance-chômage, quand des salaires créés par un investissement de 100 \$ du gouvernement du Québec, sur chaque 100 \$, 69,50 \$ vont, en fait, au gouvernement fédéral; le gouvernement fédéral accapare à cause de la politique de transfert, à cause des modalités de cette politique de transfert qui n'est généreuse que lorsque le chômage est considérable au Québec.

Pourquoi cela a-t-il des conséquences plus importantes ici qu'ailleurs? Cela a des conséquences plus importantes parce que - et cela, je ne le revendique pas, je ne le réclame pas, je le constate - nous sommes ici différents des autres. Nous sommes différents dans notre comportement sur le plan, notamment, de la mobilité. Je voudrais vous citer cette étude qui a été faite. Je

pense que notre différence nous suit partout. L'étude a été réalisée entre 1966 et 1976. Cette étude décrivait le taux d'émigration interprovinciale des Québécois francophones et concluait que l'émigration interprovinciale, entre 1966 et 1976, avait été cinq fois plus faible que dans les autres provinces canadiennes. C'est donc dire que pour cette même période, il y avait une faible mobilité des Québécois francophones.

Cette faible mobilité est, évidemment, très explicable, M. le Président. Elle s'explique par notre différence. Aller ailleurs, dans une autre province canadienne, cela correspond presque à émigrer. C'est, pour plusieurs qui l'ont fait, une émigration. Ils se retrouvent très souvent dans un contexte, dans un climat où les services ne correspondent pas, en général, à ceux qui sont offerts aux Anglo-Québécois au Québec. Cela provoque, comme conséquence, une mobilité beaucoup moins grande. Le Québec est le foyer national des francophones. Il y a une rétention qui est beaucoup plus importante des Québécois et il y a donc une mobilité qui est beaucoup plus faible.

C'est donc dire qu'on doit avoir des moyens supplémentaires pour permettre de faire face aux problèmes qui se posent ici au Québec. On ne peut pas, comme certaines autres provinces canadiennes, penser que la mobilité dans d'autres provinces va pouvoir contrer les difficultés que nos concitoyens éprouvent dans notre province. Non seulement faut-il faire face à cette difficulté, mais l'envergure du problème dépasse la question de la sécurité du revenu, parce que cela englobe l'ensemble des finances publiques provinciales, ce qu'on appelle une clientèle à faible revenu qui n'utilise pas la mobilité et qui attend que son gouvernement, au Québec, non seulement prenne les moyens, mais obtienne également les modifications qui s'imposent dans les politiques de transfert et dans les politiques de péréquation pour permettre à ce gouvernement de faire face aux problèmes des Québécois et des Québécoises. Je vous remercie, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Mme la députée de Chomedey.

Mme Lise Bacon

Mme Bacon: M. le Président, en relisant les lignes du mini-budget présenté par le ministre des Finances, j'essayais de répondre à trois questions que j'estime fondamentales à cette étape-ci de l'histoire économique et sociale du Québec. La première question était: Quelle idée le présent gouvernement se fait-il de la population du Québec? Comme deuxième question: Quel était l'état d'esprit de ceux et celles qui nous ont précédés lorsqu'ils devaient relever des défis proportionnellement plus difficiles que les nôtres? La troisième question: Le fédéralisme coopératif a-t-il encore sa place dans ce pays et, si oui, dans quelle perspective se loge le gouvernement du Parti québécois? Ambitieux programme, me direz-vous, que je me propose d'aborder dans le sens de la réalité politique et économique telle que nous la vivons aujourd'hui. (22 h 30)

En reculant un peu dans le temps, avez-vous songé un instant que la population du Québec ait ressenti l'idée de se retirer du contexte canadien ou même nord-américain? Pourtant, les Québécois admettront d'emblée qu'ils sont minoritaires sur certains plans, sur le plan linguistique, par exemple, d'où, d'ailleurs, ce souci qu'ils ont toujours eu de s'affirmer sur le plan culturel, d'où également cette force parfois farouche dont ont fait preuve nos ancêtres pour défendre la moindre parcelle de terrain économique acquis avec peine et parfois même avec douleur.

L'époque de la colonisation et celle de cette course vers l'industrialisation du Québec ne sont pas constituées que de beaux récits. Indépendants ou non, il est fort à parier que cette marche vers la prospérité aurait été aussi difficile si, sur le plan politique, nous avions été isolés, en retrait des autres ethnies et cultures de l'ensemble canadien. Les étapes précédentes ont aussi impliqué une forte appréhension devant les contraintes du changement et de mutation profonde de notre société.

De façon plus actuelle, le moins qu'on puisse dire, c'est que le présent gouvernement fait preuve de hardiesse depuis quelque temps au nom d'injustices à corriger, au nom de peurs que tous et toutes nous devons affronter, au nom de l'esprit d'identité que nous devons renforcer, au nom du sacro-saint nationalisme que nous sommes tenus à respecter de manière à ne pas trahir le peuple. Le gouvernement du Parti québécois nous a lancés dans des voies trop souvent improvisées mais qui s'inscrivent bien dans une étroitesse d'esprit qui les a toujours caractérisés.

Il faudra bien le dire, à un moment donné, la formation politique qui forme aujourd'hui le gouvernement du Québec s'est littéralement braquée vers un objectif qui lui empêche toute ouverture d'esprit, parfois, de générosité et de bienveillance auxquelles n'importe quel peuple démocratique est en droit d'exiger de la part de ceux qui le gouvernent.

En tout état de cause, les problèmes économiques que nous connaissons ne sont pas imputables à la seule rigidité du gouvernement dans sa façon d'assumer la gestion des affaires de l'État. Je conviens, à l'instar d'autres observateurs, que le contexte

économique québécois déborde de son environnement immédiat pour englober une intéressant article de Jean Poulin, dans le quotidien La Presse du 29 novembre dernier, portait un titre évocateur, et je le cite: "Le Canada, pays aux dix économies gérées par onze gouvernements". Que les membres des gouvernements ne se fassent pas d'illusions, un tel constat ne conduit pas nécessairement à proposer l'indépendance de l'une ou de l'autre des provinces comme solution mais, au contraire, la nécessité de relever le défi de la coopération. Cette dimension de notre fédéralisme implique, bien sûr, des mécanismes de concertation voulus et respectés dont l'objectif est de définir une politique industrielle au sein de la fédération canadienne.

À propos du Québec, Jean Poulin constate avec raison que les provinces exploitant les ressources naturelles considèrent que la question de politique industrielle constitue, en fait, un prétexte pour favoriser un coeur industriel déjà prospère implanté au Québec et en Ontario.

C'est ainsi que chaque gouvernement provincial met en oeuvre sa propre politique industrielle en vue d'atteindre ses propres objectifs pendant qu'Ottawa est attaqué à cause de l'orientation régionale préférentielle

de ses politiques.

Voilà bien posée l'équation sur laquelle se sont déroulées presque toutes les discussions à saveur économique entre le gouvernement canadien et les provinces. Pour sa part, le Parti libéral du Québec n'a jamais cessé de réaffirmer les enjeux et les revendications du Québec mais, la réalité canadienne lui tenant aussi à coeur, refusant de se braquer devant toutes les propositions, dussent-elles venir d'Ottawa, bien au contraire, notre formation politique a préféré la voie de la négociation et a exposé ses vues d'une façon franche et nette sans devoir recourir au chantage ou aux menaces de se retirer de la fédération canadienne.

Il y allait de l'intérêt des Québécois et de la façon dont les gouvernements libéraux percevaient l'assentiment de la population du Québec de conjuguer ses efforts avec ceux des autres partenaires de l'Ouest et de l'Est du pays. Ét, encore aujourd'hui, le Parti libéral du Québec réaffirme cet effort qu'il consent à fournir parce que le Canada se trouve à la croisée des chemins. Lorsque le gouvernement invoque de façon si fréquente la notion de collectivité, on souhaiterait qu'il le fasse également dans le contexte canadien, dans le sens de participer à cet partenaires ses collectif avec canadiens pour adapter l'économie québécoise à la nouvelle conjoncture internationale.

De son côté, Michael Jenkins, dans son ouvrage consacré à ce défi de la coopération, écrit à propos du Québec, et je le cite: "Le Québec est la province qui a élaboré la stratégie industrielle la plus complète, ce qui n'est pas surprenant, puisque, depuis 20 ans, la province a subi un déclin au Canada. La plus grande partie de la croissance des revenus est due aux virements de péréquation pendant que ses investissements s'appuient sur Hydro-Québec."

À partir de cette vérité, l'heure n'est ni à l'effervescence ni au découragement, mais plutôt au souci de voir à ce que les vrais défis soient relevés. J'estime que nos gouvernements doivent s'atteler au travail de bras, si je peux m'exprimer ainsi, M. le Président, qui consiste à résoudre nos problèmes d'infrastructures. Nous en connaissons les défaillances, mais il y a cette sorte de réalité qui nous empêche d'innover plus rapidement qu'on le voudrait. J'estime qu'il faut cesser de contourner les vrais problèmes et modérer ses éléments d'optimisme en regard du regain économique qui, selon les observateurs, s'essoufflerait avant 1985. C'est ainsi que cette course entreprise en vue de modeler la vie des travailleurs québécois aux besoins technologiques révèle de cruelles réalités mais aussi une mutation encourageante chez chacun et chacune d'entre nous. Les syndicats étudient sérieusement les effets du virage technologique sous l'angle humain et, de là, économique.

La peur du chômage effraie toutes les catégories de travailleurs et les solutions avancées comme le partage du temps de travail sont loin de faire l'unanimité. De leur côté, les dirigeants d'entreprises voient en ce changement une chance inouïe de venir à bout des problèmes de productivité et surtout moins de souci à régler les conventions

collectives.

L'état des relations du travail dans les secteurs public et parapublic ne peut certes pas servir de modèle. C'est pourquoi, avant de prétendre être en mesure de réglementer le secteur privé, j'estime opportun, pour ce gouvernement, de voir à ce que soit bien gérée sa propre maison.

(22 h 40)

Le déficit du gouvernement toujours l'objet d'inquiétudes. Le taux de chômage québécois se situait à 13,5% en novembre. Le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale se chiffrait à 380 355 au 1er décembre dernier. Même parmi ceux qui travaillent, le ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre prévoyait qu'en 1980, pas moins de 96 000 ménages québécois auraient dû recourir au programme de supplément au revenu du travail. Il me semble que ces quelques données suffisent à faire réfléchir sur une tout autre approche que celle de trouver un espoir dans une option politique aussi déphasée que l'indépendance du Québec.

Quant au plan de relance annoncé par le premier ministre, dont on a consacré

quelques millions dans le mini-budget, peuton se permettre de lui accorder plus de qu'aux plans et budgets antérieurs? Qu'il s'agisse de penser que le problème crucial vécu pendant la crise, soit le chômage, n'a nullement été résolu grâce aux programmes mis de l'avant par le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu. Des rapports régionaux, auxquels on a fait écho ici même à l'Assemblée nationale, concluaient que les objectifs de ces programmes n'auraient pas été atteints. Souvenons-nous également que le ministre des Finances avait été lui-même étonné du peu de succès du programme d'assainissement des eaux dont on disait qu'il générerait nombre d'investissements et d'emplois partout au Québec. Les accords signés en matière d'environnement auxquels font largement écho les médias représentent à mes yeux qu'un retard considérable et ne comportent qu'un volet restreint de l'ensemble du dossier. J'entends par là que le programme d'ensemble nécessite des crédits nettement supérieurs à ceux actuellement consentis par le gouvernement. J'entends aussi par là que le défi qui s'offrait au gouvernement sur les questions relatives à l'environnement aurait dû dépasser l'approche sectorielle à laquelle s'accroche le ministre responsable de ce dossier.

J'ai fait allusion au mécanisme de consultation fédérale-provinciale. Je dois dire que le volet environnemental se prête plus que jamais à cette coopération entre les deux niveaux de gouvernement auxquels devrait se joindre le ministre québécois de l'Environnement. En effet, pas plus tard que le 3 décembre dernier, le gouvernement canadien faisait savoir son intérêt vis-à-vis d'une négociation avec son homologue provincial dans le but de s'impliquer financièrement dans le programme québécois d'assainissement des eaux. Cette négociation, au dire du ministre fédéral, porterait sur les modalités d'une aide financière, pour peu qu'elle s'inscrive dans le cadre renouvellement de l'entente fédéraleprovinciale qui régit les programmes conjoints entre les deux niveaux de gouvernement. On sait déjà que le Québec veut faire en sorte d'obtenir une enveloppe globale qu'il gérerait à son gré, selon ses propres priorités. Tout laisse croire que les négociations progressent à petits pas dans ce dossier - dossier compliqué - des ententes sectorielles venant à échéance en mars prochain. Toutefois, il est souhaitable que le Québec profite, d'une manière ou d'une autre, des retombées économiques et financières en matière d'environnement, depuis le temps qu'on nous affirme à cor et à cri que la marge financière du gouvernement du Québec est à ce point étroite qu'on ne peut maintenant se passer d'une intervention extérieure aussi accessible et aussi équitable pour les Québécois qui, à grands frais, financent la fédération canadienne par le biais de leurs impôts.

Je n'oublie pas non plus le message de notre ministre des Finances à propos de la reprise économique observée aux Etats-Unis et ailleurs. Toutefois, je ne compterais pas trop sur ses effets durables pour la seule et simple raison que cette reprise économique tant attendue n'est malheureusement pas structurelle. En réalité, dans plusieurs milieux, on s'inquiète déjà de sa courte durée. On appréhende le moment où le cycle de l'inflation grugera de nouveau nos efforts, si louables soient-ils, vers un redressement durable. On veut bien croire en la prospérité pour peu qu'elle s'accompagne de conditions favorables à une reprise de conscience aussi bien des individus que des entreprises.

Par exemple, il est intéressant de prendre connaissance d'un portrait dressé par le Conseil économique du Canada, qui y va de quelques prospectives. Ainsi, on prévoit que le taux d'inflation sera de 5,2% en moyenne, de 1983 à 1985. Voilà un signe encourageant qui, je l'espère, ne sera pas contrecarré par des gestes aussi indécents que la taxe sur l'essence. On prévoit également que, dans l'ensemble canadien, la productivité devrait progresser de 3,1% par année, dans les premières phases de la reprise, suivi d'un rythme réduit de 2,4% en 1984. Là encore, on doit souhaiter que le gouvernement du Québec mette en place des mesures susceptibles de tendre à un objectif qui puisse faire en sorte que le rythme de productivité se maintienne à un niveau encourageant.

Toute mesure positive qu'adoptera le gouvernement du Québec aura également des incidences du même ordre sur le taux d'épargne des individus qui se situe actuellement aux environs de 12,6%, mais le défi auquel doit s'atteler le gouvernement dépasse de loin celui de remonter une cote de popularité. En effet, il y a tout lieu de croire que le chômage sera tout aussi redoutable à moyen terme. On fait remarquer que l'évolution technologique, la micro-informatique et la robotique rendront certaines compétences superflues tout en créant des pénuries de personnel qualifié dans de nombreux emplois. L'état de la main-d'oeuvre au Québec et la composition de notre structure économique doivent faire réfléchir le gouvernement dans une voie d'autant plus prudente que le moindre choc d'ordre humain ou économique retarderait un autre objectif essentiel, celui d'accroître notre productivité.

Qui ne se souvient, M. le Président, des pas de géants accomplis bien avant la venue du Parti québécois au pouvoir, soit dit en passant, pour doter le Québec d'une infrastructure économique et sociale

nécessaire à une meilleure compétitivité à force de persuasion et d'autodiscipline. Les Québécois y ont réussi. Ce rattrapage, disaiton, à l'époque, s'est réalisé grâce à l'effort collectif, bien sûr, mais également à cet esprit d'entreprendre, de construire, de se ressourcer dans l'optique de n'être jamais dépassé par les techniques nouvelles. On y sentait alors une volonté d'un gouvernement de planifier les besoins et les aboutissants des projets entrepris. Après s'être rendu compte également que notre produit était exportable, le Québec s'est lancé sur les marchés canadiens et étrangers dans un cadre d'intervention autrement plus motivant que l'indépendance du Québec. L'affirmation des gens d'ici suffisait à démontrer à tous que le contexte québécois aurait un avenir brillant et prometteur. Malgré l'emprise idéologique culturelle et économique sur laquelle le présent gouvernement a tenté de miser, la réputation du Québec n'est heureusement ni entachée ni méconnue. Tous savent très bien quel est le choix politique de sa population, soit celui de l'affirmation du Québec au sein du Canada, seul garant de cet avenir qui, ne nous le cachons pas, ne sera pas sans embûches ou écueils à éviter. En définitive, M. le Président, l'action économique du gouvernement dépend en partie de l'idée qu'il se fait de la population qu'il dirige. Depuis peu, on semble avoir compris que l'heure n'est plus aux confrontations souvent plus politiques qu'il n'est nécessaire. L'orgueil de certains politiciens finit par ne pas payer, pour ceuxlà même qui défraient le coût de nos dispendieuses administrations publiques.

Somme toute, les coups de barre imposés en matière de restrictions budgétaires n'auront pas que remis en cause le concept de l'État providence. Si le présent gouvernement n'avait pas tant investi d'argent et d'efforts dans les querelles fédérales-provinciales, à la manière l'Union Nationale dans les années cinquante, soit en boudant la coopération des autres niveaux de gouvernement, il est fort à penser que le rattrapage auquel nous sommes astreints aurait pu être encaissé avec beaucoup plus de souplesse. Dans une région comme celle que je représente, considérant la nature des défis régionaux et la diversification des activités économiques, le tourisme, l'industrie transformation et le tertiaire moteur, nul agent du milieu n'a le goût et les moyens de supporter le prix des querelles dont la complexité dépasse souvent la réalité et les besoins de la population. Enfin, souvenons-nous du court débat enclenché lorsque nous nous étions demandé, il n'y a pas si longtemps, si le fédéralisme coopératif était bel et bien mort au Canada.

Pourquoi ce débat n'a-t-il pas duré? Simplement parce que la population ne tenait pas à ce que meure cette coopération, simplement parce qu'elle savait qu'une province canadienne, si riche soit-elle, ne pouvait à elle seule garantir à la fois cette prospérité à laquelle on aspire tous et démontrer un égoïsme régional ou local dans le sens d'une indépendance impénétrable, invulnérable à toute influence politique culturelle ou économique provenant de l'extérieur.

À l'heure du bilan, on constate que la coopération géopolitique est ou bien une motivation ressentie avec franchise, ou bien un impératif enrichissant au niveau des défis à relever. Je ne citerai ici que le cas de l'Europe, dont il ne faut pas cacher le fait que les histoires respectives des pays qui la composent sont plus lourdes à supporter pour ceux et celles qui les habitent aux prises avec des choix déchirants. Tout éclatement de cette entité provoquée par les égoïsmes nationaux risque de les condamner au déclin, du moins économiquement parlant. Là également, on semble acquis à l'idée qu'il vaut mieux supporter quelques préjugés au profit d'une conjugaison efficace des ressources humaines et matérielles tout en respectant l'identité de chacun de ces pays, les uns mieux nantis, les autres moins.

Pour ce qui est du Québec, des enjeux aussi importants devraient suffire à démontrer à n'importe quel gouvernement que les forces dynamiques de cette société seraient de plus en plus exigeantes à l'égard des dirigeants de demain. Après tout, M. le Président, les messages de paix et de prospérité lancés dans la capitale fédérale il y a à peine quelques jours ne conviennent-ils pas tout aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest du pays? Il y a longtemps que je n'ai entendu un message semblable de la part du gouvernement du Québec. Merci, M. le Président.

Des voix: Bravo!

Le **Vice-Président** (M. Jolivet): M. le député de Châteauguay.

M. Roland Dussault

M. Dussault: Merci, M. le Président. Il me fait plaisir de prendre la parole ce soir sur le discours sur le budget, budget que l'on avait qualifié de complémentaire. On sait très bien qu'un budget complémentaire, ce r'est pas un budget comme celui que le ministre des Finances fait chaque année à grand renfort de publicité puisqu'il annonce des politiques extrêmement importantes. Un budget complémentaire, c'est un budget où le ministre des Finances ramasse, à toutes fins utiles, ce qui n'a pas été dépensé et décide de le replacer à d'autres fins gouvernementales. Il en profite parfois pour y ajouter un peu plus d'argent pour atteindre

d'autres objectifs. Il ne faut donc pas tout

attendre d'un budget complémentaire.

Mais c'est quand même un budget important qu'un budget complémentaire. Aussi, il m'apparaît important - parce qu'il est arrivé souvent que nos amis d'en face aient tenté de nous divertir sur certaines questions - de rappeler quelque peu ce qu'il contenait, du moins ses mesures principales. Je pense, par exemple, au journal Le Devoir qui rappelait en grands titres que M. Parizeau avait réduit de 20% à 10% la surtaxe sur l'essence et qu'il avait gelé les taux actuels de péage sur les autoroutes. Cette mesure de surtaxe sur l'essence avait été annoncée lors d'un budget comme étant une mesure provisoire; elle devait donc un jour cesser. Et le gouvernement a décidé de réduire progressivement cette surtaxe sur l'essence et je pense qu'il y a lieu d'être satisfait de ce résultat pour le moment. Surtout si on compare ce que le gouvernement du Québec va chercher sur l'essence avec ce que le gouvernement fédéral va chercher, on constate que maintenant le gouvernement du Québec va en chercher moins dans les poches des contribuables québécois que le gouvernement fédéral.

Le budget annonçait aussi qu'il y aurait abolition complète de la surtaxe sur l'essence dans le cas des autobus affectés au service régulier, urbain et interurbain de transport en commun, ce qui a permis que quelques millions de dollars retournent aux villes assumant une part du coût du transport en commum, dont le service est fourni par les

commissions de transport.

Le ministre des Finances annonçait aussi qu'il maintenait le déficit à peu près au même niveau qu'il était. Encore là, je pense qu'il est important de faire des comparaisons pour bien saisir la portée du déficit. Si, par exemple, je traçais une ligne entre vous et moi et que cette ligne représentait et le déficit du gouvernement fédéral et le déficit du gouvernement du Québec, pour ce qui est du déficit du gouvernement du Québec, pour ce qui est du déficit du gouvernement du Québec, je ferais quelques pieds vers vous, à peu près une couple de pieds, mais, quand il s'agit du déficit du gouvernement fédéral, il faudrait que je fasse presque la moitié du chemin vers vous, M. le Président, pour vous démontrer que le déficit de 32 000 000 000 \$ du gouvernement fédéral est un déficit absolument épouvantable. C'est en comparant, parfois, qu'on se console de situations.

D'autres mesures ont été relatées par le journal Le Devoir relativement au budget, entre autres, ce crédit d'impôt de 500 \$ pour 1984 pour chaque voiture taxi en plus de la réduction générale de la moitié de la surtaxe. C'était déjà intéressant. Les gens du taxi l'ont sans doute apprécié, étant donné les, problèmes qu'ils connaissent dans ce domaine, problèmes d'ailleurs que le gouver-

nement du Québec essaie de régler

présentement.

Le ministre des Finances a aussi annoncé qu'il tenterait d'améliorer la capitalisation des petites et moyennes entreprises en élargissant les conditions d'admissibilité au régime d'épargne-actions ainsi qu'au programme d'aide au financement public pour les corporations en voie de développement.

Le ministre a aussi annoncé que, dans le cadre de la poursuite de Corvéehabitation, il y aurait extension de la période d'utilisation d'un régime enregistré d'épargnelogement - le REEL - pour l'année 1984.

On annonçait aussi l'amélioration des modalités de paiement du crédit d'impôt à la recherche et au développement. On sait que, dans ce domaine, il se passe des choses qui sont structurantes pour l'économie, comme l'évoquait Mme la députée de Chomedey. Cela nous importe beaucoup que les mesures qui sont prises soient structurantes. Il y aura un apport de 17 000 000 \$ cette année pour les entreprises bénéficiaires.

Je pourrais en donner beaucoup d'autres, mais j'essaie, autant que possible, de vous donner une idée de ce que contenait le budget. Ce budget complémentaire est un des éléments de l'ensemble des actions gouvernementales pour améliorer le sort des Québécois, particulièrement dans les temps difficiles qui commencent à disparaître, les temps difficiles que nous avons connus ces

derniers mois; je parle de la crise.

En fait, ce budget complémentaire a été précédé d'un plan d'intensification de la relance qui a fait l'objet d'une conférence de presse de la part du premier ministre. Ce plan avait été lui-même précédé d'actions gouvernementales qui ont donné des résultats qu'aujourd'hui personne n'oserait nier. Nous avons été aux prises avec une crise grave, très grave, qui a bouleversé toute l'économie nord-américaine, l'économie canadienne et, bien sûr, l'économie québécoise. Le gouvernement canadien a tenté de contrer cette crise en luttant contre l'inflation, en développant une politique monétariste dont les effets ont été que les intérêts ont augmenté très substantiellement.

Cela a eu comme conséquence que les consommateurs ont réduit leurs activités de consommation, ils ont davantage mis d'argent en banque, les décisions d'investissement des entrepreneurs furent de moins en moins nombreuses, étant donné l'insécurité qui existait, l'activité normale des entreprises a ralenti et, par conséquent, le chômage a

augmenté prodigieusement.

(23 heures)

La crise a frappé plus fortement le Québec que les autres nations de l'Occident parce que la structure économique québécoise se caractérise par l'existence de beaucoup de petites et moyennes entreprises. Et, ce sont justement ces petites et movennes entreprises qui ont souffert des hauts taux d'intérêt. Le gouvernement a donc passé à l'action. Déjà, en 1981, au moment de l'élection, nous avions prévu les difficultés et nous avions fait précéder l'élection d'un budget qui tenait compte des problèmes qui s'en venaient et qu'on sentait déjà venir. Nous avons réagi très vite alors que le gouvernement fédéral a réagi très tard. Ce n'est que tout récemment qu'il a commencé à réagir.

En décembre 1981, le gouvernement du Québec alertait l'opinion publique quant aux difficultés qui allaient se poser avec cette

crise.

En février 1982, le gouvernement du Québec proposait à Ottawa un ensemble de mesures pour réduire les taux d'intérêt et mettre en place un programme d'aide aux petites et movennes entreprises. Et ce fut un refus, comme tout le monde le sait, du gouvernement fédéral. Même qu'après ce refus, nous avons tenté malgré tout d'obtenir quelque chose du gouvernement fédéral. Les ministres Parizeau, Biron et Landry se sont rendus à Ottawa rencontrer les ministres Lalonde. Grav et Lapointe afin d'obtenir leur collaboration et ce fut encore un refus de leur part. Dans les quelques semaines qui ont suivi, il y a eu un sommet économique qui a donné des résultats puisque des mesures d'urgence ont été adoptées.

Il y eut d'abord le plan Biron qui visait à financer à taux réduits les entreprises qui subissaient de hauts taux d'intérêt et qui. par la force des choses, devaient mettre du à pied, ce qui faisait énormément d'emplois. En fait, le plan Biron, tout le monde le sait maintenant, a sauvé au-delà de 35 000 emplois au Québec et a sauvé, à toutes fins utiles, 700 entreprises de

la déchéance totale.

Il y a eu aussi, à ce sommet économique, une décision de créer de l'emploi par des programmes de création

d'emplois. Une somme de 160 000 000 \$ a été engagée en 1982 et 1983 et a permis l'embauche de 32 000 personnes.

Il y a eu le programme Corvéehabitation qui est sans doute le plus beau fleuron qu'on peut rattacher à l'esprit de concertation que l'on a connu au Québec au cours des dernières années, qui a permis une réduction importante du taux d'intérêt et qui a permis de mettre en chantier environ 6 500 logements de plus que ceux originellement prévus dans la période de l'été 1982 à avril 1983.

M. le Président, le programme Corvéehabitation constituait, sur le plan de la mise en chantier, une augmentation de 135% au Québec contre 73% en Ontario et 44% pour le Canada. Cela démontre bien que Corvéehabitation a été, au Québec, une opération extrêmement importante pour la relance économique.

En mars 1983, il y a eu le Conseil des ministres du mont Sainte-Anne qui a débouché sur un plan d'action économique concret et qui a été complété par le discours sur le budget dans les semaines suivantes. Il y avait, dans ce plan du mont Sainte-Anne, des programmes de création d'emplois et de soutien de l'emploi; des crédits de l'ordre de 265 000 000 \$ ont été destinés à ces programmes spéciaux de création d'emplois. On a même ajouté 30 000 000 \$ à ces 265 000 000 \$ au mois de septembre suivant.

On a poursuivi, bien sûr, pour une année supplémentaire le plan Biron. On constatait qu'il donnait des résultats inouïs. En plus, un fonds de solidarité dont la FTQ a fait la promotion est apparu et a été rendu possible par une loi à l'Assemblée na-

Il y a eu poursuite de l'aide à la construction résidentielle. On a réduit, à ce moment, le taux d'intérêt de Corvéehabitation à 9,5%, tel qu'annoncé dans le discours sur le budget. Il y a eu des subventions jusqu'à concurrence de 3000 \$ pour remplacer le programme fédéral qui avait été arrêté au mois de mai précédent. Il y a eu une accélération des investissements publics: 200 000 000 \$ pour des travaux à Hydro-Québec, 140 000 000 \$ pour l'assainissement des eaux en dehors des communautés urbaines. Cela n'a pas donné les résultats escomptés et c'est pour cela qu'on a essayé de faire plus par la suite, mais j'en parlerai plus tard. On a investi 100 000 000 \$ dans le domaine du transport, principalement le transport en commun, et 50 000 000 \$ de crédits additionnels ont été consacrés à la voirie rurale et municipale, ce qui fait travailler beaucoup de monde au Québec.

Nous avons décidé d'accélérer les investissements privés; d'abord, par un programme spécial de réduction des tarifs d'électricité pour la période 1986-1990. On rappellera que cela a permis l'implantation au Québec de Pechiney dans la région de Bécancour, ce qui représente plus de 1 000 000 000 \$ d'investissements, et j'en passe. On a un programme extraordinaire; il est malheureux que l'Opposition n'ait pas été capable d'en saisir la portée. Je comprends que le rôle de l'Opposition est de critiquer, mais il arrive qu'on doive reconnaître les avantages de certaines choses.

Evidemment, nous avons mis l'emphase sur le virage technologique parce que celui-ci permet effectivement de restructurer l'économie québécoise. Ainsi, on a investi 173 000 000 \$ pour l'introduction de microordinateurs dans les écoles; c'est une décision qui avait été annoncée. On sait que cela sera extrêmement important pour les étudiants, afin de leur faire prendre le virage technologique parce que, dans les prochaines années, ils auront à travailler avec cela. Nous avons appuyé les exportations par des crédits additionnels de 8 000 000 \$ pour soutenir les entreprises dans la prospection de marchés étrangers. Nous avons maintenant un ministre du Commerce extérieur qui est devenu le commis de l'État pour cette question et qui fait un travail extraordinaire. Lors de notre réunion du Conseil des députés de Gatineau, en septembre 1983, nous avons demandé au gouvernement de faire plus encore et d'arriver avec un plan supplémentaire pour continuer les efforts qu'il faut pour relancer l'économie

M. le Président, à la suite des actions gouvernementales dont je viens de parler, le Québec s'en sort mieux que toutes les autres provinces; ces actions ont eu un effet extraordinaire. La meilleure indication du résultat et de l'appréciation qu'on doit avoir du travail intense fait par le gouvernement du Québec, le gouvernement du Parti québécois, nous est donnée par un organisme qui n'a rien de péquiste - s'il y avait, à l'intérieur de cet organisme, sympathisants du Parti québécois, on pourrait douter de ce qu'ils disent parce que nos amis d'en face doutent toujours de ce que peuvent dire des amis - il ne s'agit pas d'un ami du Parti québécois, mais d'un organisme qui s'appelle le Conference Board du Canada. Il a dit, au début de novembre 1983 - je vous le montre - "Le Québec bat la marche de la reprise économique."

Que dit-on précisément? "Le Québec bat la marche de la reprise économique du Canada et est sûrement la province à afficher la performance la plus surprenante cette année, a déclaré hier le Conference Board du Canada dans ses prévisions économiques provinciales qu'il venait de rendre publiques. Alors que l'ensemble de l'économie canadienne ne progressera cette année que de 2,1%, c'est bien de 3% dont bénéficiera l'économie du Québec." Le Conference Board ajoute - ce n'est pas là la seule bonne nouvelle - "Cette reprise aura emprunté la voie du secteur manufacturier dont la production fera, cette année, un bond de 7,5% en volume, le taux le plus rapide du pays."

Nous n'avons pas été surpris de ces déclarations du Conference Board parce que nous savions que nos programmes d'action pour la relance donneraient des résultats. Il s'agit maintenant de les constater. (23 h 10)

M. le Président, le gouvernement du Québec a décidé de continuer à faire sa part. Il avait déjà fait une grande part en prenant ses responsabilités, et les Québécois s'attendaient que le gouvernement du Québec les prenne. Le gouvernement du Québec est

venu récemment avec un programme d'intensification de la relance. Il ne s'agissait pas d'un programme de relance comme tel, puisque nous avions déjà commencé à faire de la relance, il s'agissait d'avoir quelque chose pour intensifier cette relance.

Nous avons annoncé certains projets qu'on ne peut espérer voir se mettre en place dès le lendemain matin. Ce n'est pas comme cela que cela fonctionne, ce n'est pas possible et cela ne serait pas réaliste. Nous savons très bien que les programmes que nous avons annoncés precédemment continuent à courir, continuent à avoir des effets. Ce que nous tentons d'éviter, c'est de faire des choses qui auraient l'air d'un feu de paille. Nous voulons mettre en place des choses qui ont de bonnes assises et qui auront un effet déterminant à court terme, dans l'avenir.

Par exemple, M. le Président, le premier ministre du Québec annonçait qu'il y aurait, pour ce qui est de l'entreprise, de l'aide au financement. M. le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme annonçait récemment qu'il y aurait 2 000 000 000 \$ sous la forme de garanties de prêts pour faire en sorte qu'il y ait de l'entreprise nouvelle qui s'implante, de façon que l'entreprise qui existe puisse prendre de l'essor et qu'il soit facile de trouver le financement pour obtenir ces résultats.

ministre de l'Industrie, Le Commerce et du Tourisme a annoncé récemment, à l'école des Hautes études commerciales, le lancement d'un projet pour aider l'"entrepreneurship", et particulièrement l'"entrepreneurship" chez les jeunes. Nous allons faire en sorte que les jeunes diplômés de cégeps, sur le plan des techniques administratives, et d'universités, dans le domaine administratif, puissent avoir la chance de partir à leur compte. Nous allons mettre à leur disposition des bourses d'affaires qui sont aussi, à toutes fins utiles, des garanties de prêts qui permettront à ces jeunes d'aller dans les maisons prêteuses, dans les banques, dans les caisses populaires. Le Mouvement Desjardins a déjà manifesté son enthousiasme à embarquer avec nous dans ce projet de façon qu'il puisse financer des entreprises. Cela pourra être de l'ordre de 25 000 \$ de garanties de prêts dont les deux tiers au moins seront garantis par le gouvernement.

On ne veut pas donner le paradis à ces jeunes, on veut les aider à débuter. Tout cela relève toujours de la même formule, la formule du plan Biron, laquelle consiste à utiliser les montants disponibles dans les maisons prêteuses, dans les banques, pour les mettre au service du développement économique. Un des drames épouvantables que nous avons connus lors de la crise, c'est qu'il y avait énormément d'argent dans les banques, 1 \$ sur 5 \$, qui aurait dû normalement circuler et qui était gelé, à

toutes fins utiles, dans les banques, ce qui n'était pas susceptible d'aider au développe-

ment économique.

Dans le domaine de l'électricité, nous savons que nous avons des surplus. Le gouvernement du Québec a décidé de faire en sorte que les surplus d'électricité soient davantage accessibles aux entreprises et à meilleur coût pour celles qui veulent s'implanter et pour celles qui veulent prendre de l'essor. Nous avons vu l'exemple de Pechiney qui, dorénavant, deviendra un modèle pour plusieurs centaines d'entreprises au Québec qui sont intéressées. À toutes fins utiles, ce que nous voulons, c'est trouver un équilibre dans l'utilisation de ces surplus d'électricité. Nous voulons éviter de tout vendre ces surplus aux Américains parce qu'eux créeront de l'emploi chez eux, que le travail existera chez eux et qu'il n'y en aura pas ici. D'un autre côté, nous ne voulons pas non plus tout garder ces surplus d'électricité parce que nous savons que cela peut rapporter, que cela peut être avantageux pour les Québécois qu'on en vende une partie. Nous cherchons un équilibre entre la formule de M. Bourassa, à une extrémité, qui consiste à vendre entièrement notre électricité, avec tous les désavantages que cela peut comporter pour nous sur le plan de la création d'emplois, et l'autre qui consisterait à tout garder pour nous autres. Il y a une question d'équilibre à trouver. C'est l'esprit qui anime le gouvernement du Parti québécois.

Nous avons aussi lancé un programme de reboisement. On sait que le reboisement au Québec est quelque chose d'extrêmement important. On sait, par exemple, qu'en 1972-1973, nous étions passés, en termes de plantations de nouveaux arbres, de 16 000 000 à 65 000 000. Nous avons réalisé que, pour atteindre l'équilibre parce que, lorsque la forêt a été coupée, elle doit se renouveler, et à un rythme acceptable, il fallait en arriver non pas à 65 000 000, mais à 300 000 000 de plantations d'arbres. Nous allons donc faire appel au secteur privé qui va trouver là un dynamisme nouveau et qui permettra de créer de 3000 à 4000 emplois dans les serres. Ce sont, en fait, 20 000 emplois qui seront créés d'une façon saisonnière avec ce programme reboisement.

Nous avons annoncé toutes sortes de choses intéressantes et importantes sur le plan de la relance économique, de l'intensification de la relance, entre autres, dans le secteur agro-alimentaire et dans le secteur du tourisme; nous en avons annoncé dans le secteur de l'hydroélectricité. Nous allons faire en sorte qu'Hydro-Québec continue à jouer son rôle dans le développement économique. C'est un pivot pour le Québec. Nous allons faire en sorte qu'Hydro-Québec s'assure que ses

investissements nets, au cours des deux prochaines années, soient maintenus au même niveau qu'en 1983. Comment cela sera-t-il possible? En accélérant l'effort additionnel entrepris quant à l'amélioration du réseau de distribution, en entreprenant particulièrement la construction de la ligne de transport no 5 et les travaux préparatoires à la ligne de transport no 6, en participant directement à la construction d'une première usine de fabrication d'hydrogène liquide - vous savez qu'en ce domaine, nous sommes en avance sur beaucoup de pays au monde et nous voulons garder notre avance - et aussi par la mise en chantier d'un nouveau centre de recherche en électrochimie.

Pour ce qui est l'assainissement des eaux: Justement parce que les 140 000 000 \$ qui avaient été injectés dans l'économie l'avaient été par des mesures qui étaient incitatives, mais qui ne l'étaient pas assez, le gouvernement du Québec a décidé de s'impliquer encore davantage dans la part de la facture à payer pour l'assainissement des eaux. Nous souhaitons maintenant, M. le Président, que le gouvernement fédéral vienne faire un effort additionnel pour, à toutes fins utiles, payer la part que les municipalités devront payer dans l'assainissement des eaux.

Nous avons aussi, M. le Président, annoncé un ensemble de mesures pour dynamiser le développement économique de Montréal. Je ne reviendrai pas là-dessus, mais il y a une emphase extrêmement importante qu'il fallait mettre. Montréal est la capitale économique du Québec, c'est la métropole. S'il n'y a pas de dynamisme économique à Montréal, il risque d'en avoir peu dans l'ensemble du Québec. Il était normal que nous fassions un effort considérable de ce côté.

Nous avons, du côté de la recherche et de l'innovation, annoncé qu'il y aura création de centres de recherche appliquée. Il nous apparaît que c'est par ce moyen que nous allons en arriver à créer des milliers d'emplois qui relèvent de la restructuration économique. J'en passe parce que ce plan était tellement riche en nombre et en qualité des projets qu'on pourrait prendre des heures à en parler.

Nous avons, en dernier lieu, décidé de faire, un virage extrêmement important pour ce qui est de la main-d'oeuvre et, particulièrement, celle qui vit du bien-être social et qui est apte au travail. On ne parle pas de ceux qui ne peuvent pas travailler. On comprend cela, M. le Président. Il est normal que l'on ait une politique plus particulière pour ces gens. Ceux qui sont aptes au travail sont, de toute façon, des gens qui veulent travailler. Nous avons décidé de faire un virage très important sur le plan de la formation professionnelle, sur le plan du maintien ou du retour aux études,

sur le plan des programmes d'apprentissage, sur le plan du travail communautaire et nous avons contacté le gouvernement fédéral pour lui demander de faire sa part dans une entente. Nous sommes pour les ententes fédérales-provinciales; on en parle tellement, on en veut tellement, de ces ententes, et on le dit tellement à l'Opposition qu'on ne comprend pas pourquoi elle en doute encore. Donc, on veut une entente. Il y a eu déjà un signe d'intérêt très grand de la part du gouvernement fédéral lorsque M. Marois, l'ex-ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, est allé rencontrer Mme Bégin pour obtenir que le gouvernement fédéral s'implique. Nous sommes très satisfaits de ce signe d'intérêt.

M. le Président, l'Opposition a dit: Pour payer tout cela, il n'y a, dans le budget complémentaire, que 30 000 000 \$. C'est donc que ce n'est pas possible. Il y a quelque chose qui ne va pas là-dedans. Il a fallu leur expliquer, il a fallu que M. le ministre des Finances y mette pas mal: de temps, lors d'une période de questions, pour faire comprendre à l'Opposition que toutes ces mesures ne s'appliqueront pas demain matin, mais qu'il faut commencer à mettre en place les fondements de ces programmes et de ces projets pour que, d'ici à quelques mois, cela puisse s'appliquer.

Vous savez, le prochain budget arrivera bien assez tôt pour pouvoir financer ce qui, dans ce projet, devra être financé au moment où arrivera le budget principal. D'autres choses pourront être financées plus tard. Il y a certaines choses que nous avons annoncées qui n'exigent pas des sommes considérables dans un budget puisque, quand nous faisons appel à la technique de la garantie de prêt, le gouvernement n'a pas besoin d'y mettre beaucoup d'argent. Quelques faillites, quelques déveines pourront coûter quelque chose. La prise en charge de certains intérêts pourra coûter quelque chose mais, sur les 2 000 000 000 \$ qui seront disponibles pour aider au financement des entreprises, il y a peut-être 65 000 000 \$ qui devront venir des fonds de l'État. Ce n'est pas demain matin que nous aurons besoin des 65 000 000 \$. C'est très simple à comprendre. Il faut manquer de bonne volonté pour ne pas être capable de le comprendre.

Donc, nous avons fait des efforts considérables, du c&té du gouvernement, pour aider l'intensification de la relance. Il reste maintenant aux autres intervenants à faire leur part. Il faudra que les épargnants sortent davantage leur argent de la banque, des caisses populaires, qu'ils se remettent à consommer pour faire tourner l'économie davantage. Il faudra que les banques, les maisons prêteuses, se mettent à la disposition des entreprises qui sont

intéressées à s'implanter, à prendre de l'essor par cette garantie de prêt dont j'ai beaucoup parlé.

Il faudra aussi que les entrepreneurs prennent conscience de l'existence de cela, qu'ils ne se laissent pas influencer par les critiques de l'Opposition. Pour que tout cela fonctionne, M. le Président, cela va prendre énormément de confiance. On connaît la technique de l'Opposition. Évidemmment, ce qui est intéressant et important pour elle, c'est de se faire élire à la tète du Québec, donc de devenir le gouvernement. Alors, on ne lésine pas sur les moyens pour y arriver, sur les critiques qu'on fait.

Le résultat, c'est que la confiance dont on a besoin risque d'être diminuée par ces critiques qui ne sont pas fondées. En fait, on sait ce qui se passe, en réalité. Vous savez, dans la chanson, on dit, "Visa le noir, tua le blanc." L'Opposition, en voulant à tout prix attraper le gouvernement qui est noir, à ses yeux, finit par attraper la population du Québec qui, elle, est blanche. Alors, "visa le noir, tua le blanc", c'est la technique de l'Opposition. Elle n'a pas encore compris qu'elle enterre l'économie québécoise à vouloir convaincre à tout prix le Québec de son incapacité de se développer comme n'importe quelle autre nation du monde.

Au-delà des efforts des consommateurs, des banquiers, des entrepreneurs, il faudra que les gens dans le domaine politique fassent des efforts aussi. Il faudra que, du côté fédéral, on cesse de dénigrer le Québec parce qu'eux aussi, en essayant de viser le noir, finisssent par tuer le blanc. Il faudra, à un moment donné, que ces gens respectent leurs promesses. Les 200 000 000 \$ de La Prade, il faudra qu'ils soient investis dans la région où ils devaient aller; les 200 000 000 \$ annoncés en Gaspésie, il faudra bien qu'on finisse par voir quelques centaines de dollars circuler dans l'économie de cette région. Qu'ils remplissent enfin leurs promesses et qu'on en finisse de tout cela

Il faudra préserver nos acquis. Il faudra que ces gens acceptent que nos acquis soient préservés. Qu'ils cessent de nous faire mal comme cela a été le cas dans le domaine de l'aéronautique où avec le F-18 nous avions une avance considérable sur le plan structurel au Québec, donc au Canada. Du fait, qu'on nous ait trompé lors du référendum en nous faisant croire que nous aurions 50% de la commande et nous avons eu à peine 30% - 70% étaient déjà à l'Ontario - cela a été la tromperie du siècle. Les Québécois s'en souviendront la prochaine fois. Mais il faudra que ces gens-là se rendent compte que le Québec a le droit que ses acquis soient préservés.

Il faudra que ces gens-là se disent une fois pour toutes à Ottawa que ce qui nous intéresse, c'est le développement économique,

ce n'est pas le bien-être social. Nous voulons que l'argent investi au Québec sur le plan humain le soit pour la productivité et non

pas pour la passivité.

Donc, ces gens-là devront faire des efforts eux aussi. Il faudra que les gens d'en face, bien sûr, en fassent encore plus, parce qu'on sait que ces sont des gens qui ont la critique facile, qu'ils ne nous apportent pas beaucoup de solutions et qu'ils ne sont pas très forts sur les suggestions. Si vous comparez la performance de l'Opposition du Parti québécois entre 1970 et 1976, il y en avait des suggestions et des recommandations de gens qui réfléchissaient et qui avaient des idées. De ce côté, c'est le désert d'idées. Ils n'ont jamais de suggestions à faire. Il faudrait bien qu'ils commencent un jour à en faire des suggestions. Je suis convaincu qu'on va finir par s'entendre.

En terminant, M. le Président, je voudrais rappeler à Mme la députée de Chomedey, qui nous disait tout à l'heure que ce sont des gens de négociation et que, sur la question constitutionnelle, ce sont des gens qui ont choisi la voie de la négociation, qu'un oui au référendum, cela voulait dire, en fin de compte - c'était dans la question le début d'une négociation sur une autre base, mais le début d'une négociation sur la base de l'égalité, de façon que le Québec devienne un jour souverain dans le cadre d'une association économique, mais nous y croyons. Ce ne sont pas ces gens en face qui vont nous décourager d'y arriver, parce que nous avons la conviction que c'est le seul moyen d'atteindre le maximum de développement économique pour les Québécois. Merci, M. le Président.

Une voix: Parle-nous de l'Italie.

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! M. le député de Chapleau.

M. John Kehoe

M. Kehoe: Merci, M. le Président. Avant de parler sur le discours sur le budget, j'aimerais faire quelques commentaires sur le discours que vient de prononcer le député de Châteauguay. Il a dit, entre autres: On veut - parlant des péquistes - des ententes avec le fédéral; on est toujours prêt à négocier; on envoie Biron, Parizeau, Landry à Ottawa pour faire nos négociations; on envoie encore aussi le ministre Marois, qui a déjà un plan tout fait ici à Québec, un fait accompli. Il s'en va à Ottawa pour rencontrer Mme Bégin et la met en face d'un fait accompli. Il a déjà un plan en tète et dit à Mme Bégin: Voici mon plan, on veut cela et pas autre chose. À sa plus grande surprise, Mme Bégin était d'accord. Quel était l'essentiel de ces négociations? Le ministre Marois revient, fait

un rapport sans doute au Conseil des ministres et, quelques jours plus tard, il démissionne. Y a-t-il eu un rapport entre les deux? Il était surpris qu'il ait pu s'entendre avec le gouvernement fédéral, qu'il y ait une possibilité de s'entendre avec le gouvernement fédéral. Au lieu de faire la confrontation continuelle, s'il y a des négociations, il y a possibilité de s'entendre. La preuve est là, avec M. Marois. Qu'est-il arrivé? Il a été obligé de démissionner. Est-ce que cela a du bon sens de parler ainsi? La seule manière de résoudre les problèmes du Québec, c'est d'avoir un pays souverain. Mais je pense, M. le député de Châteauguay, que vous manquez complètement le bateau. (23 h 30)

M. le Président, pour la deuxième fois dans l'histoire politique du Québec, gouvernement présente un deuxième budget dans la même année financière. On se rappelle qu'en 1981, au mois de novembre, le ministre des Finances a présenté un deuxième budget pour la première fois. Le Parti québécois est souvent obligé de recourir à un deuxième budget, parce que le premier budget qu'il présentait, chaque fois, ne réglait rien. On se souvient qu'en mars 1981 M. Parizeau a présenté un budget pour l'élection d'avril 1981, un budget préparé en catastrophe. Le premier ministre a dit par la suite que ce budget avait été préparé à des fins spécifiques, pour gagner l'élection. Mais, après la victoire d'avril 1981, il a fallu faire face à la réalité. La crise économique a commencé à frapper la province de Québec et, au mois de novembre, le ministre des Finances, M. Parizeau, a été obligé de présenter, pour la première fois non seulement au Québec, mais pour la première fois dans une province, dans le Canada, un deuxième budget dans la même année financière. Et on connaît le désastre du budget de 1981. Le désastre en augmentant la taxe sur l'essence de 100%, le désastre en augmentant la taxe sur la bière, en augmentant d'autres taxes.

Mais, encore cette année, pourquoi a-ton un deuxième budget en 1983? C'est bien évident que le mini-budget présenté par M. Parizeau est un exercice de manipulation du gouvernement Lévesque qui tente de redorer son image et l'image de son chef. C'est uniquement le but recherché. Ce n'est pas une question de relance économique; c'est une relance du Parti québécois; une relance de M. René Lévesque. On connaît la popularité de M. René Lévesque, pas seulement de M. Lévesque, M. le premier ministre. On sait que la popularité du Parti québécois est autour de 27% et, pour la première fois dans l'histoire de la province de Québec, la popularité du premier ministre est à peu près au même niveau. Donc, il fallait faire quelque chose de spectaculaire. Il fallait faire quelque chose pour redorer, pour donner une autre image au parti et à son chef.

On sait aussi qu'au mois d'octobre, après des vacances de trois mois, le Parti québécois a rappelé le Parlement pour une journée seulement et, ensuite, il a fermé le pourriée seulement et, ensuite, il a fermé le Parlement. Il a fermé le Parlement en disant qu'il créerait deux comités: un comité pour étudier le problème national et un deuxième comité pour étudier la question économique. On attend toujours le rapport du comité concernant la question nationale. On sait qu'il y a une dispute; on sait qu'il y a un élément dans le Parti quéhécois qu'il veut élément dans le Parti québécois qui veut éliminer, lors de la prochaine élection, la question de l'indépendance. On sait qu'il y a un autre groupe dans le parti qui veut la garder. Le diable est pris dans cela. Le comité n'a pas fourni son rapport. On attend toujours de savoir quand cela va être déposé. Mais le deuxième comité, le comité économique, a fait son rapport. M. le premier ministre, en date du 13 novembre, a fait un spectacle à la Hollywood au salon rouge avec tous les ministres, toutes les caméras de télévision, pour nous annoncer un soi-disant programme de relance économique. Le lendemain matin, dans le Journal de Québec et dans plusieurs autres journaux de la province de Québec, on a vu ce que les médias pensaient de cette relance économique. Et je cite: "Le premier ministre Lévesque annonce une cinquantaine de mesures déjà connues."

Je continue la lecture: "C'est un catalogue de cinquante mesures, pour la plupart, rattachées aux programmes gouvernementaux en vigueur et déjà connues." À un point tel que les journalistes parmi ceux qui n'ont pas la réputation d'être parmi les plus critiques à l'égard de l'administration péquiste, ont comparé la performance au syndrome Garon, c'est-à-dire annoncer plusieurs fois la même chose comme le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui a développé cette technique au point d'atteindre une grande dextérité.

Si on annonce un programme une fois, si on l'annonce deux fois, si on l'annonce cinq fois, le population commence à penser qu'il s'agit de nouveaux programmes. On a vu le député de Châteauguay lancer des chiffres à droite et à gauche, des chiffres à droite et à gauche, des 100 000 000 \$, des 200 000 000 \$, mais lorsqu'on remet cela dans le contexte, M. le Président, on s'aperçoit que le plan de relance annoncé par le premier ministre le 13 novembre totalise 30 000 000 \$. Ces 30 000 000 \$ représentent 0,1% des dépenses publiques de la province de Québec. Imaginez-vous quel programme de relance économique. Il s'agit tout simplement de créer des emplois temporaires; des "jobines" de déboisement, la création de centres de recherche. On parle de toutes ces petites

mesures-là. Quand on parle du plan de relance, mon oeil, M. le Président.

Examinons de plus près pour quelques minutes les annonces faites par le ministre des Finances lors de son mini-budget au mois de novembre et nous pouvons conclure que le budget n'est qu'un écran de fumée pour tenter de camoufler l'inertie du gouvernement en matière de finances publiques. Quels sont les points principaux annoncés dans le discours sur le budget? Premièrement et comme toujours, le ministre des Finances a annoncé un autre déficit. Depuis les derniers six ans, depuis qu'il est ministre des Finances, chaque année il annonce dans son discours sur le budget un déficit. Le déficit des trois dernières années a dépassé 3 000 000 000 \$. Au mois de novembre on a eu un mini-budget, on avait donc un minidéficit mais encore un 95 000 000 \$.

S'il y a quelque chose de constant chez le ministre des Finances, c'est bien l'annonce d'un déficit chaque année au moment de son discours sur le budget. Les taxes temporaires annoncées par le ministre des Finances en 1981, les deux tiers de ces taxes temporaires sont devenues permanentes. Quand il a annoncé au mois de novembre 1981 une taxe de 40% sur l'essence, c'était pour une période temporaire; ce temporaire a continué jusqu'au mois de novembre cette année, c'est-à-dire pour une période de deux ans durant laquelle la population de la province de Québec, les personnes les plus démunies, les personnes qui ont besoin d'un bien essentiel ont payé 40% de plus pour l'essence. Le ministre des Finances devait réduire cette taxe dix mois après l'avoir annoncée. Au mois de novembre de cette année, il a annoncé une réduction de 10%, la moitié de la taxe sur l'essence. Combien de temps la population la plus démunie de la province de Québec a-t-elle attendu, avant que le ministre des Finances ne fasse un geste concret pour diminuer la taxe sur l'essence? (23 h 40)

La taxe de vente annoncée en mai 1980 était aussi une taxe temporaire, une taxe qu'on avait prévue, il l'a dit, pour une période de dix mois au plus. Nous l'avons encore. Au mois de novembre, nous espérions toujours que la taxe de vente de 9% serait réduite, mais ce n'est pas encore fait. Elle est restée toujours au même niveau. Quand on vient d'une région comme celle de l'Outaouais, où je demeure, je vous assure que la taxe de vente de 9% a une influence sur les personnes de notre région, sur les commerçants de notre région, et cela est très frappant. La population de la ville de Gatineau, va en grande partie, pour économiser sur la taxe de vente, qui est beaucoup plus basse en Ontario, faire ses provisions dans les magasins d'Ottawa.

M. Parizeau a mentionné au mois de mars cette année que la taxe sur les successions ne serait pas abolie et, sur cela, il a tenu parole. Il ne l'a pas abolie. Cela représente pour la province de Québec un revenu d'environ 40 000 000 \$. Je vous assure que ce montant est perdu à plusieurs reprises lorsqu'on pense au nombre de personnes qui quittent la province de Québec pour ne pas payer cette taxe sur les successions, spécialement, encore une fois, dans la région de Gatineau, la région de Hull, la région de Buckingham. Que font ces gens qui ont un peu d'argent, qui ont ramassé une certaine somme d'argent, qui ont un certain âge et qui sont à leur retraite? Ils quittent la ville de Gatineau, s'en vont à Ottawa et ils économisent non pas seulement sur la taxe sur les droits successoraux, mais sur l'impôt aussi. Encore une fois, nous espérions que l'impôt soit changé lors du dernier budget. Nous savons qu'actuellement dans la province de Québec, une personne qui gagne 40 000 \$ ou plus, paie entre 10% à 15% d'impôt de plus.

Dans notre région, nous avons la Société d'aménagement de l'Outaouais qui fait tout en son pouvoir pour tenter d'intéresser des industries à venir s'installer chez nous, dans la région de Québec. Il y a des compagnies de haute technologie, des compagnies qui peuvent assurer une relance économique à notre région, que ce soit la ville de Gatineau, que ce soit la ville de Hull. Nous avons fait un programme de publicité dans tous les États-Unis, et même en Europe, pour attirer des gens à venir s'installer au Québec. Mais, dès que les cadres, les personnes qui sont les patrons ou les propriétaires de ces compagnies savent qu'ils seront obligés de payer de 10% à 15% de plus d'impôt pour demeurer dans la ville de Gatineau, pour quelles raisons viendraientils s'installer dans cette ville? La SAO a adopté la politique de dire: Venez vous établir dans la ville de Gatineau, mais allez demeurer à Ottawa. C'est là la politique du Parti québécois de dire à la population de s'installer au Québec mais de demeurer en Ontario. C'est la même chose. Combien y at-il de sièges sociaux qui quittent Montréal pour aller s'installer à Hawkesbury et à L'Orignal, qui ne sont pas très loin de la ville de Montréal?

Dans le budget il n'y a presque rien pour la création d'emplois. Dans le budget de novembre 1983, le Québec reçoit un montant de 278 000 000 \$ en transferts du gouvernement fédéral. Cela aurait eu du bon sens d'injecter une partie ou l'ensemble de cette économie dans différentes industries qui auraient créé des emplois pour les Québécois et surtout pour les plus démunis, ceux qui en ont le plus besoin, soit la jeunesse. Mais non, qu'a fait le Parti québécois avec ces 278 000 000 \$? qu'il ne s'attendait pas

d'avoir d'ailleurs, au dire même du ministre des Finances. Qu'en a-t-il fait? Il a payé des dettes futures des commissions scolaires et des corporations municipales. Pour quelle raison? C'est bien évident que c'est pour avoir une marge de manoeuvre lors de leur prochain budget. On aura un autre budget au mois d'avril ou mai et on ne sera pas loin d'une élection; peut-être à six mois ou un an. Mais, encore là, le ministre des Finances n'a pas agi dans les intérêts des Québécois et des Québécoises, il a plutôt agi dans l'intérêt du Parti québécois, dans l'intérêt de la politique de son parti, non pas pour créer des emplois pour des personnes qui en besoin, mais plutôt pour la politique capitale. Les personnes qui reçoivent 139 \$ par mois, qui sont obligées de vivre de l'aide sociale avec 139 \$ par mois, imaginez-vous combien auraient pu avoir de l'aide avec ces 278 000 000 \$. Combien d'autres programmes d'emplois auraient pu être créés si on se servait de cet argent pour créer des emplois, pour encourager les industries à venir s'installer dans la province de Québec.

Dans le budget, la partie qui a été la plus oubliée, c'est justement celle des régions. Des différentes régions, seule la ville de Montréal a eu un certain montant, un montant de quelque 60 000 000 \$ pour la construction d'une maison pour l'Orchestre symphonique de Montréal. Je n'ai rien contre cela, remarquez bien, M. le Président. Il reste quand même qu'il y a certaines régions dans la province de Québec - je mentionne la mienne - qui auraient pu profiter de cet argent; nous avons des problèmes. Depuis 1981 et depuis les dernières élections, depuis que les péquistes sont au pouvoir dans notre région, il n'y a pas eu un nouveau programme de commencé par le Parti québécois. C'est vrai, il y a un hôpital qui a été construit et qui a ouvert récemment, il a coûté 50 000 000 \$, mais la construction de cet hôpital était déjà commencée. Une partie de l'autoroute 50 a été complétée, mais, encore une fois, c'était déjà commencé. Il y a l'usine de purification des eaux à Gatineau, mais cela aussi, c'était commencé. Je devrais aussi mentionner que chacun de ces programmes était défrayé à 50% par l'argent provenant du fédéral. Chaque fois qu'on a eu l'inauguration, que ce soit de l'autoroute 50, que ce soit de l'hôpital, que ce soit de l'usine de purification des eaux, jamais, lorsqu'un ministre du Parti québécois est venu inaugurer ces endroits, on n'a entendu parler que le fédéral avait investi de l'argent dans ces projets.

Quand on pense que l'hôpital de Gatineau est construit dans un champ auquel on a accès seulement par une route à deux voies, le Parti québécois a promis de construire, en 1985, le boulevard La Vérendrye. Pourquoi? Gouverner, c'est

prévoir. On sait qu'on ne va flanquer un hôpital de 50 000 000 \$ dans le champ avec une route d'accès à seulement deux voies en très mauvaise condition. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pu prévoir dans le budget ce qu'il en coûterait pour faire, dès maintenant, le boulevard La Vérendrye qui sera fait dans quelques années, vers la fin de 1984 et le commencement de 1985. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas prévu un certain montant pour le commencement de la construction de cette route.

Je suis le porte-parole de ma formation politique dans le domaine des mines. C'est une autre région dont il n'est pas fait mention dans le budget. Dans le budget du mois de mai, le ministre des Finances a annoncé un investissement de quelque 250 000 000 \$ dans le domaine minier. Mais où sont ces 250 000 000 \$? Où y a-t-il eu des développements jusqu'à maintenant? (23 h 50)

Quand on pense à la Côte-Nord, le Parti québécois est en train de perdre cette région. Les mines de fer sont en train de fermer. On a eu justement une conférence le 29 novembre dernier. Il y avait quatre ministres, des députés, tout le monde y était. Mais le fédéral n'était pas invité. Ils ont décidé des différents montants qu'ils donneraient pour tenter de sauver la Côte-Nord. Je ne parle pas de relance, mais de sauvetage.

Mais jamais ils n'ont demandé auparavant l'intervention du fédéral pour sauvegarder le fer dans le Nord. On sait que les problèmes sont là et on sait que ce n'est pas à cause du Parti québécois. C'est une question de quantité et de qualité de fer. Le fer au Brésil et en Australie est beaucoup plus riche et il en coûte beaucoup plus dans la province de Québec pour le produire.

Il y a des solutions possibles à ce problème, mais il n'y a pas de solution possible sans la concertation - c'est là un mot que le Parti québécois emploie souvent - de tous les intervenants incluant le provincial et le fédéral. Ce n'est pas une question de concertation, mais de confrontation quand il s'agit de prendre des décisions. Le ministre de l'Énergie et des Ressources a mentionné qu'il y a eu deux conférences jusqu'à maintenant, qu'il y en aura une troisième au mois d'avril et après qu'il aura annoncé un plan de sauvetage, il ira voir le fédéral pour avoir son appui. C'est une manière d'administrer les fonds public, d'administrer la province de Québec, de tenter de sauver le Nord du Québec.

En ce qui concerne le cuivre, les Mines Gaspé, dans Murdochville, proclament qu'elles sont prêtes à dépenser 32 000 000 \$. La province de Québec est aussi prête à y investir 13 000 000 \$. Mais la compagnie Noranda a posé quatre conditions à ces investissements qui pourraient assurer la vie

et la survie de Murdochville. Mais depuis le mois de novembre, les gens de Murdochville attendent une réponse du ministre de l'Énergie et des Ressources. Que va-t-il faire? Va-t-il remplir les quatre conditions? Les quatre conditions, on les connaît. Que le prix du cuivre monte sur le marché mondial, le Parti québécois n'en a pas le contrôle. Une autre des trois autres conditions: Permettre aux employés de la compagnie Noranda de travailler et ne pas être obligés de suivre les normes de l'OCQ.

Je vois le député de Beauce-Sud qui a tellement parlé de l'OCQ. On sait les problèmes qu'on a avec l'Office de la construction du Québec. Mais c'est là une des conditions que la compagnie a posées. Encore une fois, on attend toujours la réponse du ministre de l'Énergie et des Ressources. Que va-t-il faire des conditions pour garantir la survie de la ville de Murdochville?

En ce qui concerne la question de l'amiante à Thetford Mines, le problème est extrêmement sérieux. Encore une fois, on n'a pas entendu parler le ministre de l'Énergie et des Ressources, ni le ministre des Finances. Il y aurait justement eu une occasion dans le budget de prévoir des fonds nécessaires. Encore une fois, pas de relance dans cette industrie, mais un programme de sauvetage, un programme pour dépenser un peu d'argent pour garantir la survie des mines qui sont en train de fermer, là où il y a des mises à pied - il n'y a pas de député dans Frontenac - il n'y aurait eu qu'à faire une injection d'une certaine somme d'argent. Cela aurait au moins donné la confiance et l'assurance que le ministre des Finances, que le ministre de l'Énergie et des Ressources s'occupent de la région. Mais non. Pas un mot. Pas un mot sur ces régions, pas un mot sur les mines.

M. le Président, dans l'ensemble, le budget est une opération de camouflage et de manipulation. Il ne contient rien de concret pour faire en sorte que le Québec participe pleinement à la reprise. Nos jeunes continuent d'écoper et de faire les frais de la politique à courte vue du Parti québécois. Il n'a rien pour contribuer à améliorer la situation du chômage chez les jeunes.

Les régions ne reçoivent rien, pas plus que le secteur des mines d'ailleurs. Le Parti québécois va essayer, encore une fois, de nous berner par de petites opérations mathématiques et il se sert des 278 000 000 \$ donnés par le fédéral pour payer les dettes à venir plutôt que de dépenser cet argent pour créer des emplois pour les jeunes.

Nous, on dit que le gouvernement du Parti québécois est complètement sorti de la "map". Il a couru comme un poulet pas de tête, ne sachant pas dans quelle direction il va. Il a perdu complètement le contrôle des finances publiques dans la province de Québec. On ne sait pas où on s'en va avec le gouvernement actuel. La seule garantie, et je le répète, la seule garantie d'une vraie relance économique c'est se débarrasser des problèmes qu'on a dans la province de Québec. Le plus gros problème qu'on a, c'est le Parti québécois et, dès qu'on s'en débarrassera, on aura le commencement de la solution, M. le Président. Merci.

- **Le Vice-Président (M.** Jolivet): M. le député de Bourassa.
- **M.** Laplante: M. le Président, je demanderais l'ajournement du débat.
- Le Vice-Président (M. Jolivet): Cette motion est-elle adoptée?
- M. Laplante: Étant donné l'heure et après une bonne journée de quinze heures de travail dans cette Assemblée, je demanderais d'ajourner nos travaux à demain matin, dix heures.
- Le Vice-Président (M. Jolivet): Cette motion est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté. Ajournement de nos travaux à demain matin, dix heures.

(Fin de la séance à 23 h 57)